

## **INFORMATION TO USERS**

**This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.**

**The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.**

**In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.**

**Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.**

**ProQuest Information and Learning  
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA  
800-521-0600**

**UMI<sup>®</sup>**





Université d'Ottawa • University of Ottawa



**François Gendron et Christophe Regnaut:  
deux voix *données* en Nouvelle-France**

par

**ANDRÉANNE VALLÉE**

Département des lettres françaises

Faculté des arts

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales

de l'Université d'Ottawa

en vue de l'obtention de la Maîtrise ès arts (Lettres françaises): M.A.

Ottawa - 2002

© **Andréanne Vallée, Ottawa, Canada, 2002**



**National Library  
of Canada**

**Acquisitions and  
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada**

**Bibliothèque nationale  
du Canada**

**Acquisitions et  
services bibliographiques**

**395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada**

*Your file Votre référence*

*Our file Notre référence*

**The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.**

**The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.**

**L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.**

**L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.**

0-612-76644-6

**Canada**

## **Remerciements**

*Je souhaite remercier d'abord et avant tout France Martineau, ma directrice de thèse, qui m'a offert le récit de voyage de François Gendron, un texte oublié qui renaît aujourd'hui par le biais de cette thèse. Aussi sensible à la science qu'à l'enseignement, France Martineau a suscité en moi une véritable vocation pour la Nouvelle-France, l'épistolaire et l'archivistique. Son soutien constant, ses conseils et son aide m'ont aussi permis d'explorer plusieurs facettes de la recherche littéraire et je lui en suis particulièrement reconnaissante.*

*Je remercie aussi, pour leur soutien financier, la Faculté des études supérieures et postdoctorales ainsi que le 'Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture'. Pour leurs conseils et leur aide, je remercie les professeurs du département des lettres françaises de l'Université d'Ottawa et plus particulièrement Pierre Berthiaume et Yolande Grisé qui ont lu cet ouvrage et m'ont fait part de leurs judicieux conseils; Gilles Durocher, archiviste aux Archives Nationales du Canada à Ottawa; Bev Rashleigh du Centre de ressources de Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons, à Midland; Stéphanie Grenon, archiviste aux Archives départementales du Loiret à Orléans; Guy Laflèche, professeur à l'Université de Montréal; le père Bonfils, Directeur aux Archives des Jésuites à Vanves; et Isabelle Contant, Directrice aux Archives des Jésuites à Saint-Jérôme.*

*Enfin, je remercie Hélène, qui m'a donné ma langue maternelle et qui a toujours fait du savoir une valeur fondamentale; Olivier, qui m'a fait grandir dans un milieu marginal et qui m'a enseigné ce que signifiait la Liberté; Jean-Christian, qui partage avec moi les grands bonheurs du savoir, de l'enseignement et du voyage; et mes deux Guerriers de la Lumière, Martine Langlois et Jean St-Denis, si loins et si proches à la fois.*

*Puisqu'ils m'ont enseigné le temps, l'exil et le bonheur,  
je dédie cet ouvrage aux aurores boréales  
et aux enfants de Salluit et de Puvirnituk qui changèrent ma vie à jamais.  
Mon Nord est entre leurs mains.*

## **François Gendron et Christophe Regnaut: deux voix *données* en Nouvelle-France**

### ***Résumé***

En 1645, lorsque le père Paul Ragueneau fut nommé supérieur de la mission huronne et qu'il commença à rédiger ses *Relations*, François Gendron et Christophe Regnaut, deux *donnés* (domestiques *ad vitam*), y occupaient déjà respectivement les postes de chirurgien et de cordonnier. Gendron et Regnaut laissèrent tous deux des récits de leur voyage. Ces textes sont exceptionnels d'abord parce qu'ils furent rédigés par des *donnés* vivant dans une mission religieuse, mais aussi parce que plusieurs indices laissent croire qu'ils auraient pu servir la plume du père Ragueneau pendant la rédaction de certaines parties des *Relations*.

Cette thèse entend mettre en lumière le cadre historique dans lequel s'inscrivent les récits des *donnés*, les spécificités inhérentes à cette écriture de voyage (épistolarité et authenticité) et les particularités de ce discours par rapport à celui du père Ragueneau. Cette analyse éclaire donc l'émergence des deux seules voix *données* de la Huronie, connues à ce jour.

# **Introduction générale**

La Nouvelle-France a retenu et retient encore aujourd'hui l'attention des chercheurs, mais aussi celle du grand public québécois. Ce qui séduit celui-ci, c'est souvent l'exotisme, les récits sur l'abondance des ressources naturelles et la grandeur d'une nature luxuriante et vierge, la rencontre du *Sauvage* et, il faut bien le dire, la présence historique d'un territoire français et indépendant en Amérique. Pour le chercheur, parcourir les récits de voyage rédigés sous le Régime français, c'est un peu se laisser séduire par cette part de romantisme, mais c'est aussi visiter l'Histoire, rencontrer un point de vue européen, une problématique identitaire, des thématiques particulières, des discours bâtis sur une rhétorique inhérente au groupe social et parfois même, redécouvrir des textes oubliés et leur redonner une certaine visibilité.

Du point de vue historique, nous ne pouvons aborder les récits de voyage de la Nouvelle-France sans d'abord préciser que la motivation profonde du mouvement migratoire français en Amérique n'avait rien d'exotique ou de romantique, elle était purement économique. Du point de vue religieux, il faut toutefois recentrer légèrement le discours: «atteindre, occuper, constituer l'espace physique et humain d'un territoire à évangéliser répondait, depuis la Renaissance, aux aspirations culturelles et religieuses des puissances européennes»<sup>1</sup>. L'ardeur du mouvement donna bien sûr lieu à quelques guerres de pouvoir entre les différents ordres et de vifs débats ne manquèrent pas d'être allumés, mais les raisons qui motivaient la venue des missionnaires eux-mêmes, individuellement, semblent tenir d'une véritable foi et du désir sincère de *sauver* et de convertir les *âmes sauvages*. Les Jésuites, par exemple, «appartenaient à ce groupe de spirituels pour lesquels prime le perfectionnement intérieur. Tous [...] désiraient étendre le règne du Christ, mais chacun considérait les rebuffades comme des épreuves

---

<sup>1</sup>TOUPIN, Robert, «Les coordonnées d'un nouvel espace dans les écrits de Pierre Potier, Jésuite belge chez les Hurons du Détroit», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 56, n° 1, 1986, p. 62.

nécessaires à son avancement spirituel».<sup>2</sup>

Outre les commerçants et les religieux dont les motivations de migration étaient assez claires, il faut encore ajouter au nombre des immigrants français quelques fonctionnaires et soldats au service de la mère patrie, des hommes de métier et bien sûr, quelques colons<sup>3</sup>. Les historiens arrivent aujourd'hui à retracer le parcours et parfois même à expliquer le désir d'immigration de la plupart des hommes et des femmes venus s'installer en Nouvelle-France de façon permanente ou non. Mais qu'en est-il des *donnés*, ces hommes qui servaient les Jésuites et couraient les mêmes périls sans porter le prestige de la robe, sans avoir l'ardent désir du *perfectionnement intérieur* et sans autre salaire que le gîte et l'entretien? Qu'est-ce qui a motivé leur venue au Nouveau Monde? Pourquoi deux de ces hommes ont-ils pris la plume? Et plus encore, pourquoi la mémoire de ces *donnés* est-elle presque tout à fait oubliée aujourd'hui?

Il est très difficile de reconstruire l'histoire d'hommes aussi effacés. Il existe bien quelques témoignages indirects, mais ils sont rares. Et les seules traces écrites laissées par des *donnés* que nous ayons pu retracer jusqu'à maintenant se résument à quelques signatures sur des *Contrats de donation*<sup>4</sup> et à deux textes<sup>5</sup>: *Quelques particularités du pays des Hurons en la Nouvelle-France, remarquées par le sieur*

---

<sup>2</sup> LEMIRE, Maurice, *Les écrits de la Nouvelle-France*, Nota bene, 2000, p. 70.

<sup>3</sup> Marcel Trudel évalue la population *canadienne* (la population du Saint-Laurent), en 1645, à environ 300 personnes et en 1658, soit 13 ans plus tard, à environ 1700 personnes. Bien que la progression ait été notable pour cette période, la Nouvelle-France demeure très faiblement peuplée, surtout si nous la comparons à la Nouvelle-Angleterre. (*La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973, p. 2.)

<sup>4</sup> Il semble qu'un nombre infime de ces contrats ait été conservé. Cependant, il ne faut pas s'en étonner puisque, comme l'explique Robert Toupin, même les lettres personnelles des pères missionnaires (lettres dans lesquelles ils expliquaient leurs motifs et sollicitaient le privilège d'aller en mission), exigées par le père général de la Compagnie, n'ont pas toutes survécu à l'épreuve du temps. (D'après «Les coordonnées d'un nouvel espace dans les écrits de Pierre Potier, Jésuite belge chez les Hurons du Détroit», *op. cit.*, p. 62.)

<sup>5</sup> D'autres découvertes restent bien sûr possibles. Il serait intéressant par ailleurs de vérifier s'il n'existe pas d'autres textes de *donnés* issus d'autres missions jésuites, en Asie et en Afrique par exemple.

*Gendron, docteur en médecine, qui a demeuré dans ce pays-là fort longtemps*<sup>6</sup> du chirurgien François Gendron et *Récit véritable du martyr et de la bienheureuse mort du père Jean de Brébeuf et du père Gabriel Lalemant en la Nouvelle-France, dans le pays des Hurons, par les Iroquois, ennemis de la foi*<sup>7</sup> du cordonnier Christophe Regnaut.

Ces documents rédigés par des *donnés* sont évidemment précieux. Nous nous réjouissons même d'avoir plus d'un texte pour nourrir notre analyse puisqu'à cette époque, il n'était pas donné à tous<sup>8</sup> de savoir lire et encore moins écrire<sup>9</sup>. Mais aujourd'hui, la seule présence de ces deux textes nous permet d'espérer l'existence d'autres écrits des mêmes auteurs et d'autres *donnés*. Il ne faut pas perdre de vue, comme le disait Benoît Melançon en parlant des lettres familières de Diderot, «qu'une correspondance n'est jamais close, que les textes retrouvés et publiés peuvent ne représenter qu'une partie des lettres réellement échangées, qu'une nouvelle découverte est toujours susceptible de venir modifier [...] [cet] ensemble».<sup>10</sup>

Nous étudierons ces textes de *donnés* parallèlement à certaines parties des

---

<sup>6</sup> Voir l'annexe G.

- Dans la suite du texte, nous utiliserons l'abréviation *Quelques particularités du pays des Hurons*.
- Pour alléger le texte, les citations que nous tirerons de cet ouvrage et du suivant seront légèrement modernisées. Le «s long» sera remplacé par le «s» moderne. Le «w» consonne et le «v» voyelle seront substitués respectivement par les lettres «v» et «u» en usage aujourd'hui.

<sup>7</sup> Voir l'annexe I.

- Dans la suite du texte, nous utiliserons l'abréviation *Le récit véritable du martyr*.

<sup>8</sup> Marcel Trudel propose quelques chiffres et des tables concernant *l'analphabétisme chez les gens de métier* de la Nouvelle-France vers 1663. D'après ses calculs, près de la moitié (42,6%) des *gens de métier* ne savaient pas signer. (*La population du Canada en 1663, op. cit.*, p. 109.)

<sup>9</sup> D'après Marie-Claire Grassi, l'apprentissage simultané de l'écriture et de la lecture se mit en place, en France, seulement vers 1830. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le premier niveau d'alphabétisation est la lecture et durant un siècle, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture seront distincts. Dans le droit d'écolage versé aux maîtres des petites écoles, le moins cher est d'apprendre à lire, on paie un peu plus pour l'écriture et davantage encore pour le calcul. Pour faire de bons chrétiens, la lecture suffisait. (*L'art de la lettre au temps de "La Nouvelle Héloïse" et du romantisme*, Genève, Éditions Slatkine, 1994, p. 119 et 214.)

<sup>10</sup> MELANÇON, Benoît, *Diderot épistolier*, Fides, 1996, p. 18.

*Relations de la Huronie*<sup>11</sup>, notre objectif général étant de replacer le texte de Gendron et celui de Regnaut dans leur contexte et d'en faire une analyse discursive en les comparant aux écrits du père Paul Ragueneau.

Les textes de François Gendron et Christophe Regnaut soulèvent plusieurs questions. Les deux auteurs servaient la mission jésuite de Sainte-Marie<sup>12</sup>, sise dans le pays des Hurons. Leur témoignage constitue la seule mémoire laïque connue à ce jour, émanant de ce territoire, pour la période couvrant les années les plus prospères de la mission jusqu'à son effondrement (1644 à 1650). Sur le plan discursif, ces textes confirment d'une certaine façon les nombreuses études menées sur la thématique, la rhétorique, la forme et la narration privilégiées par les épistoliers jésuites, mais ils révèlent aussi un aspect surprenant: la possible utilisation, voire l'emprunt, des textes des *donnés* par le supérieur de la communauté, Paul Ragueneau. En fait, que ce père se soit inspiré d'un ou de plusieurs textes rédigés par d'autres auteurs n'est pas particulièrement surprenant puisque la chose était somme toute assez courante à l'époque<sup>13</sup>, mais ce qui est plutôt exceptionnel, c'est qu'il s'agisse ici de l'emprunt de

---

<sup>11</sup> Les *Relations de la Huronie* s'étendent sur 15 ans (1635 à 1650) et comptent quatre auteurs officiels: Jean de Brébeuf (1635-1636), François le Mercier (1637-1638), Jérôme Lalemant (1639 à 1642 et 1643-44) et Paul Ragueneau (1646, 1648 à 1650). Les *Relations de la Huronie* font partie du vaste ensemble que représentent les *Relations des Jésuites de la Nouvelle-France* qui s'étend, lui, sur une soixantaine d'années (1616 à 1679). Cet ensemble peut être divisé en trois sous-groupes: la *Relation de l'Acadie*, les *Relations de Québec* et les *Relations de la Huronie*. (D'après Guy Lafleche, «Les relations des jésuites de la Nouvelle-France. Un document anthropologique majeur de l'américanité française du XVII<sup>e</sup> siècle», dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 29, n° 2, 1999, p. 80.)

<sup>12</sup> Aujourd'hui Midland, Ontario. Voir l'annexe A.

<sup>13</sup> Par exemple, les écrits du laïc Antoine-Denis Raudot (*Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*, 1709-1710), un Intendant de la Nouvelle-France, ont été largement utilisés par le jésuite Charlevoix (*Journal historique*). Mais le texte de Raudot était, jusqu'à tout récemment, faussement attribué à une plume jésuite (en 1904, lorsque le père Rochemonteix publia la *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*, il l'attribua en effet à un jésuite contemporain de l'Intendant Raudot: le père Antoine Silvy). Aussi le lecteur sourira-t-il aujourd'hui en lisant certains commentaires de Rochemonteix. Celui-ci explique notamment que les emprunts du père Charlevoix sont banals puisqu'il s'agit (croit-il) d'emprunts fait au texte d'un confrère du même ordre: «[Charlevoix] avait sous les yeux [la *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*] quand il rédigeait le *Journal historique* [...]. Il est vrai qu'il ne l'a pas nommée dans la liste des *Auteurs* et des *Manuscripts* qu'il a consultés [...]. Ce silence paraîtra peut-être regrettable aux yeux de

textes de *donnés* par un *supérieur*.

Nous avons choisi une approche qui s'inspire de celle proposée par Marie-Claire Grassi<sup>14</sup>, c'est-à-dire que nous adopterons une perspective multidisciplinaire touchant les aspects historiques, sociaux et littéraires. Notre travail s'inscrira bien sûr dans le cadre théorique de l'épistolaire, mais aussi et surtout dans celui de la relation de voyage; nous replacerons les textes et leur auteur dans leur contexte historique, social et contemporain (archivistique); et enfin, notre analyse discursive comparative révélera les particularités littéraires de ces récits.

---

quelques historiens; il n'étonnera nullement ceux qui connaissent les relations entre les membres d'une même communauté ou d'une même société religieuse.» (ROCHEMONTEIX, Camille de, dans la préface de la *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*, écrite par Antoine-Denis Raudot, mais alors attribuée au père Antoine Silvy, Paris, Letouzey et Ané Éditeurs, 1904, p. X-XI.)

- À ce sujet, voir l'édition critique de Pierre Berthiaume: *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale* de François-Xavier de Charlevoix, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994.

<sup>14</sup> Marie-Claire Grassi, spécialiste de l'épistolaire, propose d'étudier la lettre dans sa triple dimension: historique, sociale et littéraire. Voir à cet effet les analyses proposées dans *Lire l'épistolaire* (1998) et dans *L'art de la lettre au temps de "La Nouvelle Héloïse" et du romantisme* (1994).

# **Première partie**

## **Cadre théorique**

## 1.1. Introduction

Les historiens situent généralement le Régime français entre les années 1534 et 1760<sup>1</sup>. La période couverte par notre analyse se situe à la fois au coeur du XVII<sup>e</sup> siècle et tout au milieu du Régime français. Elle s'étend sur un peu plus d'une dizaine d'années, soit de 1638 à 1650: l'année 1638 marquant la décision du provincial de Paris d'autoriser l'embauche des *donnés* à la place des frères coadjuteurs qui étaient devenus très difficiles à recruter en Huronie; et l'année 1650 marquant l'anéantissement de la mission huronne et la fuite d'une poignée de Hurons accompagnés des Jésuites, des hommes de métier *engagés*, des soldats et des *donnés* survivants, vers Québec<sup>2</sup>.

Étudier le XVII<sup>e</sup> siècle de la Nouvelle-France n'est pas exceptionnel; étudier sa production littéraire est déjà plus particulier; et étudier sa production épistolaire laïque populaire est plutôt inhabituel.

Nous trouvons bien sûr quelques études reliées à l'épistolaire et à la lettre intime de l'avant Conquête, par exemple, les travaux concernant les lettres d'Élisabeth Bégon<sup>3</sup>; la relation de Marie Madelaine Hachard<sup>4</sup>; la correspondance de Marie de l'Incarnation<sup>5</sup>;

---

<sup>1</sup> TESSIER, Marcel, *Marcel Tessier raconte... Chroniques d'histoire*, Éditions de l'Homme, 2000.

<sup>2</sup> «[C'est l'] empire commercial des Hurons, déjà affaibli par la maladie, que les Iroquois détruisirent en 1649-1650 en même temps que les missions des Jésuites; ils réussirent si bien que les Hurons cessèrent d'exister comme peuple. Les restes se dissipèrent parmi les tribus du Nord et de l'Ouest; quelques-uns cherchèrent refuge dans l'Île d'Orléans, puis à Québec même et enfin, dix ans plus tard, à Notre-Dame-de-Foy, à trois ou quatre milles à l'ouest de Québec.» (D'après Jacques Rousseau et George W. Brown, «Les Indiens de Nord-Est de l'Amérique», dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Presses de l'Université Laval, 1965, p. 11.)

<sup>3</sup> Nous pensons notamment aux travaux de Nicole Deschamps (et Martin Robitaille): *Lettres au cher fils* (Édition critique, 1994), «De l'acte d'écrire comme tiers épistolaire: l'oeuvre d'Élisabeth Bégon» (1996) et «Du rapport à l'Image dans les lettres d'Élisabeth Bégon» (2000); ainsi qu'à l'article de Rachel Ferland «Du Nouveau Monde à l'Ancien: l'inscription d'un choc identitaire dans le réseau épistolaire et les *Lettres au cher fils* d'Élisabeth Bégon» (2002).

<sup>4</sup> Nous pensons ici notamment aux travaux de Chantal Théry «1727-1728. De Rouen à la Nouvelle-Orléans. Correspondance et journal de bord de Marie-Madeleine Hachard de Saint-Stanislas» (2000) et à ceux de Danielle Forget et France Martineau «La parole identitaire dans la correspondance de voyage de Marie Madelaine Hachard (1727-28)» (2002).

les lettres et annales de l'Hôtel-Dieu de Québec de Marie-Andrée Duplessis<sup>6</sup>; et les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal de Marie Morin<sup>7</sup>. Toutefois, dans le premier cas, l'épistolière était une femme bourgeoise et les lettres furent écrites au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>; dans le second cas, même si l'épistolière était une novice ursuline (et que, par là, sa position dans la communauté religieuse se rapprochait de celle des *donnés* des Jésuites), la relation fut écrite en route vers la Nouvelle-Orléans, en 1727 et 1728, c'est-à-dire près de 80 ans après la chute de la Huronie; et bien entendu, les trois dernières femmes étaient des religieuses et occupaient des positions importantes au sein de leur communauté.

L'historienne Lorraine Gadoury s'est aussi penchée sur la correspondance intime et familiale au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais son corpus réunit essentiellement des écrits provenant de l'élite canadienne<sup>9</sup>. Même en ce qui concerne la mère patrie (où la population était beaucoup plus nombreuse et les moyens économiques incomparables à ceux de la colonie), les études touchant directement l'épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle sont rares.

De l'avis de la plupart des chercheurs, le genre épistolaire connaîtra en fait son apogée au siècle des Lumières: «la diversité et la multiplicité des lettres au XVIII<sup>e</sup> siècle invitent [...] à penser *la* lettre comme le phénomène sociolittéraire essentiel de cette

---

<sup>5</sup> Nous pensons entre autres aux travaux de Chantal Théry «Histoire de (se) dire des femmes en Nouvelle-France» (1992) et «Chemins de traverse et stratégies discursives chez Marie de L'Incarnation» (1997).

<sup>6</sup> Nous pensons surtout ici à l'article de François Melançon et Paul-André Dubois «Les amitiés féminines et la construction de l'espace savant au XVIII<sup>e</sup> siècle» (1999).

<sup>7</sup> Nous pensons en particulier à l'édition critique de Ghislaine Legendre publiée en 1979: *Histoire simple et véritable. Les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1659-1725)*.

<sup>8</sup> La correspondance, connue à ce jour, entre Élisabeth Bégon et son gendre Michel Villebois de La Rouvillière s'étend de 1748 à 1753. (D'après *Lettres au cher fils*, Texte établi et annoté par Nicole Deschamps, Boréal, 1994.)

<sup>9</sup> GADOURY, Lorraine, *La famille dans son intimité. Échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Hurtubise HMH, 1998.

période»<sup>10</sup>. Marie-Claire Grassi situe même le point culminant de ce genre un peu plus tard: «On peut aisément situer l'art de la lettre en France entre 1750 et 1850. Deux romans épistolaires [...] peuvent borner ce siècle de la lettre: *Julie ou la Nouvelle Héloïse* et les *Mémoires de deux jeunes mariées*»<sup>11</sup>.

N'oublions pas qu'écrire au siècle classique est une activité à laquelle ne s'adonne essentiellement qu'une minorité issue de l'élite dirigeante<sup>12</sup> et, comme le font remarquer Marie-France Silver et Marie-Laure Girou Swiderski<sup>13</sup>, qu'il existe d'emblée (encore aujourd'hui) quelque réticence à publier la correspondance d'épistoliers qui ne jouissent pas d'une notoriété certaine. Bref, nous pouvons dire à juste titre qu'étudier des lettres rédigées par des domestiques laïques de la Nouvelle-France du XVII<sup>e</sup> siècle est en soi plutôt marginal.

Les textes de *donnés* que nous étudions n'ont pas de visées littéraires et, nous le verrons plus loin, tendent davantage vers la relation de voyage que vers le genre épistolaire. Ces deux genres sont toutefois suffisamment perméables pour qu'un texte en porte la double signature: les traces d'épistolarité étant tantôt les plus évidentes, la forme relationnelle étant ailleurs plus caractéristique. C'est pourquoi notre cadre théorique présente une forme binaire à l'intérieur de laquelle s'inscrit d'abord l'épistolaire puis la relation de voyage. Un bref survol des deux genres permet de bien inscrire les textes de Gendron et Regnaut dans la littérature de la Nouvelle-France, de présenter les sources que nous privilégions et de révéler nos influences, nos outils référentiels ainsi que les grandes tendances et les approches des principaux chercheurs en littérature de la Nouvelle-France.

---

<sup>10</sup> CHAMAYOU, Anne, «Une forme contre les genres: penser la littérature à travers les lettres du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Penser par lettre*, sous la direction de Benoît Melançon, Fides, 1998, p. 241.

<sup>11</sup> GRASSI, M.-C., *L'art de la lettre au temps de "La Nouvelle Héloïse" et du romantisme*, op. cit., p. 17.

<sup>12</sup> GRASSI, Marie-Claire, *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998, p. 10.

<sup>13</sup> GIROU SWIDERSKI, Marie-Laure et SILVER, Marie-France, «Introduction», *Femmes en toutes lettres. Les épistoliers du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

## 1.2. Définir l'épistolaire?

Spécifions d'abord que nous entendons par *épistolarité* l'ensemble des traits qui caractérisent la *lettre* au sens formel, c'est-à-dire la *lettre* comme support de l'écriture et comme outil de communication.

Nombre de chercheurs qui s'intéressent à l'épistolaire essayent d'abord et avant tout de définir et de circonscrire l'objet de leur étude, la lettre. Les résultats sont surprenants: certains soutiennent qu'il est possible de définir plusieurs aspects de l'épistolaire mais qu'il est très difficile de définir la lettre de façon globale; d'autres préfèrent au contraire s'en tenir à une seule définition, au risque de la voir prendre des proportions tout à fait démesurée.

Le nombre et la variété des définitions sont donc presque aussi nombreuses que le sont les chercheurs. Par exemple, Olivier Vernier opte pour une définition simple et traditionnelle de la lettre:

**La lettre missive est un écrit envoyé à une personne déterminée et qui poursuit une conversation comme si les deux parties étaient présentes. L'auteur s'en dessaisit en la confiant à un tiers ou à la poste avec mission de la remettre à son destinataire. Elle est un moyen de communiquer entre absents, entre parents ou amis ou entre personnes en relations d'affaires<sup>14</sup>.**

Tandis que Mireille Bossis, définit la lettre d'une façon beaucoup plus complexe:

**Elle est [...] un geste qui vise à établir une communication avec l'autre, donc une relation intersubjective pour abolir distance et solitude; un discours qui, bien qu'énoncé sur un mode individuel, est tributaire des représentations collectives et inconscientes de son époque et de l'appareil rhétorique de celle-ci; un objet d'écriture qui appartient au domaine de la représentation et comme tel ne peut faire l'économie d'un passage par l'imaginaire; un document réputé "vrai". Comme telle, la lettre réfracte et condense depuis des siècles et à chaque époque différemment, notre manière d'être au monde dans notre civilisation**

---

<sup>14</sup> VERNIER, Olivier, «La correspondance et le droit privé au XIX<sup>e</sup> siècle: de l'inviolabilité des lettres missives à la publication de la correspondance», dans *Correspondre jadis et naguère*, Paris, Éditions de CTHS, 1997, p. 649.

occidentale<sup>15</sup>.

La lettre, c'est certainement tout cela, mais combien plus encore? Depuis les modèles de l'Antiquité, la lettre connut de nombreuses formes qui témoignent notamment de sa perméabilité. Les lettres réelles d'Abélard et Héloïse, les fausses *Lettres portugaises* de la religieuse Mariana Alcoforado, les lettres modèles de Madame de Sévigné et l'incontournable roman épistolaire de Choderlos de Laclos sont parmi les exemples les plus connus d'un vaste ensemble aussi riche qu'hétérogène. Un court survol historique suffit pour nous convaincre de toute la complexité du genre épistolaire.

### 1.2.1. L'héritage du passé

Comme le résume Marie-Claire Grassi dans son ouvrage *Lire l'épistolaire*, sans que nous ne puissions parler de *genre* ni même de *forme épistolaire*, ce serait dans l'Antiquité qu'il faudrait voir les premières racines de la lettre, plus précisément sous la plume de trois auteurs latins: Cicéron, Sénèque et Pline le Jeune<sup>16</sup>. Leurs oeuvres épistolaires furent si importantes qu'elles «ont forgé les éléments fondamentaux de la forme épistolaire [et que] c'est en elles que vont puiser les épistoliers et les écrivains des siècles ultérieurs»<sup>17</sup>.

Plus tard, au Moyen Âge, Abélard et Héloïse rédigerent quatre lettres d'amour qui allaient constituer «le premier exemple dans la littérature française de lettres réelles

---

<sup>15</sup> BOSSIS, Mireille, «Pour la conservation de l'épistolaire: réflexions sur une méthode d'approche», *Correspondre jadis et naguère*, Paris, Éditions du CTHS, Paris, 1997, p. 32.

<sup>16</sup> La forme des lettres était alors très libre. Bruno Delmas fait remarquer que «la correspondance de Pline le Jeune (61-114), dont les lettres ont servi de modèle pendant tout le Moyen Âge, ne montre aucune différence dans le style, entre les lettres privées à ses parents ou amis et les lettres administratives qu'il adresse ou reçoit [...] si ce n'est l'absence du *vale*, formule de politesse finale.» (D'après «Correspondre: esquisse d'une typologie des formes individuelles et collectives de la communication écrite», *Correspondre jadis et naguère*, Paris, Éditions du CTHS, 1997, p. 18.)

<sup>17</sup> GRASSI, Marie-Claire, *Lire l'épistolaire*, *op.cit.*, p. 22.

élevées au rang d'oeuvre littéraire»<sup>18</sup>. Puis c'est le vide, ou presque, jusqu'au siècle classique.

En fait, jusqu'à tout récemment, on ne parlait de l'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle français que pour introduire le siècle suivant. Après avoir relevé l'apport de la Renaissance italienne et celle de la traduction des premiers *secrétaires*, tout y était. C'est donc avec raison que l'ouvrage *L'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle* (2001) peut être qualifié de «premier recueil d'articles consacré à l'épistolaire de la Renaissance française»<sup>19</sup>. On y traite évidemment des *secrétaires*, mais il y est aussi question de la correspondance de certaines figures connues, d'érudits et d'ambassadeurs. Les problématiques entourant le destinataire, l'influence de la rhétorique latine et l'intérêt historique des documents sont entre autres soulevées. L'ouvrage est original parce qu'il couvre une période très peu étudiée, mais il s'inscrit tout à fait dans le sillon des travaux sur l'épistolaire des siècles suivants: l'objet d'étude est certes la lettre, mais c'est la lettre du noble, du savant, du clerc, bref de l'homme (ou plus rarement de la femme) qui *sait* écrire.

### 1.2.2. Le XVII<sup>e</sup> siècle: éclosions épistolaires

Les recherches sur l'épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle sont généralement axées sur un corpus qui reste traditionnel, à la différence qu'il est beaucoup plus large que celui des siècles précédents. Certains disent du Grand Siècle qu'il est le «berceau de la littérature épistolaire»<sup>20</sup>, d'autres qu'il est «le siècle d'or des correspondances»<sup>21</sup>. Marqué par l'influence de la Renaissance italienne et par la multiplication des manuels didactiques de l'écriture épistolaire (*secrétaires*), le genre était florissant, mais rédiger une lettre

---

<sup>18</sup> *Loc.cit.*

<sup>19</sup> *L'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions rue d'Ulm (Cahiers V.L. Saulnier, n° 18), 2001.

<sup>20</sup> GRASSI, Marie-Claire, *Lire l'épistolaire, op.cit.*, p. 23.

<sup>21</sup> DIBON, Paul, «Les échanges épistolaires dans l'Europe savante du XVII<sup>e</sup> siècle», dans *Revue de synthèse*, nos 81-82, 1976, p. 43.

était alors, on le devine bien, un acte très codifié empreint des règles de la rhétorique et du savoir-vivre<sup>22</sup>.

Le XVII<sup>e</sup> siècle épistolaire, c'est aussi la publication des *Provinciales* de Pascal (1656-1657) et des *Lettres portugaises* (1669); l'arrivée du roman épistolaire et avec lui, l'entrée en scène de la lettre dite *intime*<sup>23</sup>. Comme le précise Benoît Melançon:

La pratique individuelle se rapproche sans cesse de la confidence, voire du journal intime, mais les grands modèles de cette écriture ne sont pas encore connus du public, alors que le prestige des recueils de lettres destinées dès l'origine à la publication est, lui, fort grand<sup>24</sup>.

La lettre intime doit en effet beaucoup de sa popularité à Madame de Sévigné (dont l'oeuvre ne sera publiée qu'à titre posthume, au prochain siècle) et à Voiture<sup>25</sup> dont les lettres étaient lues à l'hôtel de Rambouillet.

Le début du siècle classique avait aussi été marqué par la publication de *La Gazette*<sup>26</sup>, qui ne fut naturellement pas sans influencer les épistoliers, une certaine part de leurs lettres étant consacrée aux *nouvelles*. Dans la deuxième moitié du siècle, parut aussi le *Mercurie galant* qui, par sa forme, empruntait au genre épistolaire en «se

---

<sup>22</sup> À cet effet, voir les ouvrages de Marie-Claire Grassi: *Lire l'épistolaire* (p. 11-16, 35-53) et *L'art de la lettre au temps de 'La Nouvelle Héloïse' et du romantisme* (p. 161-207).

<sup>23</sup> D'après P. Dumonceaux, «ce genre de lettres est fort rare dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, [...] [mais] la lettre intime a fini par s'affirmer comme genre littéraire». («Le XVII<sup>e</sup> siècle: aux origines de la lettre intime et du genre épistolaire», *Écrire, publier, lire les correspondances*, Publication de l'Université de Nantes, 1983, p. 290.)

<sup>24</sup> MELANÇON, Benoît, *Diderot épistolier, op. cit.*, p. 52.

<sup>25</sup> «Qu'a donc fait Voiture en écrivant des lettres? Eh bien, il les a écrites [...] pour ne rien dire, parce qu'il voulait, avant tout, plaire. Plaire à celui ou celle à qui il les adressait. Prodigieuse révolution». (D'après P. Dumonceaux, *op. cit.*, p. 297.)

En d'autres termes, comme le résume Micheline Cuénin, c'est Voiture qui a affranchi la lettre de la rhétorique balzacienne et qui l'a rendue à la vie privée. («La lettre éducatrice de la sensibilité: l'exemple de Voiture», *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 6, 1978.)

<sup>26</sup> «Dès 1631, Renaudot avait fondé *La Gazette* qui, sous des titres divers, parut assez régulièrement pendant tout le siècle.» (DUCHÊNE, Roger, «Lettres et gazettes au XVII<sup>e</sup> siècle», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 18, 1971, p. 491.)

présentant comme une lettre à une dame»<sup>27</sup>. Cette intéressante fusion de genres, que nous pourrions appeler *journalisme épistolaire*, retient évidemment notre attention puisqu'une partie de notre analyse porte justement sur la typologie des documents.

La *lettre-gazette* que constitue le *Mercurie galant* montre bien sûr la perméabilité du genre épistolaire, mais elle n'est pas aussi sans nous rappeler que certaines *relations* de la Nouvelle-France tenaient elles aussi de la *gazette*. C'est du moins l'idée que suggèrent les travaux de Guy Laflèche<sup>28</sup> en ce qui a trait aux *Relations des Jésuites*. Dans ce cas-ci, nous pourrions parler, par exemple, des *relations-gazettes* des Jésuites de la Nouvelle-France. Parallèlement, d'autres analyses montrent l'existence d'une fusion presque naturelle des genres dans la *lettre-relation*<sup>29</sup>. Dumonceaux n'hésite d'ailleurs pas à recourir à ce néologisme pour expliquer les origines de la lettre intime:

Si l'aventure et l'étrange surprennent, déroutent, émerveillent le voyageur, le lecteur de la lettre-relation participe, de loin mais sûrement, à ces émotions complexes. [...] [Au XVII<sup>e</sup> siècle], la relation du marchand ou du missionnaire se transform[e] et dev[ient] progressivement l'un des composants de la lettre intime et personnelle, conçue pour une bonne part comme une relation<sup>30</sup>.

À la limite, si ce n'était de devoir faire un énorme saut dans le temps, nous pourrions même ajouter à ce sujet l'analyse d'Anne-Marie Granet-Abisset, qui, parlant de lettres d'immigrants du XIX<sup>e</sup> siècle dont l'objectif était de *susciter l'intérêt*, suggère l'intéressante idée des *lettres-récits*:

---

<sup>27</sup> *Loc. cit.*

<sup>28</sup> Se penchant sur le style des *Relations des Jésuites*, Guy Laflèche parle de *journalisme dévot*. («Les relations des jésuites de la Nouvelle-France. Un document anthropologique majeur de l'américanité française du XVII<sup>e</sup> siècle», *op. cit.*, p. 77.)

<sup>29</sup> «Les nouvelles entrent [...] plus ou moins dans la composition de la lettre. Sauf lorsqu'il s'agit d'un commerce dont le seul but est d'envoyer des relations exactes de ce qui se passe, cas dans lequel la lettre n'est rien d'autre qu'une gazette privée [ou une] *relation*, forme ancienne de ce que nous appelons reportage. Ainsi Madame de Sévigné commence-t-elle le célèbre récit du suicide de Vatel en remarquant: "Ceci n'est pas une lettre, c'est une relation"». (DUCHÊNE, Roger, «Lettres et gazettes au XVII<sup>e</sup> siècle», *op. cit.*, p. 498.)

<sup>30</sup> DUMONCEAUX, P., *op. cit.*, p. 293, 295-296.

Généralement longues, elles émanent des migrants partis très loin, à l'étranger et pour une longue période. Visiblement ceux-ci veulent faire partager à leurs proches leur expérience exceptionnelle, celle de l'Amérique. [...] ils consacrent l'essentiel de leurs propos à la description des pays traversés et de leurs habitants.<sup>31</sup>

En somme, c'est dans ce contexte de lente fixation du genre, entre la *lettre-gazette*, la *relation-gazette* et la *lettre-relation*, que s'inscrivent les textes de François Gendron et Christophe Regnaut. Nous discuterons plus loin de la relation de voyage en tant que telle; il faut pour le moment retenir que les frontières du genre épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle sont si peu nettes que «du simple billet à l'épître élaboré à la manière d'un Guez de Balzac, nous nous trouvons devant une diversité de documents difficiles à ordonner sous certaines catégories».<sup>32</sup>

Tout en ne perdant pas de vue que «[l'] effort de classification se heurte à la polysémie de certains termes [...] [et qu'] une autre difficulté tient au fait que les noms [des] différents documents sont parfois employés de façon erronée [...], le mot "lettre" étant bien sûr passe-partout»<sup>33</sup>, nous croyons, comme Dumonceaux et Melançon (qui s'attaquent à la typologie du genre épistolaire et aux origines de la lettre intime) qu'il est possible d'éclairer certaines limites du genre et, d'une certaine manière, de classer les documents en recourant à certains néologismes. Nous clarifions ainsi au moins un peu la question tout en ne niant pas la fragilité de la cloison séparant certains genres au siècle classique. Lorsque nous analyserons les textes de François Gendron et Christophe Regnaut, respectivement aux quatrième et cinquième chapitres de notre thèse, nous relèverons leur caractère épistolaire justement afin de préciser les genres vers lesquels tendent ces deux récits.

---

<sup>31</sup> GRANET-ABISSET, Anne-Marie, «Dans l'entrecroisement des mémoires: les correspondances familiales dans le Queyras, une source pour l'histoire des migrations au XIX<sup>e</sup> siècle», *Correspondre jadis et naguère*, Sous la direction de Pierre Albert, Éditions du CTHS, Paris, 1997, p. 508.

<sup>32</sup> DIBON, Paul, *op. cit.*, p. 46.

<sup>33</sup> DELMAS, Bruno, *op. cit.*, p. 28-29.

Les études concernant l'épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle sont souvent mises en parallèle avec la correspondance de Madame de Sévigné, avec la correspondance érudite, avec les systèmes stricts proposés dans les *secrétaires*, ou encore avec des événements majeurs de l'histoire, comme la publication des premières gazettes ou l'avènement des postes publiques par exemple. Les chercheurs déterminent ainsi l'émergence de l'intimité, l'évolution du discours amoureux, les caractéristiques des mouvements intellectuels du siècle, les facteurs influençant le discours (temps et risques de l'expédition, destinataire, lecture devant un cercle restreint...) ou encore le respect du code de civilité. L'approche théorique privilégiée est généralement littéraire et historique, l'aspect social étant davantage présent au siècle suivant avec la montée de la lettre *familière*. De tout ceci se dégage une constante: on étudie généralement la correspondance des grands écrivains, des grands artistes, des savants, des hommes (et des femmes) du monde.

### 1.2.3. Le XVIII<sup>e</sup> siècle: lieu privilégié de la lettre

Avec le XVIII<sup>e</sup> siècle, le corpus s'élargit. Du même coup, le nombre de chercheurs et les travaux scientifiques se multiplient, mais dans le cadre de cette thèse, puisque les textes de Gendron et Regnaut relèvent davantage de la relation de voyage que de l'épistolaire, nous avons choisi de nous limiter ici aux travaux de deux chercheurs importants: Marie-Claire Grassi et Benoît Melançon.

Les recherches de Grassi portent presque toutes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle et le suivant. Leur importance est majeure puisqu'elles donnèrent l'impulsion à plusieurs autres études sur le genre. S'inscrivent dans ce sillage, notamment, les travaux sur les lettres d'Élisabeth Bégon; les études sur la voix des femmes épistolières<sup>34</sup> et l'identité des

---

<sup>34</sup> Nous pensons ici entre autres aux travaux de Marie-Laure Girou Swiderski (*De la "gazette" au "commerce des âmes": les lettres de la présidente de Meinières à la marquise de Lénoncourt*, 2000); de Béatrice Didier (*Écrire pour se trouver*, 2000); de François Melançon et Paul-André Dubois (*Les amitiés féminines et la construction de l'espace savant du XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1999); et aux travaux de Brigitte Diaz (*Les femmes à l'école des lettres. La lettre et l'éducation des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1998).

épistoliers migrants<sup>35</sup>; et bien sûr de nombreuses analyses sur la lettre familière au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>.

Ce sont l'intérêt que cette chercheuse porte à la lettre *familière* et l'approche multidisciplinaire qu'elle privilégie qui retiennent le plus notre attention. Son corpus est bien sûr composé de documents plus récents que les nôtres, mais globalement, son analyse offre plusieurs pistes de recherche pertinentes pour notre thèse, qu'il s'agisse de questionnements sur l'aspect formel (qualité de la graphie, archaïsme de l'orthographe, papier...); de réflexions sur le fond (thèmes, niveau d'intimité, discours de l'événement, discours romantique, rhétorique et étiquette épistolaire...); ou de l'analyse des aspects sociaux (types de relations épistolaires, influence de l'origine rurale ou urbaine de l'épistolier, rang social, sexe de l'épistolier...)

Les travaux de Melançon, eux, s'attardent à un corpus plus *littéraire*. Avec son *Diderot épistolier*, ce chercheur scrute en effet de nombreux aspects du genre épistolaire au XVIII<sup>e</sup> siècle français et élabore *une poétique de la lettre familière*. Évidemment, pour des épistoliers moins lettrés comme François Gendron et Christophe Regnaut, le poids de la tradition littéraire est beaucoup moins important qu'il put l'être pour Diderot. Mais c'est essentiellement l'apport théorique des recherches de Benoît Melançon qui retient ici notre attention. L'approche de ce chercheur tend entre autres à définir et à circonscrire le genre épistolaire, tout en admettant que les frontières du genre sont mobiles. Aussi Melançon précise-t-il que «le critique doit [...] agir comme si [le]

---

<sup>35</sup> Voir notamment le collectif *Des identités en mutation de l'Ancien au Nouveau Monde*, sous la direction de Danielle Forget et France Martineau, Éditions David, 2002.

<sup>36</sup> Il y a littéralement une explosion de travaux sur la lettre familière au XIX<sup>e</sup> siècle. Les thèmes et les questions soulevées sont des plus variés, par exemple: l'impact des "petites annonces" du *Times* sur la lettre familiale pendant le siège de Paris (M. Gauzit); le réseau postal du XIX<sup>e</sup> siècle et ses influences sur la correspondance (G. Désert); les correspondances mutualistes au XIX<sup>e</sup> siècle (P. Toucas); la correspondance familiale dans les Antilles françaises (D. Bégot); les lettres d'immigrés béarnais aux Amériques (M. Papy et J. Soust); la correspondance rurale en Provence alpine (V. Feschet); la correspondance et le droit privé au XIX<sup>e</sup> siècle (O. Vernier); etc. (Cette liste d'exemples est inspirée des articles dix-neuviémistes réunis dans l'ouvrage collectif *Correspondre jadis et naguère*, *op. cit.*)

balisage était possible, sinon l'interprétation ne pourrait jamais commencer»<sup>37</sup>. Nous adhérons tout à fait à cette démarche et à l'objectif général de cette recherche: «la position qui sera défendue dans ce livre [n'est] pas la volonté de tout expliquer du texte par son substrat générique, mais la nécessité d'inscrire l'oeuvre dans un ensemble d'autres oeuvres [...] pour décrire la spécificité de son fonctionnement»<sup>38</sup>.

Les observations de Benoît Melançon quant à la différenciation des lettres *familiales* (sur lesquelles portent ses travaux) et des lettres *publiques* (qui sont destinées à la publication) retiennent aussi notre attention car elles ne sont pas sans conséquences dans notre analyse, surtout en ce qui a trait au texte de François Gendron qui fut publié par une tierce personne: «[les lettres] destinées à la publication relèvent de circuits de diffusion et d'impératifs esthétiques différents de ceux des lettres adressées à un seul destinataire et dont la divulgation, même si elle est une potentialité de la lettre, n'est pas postulée d'emblée par le texte»<sup>39</sup>.

Dans son analyse, Melançon a notamment recours à la thématique, à la rhétorique et à l'histoire, trois axes fondamentaux qui sous-tendent aussi notre travail. Et sur le plan théorique, nous retenons sa vaste définition de la lettre qui inclut notamment les concepts de destinataire et destinataire non métaphoriques; la question de la confidentialité (le public et le privé); le possible pacte épistolaire; l'importance de l'absence; la non-oralité de la lettre; les formes d'autoreprésentation (mise en scène); les procédés stylistiques et rhétoriques convenus; l'intention de l'épistolier; et la dimension historique de la lettre.

En outre, dans un intéressant recueil<sup>40</sup> de remarques sur le courrier électronique,

---

<sup>37</sup> MELANÇON, Benoît, *Diderot épistolier, op. cit.*, p. 19.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 17-18.

<sup>40</sup> MELANÇON, Benoît, *Séguin@Internet. Remarques sur le courrier électronique et la lettre*, Montréal, Fides, 1996.

Benoît Melançon explique ce qui fait du *courriel* un objet presque tout à fait différent de la lettre. L'exercice nous intéresse surtout parce que l'argumentation s'élabore autour de cinq constituants intrinsèques de la lettre, cinq éléments qui constituent des incontournables d'une définition: la lettre a un corps, c'est-à-dire qu'elle est matérielle; elle suppose un rapport particulier à l'absence et au temps; elle possède habituellement un caractère privé et une certaine limite de diffusion; l'épistolier ne cesse de s'y mettre en scène; et (comme pour le courriel) le danger qu'elle soit lue par une personne à qui elle n'est pas destinée est toujours présent.

Ces caractéristiques typologiques se retrouvent toutes plus ou moins (avec quelques bémols ou dièses) dans les analyses de la majorité des chercheurs. En somme, si l'épistolaire c'est tout cela en plus de l'héritage historique et rhétorique des anciens; de l'influence des modèles, du littéraire et de l'intime; de la mouvance et de la perméabilité du genre... bref, si tout ceci éclaire l'épistolaire et définit d'une certaine façon la *lettre*, qu'est-ce donc maintenant que la *relation*?

### 1.3. Une définition de la relation de voyage?

Définir la relation de voyage est certainement aussi complexe que de circonscrire le genre épistolaire. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur la question et souvent dans des perspectives très différentes. Leurs études offrent par le fait même un vaste ensemble de réflexions et de typologies.

Pour nombre d'entre eux, la lettre et la relation de voyage appartiennent à des genres si perméables qu'ils n'hésitent pas à les fusionner pour qualifier certains documents. Par exemple, Marie-Claire Grassi utilise l'expression *récit de voyage épistolaire*<sup>41</sup> tandis que Réal Ouellet parle de *relation épistolaire* ou de *relation par*

---

<sup>41</sup> GRASSI, Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de La Nouvelle Héloïse et du romantisme*, op. cit., p. 38.

*lettres*<sup>42</sup>.

Moins préoccupés par la forme, d'autres chercheurs s'intéressent davantage à l'aspect discursif et identitaire. Ils proposent alors des définitions de la relation de voyage qui mettent l'accent sur ces aspects. Par exemple, dans son édition critique des écrits du jésuite Paul Lejeune, Guy Laflèche donne une définition de la *relation missionnaire* qui met en relief le fait que l'épistolier est un religieux:

La relation est un récit où le narrateur [...] organise chronologiquement un mémoire qu'il peut ou non mouler dans un ordre thématique, mais jamais dans un ordre géographique puisque l'espace, qui est essentiel au genre [...], est intégré au récit, au temps [...]. Les *Relations* et les *Relations de voyages* ne se distinguent essentiellement ni dans leur «sujet» [...], ni dans leur destination [...], ni dans leur fin [...], mais dans la responsabilité ou l'engagement du narrateur. Le découvreur ou le voyageur rapporte ce qu'il voit sans plus; le missionnaire rapporte ce qu'il voit sur le mode du devrait pas [c'est-à-dire] [...] ce qu'il voit mais ne devrait pas voir puisque son objectif est de le changer.<sup>43</sup>

Avec une perspective similaire, axée précisément sur les dimensions politiques et identitaires des récits de voyage, Carmen Mata Barreiro propose<sup>44</sup> une typologie binaire selon laquelle sont regroupés d'un côté les récits issus de voyages *au service d'un projet* (colonisation, conquête, conversion...) et de l'autre, les récits issus de voyages qui *constitue l'objet et l'aboutissement du projet* (le tourisme, par exemple).

Chantal Théry, elle, résume en disant que les «relations de voyage, correspondances, annales, etc. [...] [sont des] formes prises entre l'Histoire, l'histoire personnelle et la fiction»<sup>45</sup>. La fiction constitue justement l'une des limites

---

<sup>42</sup> OUELLET, Réal, «Épistolarité et relations de voyage», *La lettre au XVIII<sup>e</sup> siècle et ses avatars*, Éditions du Gref, 1996, p. 190 et 195.

<sup>43</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Relation de 1634 de Paul Lejeune. Le missionnaire, l'apostat, le sorcier*, Édition critique, les Presses de l'Université de Montréal, 1973, p. XXIX-XXX.

<sup>44</sup> BARREIRO, Carmen Mata, «Paroles et silences, lumière et ombres dans le récit de voyage et dans la littérature migrante», *Des Identités en mutation: de l'Ancien au Nouveau Monde*, Éditions David, 2000, p. 19-36.

<sup>45</sup> THÉRY, Chantal, «Chemins de traverse et stratégies discursives chez Marie de L'Incarnation», *Laval théologique et philosophique*, 53, 2 (juin 1997), p. 302.

déterminantes du genre<sup>46</sup>. Les récits de voyages qui se situent près de la frontière séparant le réel et l'irréel ouvrent en effet d'autres réflexions sur la possible proximité du genre romanesque avec la relation de voyage<sup>47</sup>. Et que dire de Heidenreich qui introduit l'expression *relation de voyage graphique*<sup>48</sup> en parlant de la cartographie? Il faudrait donc d'ores et déjà limiter notre champ d'études, mais avec quels critères?

Dans le cas d'une approche discursive et historique, comme celle de Friedrich Wolfzettel<sup>49</sup>, il est sans doute aussi utile que nécessaire d'exclure d'entrée de jeu une pléiade de sous-genres en obéissant au principe selon lequel le récit de voyage serait:

Un discours personnel (le plus souvent à la première personne) rendant compte de l'expérience d'une rencontre avec l'Autre, c'est-à-dire d'un voyage réel [...] [qui] exclut tous les voyages imaginaires, allégoriques, romanesques, etc. d'une part et toute littérature géographique non spécifique de l'autre<sup>50</sup>.

Obéissant à d'autres objectifs, certains chercheurs proposent plutôt des catégories. Par exemple, Roland le Huenen, qui qualifie le récit de voyage de genre «ouvert[...], sans loi, [...], fuyant [et résistant] à toute description soucieuse d'être autre chose qu'une simple taxinomie de ses contenus»<sup>51</sup>, estime que le genre peut être divisé en deux grandes familles soit celle du discours littéraire et celle du discours scientifique

<sup>46</sup> L'article de Pierre Berthiaume et Danielle Forget, *Entre la polémique et le littéraire: le baron de Lahontan* (1998), pose justement le problème du réel et de l'irréel. En expliquant la mécanique discursive du dialogue (Lahontan-Adario), Berthiaume et Forget révèlent les rouages d'un discours polémique qui repose notamment sur la "réalité" des deux protagonistes (p.80).

<sup>47</sup> Nous pouvons lire à cet effet le collectif *Roman et récit de voyage*, textes réunis par Marie-Christine Gomez-Géraud et Philippe Antoine, aux Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (2001).

<sup>48</sup> HEIDENREICH, C., cité par Bernard Beugnot, «Le XVII<sup>e</sup> siècle», *Dix ans de recherche québécoise sur la littérature française 1970 - 1979*, Cahier de l'Acfas n°4, Montréal, 1980, p. 71.

<sup>49</sup> WOLFZETTEL, Friedrich, *Le discours du voyageur. Pour une histoire littéraire du récit du voyage en France, du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>51</sup> HUENEN, Roland le, «Le récit de voyage: l'entrée en littérature», *Études littéraires*, vol.20, n° 1, 1987, p. 45-46.

puisqu'il est rare, dit-il, que «le voyageur ne se prononce pas dans un sens ou dans l'autre, soit à l'occasion d'une préface, soit dans son récit»<sup>52</sup>. En adoptant le point de vue linguistique et rhétorique, François Afférgan choisit plutôt de catégoriser les récits de voyages selon quatre modèles: le récit métonymique, le récit synecdochique, le récit métaphorique et le récit de voyage et de découverte réelle<sup>53</sup>.

Et qu'arrive-t-il si nous acceptons qu'une *relation* puisse être une forme de *correspondance*? Comme Bruno Delmas le propose dans un article<sup>54</sup> consacré à la typologie de la communication écrite, il serait possible de distinguer trente-deux types de correspondances selon deux axes: *la nature de l'action dont la correspondance est l'instrument* (informer, relater, attester, demander, répondre, autoriser et interdire, ordonner, transmettre) et *la forme de la correspondance* (privée, professionnelle, publique, judiciaire). Dans un tel classement, les textes de François Gendron et Christophe Regnaut s'inscrivent aisément. Par exemple, en choisissant l'action de *relater* et en la limitant aux formes *privée* et *professionnelle*, nous obtenons d'une part, la catégorie *relater-privée* qui englobe la *description*, la *dissertation*, l'*explication*, la *narration* et le *récit*; et d'autre part, la catégorie *relater-professionnelle* qui réunit le *compte rendu*, l'*exposé*, l'*historique*, le *mémoire*, le *rapport* et le *témoignage* (entre autres). Plusieurs caractéristiques inhérentes à chacune de ces catégories peuvent se retrouver dans les textes qui nous intéressent, à des degrés d'intensité différent, cela va

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>53</sup> Adrien Pasquali montre les limites de cette typologie (attribuée à François Afférgan, *Exotisme et altérité*, 1987), dans l'article «Récits de voyage et critique: un état des lieux» du dossier «Voyages, Ailleurs» de *Textyles, la Revue des lettres belges de langue française*, n° 12, 1995, p. 26-27.

Pasquali explique brièvement les modèles de F. Afférgan en ces termes: «Il y [a] [...] le récit métonymique (la découverte spatiale est limitrophe, le parcours se réalise de proche en proche dans une continuité sans rupture); le récit synecdochique (le voyage se déroule dans un parcours utopique mais pas nécessairement uchronique, type Robinson); le récit métaphorique (le récit est fondé sur la ressemblance, sur la différence et sur les opérations sélectives, type Gulliver); enfin le récit de voyage de découverte "réelle", qui appartiendrait au genre référentiel, l'écriture validant le réeb».

<sup>54</sup> DELMAS, Bruno, *op.cit.*

de soi. Or, à la lumière de cette typologie, nous comprenons que l'intention du correspondant (ce que Delmas appelle *la nature de l'action*) est certainement l'une des clés permettant de positionner le discours du voyageur dans un ensemble littéraire. Le champ des possibilités demeure toutefois extrêmement vaste et laisse encore une impression de perméabilité, voire de confusion.

Dans son *Aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Pierre Berthiaume recourt lui aussi à l'intention pour catégoriser<sup>55</sup> les discours de voyageurs qu'il étudie et, en s'appuyant sur le *Voyage (1773)* de Bernardin de Saint-Pierre, il déduit «[qu'il] existe des règles de composition d'un récit de voyage [...], des lois qui, à défaut d'être arrêtées dans quelque manuel ou art poétique, sont implicites»<sup>56</sup>. Tout un ensemble de facteurs devrait donc participer à l'analyse puisque les codes de structuration ne sont pas repérables spontanément. Ceci est d'autant plus vrai dans le cas des chercheurs qui se penchent sur plusieurs types de documents (journaux, rapports, récits, relations, lettres...) plus ou moins perméables. Aussi Pierre Berthiaume conclut-il à l'issue de son ouvrage:

À l'origine, le récit de voyage est témoignage. Il est cette page blanche sur laquelle s'écrit l'expérience du marin, ou celle de l'explorateur. Il est ainsi le support d'un savoir qui se fonde, idéalement, sur l'observation et sur l'expérience. La finalité du discours se trouve alors à l'extérieur de celui-ci et les codes qui régissent le texte ne sont rien moins que littéraires: il s'agit de rendre compte d'une expérience, de faire rapport ou encore d'informer.<sup>57</sup>

---

<sup>55</sup> Pierre Berthiaume propose un schéma illustrant *l'évolution des formes* du récit de voyage au XVIII<sup>e</sup> siècle (p. 5) dans lequel le *projet* du voyageur permet de préciser les catégories. Un tableau chronologique synoptique des récits de voyage est aussi offert au lecteur (p. 410 à 415). Ce tableau est élaboré en fonction de deux axes: le temps (de 1670 à 1795) et le type de récit (relations missionnaires, explorations, expéditions scientifiques, journaux de mer, itinéraires de voyages, fictions, question coloniale, politique). Nous retiendrons, comme l'explique Berthiaume, qu'«il est possible de préciser [les] catégories en fonction du modèle retenu [...] et en fonction de l'intentionnalité du discours, [mais] que les frontières entre les différentes formes sont perméables et que de nombreux récits réalisent des formes mixtes, voire changent de forme entre le début du discours et sa fin» (p. 4).

<sup>56</sup> BERTHIAUME, Pierre, *L'aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du voyage à l'écriture*, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990, p. 1.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 381.

C'est sans doute parce que les définitions du genre sont presque aussi nombreuses que les chercheurs que Pierre Rajotte, dans un *essai de définition*, affirme que «les spécialistes ont tendance à définir le genre selon leurs objectifs particuliers [...] [et qu'il faut] se rendre à l'évidence: la multiplicité des formes du récit de voyage et sa longue histoire rendent impossible une définition précise»<sup>58</sup>. Cela résume bien notre pensée puisque toutes les définitions et explications proposées jusqu'ici peuvent être retenues, en tout ou en parties. Cela dépend en fait du corpus, du siècle, de l'approche du chercheur bref, des objectifs visés.

Dans le cadre de notre thèse, nous choisissons d'étudier les textes de François Gendron et Christophe Regnaut d'abord pour eux-mêmes, c'est-à-dire que nous inscrirons ces documents le plus justement possible dans leur siècle et dans l'ensemble littéraire auquel ils appartiennent plutôt que d'essayer désespérément de les classer, de les catégoriser, de les cantonner dans un genre en particulier et par là, de risquer d'en réduire la portée et l'intérêt; nous scruterons leurs caractéristiques discursives, notamment en les comparant aux textes du père jésuite Paul Ragueneau; et nous éclairerons l'expression du point de vue laïque qu'ils portent en les comparant entre eux. Pour ce faire, nous choisissons de privilégier le cadre théorique de la relation de voyage dans une perspective *d'intention de relation de voyage*, c'est-à-dire en éclairant l'*intention* d'écriture de François Gendron et de Christophe Regnaut.

Mais avant de procéder à cette analyse, nous voulons dresser un tableau d'ensemble des plus importants travaux scientifiques qui s'inscrivent dans ce cadre. Notre objectif n'est pas d'établir une liste exhaustive, mais plutôt de faire un relevé des travaux les plus significatifs pour notre étude et de proposer un survol historique de la littérature de voyage, comme nous l'avons fait pour le genre épistolaire.

Nous utiliserons les mêmes limites temporelles, c'est-à-dire que nous verrons

---

<sup>58</sup> RAJOTTE, Pierre, *Le récit de voyage au XIX<sup>e</sup> siècle. Aux frontières du littéraire*, Montréal, Tryptique, 1997, p. 19-20.

brièvement les siècles qui précèdent notre période d'étude (1638-1650), le siècle classique dans lequel celle-ci s'inscrit et le siècle des Lumières qui en constitue l'aboutissement. En termes simples, nous survolerons le genre depuis ses origines jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis nous dresserons un tableau d'ensemble des recherches et analyses pertinentes dans le cadre de notre thèse.

### 1.3.1. L'héritage du passé

D'après Nicole Chavranski<sup>59</sup> et Roland le Huenen<sup>60</sup>, on pourrait faire remonter les débuts de la relation de voyage à la Grèce Antique, c'est-à-dire à l'*Enquête* d'Hérodote<sup>61</sup>. Cet ouvrage explique le conflit opposant les Perses et les Grecs, et l'auteur, «père multidisciplinaire de l'histoire, de la géographie, de l'ethnographie, de la littérature, [y] englobe le monde connu ou pressenti, [...] fait du reportage, mélangeant légendes et choses entendues»<sup>62</sup>.

Toutefois, en nous limitant à la seule relation de voyage française, il semble que nous ne pourrions remonter tout au plus qu'au Moyen Âge tardif. D'après Friedrich Wolfzettel, ce serait dans cette période qu'auraient pris naissance les «débuts tâtonnants et épistémologiquement incertains du récit de voyage écrit en latin et en langue vulgaire»<sup>63</sup>, essentiellement reflets des pèlerinages chrétiens et, parallèlement, des *Rihla* arabes. Plus tard, lorsque «l'Autre cesse de paraître "irrécupérable" pour s'intégrer [...]

---

<sup>59</sup> CHAVRANSKI, Nicole, «Heureux qui comme Ulysse...», *Croissance*, n° 373, juillet-août 1994.

<sup>60</sup> HUENEN, Roland le, *op. cit.*

<sup>61</sup> D'où le surnom «Hérodote de la Nouvelle-France» que certains chercheurs et historiens ont donné à Marc Lescarbot.

<sup>62</sup> CHAVRANSKI, Nicole, *op. cit.*

<sup>63</sup> WOLFZETTEL, Friedrich, *op. cit.*, p. 6.

aux merveilles du voyage; le pèlerinage [se transforme] en un périple du merveilleux»<sup>64</sup>. Ce sera dans ce mouvement que s'inscriront entre autres les écrits de Marco Polo à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>.

L'approche choisie par Friedrich Wolfzettel est essentiellement historique et discursive. Aussi avons-nous surtout privilégié son ouvrage pour notre survol historique de la relation de voyage. Comme nous l'avons déjà précisé, ce survol ne vise pas l'exhaustivité. Nous souhaitons simplement jouir d'une certaine perspective historique afin de situer le plus exactement possible les deux textes qui nous intéressent dans leur espace temporel et littéraire.

### 1.3.2. Le XVI<sup>e</sup> siècle: éclosion de la relation de voyage

C'est au coeur de la Renaissance française, en raison de la découverte du Nouveau Monde, que Friedrich Wolfzettel situe la naissance d'un véritable *discours du voyage* en France:

Depuis le voyage du compagnon et de l'étudiant jusqu'au grand tour de l'humaniste et de l'aristocrate, pour ne pas parler des expéditions et des Missions, le voyage devient [...] un mode de vie qui dénote la nouvelle fonction du savoir, mais aussi un sens accru de la diversité nécessaire, sens qui transcende les limites des genres littéraires et contribue à la création de ce genre nouveau qu'est le *récit de voyage*<sup>66</sup>.

Le tableau historique de ce *nouveau* genre, où s'inscrivent des explorateurs célèbres tels que Christophe Colomb et Amerigo Vespucci<sup>67</sup>, est très vaste. Nous limiterons donc notre survol à l'Amérique et aux discours des premiers explorateurs français.

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>65</sup> Ce serait vers 1298, alors qu'il était prisonnier de guerre, que Marco Polo aurait dicté le texte du *Il Milione* (en français, le *Livre des Merveilles du monde* ou *Le Devisement du monde*).

<sup>66</sup> WOLFZETTEL, Friedrich, *op. cit.*, p. 38.

<sup>67</sup> «Le journal d'Amérigo Vespucci sera la relation de voyage la plus reproduite au XVI<sup>e</sup> siècle.» (D'après Nicole Chavranski, *op. cit.*, p. 36.)

Parmi les incontournables, Wolfzettel relève notamment la *relation authentique* (1505) du capitaine-marchand Paulmier de Gonneville puisqu'il s'agirait du premier récit de voyage français en Amérique, un «récit virtuellement documentaire, parfois décharné, qui combine un certain nombre de renseignements pratiques avec l'énumération des différentes étapes de la côte brésilienne»<sup>68</sup>.

Plus près de la région qui nous intéresse, en Amérique du Nord, Wolfzettel retient bien sûr (comme premier périple des Français sur ce territoire au XVI<sup>e</sup> siècle) le voyage du capitaine-explorateur Verrazano (1524). Ce récit de voyage possède quelques particularités intéressantes. D'une part sa forme, puisqu'il s'agissait d'une lettre destinée au roi et d'autre part, son *esprit scientifique*. Tantôt qualifié de *compte rendu*<sup>69</sup>, tantôt de *lettre-rapport*<sup>70</sup>, ce récit de Verrazano, c'est aussi, déjà, «la morale de la belle nature, placée sous le signe de la simplicité primitive du bon sauvage»<sup>71</sup>. Mais de l'avis de Wolfzettel, c'est Jean de Léry avec son *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil, autrement dite Amérique* (1578) qui donnera le «premier document du mythe du Bon Sauvage [...] [et qui sera] le véritable précurseur des récits de Mission caractéristiques du siècle suivant»<sup>72</sup>.

Le XVI<sup>e</sup> siècle, c'est aussi celui de Jacques Cartier. De ses récits d'explorations, Wolfzettel retient surtout la «prise de conscience de plus en plus nette de la fonction coloniale du voyage de découverte»<sup>73</sup>. Aussi relève-t-il les descriptions qui prennent l'allure de véritables répertoires, le style plat et réaliste de l'auteur, ses jugements

---

<sup>68</sup> WOLFZETTEL, Friedrich, *op. cit.*, p. 75.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>70</sup> Terminologie de Charles-André Julien, reprise par Pierre Berthiaume, dans «Quelques remarques sur la notion de récits de voyages au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Description du Detroit & de la Baye d'Hudson de Nicolas Jérémie», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 56, n<sup>o</sup> 1, 1986, p. 101.

<sup>71</sup> WOLFZETTEL, Friedrich, *op. cit.*, p. 82.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 95-96.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 84.

qualitatifs et le discours quant à l'*ignorance* et à la *crédulité* des *Sauvages* qui, plutôt que de faire valoir l'innocence primitive, laisse une image nette d'infériorité culturelle. Wolfzettel compare aussi l'un des récits de Cartier à un conte de fées en relevant tous les éléments du schéma actantiel, ce qui n'est pas sans rappeler les nombreuses critiques<sup>74</sup> dont furent l'objet les récits de cet explorateur.

De façon plus générale, comme l'explique d'ailleurs Pierre Berthiaume, nous devons retenir que la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> sont surtout le lieu de récits de voyage influencés par les journaux de navigation qui se présentent, dans la plupart des cas, tels des «récits d'exploration où l'ordonnance chronologique réduit l'observation à des constats factuels, sans plus»<sup>75</sup>.

Et dans le cadre de notre analyse, nous retiendrons aussi que c'est Cartier qui prépara, par le biais de ces récits, le mouvement de colonisation et d'évangélisation des *Sauvages* de la Nouvelle-France, mouvement migratoire au centre duquel les textes de Gendron et Regnaut se trouvèrent.

### 1.3.3. Le XVII<sup>e</sup> siècle: lieu privilégié de la relation de voyage

Si, dans l'esprit de Benoît Melançon et de Marie-Claire Grassi, le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de l'épistolaire, pour Wolfzettel, le XVII<sup>e</sup> est incontestablement celui de la relation de voyage. Le siècle classique est en effet riche de relations et de récits de voyageurs, mais il est aussi riche sur le plan de la variété (voyages commercial, archéologique, d'instruction, d'exploration, de mission, de moeurs...)<sup>76</sup> Plusieurs chercheurs notent que la plume des relationnaires français de ce siècle est marquée par

---

<sup>74</sup> À ce sujet, nous pouvons lire, entre autres, l'article de Marie-Christine Gomez-Géraud, «Le procès d'une relation coupable. De quelques interprétations des récits de Jacques Cartier», *Études françaises*, 22, n°2, 1986, p. 63 à 71.

<sup>75</sup> BERTHIAUME, Pierre, «Quelques remarques sur la notion de récits de voyages au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Description du Detroit & de la Baye d'Hudson de Nicolas Jérémie», *op. cit.*, p. 101.

<sup>76</sup> WOLFZETTEL, Friedrich, *op. cit.*, p. 124-125.

un sentiment de supériorité, par un désir d'ordre, de vérité, de réalisme et de jugement d'authentification. Les récits de voyages sont lus dans les Salons, tandis que les *gazettes* en moussent la popularité. Mais malgré cet engouement, remarque Wolfzettel, «le XVII<sup>e</sup> siècle n'a pas élaboré une terminologie cohérente, de sorte que les termes de *voyage*, *histoire*, *relation* et *description* peuvent sans distinction servir à caractériser le récit de voyage»<sup>77</sup>.

Aussi propose-t-il de diviser les relations de voyage du XVII<sup>e</sup> siècle selon trois grandes tendances: d'abord, les voyages commerciaux dont font partie, par exemple, *Les six Voyages de Jean-Baptiste Tavernier Ecuyer Baron d'Aubonne en Turquie, en Perse, et aux Indes...* (1679), le *Voyage de Paris à Ispahan* (1686) de Jean Chardin, et le *Voyage dans le Levant, en Égypte et en Turquie* (1704) de Paul Lucas; ensuite, les voyages de missions (d'évangélisation ou de colonisation) à l'intérieur desquels s'inscrivent notamment les *Voyages* (1613) de Champlain, *l'Histoire de la Nouvelle-France* (1609) de Marc Lescarbot, *Le grand voyage du pays des Hurons* (1632) du frère récollet Gabriel Sagard, et bien sûr les *Relations des Jésuites de la Nouvelle-France* (1616 à 1679); et enfin, les voyages érudits et pédagogiques desquels répondent entre autres les *Recherches curieuses d'antiquités* (1680) de Jacob Spon, *De l'utilité des voyages, et de l'avantage que la recherche des antiquités procure aux savants* (1686) de Baudelot de Dairvalle, et le *Nouveau voyage d'Italie, contenant une description exacte de toutes les provinces, villes et lieux considérables et des îles qui en dépendent* (1699) de François Deseine. Les textes de Christophe Regnaut et François Gendron s'inscrivent bien sûr dans la seconde catégorie. Celle-ci, de l'avis de Wolfzettel, regroupe les récits de voyage les plus caractéristiques du siècle classique, c'est-à-dire des récits marqués notamment par leur but de propagande; par l'utopisme et le messianisme souvent au coeur de leur propos; par leur style pastoral et la fréquente mise en regard avec l'antiquité; et bien sûr, par la portée de leur discours évangélique et

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 131.

colonisateur. Quelques-unes de ces caractéristiques sont repérables dans les récits des deux *donnés* (nous pensons surtout au messianisme et au discours évangélique), mais comme nous le montrerons plus loin, une grande part de l'originalité des textes de Gendron et Regnaut repose justement sur le fait qu'ils s'éloignent du discours traditionnel du missionnaire tout en étant influencés par la rhétorique jésuite.

La seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle est marquée par le typique *voyage véridique et complet*, mais aussi par la lente progression du genre vers une tendance plus littéraire notamment en raison de «la naissance d'un sous-genre [...], le récit de voyage par lettres, moitié en vers et moitié en prose»<sup>78</sup> et aussi, d'après Berthiaume, en raison de la fin des voyages de découvertes «qui entraîne un changement notable et dans la forme du genre et dans sa signification»<sup>79</sup>.

#### **1.3.4. Le XVIII<sup>e</sup> siècle: inscription de la relation de voyage dans le littéraire**

La mutation et les transformations amorcées au siècle précédent ne donneront pas lieu à un *nouveau genre* plus circonscrit ni même à un genre plus facile à définir. Comme le fait remarquer Pierre Berthiaume, «dans toute la littérature de voyage du XVIII<sup>e</sup> siècle, seuls les journaux de navigation, ou journaux de mer [...] se caractérisent par des règles précises pour délimiter leur contenu et arrêter leur forme»<sup>80</sup>.

Dans son analyse du récit de Nicolas Jérémie, Berthiaume montre comment ce récit de voyage du siècle des Lumières (1719) est transformé par rapport aux siècles précédents et de quelle façon il devient en quelque sorte au service de la mission de colonisation. Semblable à un *rapport de fonctionnaire*, le texte de Jérémie n'est pas le «récit d'une aventure, mais une analyse [...], un récit qui, en dépassant le cadre de

---

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>79</sup> BERTHIAUME, Pierre, «Quelques remarques sur la notion de récits de voyages au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Description du Détroit & de la Baye d'Hudson de Nicolas Jérémie», *op. cit.*, p. 102.

<sup>80</sup> BERTHIAUME, Pierre, *L'aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 19.

[l']aventure personnelle, [...] devient essai»<sup>81</sup>. D'ailleurs, dans son *Aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Berthiaume propose une analyse complète des grandes mutations du genre pour cette période et conclut qu'à «travers les relations de voyages, qui se métamorphosent même parfois en mémoires personnels ou en récits d'aventures, c'est à une véritable appropriation du voyage par la littérature que l'on assiste»<sup>82</sup>.

Wolfzettel, lui, met surtout l'accent sur l'effacement du désir d'instruire au profit du désir de divertir. Il résume et généralise en disant que le XVIII<sup>e</sup> siècle sera le siècle du «voyage pour le voyage, [de] la recherche inquiète de l'aventure [...] qui verra l'émergence d'un nouveau type, l'aventurier»<sup>83</sup>. C'est d'ailleurs dans cette foulée, comme le soutient Roland le Huenen<sup>84</sup>, que le genre entrera dans le XIX<sup>e</sup> siècle en s'inscrivant toujours davantage du côté littéraire, notamment avec les récits de voyages romantiques<sup>85</sup> tels que *René* (1802) de Chateaubriand, *Un hiver à Majorque* (1841) de Georges Sand ou encore *Voyage en Orient* (1851) de Gérard de Nerval, pour n'en nommer que quelques-uns.

### 1.3.5. Recherches et analyses: un tableau d'ensemble

À l'inscription temporelle et littéraire de nos textes s'ajoute l'inscription dans le contexte théorique. Nous retracerons donc ici quelques-unes de nos sources, les grandes tendances et les approches des principaux chercheurs dix-septémistes spécialistes de la relation de voyage en Nouvelle-France. Ce survol, loin de prétendre à

---

<sup>81</sup> BERTHIAUME, Pierre, «Quelques remarques sur la notion de récits de voyages au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Description du Détroit & de la Baye d'Hudson de Nicolas Jérémie», *op. cit.*, p. 103.

<sup>82</sup> BERTHIAUME, Pierre, *L'aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 381.

<sup>83</sup> WOLFZETTEL, Friedrich, *op. cit.*, p. 123.

<sup>84</sup> HUENEN, Roland le, «Le récit de voyage: l'entrée en littérature», *op. cit.*, p. 57.

<sup>85</sup> «Au long du XIX<sup>e</sup> siècle il n'est guère en France d'écrivains qui n'aient consacré une partie de leur oeuvre à leurs souvenirs de voyages, à une époque en particulier où la mode romantique conférait aux voyages en Orient, en Italie ou en Espagne une actualité renouvelée.» (D'après Roland le Huenen, *ibid.*, p. 51.)

l'exhaustivité, se veut concis mais éclairant dans le cadre très précis de notre thèse. Les aspects que nous relevons seront repris et développés dans les prochains chapitres.

Notre analyse s'inscrit d'abord dans le sillage des travaux de Guy Laflèche puisque son approche est multidisciplinaire (anthropologique, historique et littéraire) et qu'il s'intéresse particulièrement au discours jésuite. De son édition critique des écrits de Paul Lejeune<sup>86</sup>, d'où nous avons déjà tiré une définition de la *relation missionnaire*, nous retenons ses réflexions sur l'aspect formel du discours jésuite; la place de la description et du récit; ainsi que la présentation chronologique et thématique du discours puisque ces aspects sont présents dans les textes de nos deux *donnés*.

La série d'articles<sup>87</sup> sur l'analyse littéraire des *Relations des Jésuites* qu'il a récemment publiée ouvre aussi plusieurs pistes de recherches. Nous prenons note, entre autres, de ses critiques et commentaires quant aux travaux relatifs à la Nouvelle-France effectués par la communauté scientifique depuis les trente dernières années (nécessité des échanges interdisciplinaires, importance de nous attarder au *discours* et aux *stratégies discursives*, problématique entourant le concept d'héroïsation, *filtre de la doxa* dans le *savoir ethnologique des missionnaires...*) et de ses réflexions quant au genre des *Relations des Jésuites de la Nouvelle-France* (qu'il rapproche de l'univers journalistique, comme nous l'avons dit précédemment, en précisant qu'il ne faut pas confondre le *journalisme dévot* avec les *écrits mystiques* ni avec les *épopées*).

---

<sup>86</sup> LEJEUNE, Paul, *Relation de 1634 de Paul Lejeune. Le missionnaire, l'apostat, le sorcier*, Édition critique de Guy Laflèche, *op. cit.*

<sup>87</sup> LAFLECHE, Guy, «L'analyse littéraire des Relations des Jésuites», dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 30, n° 1, 2000, p. 103 à 108 [pour l'article sur les années 1970 à 1986]; vol. 30, n° 2, 2000, p. 89 à 93 [pour l'article portant sur les années 1987 à 1994]; et vol. 30, n° 3, 2000, p. 101 à 106 [pour l'article concernant les années 1995 à 2000].

• Voir aussi «Les relations des jésuites de la Nouvelle-France. Un document anthropologique majeur de l'américanité française du XVII<sup>e</sup> siècle», *op. cit.*

C'est toutefois son édition critique de la *Relation* de 1649 de Paul Ragueneau<sup>88</sup> qui retient le plus notre attention. Troisième volume d'une série d'études consacrées aux saints Martyrs canadiens, cet ouvrage constitue une référence précieuse dans le cadre de notre analyse du texte de Christophe Regnaut. Certaines parties de la *Relation* du père Ragueneau sont en effet fortement inspirées du texte de ce *donné*, voire littéralement empruntées. Guy Laflèche ne fait pas un relevé systématique de tous les emprunts, mais la plupart de ses notes et commentaires, tant sur le plan littéraire que sur les plans historique et religieux, sont très éclairants.

Notre travail s'inspire aussi des publications de Réal Ouellet. De ses articles, nous avons notamment retenu son survol historique de l'image de l'Amérindien<sup>89</sup> et ses remarques sur l'univers discursif de Charlevoix et Lahontan<sup>90</sup> (pactes épistolaires, modes discursifs, parataxe comparative, figure du destinataire et lecteur virtuel, mise en scène de la lettre, prétérition narrative, niveau d'intimité...)

Par ailleurs, ses éditions des textes de Champlain<sup>91</sup> et de Gabriel Sagard<sup>92</sup>

---

<sup>88</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans *Les saints Martyrs canadiens. Le martyr de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, Édition critique de Guy Laflèche, volume 3, Éditions du Singulier, 1990.

<sup>89</sup> OUELLET, Réal, «Le Beau, le Bon et le Mauvais Sauvage», *Québec français*, n° 123, 2001, p. 67 à 70.

- Il faut prendre note que cette question a été étudiée sous plusieurs angles et est largement documentée. Parmi les ouvrages incontournables, nous retenons le collectif *Figures de l'Indien* sous la direction de Gilles Thérien, Typo, 1995.

<sup>90</sup> OUELLET, Réal, «Épistolarité et relations de voyage», *op. cit.*, Éditions du Gref, 1996, p. 179-199.

- Au sujet de Charlevoix, voir l'édition critique de Pierre Berthiaume, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, *op. cit.*, (1994). Et au sujet de Lahontan, voir l'article de Berthiaume et Forget, «Entre la polémique et le littéraire: le baron de Lahontan», *La revue canadienne d'études rhétoriques*, Ottawa, CÉRUC, vol.9, septembre 1998, p. 73-96.

<sup>91</sup> CHAMPLAIN, Samuel de, *Des Sauvages*, Texte établi, présenté et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Montréal, Typo, 1993.

- En ce qui concerne les textes de Champlain, voir aussi l'analyse de Michel Bideaux parue sous le titre «*Des Sauvages: une singularité narrative*», dans *Études françaises*, 22, n° 2, 1986, p. 35-45. Bideaux aborde les textes sous l'angle narratif (effacement du narrateur; priorité de l'information sur l'aventure; formulation d'hypothèses; structure quaternaire formée par l'observation, l'information, l'interprétation et le rapport).

influencent aussi nos travaux pour les réflexions qu'elles offrent à propos de la voix de ces voyageurs non-jésuites (le discours propagandiste et ethnographique, l'inventaire descriptif, l'héroïsation de l'épistolier et la présentation de l'espace américain, entre autres), d'autant plus que ces textes sont d'importants précurseurs pour la période qui nous intéresse.

Gilles Thérien s'est lui aussi intéressé aux textes de la Nouvelle-France et plus particulièrement à ceux issus de la Huronie. Il a notamment réuni et publié<sup>93</sup> les textes du père Jean de Brébeuf (ce supérieur-fondateur de la mission huronne, signataire entre autres des *Relations de la Huronie* de 1635 et de 1636, est l'un des pères dont Christophe Regnaut décrit le martyre dans son *Récit véritable du martyre*). Mais c'est surtout dans ses travaux consacrés aux modes d'habitation en Nouvelle-France qu'il retient notre attention. Alors que nous cherchons à établir dans quelle mesure les textes des *donnés* s'inscrivent dans la littérature de voyage en Nouvelle-France, Thérien examine l'évolution des modes d'habitation des Blancs (du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la chute de la Huronie en 1650) afin de qualifier leur *inscription dans le paysage*. Pour ce faire, il analyse les données historiques et les textes qui relatent les expériences de construction d'habitations sur le territoire (Cartier, Champlain, Sagard, Brébeuf et Lalemant).

Gilles Thérien montre que le sentiment de *peur* et le désir de *survie* qui motivèrent les premières constructions se transformèrent sous Brébeuf en un «intéressant compromis entre les valeurs indiennes et les valeurs européennes»<sup>94</sup> pour enfin tendre vers l'*autonomie*, avec l'arrivée de Lalemant qui préconisera l'établissement de Sainte-

---

<sup>92</sup> SAGARD, Gabriel, *Le grand voyage du pays des Hurons*, Texte établi par Réal Ouellet, Bibliothèque québécoise, 1990.

<sup>93</sup> BRÉBEUF, Jean de, *Écrits en Huronie*, Texte établi et annoté par Gilles Thérien, Bibliothèque québécoise, 1996.

<sup>94</sup> THÉRIEN, Gilles, «L'inscription dans le paysage. Un examen des modes d'habitation en Nouvelle-France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle», dans *Études françaises*, 22, n° 2, 1986, p. 58.

Marie et ses divisions strictes (une partie pour les Français, une partie pour les Indiens convertis et une autre pour les visiteurs). C'est ainsi le début d'une «ségrégation [qui n'est] pas seulement une ségrégation fondée sur la race mais aussi sur le degré d'appartenance religieuse»<sup>95</sup>.

Comme nous nous penchons sur le point de vue des *donnés* laïques par opposition à celui des religieux de la communauté, certains aspects de cette analyse historique et ethnologique mettent en relief d'importantes réalités. Par exemple, n'y a-t-il pas lieu de nous interroger sur la possible influence de cette *inscription dans le paysage* de la mission Sainte-Marie pour François Gendron qui travaillait à l'hôpital, un bâtiment situé très à l'écart de la communauté religieuse, dans la partie «réservée» aux *Sauvages* convertis? Nous y reviendrons au quatrième chapitre de notre thèse.

Bien qu'elle s'intéresse surtout à l'écriture des femmes, nous avons aussi tenu compte des recherches de Chantal Théry puisque l'approche qu'elle privilégie est essentiellement discursive. Par exemple, dans le cas des textes de Marie Morin<sup>96</sup>, la religieuse qui rédigea les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle, Théry aborde plusieurs problématiques relatives au discours: écriture autobiographique, appartenance à la communauté, humilité chrétienne, stratégies narratives, distanciation, descriptions, dramatisation du micro-récit, etc.

Dans un collectif consacré à la rhétorique du jésuite Paul Lejeune, Théry propose<sup>97</sup> une analyse du rapport aux femmes sous la plume du jésuite. Et dans une recherche sur le discours de Marie de L'Incarnation<sup>98</sup>, elle relève les particularités

---

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>96</sup> THÉRY, Chantal, «Histoire de (se) dire des femmes en Nouvelle-France», *Entre l'Histoire et le roman: la littérature personnelle*, Centre d'études canadiennes, 1992, p. 157 à 176.

<sup>97</sup> THÉRY, Chantal, «Femmes missionnaires en Nouvelle-France: dans la balançoire de la rhétorique jésuite», *Rhétorique et conquête missionnaire: le jésuite Paul Lejeune*, Sous la direction de Réal Ouellet, Septentrion, 1993, p. 89 à 99.

<sup>98</sup> THÉRY, Chantal, «Chemins de traverse et stratégies discursives chez Marie de L'Incarnation», *op. cit.*

discursives du pendant féminin: rivalité, sentiment d'appartenance à la terre d'accueil, image de l'Autre, valorisation des femmes, modèles de l'Amérindienne et de la Vierge, motivation des femmes missionnaires, jeu de balançoire rhétorique, thématique, stratégies argumentatives et discursives, rapport mère-fils, mysticisme, etc.

Enfin, plus récemment, Théry publiait<sup>99</sup> une analyse du texte de Marie Madelaine Hachard de Saint-Stanislas<sup>100</sup> qui écrivait à son père alors qu'elle était en route vers la Nouvelle-Orléans. Théry proposait alors une analyse du récit au féminin, de sa subjectivité, du pacte épistolaire qui le sous-tend, de l'humour et du souci terminologique de l'épistolière. Tous autant qu'ils sont, ces éléments constituent un ensemble d'outils référentiels pour la partie analytique de notre thèse.

Parmi les chercheurs les plus actifs en ce qui a trait au corpus de la Nouvelle-France, il faut encore ajouter Pierre Berthiaume, spécialiste de la relation de voyage en Amérique au siècle des Lumières (*L'aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1990) et responsable d'éditions critiques des textes de Charlevoix (1994) et Sagean (1999). Comme nous l'avons déjà dit, ses travaux nous donnent d'importants éléments théoriques quant aux formes, aux discours et aux transformations du *récit de voyage* au XVIII<sup>e</sup> siècle, en plus d'offrir d'importantes données relatives aux écrits des Jésuites. Un chapitre de son *Aventure américaine* est en effet consacré aux *Lettres des missionnaires*. Berthiaume dresse le cadre historique dans lequel se situent les *Lettres édifiantes* et

---

<sup>99</sup> THÉRY, Chantal, «1727-1728. De Rouen à la nouvelle-Orléans. Correspondance et journal de bord de Marie-Madeleine Hachard de Saint-Stanislas», dans *Femmes en toutes lettres. Les épistoliers du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Voltaire Foundation, Oxford, 2000, p. 109 à 117.

<sup>100</sup> Au sujet du discours de cette épistolière, nous pouvons aussi lire l'article de Danielle Forget et France Martineau, «La parole identitaire dans la correspondance de voyage de Marie Madelaine Hachard (1727-28)», paru dans l'ouvrage *Des Identités en mutation: de l'Ancien au Nouveau Monde*, Éditions David, 2002, p. 37-64.

Les auteures étudient les particularités linguistiques et rhétoriques du texte et se penchent notamment sur l'épistolarité du récit, les techniques narratives et argumentatives de l'épistolière ainsi que sur les pratiques axiologiques sous-jacentes. Une partie de cette analyse montre comment s'exprime l'identité de l'épistolière à travers l'utilisation des pronoms personnels. Marie Madelaine Hachard étant une novice ursuline, à mi-chemin entre le statut de femme laïque et le statut de religieuse, sa position identitaire n'est pas sans similitude avec celle des *donnés* des Jésuites.

*curieuses* du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ne manque pas de se pencher d'abord sur les *Lettres* du XVI<sup>e</sup> siècle et les *Relations* du siècle suivant. Le «modèle» jésuite y est largement exemplifié et expliqué (rhétorique du discours, influence du code missiologique de François Xavier, motivation de cette orientation discursive, effets recherchés chez le destinataire, etc.) Nous y aurons naturellement recours dans les parties de notre analyse qui s'intéressent au discours des laïcs par rapport à celui des pères jésuites.

Nous retenons aussi son analyse de *La Description du Detroit & de la Baye d'Hudson* de Nicolas Jérémie<sup>101</sup> puisqu'elle offre d'incontournables réflexions sur l'aspect formel des récits de voyages des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et aussi son analyse de la rhétorique de Charlevoix dans l'épisode du tremblement de terre de 1663<sup>102</sup>. Ce dernier article fournit un modèle d'analyse discursive duquel nous nous inspirons largement dans notre comparaison des textes de Ragueneau avec ceux des *donnés*. Pierre Berthiaume confronte en effet différentes versions d'un même événement et montre comment le discours de l'historien se met au service du champ mythologique. Notre propos vise davantage l'aspect identitaire des discours, mais la méthode d'analyse est tout à fait similaire (relevé des différents points de vue, des cas d'intertextualité et de plagiat; remarques sur la présentation matérielle des événements; analyse de la transformation des temps de verbe, de l'utilisation d'un vocabulaire particulier et du souci d'amplification de l'événement, etc.)

Nous ajoutons encore à ces sources, les travaux de Marie-Christine Pioffet sur les *Relations des Jésuites*<sup>103</sup> puisqu'ils éclairent l'aspect héroïsant du discours

---

<sup>101</sup> BERTHIAUME, Pierre, «Quelques remarques sur la notion de récits de voyages au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Description du Detroit & de la Baye d'Hudson de Nicolas Jérémie», *op. cit.*

<sup>102</sup> BERTHIAUME, Pierre, «Le tremblement de terre de 1663: les convulsions du Verbe ou la mystification du logos chez Charlevoix», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 36, n° 3, décembre 1982, p. 375-387.

<sup>103</sup> PIOFFET, Marie-Christine, *La tentation de l'épopée dans les Relations des jésuites*, Québec, Septentrion, 1997.

missionnaire; et sur le plan exclusivement linguistique, les travaux de Latif Zeitouni<sup>104</sup> parce qu'ils ouvrent d'intéressantes pistes de recherche dans une perspective discursive (structure, analyses sémantique et morpho-syntaxique de la description, perspectives narratives, etc.)

Nos principales références en ce qui concerne les textes des Jésuites sont les ouvrages de Lucien Campeau, particulièrement le *Monumenta Novae Franciae*<sup>105</sup> et l'ouvrage consacré à *La mission des Jésuites chez les Hurons*<sup>106</sup>, mais nous privilégions toujours l'édition des *Relations des Jésuites* établie par Thwaites<sup>107</sup> puisqu'elle est l'une des mieux documentée, certainement la plus objective et sans doute la plus utilisée dans la communauté scientifique.

Enfin, en ce qui a trait à l'histoire de la Nouvelle-France et à l'histoire de la Huronie nous employons les ouvrages de référence habituels, soit les travaux de Marcel Trudel<sup>108</sup>, Conrad Heidenreich<sup>109</sup> et Bruce Trigger<sup>110</sup>.

---

<sup>104</sup> ZEITOUNI, Latif, *Sémiologie du récit de voyage*, Publications de l'Université Libanaise, Section des Études Linguistiques, Beyrouth, 1997.

<sup>105</sup> CAMPEAU, Lucien, *Monumenta Novae Franciae*, Montréal, Bellarmin, 8 vol.

<sup>106</sup> CAMPEAU, Lucien, *La mission des Jésuites chez les Hurons 1634-1650*, Montréal, Bellarmin, 1987.

<sup>107</sup> *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édité par Reuben Gold Thwaites, New-York, Pageant Book Company, 1959, 73 vol.

<sup>108</sup> TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Fides, 4 vol.

<sup>109</sup> HEIDENREICH, Conrad, *Huronica. A History and Geography of the Hurons Indians 1600-1650*, Toronto, McClelland and Stewart, 1971.

<sup>110</sup> TRIGGER, Bruce, *Les Enfants d'Aataentsic. L'histoire du peuple Huron*, traduit de l'anglais par J.-P. Sainte-Marie et B. Chabert Hacikyan, Montréal, Libre Expression, 1991.

## 1.4. Conclusion

Comme Pierre Berthiaume, nous croyons que «les formes de récit ne font pas qu'ajouter aux choses, comme un vêtement qui les habillerait, elles construisent la matière qu'elles enserrent»<sup>111</sup>. C'est pourquoi il nous semblait nécessaire de définir le plus possible les cadres théoriques dans lesquels nous inscrivons les textes de Gendron et Regnaut. Indéniablement, celui de la relation de voyage convient davantage que celui de l'épistolaire. Cependant, tout un ensemble de facteurs (dont l'épistolaire fait partie) vient aussi s'inscrire dans ce cadre et contribue à nourrir notre analyse.

Nos recherches nous ont permis de parcourir de nombreuses études sur l'épistolaire et sur la relation de voyage. La Nouvelle-France du dix-septième siècle connut sa part de relationnaires et aujourd'hui, des chercheurs issus de plusieurs disciplines s'intéressent aux différents aspects des textes laissés par ces hommes et ces femmes venus de l'Ancien Monde. Pourtant, les études sur François Gendron et son texte, et celles qui s'intéressent au texte de Christophe Regnaut se font rares. De plus, rien n'indique que les deux documents aient déjà été réunis. Il s'agit donc ici d'une première étude de deux textes qui devraient être considérés d'abord et avant tout comme des écrits oubliés de *donnés* laïques de la Nouvelle-France et en ce sens, comme des écrits uniques.

---

<sup>111</sup> BERTHIAUME, Pierre, *L'aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 382.

## **Deuxième partie**

### **Recherche des documents**

## 2.1. Introduction

La recherche scientifique dans les fonds d'archives représente un défi à plusieurs égards. Il est à peu près impossible d'entreprendre une recherche sérieuse sans devoir nous déplacer et investir du temps; une part de la recherche peut être faite par le biais d'Internet, mais les centres d'archives informatisés gagnent à être visités parce qu'il est rare que tous les outils de recherche soient disponibles sur la Toile, d'autant plus que tous les centres d'archives ne sont pas passés à l'ère informatique. Par ailleurs, les documents intéressants ne sont pas nécessairement répertoriés là où nous nous y attendrions. D'importants fonds sont complètement disparus au XX<sup>e</sup> siècle (par exemple, les archives départementales d'Orléans ont été touchées lors de bombardements survenus pendant la Seconde Guerre mondiale) et c'est sans parler du réseau des archives privées et du réseau des collectionneurs qui sont difficiles d'accès.

Pour toutes ces raisons, mais aussi pour offrir des repères archivistiques aux membres de la communauté scientifique qui s'intéresseront à François Gendron, à Christophe Regnaut et au discours des *donnés* des Jésuites de la Nouvelle-France, nous avons choisi de communiquer l'essentiel de nos découvertes documentaires et l'itinéraire de nos recherches dans les centres d'archives québécois, canadiens et français. Par le biais de la quête des manuscrits de François Gendron et Christophe Regnaut, des éléments qui ont des répercussions importantes dans l'analyse sont mis en lumière. Notre analyse des limites et des zones d'incertitude de ces deux textes, notre relevé des éléments graphiques qui influencent l'analyse discursive et notre regard sur le problème d'authenticité relatif au manuscrit de Christophe Regnaut soulèvent aussi des questions incontournables dans le cadre de notre thèse.

## 2.2. Le texte de François Gendron: un imprimé sans manuscrits ?

C'est à Lucien Campeau que nous devons la plus récente publication<sup>1</sup> du texte de François Gendron (1994). Cette édition offre quelques commentaires et précisions quant au texte et quant à Gendron lui-même. Dans la plupart des cas, ces remarques sont utiles, voire précieuses dans le cadre de notre recherche.

Cela dit, la copie des *Quelques particularités du pays des Hurons* que nous avons d'abord eue entre les mains était issue du corpus *Aux origines de la grammaire québécoise* établi par France Martineau. Il s'agissait d'une photocopie d'un microfilm produit à partir d'un imprimé datant de 1868. À ce moment-là, nous ne connaissions du texte que son numéro de bobine<sup>2</sup> et les dates<sup>3</sup> de sa première (1660) et seconde (1868) publications; et de l'auteur, François Gendron, nous ne connaissions rien.

Nous sommes d'abord partie à la recherche d'une version originale (format papier) imprimée en 1868, afin de vérifier si elle comportait quelques indices permettant d'établir la genèse du texte. La Bibliothèque Nationale du Canada à Ottawa conserve un exemplaire de ce document dans sa collection de livres rares<sup>4</sup>. Il s'agit d'un livret constituant une entité propre, c'est-à-dire qu'il a été publié pour le seul texte de

---

<sup>1</sup> CAMPEAU, Lucien, *Monumenta Novae Franciae. Le témoignage du sang*, tome VII, Montréal, Éditions Bellarmin, (Monumenta Historica Societatis Iesu, Vol. 146), 1994, p.252-263.

<sup>2</sup> Bobine 2579, Archives Nationales du Québec à Montréal.

• L'Institut canadien de microreproductions historiques a aussi mis en ligne le texte de cette seconde édition à l'adresse suivante :  
<http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=5897dbd8af&doc=26088>

<sup>3</sup> La page frontispice de l'édition de 1868 donne en effet des informations concernant la première publication. Elle donne notamment le nom de l'éditeur (Denys Bechet et Louis Billaine) et la date de publication (MDCLX). Nous savions donc déjà que le texte publié en 1868 était paru d'abord au XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>4</sup> Amicus 2668046.

Gendron<sup>5</sup>. Il compte 27 pages<sup>6</sup> de texte et d'après *l'achevé d'imprimer*, cent exemplaires<sup>7</sup> ont été tirés à Albany (N.Y.), le 25 août 1868. En comparant ce document avec la version microfilmée issue du corpus *Aux origines de la grammaire québécoise*, nous n'avons pu découvrir aucun indice supplémentaire quant à la genèse du texte, quant à la publication faite plus de deux cents ans auparavant (1660), ni quant à l'existence de quelque manuscrit. Il devenait donc impératif de consulter l'édition de 1660, mais encore fallait-il en retracer une copie<sup>8</sup>.

En explorant les répertoires électroniques de la Toile, nous avons pu trouver<sup>9</sup> un exemplaire de *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties*<sup>10</sup> attribué à Pierre d'Avity, mais revu, corrigé et augmenté par Jean Baptiste de Rocolles en 1660. Cet imposant ouvrage spécialisé en histoire et en géographie avait été publié pour la première fois en 1637 par Pierre d'Avity, mais c'est au moment de sa réédition, en 1660,

---

<sup>5</sup> D'après le répertoire électronique de la Bibliothèque Nationale du Canada, ce livret constitue la 25<sup>e</sup> publication d'une série appartenant à la collection *Shea's Cramoisy Press Series*.

<sup>6</sup> Les pages 1 à 24 sont disposées sur trois feuillets pliés et non coupés. Les pages 25 et 26 sont imprimées sur un demi-feuillet plié. *L'achevé d'imprimer* se trouve à la page qui suit la dernière page de texte. Si cette page était numérotée, il s'agirait de la page 27.

<sup>7</sup> La copie conservée à la Bibliothèque Nationale du Canada à Ottawa n'est pas numérotée bien qu'un espace ait été prévu à cette fin par l'imprimeur, à la page précédant le début du texte (si cette page était numérotée, il s'agirait de la page 2).

<sup>8</sup> Nous n'avions alors que les informations sommaires issues de la page frontispice de l'édition de 1868, c'est-à-dire le titre et le sous-titre du document [QUELQUES PARTICULARITEZ DU PAYS DES HURONS EN LA NOUVELLE FRANCE. Remarquées par le Sieur GENDRON, Docteur en Medecine, qui a demeuré dans ce Pays-là fort long-temps]; une note relative au responsable de la première édition [Jean Baptiste de Rocolles, Conseiller & Aumosnier du Roy, & Historiographe de sa Majesté]; les lieux et la date de première publication [A Troyes, & A Paris, Chez DENYS BECHET, au Compas d'Or et LOUIS BILLAINE, a S. Augustin, ruë S. Jacques, M.DC.LX.]

<sup>9</sup> À la Réserve de la Bibliothèque Nationale du Québec à Montréal, sous la cote RES/AB/6.

<sup>10</sup> AVITY, Pierre d', *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties avec tous ses empires, royaumes, estats et republics où sont déduits et traitez par ordre leurs noms [...] avec un discours universel comprenant des connaissances générales du monde[...]*, Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par Jean Baptiste de Rocolles, Paris, Denys Bechet & Louis Billaine, 1660 [1637], 8 tomes en 6 volumes.

que Jean Baptiste de Rocoles plaça le texte de François Gendron en appendice<sup>11</sup> du troisième volume, dans le quatrième tome<sup>12</sup>.

Ce document est évidemment rarissime et il ne semble pas avoir été microfilmé, du moins au Canada. L'ouvrage étant énorme, nous n'en sommes pas particulièrement surpris. Cependant, il semble que même les quelques pages de Gendron n'aient jamais été microfichées. Nous n'avons bien sûr pas pu vérifier toutes les microfiches répertoriées dans les bases de données électroniques canadiennes, mais une chose est sûre: ces bases de données ne donnent que des renseignements sommaires et il n'est pas rare qu'un répertoire annonce un exemplaire microfiché du texte de Gendron publié en 1660 alors que dans les faits, il s'agit d'une copie de la seconde publication! C'est sans doute la page frontispice utilisée en 1868 qui est responsable de toute cette confusion puisqu'elle emprunte certaines parties de la page titre de l'édition de 1660, notamment l'indication de la date de publication (MDCLX). La mention *Achevé d'Imprimer à Albany, N.Y., par F. Munsell, ce 25 Août, 1868* n'apparaît quant à elle que tout à la fin du document, en petits caractères. Certains lecteurs peuvent ainsi avoir été piégés.

Et tomber dans le piège n'est pas sans conséquences puisque les deux publications ne sont pas tout à fait semblables. En prenant pour référence le texte le plus ancien (et par le fait même celui qui risque d'être le plus près du manuscrit, soit celui publié en 1660), nous notons d'abord, sur le plan formel, que quatre paragraphes ont été agglomérés deux à deux pour la seconde publication. L'édition de 1660 compte vingt paragraphes tandis que la seconde publication n'en compte que dix-huit. Quelques signes de ponctuation ont aussi été transformés, ajoutés ou effacés pour l'édition de 1868. Par exemple, il arrive que les deux points deviennent un point virgule et inversement. La virgule est cependant la plus touchée : elle remplace tantôt les deux

---

<sup>11</sup> Aux pages 201 à 206. Voir l'annexe G.

<sup>12</sup> «DESCRIPTION GENERALE DE L'AMERIQUE TROISIEME PARTIE DU MONDE AVEC TOUS SES EMPIRES, ROYAUMES, ESTATS ET REPUBLIQUES»

points, elle est tantôt remplacée par un point virgule, on l'ajoute au besoin et on la supprime plus de cinq fois.

Sur le plan lexical, outre deux coquilles d'importance négligeable, il faut prendre note que quelques mots ont subi de légères transformations. Certaines d'entre elles semblent presque accidentelles tant elles sont cousines des graphies modernes. Par exemple, *puisque* deviendra dans la deuxième édition *puis que*; le mot *bon-heur* sera aggloméré; le participe présent *tirante* perdra son *e* final; et les initiales (ou ce qui semble l'être<sup>13</sup>) d'un ami que Gendron nommait *AB. Medecin* seront séparées par un point supplémentaire (*A.B. Medecin*).

Certaines modifications semblent être toutefois de véritables erreurs d'édition. Trois cas peuvent être soulevés. D'abord, le mot *tout* qui disparaîtra dans la phrase *Ce pays est tout entrecoupé de lacs*. Ensuite, le mot *infecter* qui sera supprimé dans la phrase *la plupart des chasseurs arrachent et jettent les vrais testicules sitôt que l'animal est pris, pour éviter la mauvaise odeur qui en pourrait infecter la chair*; et le syntagme *pouvant même empêcher* qui sera gommé dans la phrase *les bohèmes disent aussi les bonnes aventures, pouvant même empêcher, disent-ils, les mauvaises*.

Il est probable que l'éditeur de la version publiée en 1868 ait apporté certaines modifications volontairement, notamment en ce qui a trait à la ponctuation et à la fusion de certains paragraphes puisque le résultat n'affecte que très peu le sens du texte. Mais les modifications plus importantes, telles que les effacements de mots, paraissent bien involontaires. D'une part, il est difficile de croire qu'on ait pu volontairement supprimer

<sup>13</sup> «[...] ie diray en la consideration de Monsieur AB. Medecin vostre bon amy [...]» [Extrait tiré de la première édition (1660)]

Le sens de cette phrase laisse croire d'emblée au lecteur contemporain que les lettres «AB.» sont les initiales du prénom et du patronyme de l'ami médecin. Ce qui est tout à fait possible. Cette impression est d'ailleurs renforcée par le second éditeur (1868) qui ajoute un point entre les deux majuscules «A.B.». Mais il n'est pas impossible qu'il puisse s'agir de l'abréviation latine «ABB.» involontairement raccourcie lors de la première édition (1660). Le cas échéant, nous verrions s'éclairer davantage le réseau épistolaire de François Gendron puisque cette abréviation latine renvoie à *abbas* (abbé, en français, d'après le *Dictionnaire des abréviations latines et françaises* de Chassant et le *Dictionnaire Quillet de la langue française*, vol.1). Ceci n'est pas sans importance car la plume de l'épistolier est influencée par le destinataire, mais aussi par l'ensemble des lecteurs susceptibles de jeter les yeux sur sa correspondance. Nous reviendrons sur la question du destinataire au chapitre 4.

un ou plusieurs termes<sup>14</sup> nécessaires à l'intelligibilité du texte et d'autre part, il est clair que cet éditeur souhaitait rester fidèle à la version imprimée en 1660: s'il avait voulu moderniser quoi que ce soit sur le plan lexical, ses corrections auraient bien sûr touché l'ensemble du texte. À ce sujet, il faut aussi prendre en considération un élément pour le moins révélateur: les mots *lors qu'il* (employés en 1660) seront transformés par l'éditeur de 1868 en *lorfqu'il*. Cette correction archaïsante est isolée, mais elle montre bien la volonté qu'avait le second éditeur de respecter la graphie d'origine.

Nous avons parcouru les six volumes de l'ouvrage de Pierre d'Avity, à la recherche d'indices qui pourraient nous en apprendre un peu plus sur Gendron et surtout sur ses manuscrits. Les textes de présentation, les textes d'introduction et le chapitre sur la Nouvelle-France<sup>15</sup> ne comportaient aucun indice révélateur, enfin rien qui puisse nous aider à retrouver les manuscrits de François Gendron. Nous nous sommes toutefois arrêtée à l'index. Deux éléments ont retenu notre attention. D'abord, cet index annonce le texte de Gendron comme une *Relation*<sup>16</sup> et ensuite, il laisse croire que le document est un ajout de dernière minute. L'index présente en effet deux grandes sections: *Amérique Septentrionale* et *Amérique Meridionale*. Le texte de Gendron, placé tout à la fin, se trouve répertorié dans la seconde section, ce qui semble évidemment fautif. Mais en réalité, le lecteur est induit en erreur puisque le texte de Gendron n'est pas réellement à l'intérieur de la section de l'*Amérique Meridionale*, mais plutôt en retrait de celle-ci, telle une annexe ajoutée au dernier moment.

La recherche dans les différents centres d'archives constitue la seconde étape de notre quête documentaire. Mais avant d'en faire le rapport, nous présenterons le deuxième texte qui nous intéresse, c'est-à-dire le *Récit véritable du martyr* attribué à Christophe Regnaut.

---

<sup>14</sup> À moins, bien sûr, qu'il s'agisse de censure, ce qui semble plutôt improbable ici.

<sup>15</sup> *Nouvelle-France, Canada ou Etats du Roy de France en l'Amérique*

<sup>16</sup> *Relation des Hurons en la nouvelle France.*

### 2.3. Le texte de Christophe Regnaut: un manuscrit controversé

Ce sont les travaux de Lucien Campeau qui nous ont mise sur la piste du texte de Christophe Regnaut. Dans *La mission des Jésuites chez les Hurons*, ce chercheur affirme qu'en dehors des *Relations*, il existe un certains nombres de lettres, de documents et de mémoires qui ajoutent au contenu des annales officielles: «spécialement intéressantes sont les lettres de quelques-uns des épistoliers: le P. Isaac Jogues, le P. Joseph-Marie Chaumonot, [...] les donnés Christophe Régnaut et François Gendron»<sup>17</sup>.

Lucien Campeau reproduit le texte de Regnaut dans le septième tome de son *Monumenta Novae Franciae*<sup>18</sup>. Il note que le manuscrit est conservé aux Archives Nationales du Canada<sup>19</sup>; que l'archiviste Douglas Brymner l'a transcrit et traduit en anglais dans son rapport de 1884<sup>20</sup>; et qu'un second texte manuscrit<sup>21</sup> (qu'il attribue à *une main ancienne*) est enchâssé à l'intérieur même du manuscrit de Regnaut. Curieusement, le père Campeau note aussi l'existence de l'édition parue dans *The Jesuit Relations and Allied Documents*<sup>22</sup>, mais il ferme les yeux sur les commentaires très pertinents de l'éditeur, Reuben Gold Thwaites, en ce qui a trait notamment à la datation du manuscrit. Aussi Campeau se contente-t-il de transcrire la date et le nom de l'épistolier tels qu'ils

<sup>17</sup> CAMPEAU, Lucien, *La mission des Jésuites chez les Hurons 1634-1650, suivi de La formation des noms de peuples et de bourgades en Huron* par Pierrette-L. Lagarde, Montréal, Éditions Bellarmin, (Bibliotheca Instituti Historici S.I. Vol. XLVI), 1987, p. 12.

<sup>18</sup> CAMPEAU, Lucien, *Monumenta Novae Franciae. Le témoignage du sang, op.cit.*, p. 488-492.

<sup>19</sup> ffMG 18, E 10. (Voyez l'annexe L)

<sup>20</sup> BRYMNER, Douglas, «Report on Canadian Archives. 1884.», *Canada Public Archives Report 1881-1884*, Ottawa, MacLean, Roger & Co., 1885, p. xiv-xv.

<sup>21</sup> Ce second manuscrit est presque illisible. Il est intitulé «Extrait de la relation imprimé à Paris chez Cramoisy 1650 contenant ce qui s'est passé en 1648 et 1649 aux missions des pp. Jésuites dans la Nouvelle-France aux Hurons par le P. Paul Ragueneau».

<sup>22</sup> *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édition de R.G. Thwaites, 1959, Volume 34, p. 24 à 36.

apparaissent sur le manuscrit (en modernisant toutefois l'orthographe): *Christophe Regnaut, coadjuteur Frère aux Jésuites de Caen, 1678, compagnon des Pères Brébeuf et Lallemand cy-dessus*. Il y a pourtant déjà une importante contradiction: on ne peut affirmer que ce texte est celui d'un *donné* si l'on croit qu'il a été rédigé en 1678, c'est-à-dire plus de 25 ans après que Regnaut soit devenu frère!

En fait, les dernières lignes du manuscrit de Christophe Regnaut sont loin de faire l'unanimité auprès des chercheurs. Et comme il s'agit de la signature de l'épistolier, la remise en question de l'authenticité même du document ouvre le champ à plusieurs hypothèses. Mais voyons d'abord les observations et les commentaires du premier chercheur qui ait eu sous les yeux ce manuscrit: l'archiviste Douglas Brymner.

Ce chercheur a mis la main sur le manuscrit de Regnaut à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La table des matières de son *Rapport sur les archives canadiennes* est sans ambiguïté. À côté du nom de l'épistolier *Christophe Regnaut*, une seule date est inscrite: 1678.

La note de présentation qui précède la transcription du manuscrit n'est toutefois pas aussi limpide. Brymner écrit, sans doute par maladresse, qu'en Nouvelle-France, Christophe Regnaut était simultanément un frère lai (*lay brother*) et un *engagé*:

Comme nous le verrons, le narrateur, Christophe Regnaut, fut le frère lai à qui l'on confia la tâche de préparer les restes [des pères Brébeuf et Lalemant] pour leur transport à Québec. [...] [Il] était un des frères lais membres de l'ordre des Jésuites qui n'occupaient pas les fonctions de prêtre. Son nom, ni celui d'aucun des *engagés* (comme on les appelait) n'apparaissent dans les *Relations* écrites par les Jésuites<sup>23</sup>.

Cette explication est évidemment contradictoire. Nous le montrerons bien dans le prochain chapitre; il ne faut pas confondre les *frères*, les *engagés* et les *donnés*.

En dehors de la courte note de présentation, Douglas Brymner reste somme toute assez muet. Il n'éclaire d'aucune façon le manuscrit qu'il se contente de transcrire et de

<sup>23</sup> «As will be seen, the narrator, Christophe Regnaut, was the lay brother to whom was entrusted the care of preparing the remains for conveyance to Quebec. [...] [He] was one of a number of lay brothers, members of the Jesuit order, but holding no priestly office. Neither his name, nor the name of any of the *engagés* (as they were termed) appears in the *Relations* written by the Jesuits.» D'après Douglas Brymner, *op. cit.*, p. xiv-xv.

traduire (en anglais) et il ne souffle mot de la surprenante signature, ni de la présence du second manuscrit enchâssé dans le texte de Regnaut. Le silence de cet archiviste est éloquent: ne pas se questionner sur ces éléments c'est en quelque sorte croire sans condition que le *Récit véritable du martyre* de Regnaut fut réellement rédigé depuis Caen, en 1678 (longtemps après que l'épistolier eut pris la robe et longtemps après la rédaction de la *Relation de 1649* du père Paul Ragueneau).

Ce n'est pas l'avis de Reuben Gold Thwaites. Dans ses notes bibliographiques, cet éditeur affirme d'abord que le manuscrit de Regnaut est un texte «intéressant, mais sans date» puis il ajoute:

Nous supposons d'après le style, toutefois, qu'il fut écrit peu de temps après l'événement [le martyre des pères Brébeuf et Lalemant en 1659]. [...] [Ce] récit du martyre écrit par Regnaut [...] a visiblement servi de fondement pour le récit donné [par le père Ragueneau] au chapitre IV de la *Relations des Hurons de 1649*<sup>24</sup>.

En ce qui a trait à l'énoncé qui tient lieu de signature sur le manuscrit, Thwaites explique qu'il pourrait s'agir d'une «explication du futur statut ecclésiastique de Regnaut [...]; qu'il semble qu'il s'agisse simplement d'une note explicative pour identifier l'épistolier, et qu'elle a bien pu avoir été ajoutée par une autre main»<sup>25</sup>. Cette hypothèse est bien sûr des plus intéressantes. Mais même si Thwaites demeure l'éditeur des *Relations* auquel une majorité de chercheurs fait référence et qu'il présente l'édition la mieux documentée et certainement la plus sérieuse à ce jour, son hypothèse ne fait pas, elle non plus, l'unanimité.

Dans ses travaux sur les saints Martyrs canadiens, Guy Laflèche ne manque pas de pointer du doigt cette édition américaine: «[le texte de Regnaut] connaîtra [...]

---

<sup>24</sup> «It is a graphic and interesting account, but is without date. We infer from the style, however, that it was written not long after the event [...]. Regnaut's account of the martyrdom [...] is evidently the basis for that given in chap. iv. of the *Huron Relations* for 1649». (Thwaites, vol. 34, p. 237 et 246)

<sup>25</sup> «few lines at the end of the letter [...] appear to be explanatory of Regnaut's ecclesiastical status in later years [...]; It appears to be simply a note of explanation identifying the writer, and may have been added by some other hand.» (Thwaites, note 2 du vol. 34, p. 245)

plusieurs publications, jusqu'à celle de R.G. Thwaites [...], bien que curieusement et exceptionnellement celui-ci le décrira, le situera et le reproduira mal (sans sa date et son lieu d'origine [...])»<sup>26</sup>. Laflèche soumet ensuite au lecteur une hypothèse qui ne manque pas d'intérêt (et qui n'est pas sans rejoindre d'une certaine façon l'idée de Thwaites).

D'abord, il soutient (avec force arguments<sup>27</sup>) que le texte de Regnaut a servi de source à la *Relation de 1648-1649* de Paul Ragueneau. Ensuite, il nuance l'idée en précisant que Ragueneau n'a pu s'inspirer que d'une partie du texte auquel nous avons accès aujourd'hui. Laflèche soulève en effet l'hypothèse selon laquelle Christophe Regnaut aurait rédigé une première version «au fur et à mesure du déroulement des événements»<sup>28</sup> (ce qui rejoint l'idée de Thwaites selon laquelle le récit dû être rédigé *peu de temps après l'événement*); puis qu'il aurait rédigé plus tard une seconde version, après son retour à Québec, en ajoutant à son premier texte «ce qui constitue maintenant l'avant-dernier alinéa [...] [puisqu'il y décrit] l'exhumation des corps et le transport des reliques à Québec»<sup>29</sup>. Enfin, Guy Laflèche suppose que Regnaut a dû écrire et signer une troisième copie (celle dont nous disposons), depuis Caen, en 1678.

L'argumentation est évidemment étoffée et tout à fait convaincante. L'idée des trois versions revues et augmentées par Regnaut lui-même est en fait difficilement contestable. Mais Guy Laflèche a-t-il consulté le manuscrit original? Si tel est le cas, pourquoi ne s'interroge-t-il pas sur l'authenticité du document conservé aux Archives Nationales du Canada ou, à tout le moins, sur la nature et l'origine de la signature attribuée à Regnaut?

---

<sup>26</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Les saints Martyrs canadiens. Histoire du mythe*, vol. 1, Laval, Éditions du Singulier, 1988, p. 167.

<sup>27</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Les saints Martyrs canadiens. Le martyr de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, vol. 3, Laval, Éditions du Singulier, 1990, p. 173-174

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 107-108, 173.

Nous avons eu la chance de pouvoir consulter l'original de ce manuscrit par l'entremise de l'archiviste Gilles Durocher. Celui-ci s'était déjà penché sur l'authenticité de ce document et il a eu l'amabilité de nous faire connaître le fruit de ses recherches.

Dans un rapport qu'il a rédigé à la demande d'une chercheuse américaine, Gilles Durocher soulève d'abord la présence du second manuscrit (intitulé *Extrait de la relation imprimé à Paris chez Cramoisy 1650 contenant ce qui s'est passé en 1648 et 1649 aux missions des pp. Jésuites dans la Nouvelle-France aux Hurons par le P. Paul Ragueneau*) et son étonnante disposition puisqu'il est littéralement enchâssé dans le *Récit véritable du martyr* attribué à Christophe Regnaut. En effet, ces deux textes ne sont pas simplement l'un à la suite de l'autre, mais presque l'un dans l'autre, comme si l'*Extrait* avait été ajouté à la fin du *Récit*, mais que, faute d'espace, le scripteur aurait résolu d'utiliser la page couverture du *Récit* pour achever sa tâche.

Plus surprenant encore, Durocher note que ce qui semble être la signature de Regnaut est en fait de la main de celui qui rédigea l'*Extrait*... et que cette main n'est visiblement pas celle qui a rédigé le *Récit véritable du martyr*:

Selon moi, le *Récit* fut rédigé avant l'*Extrait* et est une copie contemporaine écrite soit par Regnault lui-même ou copiée par quelqu'un d'autre à partir de l'original [...]. Je pense qu'il pourrait s'agir d'une copie contemporaine parce que la calligraphie est trop soignée et trop bien écrite pour être de première main. Je ne peux toutefois rien confirmer parce que je n'ai pas d'échantillon de la signature ni de l'écriture de Regnault. [...] il semble toutefois que le *Récit* était seulement paraphé C R à l'origine. L'inscription entre les initiales sont d'une encre et d'une main différentes. Par ailleurs, cette encre et cette calligraphie semblent être les mêmes que celle de l'*Extrait*.<sup>30</sup>

Telle une preuve irréfutable, Durocher ajoute encore que l'encre des lettres CR a marqué la page précédente (à la façon d'un décalque), ce qui n'est pas le cas de l'encre des

<sup>30</sup> «It is my opinion that the *Récit* was written prior to the *Extrait* and that it is a contemporary copy written either by Regnault himself or copied by someone else from the original [...]. I think that is a contemporary copy because the calligraphy of this *Récit* is too neat and too well written to be a first copy. I cannot confirm all of this because I don't have a sample of Regnault's signature or handwriting. [...] it appears that the *Récit* was originally only initialled C R. The inscription between the initials CR is in a different ink and hand. Further, that ink and hand imitates those of the *Extrait*.» (Rapport de Gilles Durocher, archiviste à la division des manuscrits, Archives Nationales du Canada, Ottawa)

lettres ajoutées entre ces initiales, ni de l'encre des mots qui suivent cette signature falsifiée (c'est-à-dire l'inscription *coadjuteur Frère aux Jésuites de Caen, 1678, compagnon des Pères Brébeuf et Lallemand cy-dessus*).

Notre propre examen du document ne peut que confirmer toutes ces indications. En fait, nous sommes en tous points d'accord avec les arguments présentés par Durocher, sauf peut-être avec un élément de sa conclusion que nous trouvons trop hâtive, c'est-à-dire le nom de celui qui serait responsable des ajouts: «Ragueneau a sans aucun doute complété le nom entre les initiales et a ajouté les informations pertinentes pour l'identification de Regnault à titre d'auteur. Ceci laisse la datation du *Récit véritable* discutable»<sup>31</sup>.

Pour avoir la certitude que la main de Ragueneau est bien responsable des ajouts, il faudrait bien sûr obtenir un échantillon de sa calligraphie (ce qui n'est déjà pas simple), puis nous offrir les services d'un spécialiste en la matière. Nous pourrions ensuite tenter d'identifier l'origine du filigrane du papier et ainsi situer le manuscrit le plus exactement possible dans le temps. Ce type de recherche s'inscrirait tout à fait dans le cadre d'une analyse historique et pourrait d'ailleurs ouvrir subséquemment la voie à d'intéressantes analyses littéraires.

Quoi qu'il en soit, toutes ces hypothèses nous permettent de croire à l'existence d'un ou de plusieurs autres manuscrits du *Récit véritable du martyre*, avec des contenus plus ou moins similaires, datés différemment et peut-être même rédigés par d'autres mains: celle d'un supérieur ou encore celle d'un copiste au service des Jésuites, par exemple. Il est possible que le *Récit véritable du martyre* ait été copié, comme il est possible que Regnaut l'ait tout simplement dicté... Au fait, peut-on avoir l'absolue certitude que ce *donné* savait tenir la plume?

Le manuscrit que nous avons sous les yeux fut non seulement rédigé par une main qui savait tenir la plume, mais qui la tenait avec une adresse remarquable... et

<sup>31</sup> «No doubt, Ragueneau completed the name and added the relevant information to identify Regnault as the author. This leaves the date of the *Récit* open to question.» (Rapport de Gilles Durocher, archiviste à la division des manuscrits, Archives Nationales du Canada, Ottawa)

comme le rappelle Marie-Claire Grassi, «même si le vulgaire sait signer son nom et si “la signature reste le bon baromètre de l’alphabétisation”, il ne sait pas pour autant écrire, c’est-à-dire utiliser une plume. Écrire autrefois est tout un art réservé à une élite».<sup>32</sup>

Précisons aussi que le nom de Christophe Regnaut apparaît au titre de *donné* des Jésuites d’abord comme *homme à tout faire* puis comme *cordonnier*, deux professions où le nombre d’analphabètes était particulièrement grand. D’après Marcel Trudel, en 1663 «l’analphabétisme [...] n’est important que chez les gens de métier, où il est de 42,6% [...] [et] il est largement prédominant dans le petit groupe des hommes à tout faire: les deux tiers d’entre eux ne savent signer»<sup>33</sup>. Par ailleurs, lorsque Regnaut rentrera en France et se fera frère coadjuteur, il semble qu’il occupera la charge de *portier* et ce, jusqu’à sa mort<sup>34</sup>. Il s’agit-là d’un sort bien humble pour quelqu’un qui possédait des qualités indéniables de secrétaire...

Bref, sans autre copie manuscrite du *Récit véritable du martyr*, mais surtout sans autre échantillon de la calligraphie de Christophe Regnaut, nombreuses sont les hypothèses envisageables.

## **2.4.Retour aux sources: les archives au service de la recherche littéraire**

La découverte de tout document signé de la main de Christophe Regnaut aurait constitué un avancement majeur dans notre recherche, mais nous souhaitons aussi retracer d’autres copies manuscrites du *Récit véritable du martyr* pour les raisons que nous venons d’expliquer.

---

<sup>32</sup> GRASSI, Marie-Claire, *L’art de la lettre au temps de La Nouvelle Héloïse et du romantisme*, Genève, Éditions Slatkine, 1994, p. 118-119.

<sup>33</sup> TRUDEL, Marcel, *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973, p. 115-116.

<sup>34</sup> D’après Lucien Campeau, *Monumenta Novae Franciae*, vol.3 (p. 859) et vol. 7 (p. 805-823).

En ce qui a trait à François Gendron, une analyse préliminaire du texte publié en 1660 avait permis de déterminer la part d'épistolarité du document. Nous espérons donc retracer d'abord et avant tout les trois *lettres* manuscrites qui avaient été rassemblées et publiées en 1660 dans l'ouvrage de Pierre d'Avity. Aussi, étant donné certaines allusions<sup>35</sup> de Jean Baptiste de Rocolles, le premier éditeur de ces *lettres*, nous nourrissions l'espoir de retrouver d'autres missives envoyées par Gendron depuis la Nouvelle-France (qui n'auraient jamais été publiées celles-là). Enfin, l'idée de retrouver des lettres appartenant au réseau épistolaire du chirurgien (dont il aurait été le destinataire, par exemple) n'était pas exclue puisque, grâce à ces documents, nous aurions pu retracer les archives privées des destinataires potentiels des trois *lettres* publiées en 1660.

Le dernier chercheur connu qui ait consulté des documents personnels de François Gendron est Philippe Champault (un *arrière-neveu* de la famille Gendron). Dans un article<sup>36</sup> publié au début du XX<sup>e</sup> siècle, il cite de nombreux papiers de famille, des extraits de grimoires ayant appartenu à Gendron et quelques notes éparses. Champault cite aussi quelques documents à teneur administrative provenant des archives d'Orléans (France), mais lorsqu'il est question des *lettres* publiées par Jean Baptiste de Rocolles en 1660, il reste muet quant aux manuscrits. Il se contente de donner la référence bibliographique de l'ouvrage de d'Avity et il ajoute que le texte est *conservé par Rocolles* [sic].

---

<sup>35</sup> Se basant sans doute lui aussi sur ces allusions de Rocolles, Lucien Campeau, en préfaçant son édition des lettres du chirurgien, indique au lecteur que «la correspondance de Gendron, à ce qu'il paraît, fut plus abondante que [les] reliquats [que nous connaissons aujourd'hui]». (*Monumenta Novae Franciae. Le témoignage du sang, op. cit.*, p. 252.)

<sup>36</sup> CHAMPAULT, Philippe, «Les Gendron "médecins des rois et des pauvres"», dans les *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada*, 3<sup>e</sup> Série, Tome 6, Section 1, 1912, p. 35 à 83.

### 2.4.1. Archives québécoises et canadiennes

L'interrogation des principales bases de données canadiennes et québécoises en ligne et l'exploration des différents systèmes de recherches disponibles aux Archives Nationales du Canada, aux Archives Nationales du Québec à Montréal, aux Archives Nationales du Québec à Sainte-Foy, aux Archives du Séminaire de Québec et aux Archives des Jésuites de Saint-Jérôme (Québec), sont restées sans résultat.

Par contre, hors de toute attente, sur le site historique de la mission Sainte-Marie (à Midland, en Ontario), la responsable du Centre de ressources nous a offert tous les documents qu'elle avait trouvés jusqu'ici concernant les *donnés* Gendron et Regnaut. Au milieu d'une série d'articles<sup>37</sup> concernant Gendron, une trouvaille: la photocopie d'un document dactylographié (raturé par endroits) et marqué du sceau des Archives des Jésuites de St-Jérôme (*ASJCF, ST-JEROME*), une sorte de brouillon d'un rapport sur François Gendron! Certains extraits sont particulièrement étonnants, notamment cette remarque pour expliquer la ressemblance entre un paragraphe de la *Relation* de Ragueneau et un paragraphe d'une *lettre* de Gendron:

François Gendron était vraisemblablement employé comme secrétaire dans la confection des copies, à moins que le P. Ragueneau lui eût confié la rédaction même de certaines parties de la *Relation* [...]; rien n'empêche non plus que le P. Ragueneau se soit servi de sa plume pour rédiger certains passages de sa

---

<sup>37</sup> Plusieurs d'entre eux renvoient à des documents que nous possédions déjà et certains n'ont pas de références bibliographiques complètes. Voici tout de même les quatre références les plus intéressantes:

- CHARPIGNON, Dr, «Étude sur l'abbé Gendron», *Mémoires de la Société d'agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans*, Tome 10, 1867, p. 1-13.
- CRANSTON, W. H., «Huronias First White Surgeon Found Cancer Secret From Indian "Medicos"», *Martyrs' Shrine Message*, vol.32, n° 4, Hiver 1968, p. 23-28.
- LORRAINE, Dr, «Rapport sur le mémoire qui précède», *Mémoires de la Société d'agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans*, Tome 10, 21 juin 1867, p. 224-227.
- PRIEUR, G. O., «François Gendron. The First Physician Of Old Huronia», *Historical Bulletin*, Calgary (Alberta), vol. 21, n° 1, mai 1956, p. 1-7.

### Relation<sup>38</sup>.

Le nom de l'auteur de ce rapport (le père Paul Desjardins) nous a été confirmé par la Directrice des Archives des Jésuites de St-Jérôme. Nous reviendrons sur l'importance de ce document au chapitre quatre, dans la partie consacrée à la comparaison du texte de Gendron avec la *Relation de 1648-1649* du père Ragueneau.

En somme, les recherches en sol québécois et canadien n'ont pas permis de retracer de documents rédigés par les *donnés* Gendron et Regnaut, mais elles ont tout de même éclairé certains aspects de notre recherche. Et à l'unanimité, les archivistes rencontrés soutenaient que les documents concernant les *donnés* de la Nouvelle-France étaient particulièrement rares, mais que du côté de la France, tous les espoirs étaient permis.

---

<sup>38</sup> DESJARDIN, Paul, «GENDRON, François, (1618-1688) Chirurgien, prêtre, Donné», Rapport portant la cote BO-85-4,60 [Archives des Jésuites de Saint-Jérôme, Québec, Fonds Paul Desjardins, s.j., (1895-1975)], sans date, pages 6 et 7.

Le père Paul Desjardins fait partie des rares historiens qui se sont intéressés aux *donnés* de la Nouvelle-France. Son rapport sur Gendron semble n'avoir jamais été publié, mais d'autres articles concernant les *donnés* ont été publiés dans les *Lettres du Bas-Canada*:

- «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Les donnés Charles et Guillaume Boivin», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 9, n° 4 (décembre 1955), p. 220-230.
- «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Le donné Robert Le Coq», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 11, n° 2 (juin 1957), p. 69-89.
- «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. François Malherbe, donné et frère coadjuteur», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 10, n° 1 (mars 1956), p. 5-12.
- «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Joseph Boursier dit Desforges, donné et Frère coadjuteur», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 10, n° 3 (octobre 1956), p. 154-159.
- «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Saint-Jean de La Lande», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 9, n° 3 (septembre 1955), p. 158-167.
- «Le donné Jean Guérin», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 10, n° 2 (juin 1956), p. 80-99.
- «La résidence Sainte-Marie-des-Hurons; les auxiliaires laïques (1640-1644)», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 19, n° 1 (mars 1965), p. 5-16.
- «La résidence Sainte-Marie-des-Hurons; les auxiliaires laïques (1640-1644). Suite 1.», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 19, n° 4 (mars 1965), p. 157-165.
- «La résidence Sainte-Marie-des-Hurons; les auxiliaires laïques (1640-1644). Suite 2.», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 19, n° 2 (juin 1965), p. 24-35.

### 2.4.2. Archives françaises

Tout au début de nos recherches, Raymonde Litalien, qui travaille au Service de documentation<sup>39</sup> du Centre culturel canadien à Paris, a confirmé qu'aucune recherche des manuscrits de François Gendron n'apparaissait avoir été faite jusqu'à maintenant, à tout le moins dans le cadre du programme visant à rassembler et à copier les documents d'archives français qui touchent directement l'histoire du Québec et du Canada. Il semblait donc nécessaire de commencer nos recherches à Paris.

L'exploration des index du Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales de France (CARAN)<sup>40</sup> et des Archives de la Bibliothèque Nationale de France (BNF)<sup>41</sup> fut extrêmement long étant donné le peu de documents informatisés. Nous avons suivi les conseils des archivistes et avons exploré systématiquement tous les répertoires et index susceptibles de contenir des traces de Christophe Regnaut, François Gendron, Jean Baptiste de Rocolles et Pierre d'Avity<sup>42</sup>.

Au Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales de France (CARAN), nous avons parcouru les index suivants:

*Agence générale du Clergé. Répertoire de la sous-série G<sup>8</sup>:  
Archives nationales. État général des Fonds (Tome 1: L'Ancien Régime);  
Archives privées. État des Fonds;  
Documents et travaux (1593-1790);  
État des Fonds privés antérieurs à la Révolution française;  
État des Fonds privés d'avocats et de scientifiques;*

<sup>39</sup> Ministère des Affaires étrangères et du commerce international.

<sup>40</sup> Rue des Quatre-Fils, Paris.

<sup>41</sup> Section Richelieu-Louvois, division des manuscrits occidentaux, rue de Richelieu, Paris.

<sup>42</sup> Pendant toutes nos recherches, nous ne nous limitons jamais à un seul orthographe compte tenu des glissements orthographiques fréquents au XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, pour François Gendron, nous retenons les épellations Gendron, Gendrin et Gendre, mais aussi les titres *abbé, chirurgien, donné et médecin*. Pour Christophe Regnaut, nous retenons les épellations Regnaut, Regnault, Regnauld, Renaud, Renaut, Renant, et aussi les titres *donné et frère*. Quant à Pierre d'Avity et Jean Baptiste de Rocolles, nous avons bien sûr cherché à repérer leur nom avec et sans la particule en plus de porter une attention particulière aux glissements orthographiques les plus fréquents, c'est-à-dire les lettres doublées (Rocolles, Rocolles, Roccolles) et le changement de la lettre finale chez Avity (Aviti).

*État des Fonds privés d'historiens et d'érudits;*  
*Index des Fonds de personnes, de familles et de partis politiques cotés AP;*  
*Inventaire analytique. Arrêts du Conseil 1643-1661;*  
*Inventaire des Mélanges;*  
*Secrétariat de la Maison du Roi (1610-1786).*

Aux Archives de la Bibliothèque Nationale de France (BNF), nous avons parcouru les index suivants:

*Archives de la Bastille;*  
*Archives départementales communales et hospitalières;*  
*Archives de la guerre;*  
*Arras, Avranches, Boulogne;*  
*Auxerre-Châlon-Sâone, Sens-Vesoul;*  
*Bibliothèque de l'Arsenal;*  
*Bibliothèque de la Guerre;*  
*Bibliothèque historique de la ville de Paris;*  
*Bibliothèque de l'Institut;*  
*Bibliothèque de la mairie;*  
*Bibliothèque de la Marine;*  
*Bibliothèque Mazarine (Paris);*  
*Bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris);*  
*Bibliothèques diverses;*  
*Catalogue des cinq cents de Colbert;*  
*Catalogue de la Collection Baluze;*  
*Catalogue de la Collection Dupuy;*  
*Catalogue de la Collection de Lorraine;*  
*Catalogue général des manuscrits;*  
*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France;*  
*Catalogue des manuscrits des Bibliothèques des départements;*  
*Catalogue des manuscrits conservés aux archives nationales;*  
*Catalogue des manuscrits français;*  
*Chambre des députés;*  
*Collection Anisson;*  
*Collection Chatre et Cangé;*  
*Collection Clairambault;*  
*Collection Duchesne et Bréguigny;*  
*Collection Joly et Fleury;*  
*Collection Morel de Thoisy;*  
*Collection des provinces de France;*  
*Douai;*

*Institut Chantilly-Thiers Jacquemart-André;*  
*Inventaire de la collection Moreau;*  
*Inventaire méthodique des manuscrits français;*  
*Les manuscrits français de la bibliothèque du Roi;*  
*Metz, Verdun, Charleville;*  
*Montpellier;*  
*Paris;*  
*Paris Institut, Collection Godefroy;*  
*Paris, Sénat;*  
*Saint-Omer;*  
*Selestat;*  
*Sociétés savantes;*  
*Tables des manuscrits de D. Fonteneau;*  
*Toulouse, Nîmes;*  
*Universités de Paris et des départements.*

Quelques notices ont retenu notre attention, mais lorsque nous poussions plus avant nos recherches, les années d'écriture ne correspondaient pas aux années de vie des épistoliers ou encore la description du fonds était claire quant au contenu et celui-ci n'apparaissait pas pertinent. Par ailleurs, sous *Rocoles* et sous *Avity*, les notices étaient extrêmement rares et n'étaient pas de nature épistolaire.

Une notice<sup>43</sup> du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*<sup>44</sup> nous a mis sur une piste prometteuse: la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine<sup>45</sup>. En fait, d'après le répertoire des notices, il s'y trouvait un *Recueil de lettres d'associés et de correspondants nationaux de l'Académie royale de médecine (1825-1868)*. Les dates ne nous laissaient pas d'espoir, mais la présence de ce type de correspondance (entre médecins) permettait d'espérer l'existence d'autres fonds contenant des lettres échangées entre chirurgiens et, à la limite, il n'était pas impossible que quelques manuscrits de Gendron y soient conservés.

Cette bibliothèque possède en effet des archives et des manuscrits hérités de

---

<sup>43</sup> Sous *Gendron*: (fol.94) dans le tome II. D-K (No 37).

<sup>44</sup> Paris, tome 1, 1909, p. 361.

<sup>45</sup> Rue Bonaparte (Paris).

l'Académie Royale de Chirurgie (1731-1793) et de la Société Royale de Chirurgie (1776-1793), et aussi deux importants fonds, *Darembert* et *Mattéi*, qui comprennent 800 volumes de manuscrits d'auteurs, de notes, de cours et de correspondances du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. L'exploration de ces fonds n'a malheureusement pas répondu à nos attentes. Nous n'avons pas même pu repérer une seule trace des *sachets merveilleux* de Gendron ni des fabuleuses *pierres ériennes*<sup>46</sup> dans la série de fiches bibliographiques consacrées aux *Médicaments* et *Remèdes*. L'archiviste en poste nous a tout de même suggéré de poursuivre notre recherche à la Bibliothèque interuniversitaire de médecine (BIUM)<sup>47</sup>. Cet établissement possède une Réserve exclusivement consacrée à l'histoire de la médecine et contenant des livres anciens et rares. Nous y avons trouvé un ouvrage<sup>48</sup> de Claude-Deshais Gendron, un neveu de François Gendron, où il est brièvement question des fameux *sachets* servant à guérir le cancer, mais sans plus.

Nous nous sommes ensuite tournée vers les Archives des Jésuites de Paris à Vanves. Nous avons pu y consulter un certain nombre de documents imprimés, des articles de journaux, des index de documents touchant la Nouvelle-France et aussi quelques manuscrits dont deux portaient justement sur les *donnés* de Sainte-Marie: le *Mémoire touchant les domestiques qui se donnent à notre camp aux Hurons* et le contrat de donation de Jean Guérin (1642)<sup>49</sup>. Mais il n'y avait aucune trace de documents manuscrits, ni de la main de Gendron ni de celle de Regnaut. Le Directeur de ce centre de documentation, le père Bonfils, nous a par ailleurs confié que la question des *donnés*

---

<sup>46</sup> Dès son retour en France, François Gendron avait mis au point des *sachets merveilleux* à base de poudre de pierres grises pour guérir le *cancer*. Il s'était inspiré d'une recette amérindienne dont l'ingrédient principal était la poudre de *pierres ériennes* (provenant de la chute du Niagara).

<sup>47</sup> Rue de l'École de Médecine (Paris).

<sup>48</sup> DESHAIS-GENDRON, Claude, *Recherches sur la nature et la guérison des cancers*, Paris, Florentin & Delaulme, 1700.

<sup>49</sup> Archives des Jésuites de Paris à Vanves, ff 357 à 361.

• Remarque: ces deux documents sont reproduits dans *The Jesuit Relations and Allied Documents*, *op. cit.*, vol. 21, p. 292-301 (Mémoire) et p. 302-303 (Contrat).

avait été très peu étudiée et que les ouvrages qui en traitaient le plus à ce jour demeuraient ceux du père Lucien Campeau.

Finalement, nourrie par l'espoir de trouver quelques traces de François Gendron dans les archives des villes où il avait habité, nous sommes allée explorer les index des Archives départementales de Chartres et d'Orléans.

À Chartres (Archives départementales Eure-et-Loir<sup>50</sup>), nous avons parcouru les index de la *Collection des inventaires des archives départementales antérieures à 1790* et ceux du fonds *Grandet-Bailly*, ainsi que les *Répertoires des archives privées (Série J)*. Nous avons ainsi pu retracer et consulter des documents de nature administrative<sup>51</sup> touchant de près au chirurgien Gendron.

À Orléans (Archives départementales du Loiret<sup>52</sup>), nous avons consulté la *Bibliographie du Loiret*<sup>53</sup> de Charles Cuissard, l'*Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790* de Bloch et Soyer, l'index des *Documents des séries A à L non détruits en 1940 et des entrées postérieures* et enfin, le *Répertoire numérique détaillé de la Collection Jarry*. Le fonds Jarry est très récent (1971). Les documents qu'il contient touchent de près à l'histoire de la ville d'Orléans et à l'histoire de ses habitants.

---

<sup>50</sup> Rue du Cardinal Pic, Chartres (France).

<sup>51</sup> Sous la cote G5256: *Don et fondation faite par M. l'Abbé Gendron à l'Église et fabrique de Voves. Testament de François Gendron, aumônier du Roi, léguant 13 setiers de terre, terroir d'Yerville.*

Sous la cote B 1687: *Lettres de sauvegarde du Roi pour le sieur abbé Gendron à cause des services par lui rendus à la Reine-mère dans ses maladies et permission audit Gendron de mettre les armoiries royales sur sa maison à Voves.*

Sous la cote E 2671: *Bail de terres à Lhopiteau par François Gendron, aumônier du Roi, abbé de Notre-Dame-de-Mézières en Bourgogne. Marché par François Gendron pour faire faire un vivier dans le bois qui lui appartient à Foinville.*

<sup>52</sup> Couvent des Minimes, rue d'Illiers, Orléans (France).

<sup>53</sup> Il s'y trouve une entrée pour François Gendron (tome 3, p. 172): «Gendron, (François) né en 1618, chanoine de la cathédrale, abbé de N.D. de Mézières, fit fondation importante à Ste-Croix & mourut le 2 avril 1688. Il fut enterré sous le portique du grand cimetière conduisant à la chapelle St-Hubert. Le [mercredi] des Rogations, le chapitre se rendait à sa tombe et chantait le *Libera* et le *De profundis* en musique, d'après le nécrologue ms. de Ste-Croix.»

Tous les documents de ce fonds ont été achetés après la Seconde Guerre mondiale et contre toute attente, c'est là que nous avons fait notre plus importante découverte: une liasse de plusieurs lettres<sup>54</sup> de François Gendron, datées d'Orléans (entre 1669 et 1686) et adressées à un nommé Thoynard, à Paris. Ces lettres intimes furent rédigées par l'abbé chirurgien après son séjour en Nouvelle-France, mais cette découverte contribue à l'avancement de nos travaux en ouvrant de nouvelles pistes de recherche (notamment concernant le destinataire et le réseau épistolaire de Gendron) et pourra même être exploitée éventuellement au coeur d'une étude qui s'inscrira, par exemple, dans le cadre de l'épistolaire et du discours intime au XVII<sup>e</sup> siècle.

## 2.5. Conclusion

Pour expliquer l'absence des manuscrits de Gendron, nous pouvons formuler plusieurs hypothèses. Ces lettres peuvent être restées entre les mains de Jean Baptiste de Rocolles ou entre celles des destinataires (qui peuvent les avoir eux-mêmes détruites, laissées à leur succession ou vendues à des collectionneurs). Comme plusieurs autres documents d'archives, ces manuscrits peuvent avoir été détruits à l'occasion de quelque trouble; ils peuvent être quelque part dans les archives privées d'un descendant de la famille Gendron ou encore, dans les archives publiques, mais sous un nom que nous ne pouvons pas même soupçonner. Compte tenu du temps et des ressources financières dont nous disposons, nos recherches archivistiques ont été limitées et nous n'avons pu explorer toutes les pistes.

Dans le cadre de cette thèse, nous analyserons donc les versions les plus anciennes des textes de Gendron et Regnaut dont nous disposons, c'est-à-dire respectivement les *Quelques particularités du pays des Hurons en la Nouvelle-France, remarquées par le Sieur Gendron, Docteur en médecine, qui a demeuré dans ce pays-là*

---

<sup>54</sup> Sous la cote 2 J 1056 / 2 Mi 2187.

*fort longtemps* (annexe G), publié par Jean Baptiste de Rocoles en 1660 et conservé à la Réserve de la Bibliothèque Nationale du Québec à Montréal et le *Récit véritable du martyre et de la bienheureuse mort du père Jean de Brébeuf et du père Gabriel Lalemant en la Nouvelle-France, dans le pays des Hurons, par les Iroquois, ennemis de la foi* (annexe I), conservé aux Archives Nationales du Canada à Ottawa.

Nous considérerons le texte de Gendron et le manuscrit de Regnaut comme des documents rédigés par des *donnés*. Le manuscrit de Regnaut ne fait bien sûr pas l'unanimité quant à sa datation, mais les arguments de Guy Laflèche et le rapport de Gilles Durocher rendent l'hypothèse tout à fait possible, encore que, compte tenu de la qualité de la calligraphie du manuscrit, il faille garder une certaine réserve. Rien ne prouve encore hors de tout doute que le *Récit véritable du martyre* soit de la main de Regnaut, mais rien ne prouve non plus l'inverse.

Les *Quelques particularités du pays des Hurons* et le *Récit véritable du martyre* demeurent à l'heure actuelle les seuls documents connus, attribués à des hommes ayant été *donnés* à la mission Sainte-Marie, en Huronie. Il sont tout à fait uniques, voire incontournables l'un par rapport à l'autre et ils n'ont jamais été réunis dans le cadre d'une analyse littéraire.

Pour toutes ces raisons, nous analyserons ces textes dans une perspective discursive et nous démontrerons comment ces deux discours s'inscrivent dans l'univers rhétorique jésuite ou laïque et comment, dans leur proximité avec les *Relations* du père Paul Ragueneau, ils appartiennent à un étonnant triangle épistolaire.

## **Troisième partie**

### **Être *donné* en Nouvelle-France**

### 3.1. Introduction

Quelle que soit la valeur historique d'un texte, plusieurs facteurs concourent à l'importance qui lui est accordée à travers les siècles. Parmi les critères les plus discriminatoires, outre le sexe de l'auteur, se trouve sans doute le statut social, ou plus précisément la non-appartenance à la classe lettrée ou dirigeante.

En ce qui concerne la Nouvelle-France par exemple, des chercheurs contemporains ont fait ressurgir un cas flagrant de ce type d'ostracisme lorsqu'ils ont «redécouvert» la valeur du *Grand voyage du pays des Hurons* du récollet Gabriel Sagard. Pour expliquer l'oubli dans lequel cet ouvrage fut plongé, Réal Ouellet et Jack Warwick relèvent en effet plusieurs facteurs liés de près à la discrimination politico-sociale:

Trop peu nombreux, trop dispersés en Amérique pour y laisser des traces aisément repérables sur le territoire et dans les archives, les Récollets sont aussi trop peu politiques pour faire mousser efficacement leurs «réalisations» et passer à l'histoire. [...] [Par contre], agents de la politique coloniale française et, par leurs *Relations* annuelles de 1632 à 1672, propagandistes habiles de leur oeuvre, les Jésuites sauront se constituer comme seuls témoins fiables de la réalité canadienne.<sup>1</sup>

Le récit de Sagard, terni dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par le père François-Xavier de Charlevoix<sup>2</sup>, est en effet demeuré jusqu'à tout récemment dans l'ombre des *Relations* des Jésuites.

Sans prétendre que les textes des *donnés* Christophe Regnaut et François Gendron connurent une visibilité modérée exactement pour les mêmes raisons, nous

---

<sup>1</sup> OUELLET, Réal et WARWICK, Jack, «Introduction», dans *Le grand voyage du pays des Hurons* de Gabriel Sagard, Bibliothèque québécoise, 1990, p. 42.

<sup>2</sup> Comme l'explique bien Marie-Aimée Cliche, «[Le père François-Xavier de Charlevoix] se révèle un travailleur consciencieux [...], mais il juge un peu trop sévèrement les écrits des Récollets. [...] Appartenant lui-même à la Compagnie de Jésus, l'auteur s'étend [...] longuement sur l'oeuvre héroïque des missionnaires jésuites [...] et il laisse un peu dans l'ombre les autres communautés religieuses. [...] L'ouvrage de Charlevoix restera pendant plus d'un siècle la seule histoire complète de la Nouvelle-France [...] mais son influence sur les historiens s'exercera beaucoup plus longtemps.» («Histoire et description générale de la Nouvelle-France, du père François-Xavier de Charlevoix», *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, tome 1, p. 366-373.)

pouvons tout de même nous demander dans quelle mesure la voix *donnée* est restée elle aussi dans l'ombre de la plume jésuite. Pour ce faire, nous étudierons l'hypothèse selon laquelle le statut social des épistoliers *donnés* a pu constituer un élément favorisant l'effacement de leurs écrits au profit des *Relations* officielles, rédigées, elles, par l'élite religieuse.

Au moment où ils prirent la plume, Gendron et Regnaut faisaient partie d'un groupe de travailleurs qui ne jouissait pas d'un statut particulièrement éclatant. Ils étaient tous deux des *donnés* au service des Jésuites de la Nouvelle-France, ce que nous pourrions appeler aujourd'hui des *domestiques laïques bénévoles*. Le père Lucien Campeau résume ainsi les tâches et conditions de travail qui incombaient généralement aux *donnés*:

Sans salaire, ils cultivaient, soignaient les animaux, construisaient les chapelles, avironnaient sur les lacs, prenaient soin de l'hospice, servaient les malades à l'hôpital, coupaient et entraient le bois, assuraient la défense des missionnaires, les conduisaient souvent en voyage, [...] [et même] baptisaient les catéchumènes en danger pressant. [...] Et ils étaient commissionnaires à Québec presque tous les ans.<sup>3</sup>

De tous les *donnés* qui ont oeuvré auprès des pères jésuites de la Nouvelle-France, les seuls qui soient restés dans notre mémoire collective sont René Goupil et Jean de Lalande. Nous ne leur connaissons aucun écrit, mais leurs noms sont passés à l'histoire parce qu'ils font partie du groupe des saints Martyrs canadiens<sup>4</sup>. Les *donnés* Lalande et Goupil<sup>5</sup> côtoient ainsi dans l'historiographie canadienne et québécoise les

---

<sup>3</sup> CAMPEAU, Lucien, *La mission des Jésuites chez les Hurons*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 336-337.

<sup>4</sup> Pour tout ce qui concerne les saints Martyrs canadiens, nous utilisons les ouvrages de Guy Laflèche (*Les saints Martyrs canadiens*, Éditions du Singulier, cinq volumes).

<sup>5</sup> Se basant sur les *Mémoires de 1652*, Jean Côté dira que «René Goupil fut reçu dans la Compagnie de Jésus au degré de coadjuteur temporel quelques jours seulement avant sa mort». («L'institution des *donnés*», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 15, n° 3, 1961, p. 368) Pourtant, les *Mémoires de 1652* ne sont pas si précis et ne présentent pas le *donné* Goupil comme ayant accédé précisément à la position de *frère coadjuteur temporel*: «Un jour [René Goupil] dit [...]: mon père, Dieu m'a toujours donné de grands desirs de me consacrer à son service par les vœux de la religion en sa sainte compagnie [...]. J'espère [...] que Notre-Seigneur aura pour agréable l'offrande que je lui veux faire maintenant, et faire de

pères Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Antoine Daniel, Charles Garnier, Noël Chabanel et Isaac Jogues. Les autres *donnés* sont presque tous passés inaperçus.

Dans les listes<sup>6</sup> d'*ouvriers* au service des communautés religieuses, les noms de plusieurs laïcs sont incomplets et même effacés. Plusieurs listes de noms sont plus courtes que le nombre d'hommes recensés<sup>7</sup> et cela, qu'il s'agisse des travaux d'un chercheur religieux ou non. Toute la communauté scientifique recourt en effet aux mêmes sources, ou presque. Le problème, c'est évidemment le silence même de ces sources en ce qui a trait aux *ouvriers* laïques. Bref, si ce n'était des écrits qu'ils ont laissés, François Gendron et Christophe Regnaut auraient probablement connu un destin similaire à tous les autres *donnés*.

Compte tenu du peu de visibilité des *donnés* sur le plan historique d'une part, et étant donné la teneur de notre analyse discursive qui compare les textes de Gendron et Regnaut avec les textes officiels des *Relations* du père Ragueneau (ce qui sous-tend continuellement l'opposition des pôles laïque et religieux) d'autre part, nous avons essayé de dresser le cadre identitaire des *donnés* de la Huronie. Qui étaient-ils? Qu'est-ce qui avait motivé leur engagement au titre de *donné*? Quel était exactement leur rôle dans

---

la façon la meilleure que je pourrai les voeux de la compagnie [...]. [Isaac Jogues] lui ayant accordé [cette faveur], [René Goupil] fit [ses voeux] avec beaucoup de dévotion». («Le Martyre de René Goupil par les Iroquois», dans *Mémoires touchant la mort et les vertus [...]*, ANQ, p. 90.) La chose est d'autant plus délicate que, comme nous le verrons un peu plus loin, les *donnés* prononçaient aussi quelques voeux *privés et de dévotion* lorsque l'institution en était à ses débuts...!

Léon Pouliot, qui rédigea l'article sur René Goupil dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, sera plus prudent que Jean Côté et dira simplement que quelques jours avant sa mort, René Goupil «avait prononcé ses voeux de religion entre les mains de saint Isaac Jogues.» (*Dictionnaire biographique du Canada sur cédérom*, Université Laval / Université de Toronto, 2000.)

<sup>6</sup> Nous faisons ici référence aux travaux d'Arthur Edward Jones (*Wendake ehen or Old Huronia*, 1909), de Lucien Campeau (*Monumenta Novae Franciae*), de Marcel Trudel (*Histoire de la Nouvelle-France*) et de Jean Côté (la liste de travailleurs qu'il donne est reproduite par Guy Lafèche dans *Les saints Martyrs canadiens. La martyre de Jean de brébeuf selon Paul Ragueneau*, p. 285).

• Voir l'annexe D.

<sup>7</sup> Par exemple, lorsque l'historien Marcel Trudel relate l'arrivée de trois Récollets (1619) accompagnés de trois laïcs, il ne peut nommer qu'un seul des laïcs, soit Pierre Langoisseux, qui deviendra novice 3 ans plus tard. (*Histoire de la Nouvelle-France*, Tome 2, p. 263 et 333.)

la mission? De quelle façon les pères jésuites définissaient-ils ce rôle? Et surtout, en quels termes les pères parlaient-ils des *donnés* dans leurs *Relations*? Les réponses à ces questions éclairent l'identité des *donnés* et nourrissent notre analyse puisqu'elles nous permettent d'inscrire plus justement les textes des *donnés* parmi les écrits de la Nouvelle-France, de révéler leur originalité et de faire la démonstration de l'émergence d'une voix laïque en Huronie.

### 3.2. Sur les traces des *donnés*

Rappelons d'abord que les documents écrits laissés par les *donnés* eux-mêmes sont rarissimes. Des deux textes attribués à ce jour à des *donnés* (le *Récit véritable du martyr* et les *Quelques particularités du pays des Hurons*), seul le manuscrit de Christophe Regnaut semble avoir été préservé. Par ailleurs, ni l'un ni l'autre de ces deux récits n'est très explicite quant aux noms, au nombre et aux conditions de vie des *donnés*. Même les documents relatifs aux actes de donation se font rares<sup>8</sup>.

Les *Relations* des Jésuites restent ainsi la principale source d'information. La teneur des commentaires relatifs aux *donnés* y est malheureusement assez homogène: il ne s'agit souvent que de passages élogieux dans lesquels les pères assurent à leurs supérieurs l'ardeur des sentiments de piété et de dévotion de ces laïcs; ou encore de très brefs récits relatant l'héroïsme d'un *donné* (la plupart du temps, anonyme) faisant un sauvetage ou prononçant un baptême pour éviter qu'un *sauvage* ne meurt impie. Et les rares récits reliés directement à la vie d'un *donné* et s'étendant sur plus d'un paragraphe

---

<sup>8</sup> Nous n'avons pu retracer les contrats de donation de Regnaut et de Gendron lors de nos recherches dans les différents centres d'archives (au Québec, en France et au Canada). Nous avons toutefois pu consulter et obtenir copie du contrat de donation de Jean Guérin (1642) et du *Mémoire touchant les domestiques qui se donnent à notre Compagnie aux Hurons*, aux Archives des Jésuites de Vanves [Archives des Jésuites de Paris f 361 et ff 357-358]. Ces deux documents ainsi que le contrat de donation de Robert Lecoq (1639) sont reproduits dans *The Jesuit Relations and Allied Documents* de Thwaites (volume 21, p. 292 à 306).

servent presque systématiquement à rendre compte de quelque miracle<sup>9</sup>. En termes simples, le discours que tiennent les pères à propos des *donnés* s'inscrit tout à fait dans la perspective du *journalisme dévot* des *Relations* dont parle Guy Laflèche<sup>10</sup>.

Pour bien saisir la problématique de l'identité des *donnés*, il est en fait préférable de ne pas nous attarder à chacun d'eux individuellement. Il vaut mieux nous intéresser au processus de leur institutionnalisation. La remise en question presque continuelle de la nécessité de ce groupe de travailleurs et l'établissement des règles de leur contrat rendirent effectivement l'institutionnalisation très complexe. Les rebondissements furent nombreux avant qu'une formule définitive soit adoptée. Comprendre les rouages de cette institutionnalisation, c'est en effet déjà saisir une part de l'identité des *donnés* de la Nouvelle-France.

### 3.3. Au coeur de l'institution... la controverse!

Un survol des *Relations* et des travaux de la plupart des chercheurs jésuites<sup>11</sup> permet de comprendre rapidement l'enjeu que représentait l'embauche des *donnés*. En Nouvelle-France, le recours à cette catégorie de travailleurs résultait essentiellement de

---

<sup>9</sup> Par exemple, on pourra lire, sous la plume du père Jérôme Lalemant (*Relation* de 1640, chapitre 2), l'incroyable et savoureux récit des aventures du *donné* Robert Lecoq, abandonné à demi-mort parce qu'il était terriblement malade et rescapé *in extremis* par un ami *sauvage*. Dans *The Jesuit Relations and Allied Documents* de Thwaites (volume 19, p. 95 à 116).

<sup>10</sup> LAFLECHE, Guy, «Les relations des jésuites de la Nouvelle-France», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 29, n° 2, 1999, p. 77-87.

<sup>11</sup> La plupart des travaux de recherche importants effectués par les Jésuites (Campeau, Rochemonteix...) traitent de l'institution des *donnés*. Mais le père Jean Côté a rédigé un article (1961) qui porte précisément sur l'institution des *donnés* à Sainte-Marie-des-Hurons. L'ouvrage étant fort intéressant et tout à fait utile dans le cadre de notre thèse puisqu'il éclaire justement la question identitaire qui nous intéresse, nous nous y référerons souvent. Toutefois, voulant visiblement peindre des *donnés* plus que parfaits, Jean Côté insiste beaucoup sur leur vertu et certains énoncés nous font sourire. Par exemple, en parlant du sacrifice que représentait le célibat, il écrit que «dans un pays où les femmes et les filles vivaient sans aucune retenue, où l'impudicité passait pour vertu, [...] la pratique de la chasteté exigeait un héroïsme constant». (Jean Côté, «L'institution des *donnés*», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 15, n° 3, 1961, p. 349-350.)

la difficulté qu'avaient les pères jésuites à recruter de la main d'oeuvre:

La colonie souffrait d'une pénurie générale d'ouvriers [...] [et] la Huronie, très bien connue par les *Relations*, effrayait au lieu d'attirer. [...] Au moment où la mission allait s'accroître et nécessiter un plus grand nombre d'ouvriers, les donnés furent l'unique issue à une crise de main-d'oeuvre due à la rareté et à l'inaptitude des Frères coadjuteurs<sup>12</sup> ainsi qu'à la pénurie des engagés.<sup>13</sup>

C'est ainsi qu'en 1638, le père Jérôme Lalemant obtint l'autorisation du provincial de Paris pour l'engagement de *donnés* et qu'une première version de l'institution vit le jour. Elle comportait un engagement de la communauté à subvenir aux besoins du *donné* jusqu'à son décès et, du côté du *donné*, la prononciation de voeux<sup>14</sup> et la signature d'un contrat<sup>15</sup> dans lequel il s'engageait à servir la Compagnie *ad vitam*. Gilles Thérien fait très justement remarquer que ce type d'institution donne un avantage non négligeable au père Lalemant:

[Elle] lui permet [...] de contrôler efficacement les Français qui viennent s'établir en Huronie et qui devront être à l'abri de tout soupçon. Nous ne sommes plus à l'époque du rêve d'une pénétration de ce territoire par des Français et de leur métissage éventuel avec les Hurons. Les Français qui feront partie du «royaume» devront être des modèles de sainteté, dévoués à l'ordre religieux auquel ils se sont donnés.<sup>16</sup>

Quoi qu'il en soit, malgré l'urgent besoin de travailleurs et les avantages que représentait

---

<sup>12</sup> «Un séculier domestique peut faire tout ce que ferait un Frère coadjuteur, et non pas un Coadjuteur ce que peut faire un domestique, comme de porter et se servir d'arquebuse.» Père Lalemant, cité par Jean Côté, «Domestique séculier d'habit, mais religieux de coeur», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 10, n° 2, 1956, p. 187.

<sup>13</sup> CÔTÉ, Jean, «Domestique séculier d'habit, mais religieux de coeur», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 10, n° 2, 1956, p. 187, 190.

<sup>14</sup> «Il va sans dire que ces voeux étaient privés et de dévotion et ne faisaient pas religieux celui qui les prononçait.» (D'après Jean Côté, «L'institution des donnés», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 15, n° 3, 1961, p. 347.)

<sup>15</sup> Voir l'annexe B: *Formule de donation de 1638*

<sup>16</sup> THÉRIEN, Gilles, «L'inscription dans le paysage. Un examen des modes d'habitation en Nouvelle-France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle», *Études françaises*, 22, n° 2, 1986, p. 59.

l'embauche d'une telle main-d'oeuvre, cette première version de l'institution ne fit pas l'unanimité. En fait, au moment même où «[elle] fut connue à Rome, elle y souleva des critiques et des plaintes»<sup>17</sup>. Cette vive opposition était motivée notamment par les ratés qu'avaient connus les Jésuites avec pareille institution aux Indes orientales; par la similitude trop grande qu'on lui trouvait avec les tiers-ordres, «desquels [étaient] en dehors des règles et des usages de la Compagnie»<sup>18</sup>; et par le poids que représentait l'entretien à vie de ces hommes *donnés*<sup>19</sup>.

Trois changements durent être apportés à l'institution<sup>20</sup>: on modifia l'exercice des voeux<sup>21</sup> (même si le père général avait demandé l'arrêt complet de cette pratique); on prohiba le port d'un vêtement distinctif (et ce -comme le remarque Côté- même si le premier contrat de donation stipulait déjà *l'indifférence sur le port d'un vêtement*) et on corrigea la clause du contrat de donation qui engageait la Compagnie tout entière pour

---

<sup>17</sup> ROCHEMONTÉIX, Camille de, *Les Jésuites de la Nouvelle-France*, tome 1, Paris, Letouzey et Ané, 1895, p. 390.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 391.

<sup>19</sup> Dans son *Établissement à Québec* (tome 2 du *Momumenta Novae Franciae*), Lucien Campeau fait état de deux importantes difficultés rencontrées par les pères jésuites avec leurs ouvriers *engagés* et ce, bien avant l'institutionnalisation des *donnés*. Curieusement, Campeau ne prête à ces difficultés aucun lien avec le débat entourant la création du groupe de *donnés*. Pourtant, il y a lieu d'y voir une certaine parenté: la première difficulté constituait un argument défavorable à l'embauche de *donnés* et la seconde, un argument favorable.

En 1627, le père Lalemant dut quitter la mission Notre-Dame-des-Anges et n'y laisser que deux pères, un frère et cinq domestiques. Il rentra en France avec deux frères et quatorze domestiques, faute de ravitaillement (p. 188). N'est-ce pas là une excellente raison de prêcher la modération quand viendra le temps de recruter les *donnés* que la communauté s'engage à entretenir? Par contre, en 1634, le père Paul Lejeune, dans une lettre adressée au provincial Jacquinet, relate que les différences de salaires provoquent des querelles entre les ouvriers *engagés* et que certains artisans se plaignent de devoir faire des tâches non reliées à leur métier (p. 511-512). Dans ces conditions, nous comprenons l'enthousiasme des pères de la Huronie qui devaient nécessairement préférer le recrutement de *donnés* qui travailleraient silencieusement, à la place d'artisans rémunérés et mécontents.

<sup>20</sup> Un nouveau contrat de donation dut évidemment être rédigé.

• Voir l'annexe C: *Formule de donation finalement acceptée*

<sup>21</sup> «Désormais, au lieu de réciter publiquement la formule, chaque donné réglait le tout avec son confesseur. La pratique n'avait donc pas été abrogée, mais modifiée dans son exercice.» (D'après Jean Côté, «L'institution des donnés», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 15, n° 3, 1961, p. 360-361.)

la remplacer par une clause qui n'engageait que les missions de la Nouvelle-France<sup>22</sup>. L'approbation définitive de cette nouvelle formule de donation par le père général se fit attendre longuement.

Entre temps, une plainte formelle provenant de la Huronie, écrite par le père Pierre Pijart, était adressée directement au père général (1642). Cela jeta de l'huile sur le feu. Lucien Campeau, qui reproduit cette lettre de doléances et de critiques dans son *Monumenta Novae Franciae*<sup>23</sup>, la traduit du latin et la résume en ces termes:

**[Les *donnés*] sont [...] trop intégrés à la vie communautaire et spirituelle des jésuites, partageant leurs quartiers et assistant à tous leurs offices religieux. [...] la plupart ont été présents à la rénovation des voeux, écoutant les formules latines [...] et n'y comprenant rien. Ce qui était plus grave, c'est qu'ils entendaient aussi celles des deux coadjuteurs [...] dites en français. [...] Comme tout le monde mange ensemble, faute de locaux, ils assistent aux pénitences faites par les jésuites au réfectoire. Le jeudi saint, le supérieur, en leur présence, a baisé les pieds de tout le monde [...].<sup>24</sup>**

Prise dans son ensemble, nous constatons que cette plainte du père Pijart est motivée essentiellement par la trop grande perméabilité des «grades» du personnel jésuite. La Compagnie de Jésus étant un «Ordre surtout caractérisé par son exigence sur le point de l'obéissance»<sup>25</sup>, nous comprenons que l'assimilation des *donnés* aux activités des religieux et le manque de différenciation entre les membres du personnel aient pu faire sourciller quelque père.

En fait, ce discours du père Pijart n'est pas sans nourrir notre hypothèse selon laquelle la voix des *donnés* serait restée volontairement dans l'ombre de la plume jésuite. Si les pères considéraient que les *donnés* appartenaient à une classe «inférieure»

---

<sup>22</sup> D'après Jean Côté, «L'institution des *donnés*», *op. cit.*, p. 354-361.

<sup>23</sup> CAMPEAU, Lucien, *La bonne nouvelle reçue (1641-1643)*, tome 5 de l'ouvrage *Monumenta Novae Franciae*, Montréal, Bellarmin, 1990, p. 262 à 265.

<sup>24</sup> PIJART, Pierre, traduit et cité par Lucien Campeau dans *La mission des Jésuites chez les Hurons*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 239.

<sup>25</sup> CÔTÉ, Jean, «L'institution des *donnés*», *op. cit.*, p. 350.

de travailleurs et qu'ils ne devaient aucunement être assimilés aux autres membres de l'Ordre, n'est-il pas naturel que les textes de ces travailleurs aient obtenu si peu de considération et de visibilité? Et, par extension, ne comprenons-nous pas pourquoi certains historiens jésuites<sup>26</sup> acceptèrent difficilement l'idée que ces textes de *donnés* aient pu servir la plume d'un père (tandis que l'inverse est tout à fait acceptable, évidemment)?

Quoi qu'il en soit, c'est en 1643, l'année suivant l'envoi de la plainte du père Pierre Pijard, que le père général ordonna «la dissolution des donnés déjà admis à Sainte-Marie-des-Hurons, et [qu'il] défendit d'en recevoir dans la suite»<sup>27</sup>.

Le père Lalemant ne se conforma toutefois pas immédiatement à cette directive. Il rédigea plutôt une nouvelle lettre à l'intention du père général dans laquelle il réitéra la nécessité de recourir à ces *donnés* tout en élaborant des principes d'embauche qui pourraient satisfaire définitivement la Compagnie. La lettre était signée de la main du père Lalemant et de la main de cinq autres pères<sup>28</sup> qui approuvaient le projet. Aussi, comprenons-nous pourquoi ce fut le père Pierre Pijart «le seul missionnaire à quitter la Huronie en 1644, [qui] portera la lettre [du père Lalemant] à Québec»<sup>29</sup>!

Cette demande pressante du père Lalemant et le témoignage favorable du père Bressani (qui, d'après Campeau, était *l'enfant chéri* du père général et venait tout juste de rentrer en France après avoir été supplicié par les *sauvages*) trouvèrent écho. Le père général approuva enfin l'embauche des *donnés* en ne gardant qu'une réserve concernant

---

<sup>26</sup> Précisons que les avis étaient partagés. Par exemple, le père Desjardins suppose que le *donné* Gendron a pu non seulement inspirer le père Ragueneau, mais qu'il est possible qu'il ait rédigé certaines parties de ses *Relations*, tandis que le père Campeau soutient une toute autre position (voir à cet effet les deux prochains chapitres).

<sup>27</sup> VITELLESCHI, traduit et cité par Camille de Rochemonteix dans *Les Jésuites de la Nouvelle-France*, tome 1, Paris, Letouzey et Ané, 1895, p. 391.

<sup>28</sup> «La lettre était signée par les PP. Lalemant, Chastellain, Claude Pijart, Paul Ragueneau, François Le Mercier et Charles Garnier.» (D'après Jean Côté, «L'institution des donnés», *op. cit.*, p. 375).

<sup>29</sup> CÔTÉ, Jean, «L'institution des donnés», *op. cit.*, p. 370.

leur nombre: «Gardez donc vos Donnés dans ces conditions; mais n'en recevez pas trop de peur que votre mission n'ait peine à les entretenir»<sup>30</sup>.

Les principes fondamentaux régissant finalement l'institution des *donnés* sont ainsi résumés par Jean Côté:

[il n'y avait] pas de dévotion extérieure, telle que l'émission de voeux et leur rénovation à la chapelle, pas de costume distinctif ni d'appellation particulière, pas de salaire; [en échange de quoi nous voyions] l'engagement de la Compagnie de Jésus à fournir le nécessaire au donné, sa vie durant, et à lui rappeler sa non-appartenance à l'Ordre.<sup>31</sup>

Il est absolument nécessaire de comprendre la portée de ces clauses puisqu'elles fondent tout à fait l'identité laïque des *donnés* et de surcroît, leur position d'exclusion par rapport à la communauté religieuse. La suppression des voeux est évidemment un élément majeur et nous n'avons certainement pas besoin d'insister sur cette question. Par contre, l'interdiction du *costume distinctif* et l'interdiction de *l'appellation particulière* méritent toute notre attention.

Porter l'habit laïque constituait un signe visible de la non-appartenance à la Compagnie et bien sûr, de la position hiérarchique subordonnée du *donné* par rapport à la position des frères coadjuteurs et des pères. Ce n'est pas inutilement que le père général écrira dès 1639: «Je ne veux pas de vêtement distinctif pendant leur vie, ou qu'ils [les donnés] soient revêtus du nôtre après leur mort»<sup>32</sup>.

Quant à la clause concernant *l'appellation particulière*, c'est-à-dire l'utilisation du mot *donné* (par opposition au mot *engagé*, qui désignait le travailleur salarié et contractuel), elle sous-tend bien entendu fortement cette idée de non-appartenance à la Compagnie. Il semble en effet que le père général désirait ni plus ni moins qu'un

---

<sup>30</sup> VITELLESCHI, traduit et cité par Camille de Rochemonteix dans *Les Jésuites de la Nouvelle-France*, tome 1, Paris, Letouzey et Ané, 1895, p. 394.

<sup>31</sup> CÔTÉ, Jean, «L'institution des donnés», *op. cit.*, p. 376-377.

<sup>32</sup> VITELLESCHI, cité par Jean Côté dans «L'institution des donnés», *op. cit.*, p. 373.

nivelage vers le bas puisque, comme le rapporte Jean Côté, lorsque le père Lalemant rédigea son plaidoyer (1644) à l'intention du père général, il «confessa d'abord son erreur d'avoir fait une distinction entre serviteurs perpétuels et serviteurs salariés et il promit de l'éviter à l'avenir en sorte que "rien ne les distingue [les donnés], dans le costume ou l'appellation, des autres domestiques temporaires"»<sup>33</sup>. Bref, le message était clair: les *donnés* sont des laïcs et ils n'appartiennent pas à l'Ordre. On souhaitait que ce qui était clair à l'écrit soit visible pour tous (grâce au port de l'habit laïque) et audible<sup>34</sup> pour tous (via l'interdiction de l'appellation particulière).

À la lumière des événements entourant la controverse de l'institutionnalisation des *donnés* et à la lumière des principes fondamentaux qui régissent finalement et définitivement cette institution, la position identitaire laïque de Christophe Regnaut et François Gendron et leur non-appartenance à la Compagnie sont désormais plus claires.

Peut-être en raison de ce statut si particulier des *donnés*, des difficultés rencontrées pendant les tentatives d'institutionnalisation, et de l'interdiction visant l'appellation particulière, les glissements lexicaux et sémantiques du terme *donné* furent nombreux. Allant de l'erreur de traduction jusqu'à l'interprétation erronée, certains textes colportèrent des idées fausses, pouvant même laisser supposer, plus ou moins directement, l'assimilation des *donnés* au groupe des *frères coadjuteurs temporels*. Les exemples ne manquent pas, comme nous le verrons ici. Le nombre et la variété des glissements sémantiques montrent en fait à quel point la question des *donnés* a été peu étudiée et à quel point l'idée de démontrer l'existence et l'émergence d'une voix laïque en Huronie peut être novatrice. Sans bien sûr prétendre à l'exhaustivité, notre survol présente des exemples révélateurs, parfois obscurs et souvent contradictoires, qui

---

<sup>33</sup> CÔTÉ, Jean, «L'institution des donnés», *op. cit.*, p. 373.

<sup>34</sup> Jean Côté précise, à propos du plaidoyer (1644) de Lalemant: «Les Pères [...] [écrivirent au père général] qu'ils] avaient utilisé le mot «donné» dans leur correspondance ou entre eux, mais toujours à l'insu des intéressés eux-mêmes, qu'ils ne désignèrent jamais ouvertement sous ce nom. Ce renseignement plut certainement au R. P. Vitelleschi qui avait déjà défendu à un Provincial du Pérou la qualification des serviteurs perpétuels par le mot donné.» («L'institution des donnés», *op. cit.*, p. 372.)

montrent presque unanimement la mouvance du terme *donné*, reflet d'une institution controversée. Les extraits retenus proviennent pour la plupart d'ouvrages d'historiens qui se sont intéressés à la Nouvelle-France.

### 3.4. Être ou ne pas être *donné*

Les Jésuites placent l'arrivée en Nouvelle-France des premiers *donnés* en l'an 1638<sup>35</sup>, mais toutes communautés confondues, l'historien Marcel Trudel parle d'une date bien antérieure: «On voit apparaître en 1619 les premiers *donnés* de l'histoire missionnaire de la Nouvelle-France [...] qui s'étaient donnés aux récollets [...]. On les voit d'abord catéchiser à Tadoussac, puis deux de ces donnés iront se dévouer en Huronie»<sup>36</sup>. Que le terme *donné* ne soit pas exclusivement réservé aux domestiques *ad vitam* des Jésuites n'est guère surprenant puisque ce type d'institution date du Moyen Âge<sup>37</sup>. Mais compte tenu de la controverse dont nous avons parlé précédemment, une bonne connaissance de la teneur du contrat qui liait ces premiers travailleurs *donnés* aux Récollets serait nécessaire pour établir une véritable comparaison avec les *donnés* des Jésuites (notamment quant au salaire, à l'habit, aux vœux et à l'appellation). Sur ces points, Trudel reste silencieux.

Il semble en fait que, pour qui ne s'est pas expressément intéressé à la controverse entourant les *donnés* des Jésuites, la terminologie devient rapidement chevauchante. C'est ainsi que, parlant de Christophe Regnaut, Marcel Trudel dira

---

<sup>35</sup> «Christophe Régnaut, Charles Boivin, Jacques Lévrier et Joseph Molère montèrent en 1638 avec le P. Lalemant pour former la première équipe de [...] donnés.» (Lucien Campeau, *La mission des Jésuites chez les Hurons*, *op. cit.*, p. 189)

<sup>36</sup> TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 2, Fides, 1966, p. 333.

<sup>37</sup> D'après Jean Côté, «L'institution des donnés», *op. cit.*, p. 344.

d'abord qu'il est un engagé<sup>38</sup>, puis un *donné*<sup>39</sup>, et enfin un domestique<sup>40</sup>. Il placera même malencontreusement<sup>41</sup>, à l'intérieur d'un même bateau, François Gendron, Christophe Regnaut (qui est en Huronie depuis plusieurs années lorsque Gendron débarque en Nouvelle-France) et René Goupil (qui est mort avant l'arrivée de Gendron)!

L'identification du personnel non religieux est en effet très complexe. Aussi comprenons-nous le recours à certains types de raccourcis. Par exemple, lorsque Trudel dénombre et nomme les hommes au service des Jésuites qui ont fui la Huronie après l'anéantissement de Sainte-Marie, il ne parle que de deux groupes de laïcs, soit les *soldats* et les *domestiques*. Parmi ces derniers, les *engagés* se mêlent aux *donnés* sans distinction: «Le 10 juin 1650, avec environ 300 Hurons [...] les 13 missionnaires avaient [...] pris le chemin du retour, accompagnés de leurs quatre coadjuteurs et d'une quarantaine de domestiques et [de] 6 soldats non identifiés».<sup>42</sup>

Serait-il possible d'établir deux listes distinctes, l'une pour les *engagés*, l'autre pour les *donnés*? La seule liste qui nous soit parvenue (et qui semble sûre) est celle de Jean Côté (reprise par Guy Laflèche<sup>43</sup>). Elle ne concerne toutefois que les années précédant l'anéantissement de la Huronie (1648-1650). Pour la décennie couvrant les années 1638 à 1648, il faut faire des déductions. Même le père Lucien Campeau, qui a eu accès à de nombreux documents des archives privées des Jésuites, se voit dans l'impossibilité de nommer tous les hommes laïques qui furent au service des

---

<sup>38</sup> TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 3, Fides, 1979, p. 148.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 148, note 5.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>43</sup> LAFLECHE, Guy, *Les saints martyrs canadiens. Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, t. 3, Édition du Singulier, 1990, p. 285.

• Voir l'annexe D.

missionnaires. Il suggère des possibilités, esquisse des listes, mais celles-ci demeurent presque toujours incomplètes. Rappelons que, à l'issue du débat sur l'institution des *donnés*, le père général souhaita que les pères ne fassent plus de différence nominale entre les *donnés* et les *engagés*, il est donc tout à fait normal que ces deux groupes de travailleurs soient souvent regroupés dans les écrits des Jésuites et apparaissent sous le trait commun des *domestiques*.

Ceci explique au moins en partie, sinon tout à fait, l'incertitude dans laquelle se trouvèrent les noms des *donnés* et les embrouillaminis dans lesquels Marcel Trudel pu être plongé. D'autres historiens se sont d'ailleurs penchés expressément sur les différentes classes d'ouvriers au service des missionnaires de la Nouvelle-France et leur plume n'a pas nécessairement su éviter les pièges du lexique! Narcisse-Eutrope Dionne fait partie de ce groupe.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Dionne publia un article<sup>44</sup> consacré aux frères, aux *donnés* et aux *domestiques* des religieux de la Nouvelle-France, dans la *Revue canadienne*. Il souhaitait lever le voile sur l'importance de ces hommes dans l'histoire de la Nouvelle-France. Dionne divisa les ouvriers *oubliés* en quatre catégories: les frères récollets, les frères jésuites, les **frères gris donnés** et les *domestiques*. Du même coup apparaissait une appellation peu usité pour désigner les *donnés*! L'auteur fit la différence entre cette catégorie et la suivante, celle des *domestiques* (qui fait référence uniquement aux *engagés*), mais le contenu de l'article n'est pas exempt d'erreurs.

Pourquoi Dionne a-t-il choisi l'appellation *frères gris donnés*, une expression qui colporte faussement l'idée d'une identité religieuse? S'agissait-il d'un sous-entendu identitaire volontaire? Peu probable. L'auteur explique sans ambages que les *donnés* formaient une *catégorie à part, une classe intermédiaire entre les religieux et les domestiques*. La seule explication de ce glissement lexical que nous ayons pu trouver nous vient d'un article portant sur les *donnés* Charles et Guillaume Boivin. L'auteur de

---

<sup>44</sup> DIONNE, Narcisse-Eutrope, «Des figures oubliées de notre histoire», dans *Revue canadienne*, 3<sup>e</sup> série, tome 1, Montréal, 1888, p. 382 à 391.

cet article, le père Paul Desjardins, note que l'un des deux *donnés* est qualifié, dans le recensement de 1666, de *frère gris* et il explique cette appellation inhabituelle en disant que «c'est le nom populaire sous lequel étaient désignés les *donnés*, probablement d'après le modeste habit d'étoffe grise qu'ils portaient habituellement»<sup>45</sup>. Nous n'avons toutefois trouvé aucune autre occurrence de cette appellation.

Bref, que nous parlions de *frère donné*, de *frère oblat*, de *frère gris*, de *frère lai*, de *frère convers* ou de *frère coadjuteur*, une identité religieuse est toujours sous-entendue, ou presque<sup>46</sup>. En somme, même si l'Ordre des Jésuites fait la différence entre les *frères coadjuteurs temporels* et les *frères coadjuteurs spirituels*<sup>47</sup>, les *frères* -quels qu'ils soient- ne doivent pas être assimilés aux *donnés*, ni l'inverse!

---

<sup>45</sup> DESJARDINS, Paul, «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Les donnés Charles et Guillaume Boivin», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 9, n° 4 (décembre 1955), p. 227.

<sup>46</sup> D'après le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle en six volumes*, toutes ces appellations font référence à des religieux.

- Le *frère donné* et le *frère oblat* apparaissent comme synonymes et se définissent comme étant des: «Frère[s] lai[s] dans l'ordre des chartreux» (T.3, p. 635).
- Les *frères gris* sont définis comme ayant été «institués à Naples en 1859, avec la règle du tiers-ordre de Saint-François [...] pour le rachat de l'éducation des enfants africains» (T.3, p. 636).
- Le *frère lai* et le *frère convers* apparaissent comme synonymes et se définissent comme étant des: «Religieux non clerc faisant office de serviteur [que] les jésuites [nomment] *Frère coadjuteur*» (T.3, p. 635).

Cependant, il faut prendre note que Furetière (*Le Dictionnaire Universel, 1690*) embrouille un peu toute cette question lexicale.

- Pour l'entrée *LAY* (vol.2), Furetière explique qu'un «Frère *Lay* est un homme devot & non lettré, qui s'est donné à quelque Couvent pour servir Dieu & les Religieux, qui a un habit différent du leur, qui n'entre point dans le Choeur ni dans le Chapitre, & qui n'est point dans les Ordres».
- Pour l'entrée *FRERE* (vol.2), il écrit: «FRERE LAY ou LAIC, ou *Frere Convers*, est un Religieux qui ne parvient point aux Ordres, & qui sert les autres; qu'on appelle ainsi par opposition à *Frere du Choeur*».
- Et enfin pour l'entrée *DONNÉ* (vol. 1), Furetière se contente de dire que l'on «appelle *Donnez*, des gens seculiers qui se mettent en retraite dans les Monasteres pour y vivre doucement, & servir Dieu & les Religieux [et qu'ils] étoient autrefois appelez *Oblata*; mais [que] ce nom a changé depuis».

<sup>47</sup> Les *frères coadjuteurs temporels* sont ceux qui «ne recoivent pas les Ordres sacrés, et peuvent, qu'ils soient instruits ou non, aider dans le domaine des besoins matériels», tandis que les *frères coadjuteurs spirituels* sont «prêtres [...] [et ont] l'instruction suffisante pour aider dans le domaine spirituel». Par ailleurs, «tous les coadjuteurs spirituels et temporels [...] [doivent faire] leur offrande par les trois voeux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté». (D'après *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, vol. 1, p. 47-48, articles 112 et 119.)

Et qu'en est-il de l'édition la plus sérieuse des *Relations des Jésuites*, l'édition de Reuben Gold Thwaites? Comme il s'agit d'un ouvrage bilingue<sup>48</sup>, il est révélateur de voir les traductions proposées pour le mot *donné* et ses équivalents.

Mais d'abord, rappelons que sous la plume même des Jésuites, pour la période qui nous intéresse (1638 à 1650) et pour les raisons que nous connaissons, rien n'était plus délicat que l'appellation de *donnés*. La directive du père général était claire: il était strictement interdit d'utiliser une *appellation particulière* (soit le mot *donné*). Rares sont donc les pères qui utilisèrent ce mot. Certains parlèrent de *domestique*, de *domestique perpétuel* ou de *compagnon*; quelques-uns préférèrent les périphrases du type *ces hommes qui se sont donnés à notre Compagnie*, ou encore des variations latines (*donati, secolari, ad vitam domesticus, domestici perpetui, etc.*)

Les traductions de Thwaites suivent généralement de très près le vocabulaire employé par les pères. Par exemple, dès le premier tome, le mot *donnés*<sup>49</sup> est traduit avec les mots *laymen*<sup>50</sup> et *given men*. Puis, tels les termes et les périphrases des pères,

---

<sup>48</sup> Cette édition traduit les *Relations des Jésuites* (et autres documents) du français vers l'anglais et du latin vers l'anglais.

<sup>49</sup> *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édités par Reuben Gold Thwaites, vol. 1, New York, Pageant Book Company, 1959, p. 24.

<sup>50</sup> Il faut saisir ici l'importance de la traduction. En choisissant l'expression *laymen*, Thwaites montre toute sa connaissance de la question entourant les *donnés*. Nous avons vu au second chapitre de notre thèse (dans la section 2.3. *Le texte de Christophe Regnaut: un manuscrit controversé*) que l'archiviste D. Brymner avait présenté Regnaut, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à la fois comme un *frère lai* et un *engagé*. Ce qui est en soi impossible parce que les deux termes font référence à deux réalités différentes (l'*engagé* étant le travailleur laïque rémunéré et le *frère lai* rappelant le *frère coadjuteur temporel*).

Nous estimons en effet que l'appellation *frère lai* (que nous traduisons littéralement du *lay brother* de Brymner) rappelle l'expression *frère coadjuteur temporel* usité chez les Jésuites et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle* donne à ces expressions des sens voisins: le *frère lai* étant défini comme un «Religieux non clerc faisant office de serviteur [que] les jésuites [nomment] *Frère coadjuteur*» (T.3, p. 635) et le *coadjuteur temporel* étant un «simple frère jésuite» (t.2, p. 315). Deuxièmement, parce que le *Random House Webster's College Dictionary* (p.796) propose lui aussi une définition qui va dans ce sens: «[a lay brother is] a man who has taken religious vows and habit but is employed by his order chiefly in manual labor. [1670-80]». Et troisièmement, parce que R. G. Thwaites, éditeur des *Relations des Jésuites*, récupère aussi ces deux terminologies (*coadjutors temporal / lay brethren*) dans son index thématique (vol. 73, p. 9) et qu'il les présente tels des synonymes.

Bref, même en tenant compte des glissements de sens présents chez Furetière (voir la note 46 du

différentes variations sont utilisées, mais le mot *donné* est souvent calqué du français, tel quel. Cela dit, nous avons tout de même repéré une intéressante exception dans une lettre latine du père Brébeuf adressée au père général Vitelleschi<sup>51</sup>. Dans une phrase où il est question des *domestiques qui se donnent*, on traduit presque littéralement *those who have given themselves to be associates* puis on ajoute, entre crochets, l'inadéquatement *frères donnés*. Il s'agit toutefois du seul cas que nous ayons pu relever et il est sans doute inutile d'ajouter que nous n'avons repéré aucune expression équivalant à *frère gris donné*.

En ce qui a trait au contenu des *Relations* elles-mêmes, nous l'avons déjà dit, les pères sont très silencieux à l'endroit des *donnés*. Malgré tout, nous avons identifié deux extraits révélateurs de la mouvance sémantique du mot *donné*.

D'abord, à l'intérieur de sa *Relation de 1662-1663*, le père Jérôme Lalemant raconte la mort du *donné* Jean Gérin en utilisant le mot *frère* et en s'empressant de justifier cette nomination aussi inadéquatement qu'exceptionnelle:

Comme [Jean Guérin] faisoit un voyage avec quelques François la pluye les obligeant de mettre à terre, & faire une maison de leur Canot [...] lors qu'ils estoient dessous, un d'eux remuant un fusil, le declin lascha, & alla droit donner dans le côté gauche de ce bon Frere [...]; Ce sont les paroles de ces François qui en ont fait le rapport, & qui le nommoient Frere à cause qu'il s'estoit consacré à nostre service.<sup>52</sup>

Cet exemple montre bien l'inconfort de l'épistolier jésuite, mais il n'est pas sans montrer aussi qu'aux yeux des Français laïques, les *donnés* étaient étroitement liés à la communauté religieuse, même si tel n'était pas le vœu du père général!

Ensuite, nous trouvons un exemple surprenant sous la plume du père Poisson, missionnaire aux Akensas, qui, dans une lettre datée de 1727, adressée à un autre père,

---

présent chapitre) tout porte à croire que Douglas Brymner ait été piégé par ces subtilités lexicales; les meilleures traductions pour *donnés* étant évidemment celles de Thwaites: *laymen* et *given men*.

<sup>51</sup> *The Jesuit Relations and Allied Documents, op. cit.*, vol. 20, p. 102-103.

<sup>52</sup> *Ibid.*, vol. 48, p. 144.

raconte son aventure sur le Mississippi avec un *donné* de la mission des Illinois qu'il appelle *frère Simon*:

[Un] père avait sur les bras le **Frère Simon**, qui, avec quelques engagés, était descendu des Illinois, et nous attendait depuis trois ou quatre mois. **Simon est un *donné*** de la Mission des Illinois. [...] Nous nous embarquâmes donc le 25 mai 1727, les Pères Souel, Dumas et moi, sous la conduite du **bon homme Simon**.<sup>53</sup>

À l'intérieur de quelques lignes seulement, le dénommé *Simon* est *frère*, *donné* puis *bon homme*! Et pourtant, le père Poisson n'est pas étranger à la terminologie usuelle; la preuve, il prend même le temps d'expliquer à son destinataire ce qu'est un *engagé*: «on appelle ici engagés des gens qui se louent pour ramer dans une pirogue ou un bateau, et l'on pourrait ajouter, pour faire enrager ceux qu'ils conduisent»<sup>54</sup>.

Deux facteurs peuvent expliquer la liberté du père Poisson à l'endroit de l'appellation du dénommé *Simon*. D'abord, cette lettre a été écrite plus de 80 ans après la controverse de l'institutionnalisation et ensuite, la rhétorique des *Lettres édifiantes et curieuses* était moins stricte que celle des *Relations*, comme en témoigne d'ailleurs le ton des premières lignes de la lettre:

Êtes-vous curieux, mon cher ami, d'apprendre la chose du monde la moins curieuse, et qui coûte le plus d'apprendre par expérience; c'est la manière de voyager sur le *Mississippi* [...]. Si la relation que je vais vous faire de notre voyage n'est pas intéressante, prenez-vous-en au pays; si elle est trop longue, prenez-vous-en à l'envie que j'ai de m'entretenir avec vous<sup>55</sup>.

Bref, que ce soit à l'intérieur des *Relations*, des lettres personnelles des pères, des ouvrages des historiens, des critiques ou des commentaires des éditeurs, le sens du mot *donné* dérive, tantôt vers l'expression *frère coadjuteur temporel*, tantôt vers le mot *engagé*. Des deux sens, nous le savons, c'est le second qui était privilégié par la Compagnie. Et pourtant, tout un monde séparait les *donnés* des *engagés*.

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, vol. 67, p. 276-277.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 277.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 276.

### 3.5. Quelques mots sur les *engagés*

Les *engagés* se distinguaient des *donnés* parce qu'ils étaient salariés et qu'ils «louaient leur travail pour un maximum de trois ans»<sup>56</sup>. Et comme le fait remarquer Bruce Trigger:

En plus de leur salaire, les hommes engagés avaient le droit de commercer avec les Amérindiens. Ce privilège dut en inciter un grand nombre à maîtriser quelques phrases de huron ou d'algonquien et à acquérir une certaine expérience dans l'art de négocier avec les Amérindiens.<sup>57</sup>

L'un des plus célèbres *engagés* des Jésuites qui ait excellé dans le commerce est certainement Nicolas Perrot. Arrivé en Nouvelle-France dix ans après la chute de la mission huronne, il aurait été *engagé* pour un court laps de temps:

[Les pères] s'associèrent quelques jeunes gens du pays, qui, gratuitement ou moyennant salaire, [...] pourvoyaient à leurs besoins. [...] [Plusieurs d'entre eux] eurent pour compagnons [...] ces *donnés* ou *engagés*. C'est parmi ces derniers que s'enrôla Perrot [...] pendant quatre ou cinq ans au plus (de 1660 à 1664 ou 1665).<sup>58</sup>

Il est ensuite devenu bien connu aux titres d'explorateur, d'interprète et de trafiquant de fourrures, entre autres<sup>59</sup>. Aujourd'hui, nous le connaissons surtout pour son *Mémoire sur*

---

<sup>56</sup> CÔTÉ, Jean, «L'institution des *donnés*», *op. cit.*, p. 371.

<sup>57</sup> TRIGGER, BRUCE, *Les enfants d'Aataentsic*, Traduit par Jean-Paul Sainte-Marie et Brigitte Chabert Hacikyan, Libre Expression, 1991, p. 650.

<sup>58</sup> TAILHAN, Jules, «Notes», dans *Mémoire sur les moeurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale* de Nicolas Perrot, Leipzig & Paris, Librairie A. Franck, 1864, p. 258.

<sup>59</sup> D'après le *Dictionnaire biographique du Canada*, Tome 2, p. 540-542.

- Curieusement, l'auteur de cette notice biographique laisse entendre que Perrot fut *donné* des Jésuites: «Perrot semble être passé en Nouvelle-France en 1660, comme *donné* des Jésuites, et eut ainsi l'occasion de visiter des tribus indiennes et d'apprendre leur langue». La phrase est toutefois formulée de manière à laisser entendre qu'il s'agit d'une hypothèse. Il faudrait bien sûr pousser plus avant la recherche afin de déterminer hors de tout doute le statut véritable de Perrot pendant son séjour chez les Jésuites.

*les moeurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*<sup>60</sup> publié par le jésuite Jules Tailhan au XIX<sup>e</sup> siècle et récemment réédité<sup>61</sup>.

### 3.6. Se donner aux Jésuites de la Nouvelle-France... Pourquoi?

Nous ne connaissons que partiellement la liste des *donnés* de la Nouvelle-France, les Jésuites n'ont pas été particulièrement bavards à leur endroit. Nous ne connaissons que deux textes attribués à des *donnés* et ces textes mêmes n'éclairent que très peu la vie et les motivations de ce groupe d'hommes. Cependant une chose est certaine, d'un côté se trouvait la Compagnie de Jésus qui avait un besoin criant de main-d'oeuvre et de l'autre se trouvait les *donnés* qui répondirent à l'appel... Mais à quel appel?

L'appel du Nouveau Monde, du voyage et de l'aventure? C'est possible. L'appel spirituel? Possible aussi. En fait, c'est certainement celui-ci que les pères préféraient rendre visible. D'après Narcisse-Eutrope Dionne, les Jésuites attribuent aux *donnés* «un motif particulier: ce sont des serviteurs perpétuels entretenant l'espoir d'entrer dans la Compagnie de Jésus. *Domestici perpetui cum spe ingrediendi in societatem*»<sup>62</sup>. Dans certains cas certes cela est tout à fait possible. Pensons, par exemple, à René Goupil. Nous savons qu'il avait entrepris son noviciat en France et qu'il dû l'interrompre «parce qu'il était affecté de surdité: “Renatus Goupil a tirocinio Parisiensi exclusus erat, quia surdaster”»<sup>63</sup>. Les règles d'admission à la Compagnie étaient, en effet, très explicites à ce sujet:

---

<sup>60</sup> PERROT, Nicolas, *Mémoire sur les moeurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, publié par R.P.J. Tailhan, Leipzig & Paris, Librairie A. Franck, 1864.

<sup>61</sup> PERROT, Nicolas, *Mémoire sur les moeurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, édition établie par Jules Tailhan, Agone Éditeur et Comeau & Nadeau, 1999.

<sup>62</sup> *Le Journal des Jésuites* (sans références), cité par N.E. DIONNE, «Des figures oubliées de notre histoire», *op. cit.*, p. 388.

<sup>63</sup> POULIOT, Léon, «René Goupil», dans *Dictionnaire biographique du Canada*, édition sur cédérom, Université Laval / Université de Toronto, 2000.

[Certains] empêchements [...] [rendent] moins apte le candidat. [...] Voici quels sont ces empêchements. Pour l'intérieur: des passions [...] qui paraissent indomptables [...]. Pour l'extérieur: une déficience physique, des maladies, une débilité ou une difformité importante. [...] [De tels sujets] *ne sont pas faits pour la Compagnie. Tout cela, en effet, est peu compatible avec le sacerdoce, et n'aide pas non plus à l'édification du prochain [...]*.<sup>64</sup>

C'est ainsi que René Goupil devenait un parfait candidat au titre de *donné*.

Les *Relations* des Jésuites et certains chercheurs nourrissent beaucoup cette idée d'*appel spirituel*. Nous l'avons montré au début de ce chapitre, les pères n'avaient que de bons mots pour leurs *donnés* et cela ouvrit tout l'espace nécessaire à des commentaires dithyrambiques tels que: «la force, la vaillance, le courage, mais davantage la vertu et les motifs surnaturels étaient requis pour séjourner en Huronie»<sup>65</sup> ou encore: «La promesse de Robert Le coq renseigne sur le sérieux de l'engagement et le zèle ardent qui poussait à la contracter. [...] Ce détachement complet de toutes choses n'est-il pas l'essence de la vie religieuse?»<sup>66</sup> Même Bruce Trigger, qui adopte un regard généralement neutre, soutient l'idée d'une motivation spirituelle:

Ces hommes durent certainement être poussés par des motifs d'ordre spirituel, ou par le désir de remplir un rôle plus prestigieux dans les missions, car leur engagement exigeait la renonciation à tout salaire et l'abandon du droit de commercer avec les Amérindiens pour leur propre profit.<sup>67</sup>

Il ne faudrait toutefois pas généraliser et prétendre que tous les *donnés* assouvissaient uniquement un appel spirituel. Gendron par exemple a bien pu être attiré en Nouvelle-France parce qu'il nourrissait l'espoir de découvrir de nouvelles *cures* et de nouvelles recettes d'herboristerie. D'ailleurs, lorsque la mission huronne s'effondra en 1649, certains *donnés* changèrent tout à fait de carrière. Quelques-uns choisirent

---

<sup>64</sup> (LOYOLA, Ignace), *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, traduction du texte primitif par François Courel, Paris, Desclée de Brouwer (Christus, n° 24), 1967, vol. 1, p. 67-68.

<sup>65</sup> CÔTÉ, Jean, «Domestique séculier d'habit, mais religieux de coeur», *op. cit.*, p. 190.

<sup>66</sup> CÔTÉ, Jean, «L'institution des *donnés*», *op. cit.*, p. 349.

<sup>67</sup> TRIGGER, BRUCE, *op. cit.*, p. 649.

certes la robe, mais d'autres fondèrent des familles en Nouvelle-France ou devinrent d'habiles commerçants avec la communauté amérindienne<sup>68</sup>.

En somme, les raisons de chacun des *donnés* devaient être personnelles. Et une chose est certaine, ces hommes n'étaient pas animés par l'appât du gain!

### 3.7. Conclusion

L'institutionnalisation des *donnés*, bien que visiblement inévitable, ne fit pas l'unanimité auprès des pères jésuites et ce, dès ses premiers balbutiements. Les négociations furent longues avant que l'on ne s'entende sur le statut des *donnés* et le contrat de donation. La controverse ayant fait son chemin jusqu'à Rome, l'établissement «légal» de cette catégorie de travailleurs en Nouvelle-France connut de nombreux rebondissements. Aujourd'hui, les listes de noms des *donnés* sont incomplètes ou imprécises et il faut nous résoudre à émettre des hypothèses, notamment pour palier notre ignorance des motifs qui poussèrent ces hommes à immigrer en Nouvelle-France.

Même s'ils font partie d'une catégorie d'hommes dont le travail n'a été que peu reconnu par l'historiographie canadienne et québécoise, les *donnés* ont grandement marqué l'économie de la mission huronne: «ces donnés [...] ont été l'un [des] fondements économiques les plus importants [de la mission]. [...] C'est à cause de ces aides, principalement, que la mission se trouve en excellente situation financière, les dernières années»<sup>69</sup>. Le nombre de *donnés* en Huronie s'éleva jusqu'à vingt-trois, semble-t-il<sup>70</sup>. De

---

<sup>68</sup> D'après Lucien Campeau (*La mission des Jésuites chez les Hurons 1634-1650, op. cit.*, p. 336) et Bruce Trigger (*Les Enfants d'Aataentsic, op. cit.*, p. 650).

<sup>69</sup> CAMPEAU, Lucien, *La mission des Jésuites chez les Hurons, op. cit.*, p. 336-337.

<sup>70</sup> Dans une lettre adressée au général Carafa, datée du 1<sup>er</sup> mars 1649, le père Ragueneau déclarera: «Nous sommes ici dix-huit Pères. Nous avons avec nous quatre coadjuteurs, vingt-trois domestiques qui ne nous quittent jamais, et sept autres dont le temps de service n'est point déterminé; ces derniers seuls reçoivent des gages; de plus, nous avons quatre enfants et huit soldats». (D'après *Première mission des Jésuites au Canada: lettres et documents inédits*, p. 233-234.)

ce groupe, quatre noms émergent: Goupil et Lalande pour leur martyre; Gendron et Regnaut pour leurs textes.

L'héroïsation des pères martyrs n'a toutefois pas de commune mesure avec le souvenir que nous conservons des *donnés* suppliciés. Pour le comprendre, il suffit de consulter les volumes qui servirent à l'enseignement de l'*Histoire du Canada* avant la Révolution tranquille<sup>71</sup> ou mieux, de survoler le répertoire des documents relatifs aux saints Martyrs canadiens de Guy Lafèche<sup>72</sup>. Et c'est sans parler de l'héritage culturel repérable dans les toponymes, les odonymes, les noms d'établissements scolaires, etc.

Et que dire des textes des *donnés* Gendron et Regnaut sinon qu'ils connurent une visibilité extrêmement limitée si nous la comparons à celle des écrits jésuites? Par exemple, *The Jesuit Relations and Allied Documents*, édité par Thwaites, l'un des ouvrages les plus sérieux et les plus cités par les chercheurs, s'attarde à Regnaut mais ignore presque tout à fait Gendron (et le confond même avec Guillaume Gendron dit La Rolandière). Quant à Lucien Campeau, qui affirme que les lettres laissées par Regnaut et Gendron sont «spécialement intéressantes»<sup>73</sup>, il propose une édition des deux textes, mais il ne les annote que très sommairement.

L'institution des *donnés* laissa visiblement bien des Jésuites perplexes; les *donnés* étaient généralement utiles aux travaux qui nécessitaient davantage de force et d'endurance que de lettres; ils ne prononçaient pas de vœux religieux et ne portaient pas la robe, aussi étaient-ils tout à fait laïques... et restèrent-ils presque tout à fait anonymes! C'est par ailleurs ce qui leur donne tant d'intérêt aujourd'hui.

Les récits de François Gendron et de Christophe Regnaut sont en quelque sorte des pièces uniques en leur genre: ils sont issus de mains laïques, d'hommes vivants en

---

<sup>71</sup> Par exemple, voir la présentation et l'espace consacrés aux pères Brébeuf, Lalemant, Daniel, Garnier et Chabanel comparativement à ce qui est réservé pour les *donnés* Goupil et Lalande, dans *Mon pays. Histoire du Canada - 7<sup>e</sup> année* (1954) de Guy Laviolette, p. 62-63.

<sup>72</sup> LAFÈCHE, Guy, *Les saints Martyrs canadiens. Histoire du Mythe*, t. 1, Éditions du Singulier, 1988.

<sup>73</sup> CAMPEAU, Lucien, *La mission des Jésuites chez les Hurons*, *op. cit.*, p. 12.

Huronie, ils ont échappé aux accidents postaux fréquents en Nouvelle-France et peut-être ont-ils même échappé d'une certaine façon à la censure jésuite. Des extraits de chacun des textes montrent en effet l'émergence d'un regard personnel; dans le cas de Gendron, ce regard ira même jusqu'à se jeter sur les décoctions des chamans...

Encore plus, et c'est peut-être ce qui est le plus exceptionnel, tout porte à croire que les textes des *donnés* Gendron et Regnaut auraient servi de modèles à certaines parties des *Relations* du père Ragueneau! Ces textes révéleraient donc non seulement la mémoire de deux *donnés* en Huronie et le regard laïque sur une mission jésuite, mais aussi l'importance accordée par un religieux à des écrits laïques à l'époque de leur rédaction.

## **Quatrième partie**

***Les Quelques particularités du pays des Hurons***  
**de François Gendron :**  
**un regard laïque sur la mission jésuite en Huronie**

## 4.1. Introduction

Le chirurgien François Gendron, l'un des *donnés* vivant au pays des Hurons, à la mission Sainte-Marie, écrit au moins trois lettres depuis la Nouvelle-France, entre 1643 et 1650. Des extraits de ces lettres furent publiés une première fois en 1660, en appendice d'un ouvrage<sup>1</sup> spécialisé en géographie et en histoire, puis il faut compter plus de deux cents ans avant que ne paraisse une deuxième édition<sup>2</sup> dont on ne tira qu'une centaine d'exemplaires. La plus récente parution date de 1994. Il s'agit d'une édition annotée par le père jésuite Lucien Campeau et destinée à un public très restreint. En dehors de ces trois publications, les lettres de François Gendron sont passées toutes trois inaperçues. Nous souhaitons donc faire un peu la lumière sur ces écrits oubliés et sur l'épistolier laïque qui tenait la plume, le Sieur Gendron.

Nous présenterons d'abord le contexte dans lequel s'inscrit notre recherche par rapport aux autres publications qui se sont intéressées à François Gendron et à ses écrits. Nous survolerons ensuite brièvement la biographie de l'épistolier et nous nous arrêterons plus particulièrement à son statut professionnel, puisque nous croyons que la postérité des lettres et des écrits du chirurgien dépend en grande partie de ce statut.

---

<sup>1</sup> AVITY, Pierre d', *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties avec tous ses empires, royaumes, estats et republics où sont déduits et traitez par ordre leurs noms [...] avec un discours universel comprenant des connaissances générales du monde[...]*, Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par Jean-Baptiste de Rocoles, Paris, Denys Bechet & Louis Billaine, 1660 [1637], 8 tomes en 6 volumes.

- Une copie de cet ouvrage est conservée à la Réserve de la Bibliothèque Nationale du Québec à Montréal, sous la cote RES/AB/6. Le texte qui nous intéresse se trouve dans le tome IV (l'Amérique), volume III, p. 201-206.

- Voir l'annexe G.

<sup>2</sup> La Bibliothèque Nationale du Canada (Ottawa) conserve un exemplaire de cette brochure dans sa collection de livres rares, sous la cote F5017 G45 1868 [Amicus 2668046] .

- L'Institut canadien de microreproductions historiques a aussi mis en ligne le texte de cette seconde publication à l'adresse suivante : <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=5897dbd8af&doc=26088>

Puis nous analyserons les lettres pour elles-mêmes : nous discuterons de leur caractère épistolaire et du souci d'authenticité qui occupait tant l'esprit de l'épistolier que celui du transcritteur qui les publia en 1660. S'ensuivra une analyse systématique de chacune des lettres afin de montrer que le choix des mots, le traitement des thèmes et l'utilisation de certains procédés stylistiques reflètent tantôt l'influence des épistoliers jésuites qui entouraient Gendron, tantôt la position particulière et même exceptionnelle du *donné* écrivant.

François Gendron n'était visiblement pas soumis aux règles strictes et politiques des *Relations des Jésuites* et son identité personnelle ne manque pas de s'affirmer dans ses lettres, notamment en ce qui a trait à certains intérêts professionnels. Son regard sur la Nouvelle-France est d'abord et surtout celui d'un Européen, mais aussi celui d'un *donné* chirurgien laïque et en ce sens, les écrits qu'il a laissés sont uniques en leur genre et témoignent de l'émergence d'une pensée personnelle, originale et jusqu'ici laissée dans l'ombre des *Relations* officielles.

## **4.2. Entre l'inédit et l'oubli : un épistolier, un texte et un trophée**

### **4.2.1. Les sources**

Les ouvrages et les articles s'intéressant à François Gendron ou à son récit de voyage se font plutôt rares. Outre les remarques et commentaires des pères Campeau<sup>3</sup> et Desjardins<sup>4</sup>, un arrière-neveu du chirurgien, Philippe Champault, publia une étude<sup>5</sup> détaillée et bien documentée sur la vie de son ancêtre, au début du XX<sup>e</sup> siècle. Quelques

---

<sup>3</sup> CAMPEAU, Lucien, *Monumenta Novae Franciae*, tome VII (p.252-263) [pour le texte de Gendron] et tome V (p.824) [pour la notice biographique].

<sup>4</sup> DESJARDIN, Paul, «GENDRON, François, (1618-1688) Chirurgien, prêtre, Donné», Rapport [Archives des Jésuites de Saint-Jérôme, Québec, Fonds Paul Desjardins, s.j., (1895-1975)], sans date.

<sup>5</sup> CHAMPAULT, Philippe, « Les Gendron "médecins des rois et des pauvres" », dans les *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada*, 3<sup>e</sup> Série, tome 6, Section 1, 1912, p. 35 à 83.

articles étaient aussi parus à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup> et au début du siècle suivant<sup>7</sup>, mais leur contenu n'apporte que bien peu de substance.

Dans un petit ouvrage<sup>8</sup> s'intéressant à la région du Niagara comme pivot du commerce autochtone au Nouveau Monde, Peter Porter note l'existence des lettres de Gendron, mais il s'attarde surtout à la partie du texte qui porte sur la chute Niagara et ses pierres *ériennes*, un produit d'échange amérindien prisé pour ses propriétés médicinales qui avait séduit Gendron. De façon similaire, sans porter un intérêt particulier à l'ensemble des lettres ni à l'épistolier, dans un article très bref du *Bulletin des Recherches historiques*<sup>9</sup>, Benjamin Sulte s'intéresse à une partie de lettre parce qu'elle constitue l'une des plus anciennes descriptions connues de la chute du Niagara. C'est sans doute pourquoi Philippe Champault insiste tant sur le caractère inédit et inconnu des écrits et de la vie de François Gendron. Il affirme même que les pages de son article sont «écrites surtout avec des papiers de famille [...] [et que les] documents dont elles se composent sont pour la plupart inédits».<sup>10</sup>

Nous trouvons une entrée pour François Gendron dans le *Dictionnaire*

---

<sup>6</sup> Nous pensons ici notamment à deux articles:

- CHARPIGNON, Dr, «Étude sur l'abbé Gendron», dans *Mémoires de la Société d'agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans*, Tome 10, 1867, p. 1-13.
- LORRAINE, Dr, «Rapport sur le mémoire qui précède», dans *Mémoires de la Société d'agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans*, Tome 10, 21 juin 1867, p. 224-227.

<sup>7</sup> Nous pensons ici notamment à deux articles:

- CRANSTON, W. H., «Huronian's First White Surgeon Found Cancer Secret From Indian "Medicos"», dans *Martyrs' Shrine Message*, vol.32, n° 4, Hiver 1968, p. 23-28.
- PRIEUR, G. O., «François Gendron. The First Physician Of Old Huronia», dans *Historical Bulletin*, Calgary (Alberta), vol. 21, n° 1, mai 1956, p. 1-7.

<sup>8</sup> PORTER, Peter A., *Niagara, an Aboriginal Center of Trade*, Niagara Falls, 1906.

<sup>9</sup> SULTE, Benjamin, «Le sieur Gendron», dans *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 13, n° 6, 1907, p. 182-183.

<sup>10</sup> CHAMPAULT, Philippe, *op. cit.*, p. 35.

*biographique du Canada*<sup>11</sup> et dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*<sup>12</sup>. Cette dernière est peu crédible: les dates et plusieurs informations sont en contradiction avec tout ce qui fut écrit ultérieurement, et l'auteur de l'article manque d'objectivité, son intention étant visiblement de prouver que François Gendron et deux de ses descendants appartenaient à une famille qui «n'a guère compté que des pseudo-médecins, des charlatans»<sup>13</sup>.

Aussi, bien qu'elle soit moins récente que la recherche de Philippe Champault, nous devons mentionner l'existence de la *Notice sur la famille Gendron*<sup>14</sup> d'Alexis Dureau parce qu'elle fournit des pistes intéressantes dans le cadre d'une recherche à long terme en sol français. Par exemple, Dureau indique qu'il a obtenu certains documents d'un *collectionneur érudit, M. Parent de [du] Rosan* (qui possède aussi un tableau de Claude Deshais-Gendron, le neveu de François); que des descendants de la famille Gendron possèdent des *objets* ayant appartenu à François Gendron; et enfin, il éclaire un peu l'arbre généalogique de l'un des neveux de François Gendron, ce qui permet d'accélérer d'éventuelles recherches d'archives privées<sup>15</sup>. Quelques renseignements d'ordre biographique nous apparaissent inexacts, mais l'auteur avoue lui-même qu'une de ses sources est plus ou moins fiable: «Une [des] [...] arrière-petites-

---

<sup>11</sup> NADEAU, Gabriel, «François Gendron», *Dictionnaire biographique du Canada*, Presses de l'Université Laval, 1966, vol.1, p. 336-337.

<sup>12</sup> DECHAMBRE, A., *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Librairie de la Faculté de Médecine, quatrième série, tome 7, 1867, p. 299-300.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 299.

<sup>14</sup> DUREAU, Alexis, «Notice sur la famille Gendron», dans *Mémoires de la Société d'Eure-et-Loire*, Chartres, Petrot-Garnier Libraire, Tome 5, 1872, p. 28-41.

<sup>15</sup> Il faut aussi prendre note que, dans son article «Les Gendron "médecins des rois et des pauvres"», Philippe Champault fournit lui aussi des pistes pouvant contribuer à accélérer des recherches d'archives privées. Les renseignements qu'ils donnent sont plus récents que ceux d'Alexis Dureau, mais étant donné qu'ils datent de près de cent ans, une recherche d'archives privées à partir de ces données nécessiterait tout de même un important investissement de temps en sol français.

nièces [de Gendron], fort âgée, se rappelle les faits [...] pour les avoir entendu raconter par sa mère, mais elle ne peut rien préciser»<sup>16</sup>.

Et enfin, mentionnons que nous n'avons pu retracer qu'un seul ouvrage universitaire traitant de François Gendron et de ses écrits. Il s'agit d'un mémoire de spécialisation en histoire intitulé: *Contact médical français-iroquoien au XVII<sup>e</sup> siècle: l'oeuvre de François Gendron*<sup>17</sup>. Bref, peu de choses ont été dites sur le plan historique et rien n'apparaît avoir été fait dans le cadre littéraire, sur les écrits eux-mêmes.

#### 4.2.2. Quelques données biographiques [François Gendron 1618-1688]<sup>18</sup>

Les quelques chercheurs qui se sont intéressés au titre de *Premier chirurgien blanc connu ayant vécu et exercé sa profession en Huronie* l'accordent à François Gendron. Avant l'arrivée de ce chirurgien au Nouveau Monde, il vint pourtant en Huronie un *donné* nommé Simon Baron qui pratiqua aisément et en de nombreuses occasions la saignée. Cependant, rien n'indique qu'il possédât les «qualifications légales» d'un véritable chirurgien. Benjamin Sulte présente en effet Simon Baron comme un empirique<sup>19</sup> habile à la saignée qui aurait séjourné en Huronie environ 3 ans (de 1634 à 1637) et qui aurait appris son *art* ici même en Nouvelle-France, à l'Île du cap Breton<sup>20</sup>. L'habileté de Simon Baron dans le maniement du bistouri lui aurait donné

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>17</sup> LAMOUREUX, Sylvie A., *Contact médical français-iroquoien au XVII<sup>e</sup> siècle: l'oeuvre de François Gendron*, Mémoire de spécialisation en histoire, Université Laurentienne, 1987, 55 pages.

<sup>18</sup> Voir l'annexe E.

<sup>19</sup> Nous empruntons ce terme à François Lebrun qui définit l'empirique comme étant une personne qui exerce la médecine «en suivant les leçons de l'expérience». (*Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, 1983, Paris, Temps Actuels, p. 94).

<sup>20</sup> «[Simon Baron] had lived at Chibou, Cape Breton Island, about 1631, and had there acquired some surgical knowlledge. In 1634, he [...] accompanied the missionaries to the Huron country, whence he returned in 1637.» (D'après Benjamin Sulte, cité par Thwaites, vol. 8, p. 294, note 26.)

une certaine renommée pendant l'épidémie de 1637, mais sans plus<sup>21</sup>.

Le saint Martyr canadien René Goupil était lui aussi chirurgien *donné* des Jésuites, mais il n'exerça son art qu'à la mission Saint-Joseph de Sillery, non loin de la ville de Québec, de 1640 à 1642. Goupil devait se rendre à l'hôpital de la mission Sainte-Marie à la fin de l'été 1642. Il s'embarqua pour le pays des Hurons, mais il n'arriva jamais à destination puisque la caravane fluviale dans laquelle il prenait place fut prise par les Iroquois, à quelques kilomètres des îles de Sorel<sup>22</sup>. Les événements qui s'en suivirent donnèrent lieu aux martyres que nous connaissons.

François Gendron avait appris, dit-on, la mort de René Goupil et «se sentit poussé à s'offrir lui-même avec ses connaissances de chirurgien pour aller prendre sa place à l'hôpital de Sainte-Marie»<sup>23</sup>. Mais, comme l'explique Lucien Campeau, il est aussi possible que Gendron ait entendu, bien avant le décès de René Goupil, l'appel lancé par le père Brébeuf dans sa *Relation des Hurons 1636*: «Si quelque sage et vertueux médecin vouloit venir icy, il y feroit de belles cures pour les âmes, en soulageant les corps, et je m'assure que Dieu prendroit plaisir un jour de luy dire comme à Abraham: "*Ego ero merces tua magna nimis*"<sup>24</sup>»<sup>25</sup>. Le désir du Salut peut certes expliquer l'arrivée de François Gendron en Nouvelle-France. Cette hypothèse est d'ailleurs renforcée par le père Lejeune qui écrira au chapitre XIII de sa *Relation de 1642-1643*:

<sup>21</sup> «During the epidemic of 1637, Baron acquired renown through his facility in handing the lancet.» (D'après R. G. Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents*, op. cit., vol 8, p. 294, note 26.)

<sup>22</sup> Un peu en amont de Trois-Rivières.

<sup>23</sup> CAMPEAU, Lucien, *La mission des Jésuites chez les Hurons 1634-1650*, suivi de *La formation des noms de peuples et de bourgades en Huron* par Pierrette-L. Lagarde, Montréal, Éditions Bellarmin, (Bibliotheca Institutii Historici S.I. Vol. XLVI), 1987, p. 243.

<sup>24</sup> D'après Lucien Campeau, cette citation latine est inspirée de la Genèse (15-1): «Je suis ton bouclier, ta récompense sera très grande» (*La Bible de Jérusalem*, Éditions du Cerf, 1994, p. 44.)

<sup>25</sup> BRÉBEUF, Jean de, cité par Lucien Campeau dans *Monumenta Novae Franciae. Fondation de la mission huronne*, tome III, Montréal, Éditions Bellarmin, 1987, p. 367.

Ce feu et cette ardeur de prodiguer son sang pour Jésus-Christ se communique à de jeunes hommes qui auroient traîné leur misérable vie dedans les vices, s'ils estoient restez en France, et qui passent pour des saints en ce nouveau monde. [...] [Un] jeune chirurgien bien versé dans son art et bien connu dans l'hospital d'Orléans [...] est passé en la Nouvelle-France, et moy qui escri ce dernier chapitre, le voyant sur le point de monter aux Hurons, je luy représentay tous les périls où il s'alloit jeter. "Je prévois tout cela, me dist-il. Si mes desseins ne tendoient qu'à la terre, vos paroles me donneroient de l'espouvante. Mais mon coeur, ne voulant que Dieu, ne craint plus rien".<sup>26</sup>

Le père Desjardins suppose quant à lui que Gendron a pu être influencé par le père Isaac Jogues. Mais ceci repose sur l'hypothèse selon laquelle Gendron aurait étudié au collège des Jésuites d'Orléans et que, lorsque le père Jogues s'y retira en 1636, avant son départ pour le Canada, Gendron aurait été présent comme plusieurs autres élèves à la première messe du père<sup>27</sup>.

Bien sûr, il n'est pas impossible que le jeune chirurgien ait nourri l'idée de passer dans le Nouveau Monde dans l'espoir d'y découvrir quelques nouveaux remèdes. Comme le montre bien Robert Toupin, «la passion de découvrir et de conquérir animait des milliers d'individus à cette époque et l'attrait d'une mission en Nouvelle-France [...] devait être fort».<sup>28</sup>

Quoi qu'il en soit, François Gendron passa en Nouvelle-France, en 1643, et demeura en sol nord-américain jusqu'en 1650, soit peu après l'effondrement de la Huronie. Ainsi, tout porte à croire qu'il serait effectivement «le premier *médecin* blanc connu qui ait vécu à l'ouest de la région du Niagara; le premier *médecin* blanc de la province canadienne que nous appelons aujourd'hui l'Ontario; et le premier *médecin*

---

<sup>26</sup> LEJEUNE, Paul, d'après Lucien Campeau, dans *Monumenta Novae Franciae. La bonne nouvelle reçue*, tome V, Montréal, Éditions Bellarmin, (Monumenta Historica Societatis Iesu, Vol. 138), 1990, p. 777.

<sup>27</sup> DESJARDINS, Paul, *GENDRON, François, (1618-1688) Chirurgien, prêtre, Donné, op. cit.*, p. 1.

<sup>28</sup> TOUPIN, Robert, «Les coordonnées d'un nouvel espace dans les écrits de Pierre Potier, Jésuite belge chez les Hurons du Détroit», dans *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 56, n° 1, 1986, p. 57.

blanc chez les Indiens de l'Amérique du Nord»<sup>29</sup>.

Comme pour plusieurs voyageurs, grande était la détermination de Gendron à ramener un souvenir du Nouveau Monde. Cartier avait embarqué les deux fils du chef iroquois Donnacona et, quelques années plus tard, il avait apporté non sans frénésie de la pyrite de fer et du quartz qu'il croyait être de l'or et des diamants; le frère Gabriel Sagard avait multiplié les efforts pour domestiquer des bêtes canadiennes (oiseau-mouche, rat musqué, aiglon...); les Récollets étaient rentrés en France avec quelques plantes (martagons et cardinales); François Gendron était quant à lui tout à fait sous le charme d'un onguent amérindien à base de poudre de pierres *ériennes* provenant de la chute du Niagara. Il avait sans doute découvert l'usage de ce médicament<sup>30</sup> par l'entremise d'un sorcier ou de quelque chaman, mais il se garda bien de ne jamais le préciser, et nous comprenons pourquoi. Cette recette allait être le point de départ d'une carrière chirurgicale exceptionnelle puisque, dès son retour en France, le chirurgien mit au point des sachets pour guérir le *cancer*<sup>31</sup>.

Spécifions immédiatement qu'il est très peu probable que Gendron ait réussi à rapporter en France de véritables échantillons de pierres *ériennes*. Il aurait certes pu en risquer le transport depuis la Huronie jusqu'à Québec, malgré l'encombrement, le poids du bagage et la longueur du voyage puisque certaines nations autochtones arrivaient à les transporter très loin, jusqu'au golfe du Mexique paraît-il<sup>32</sup>. Mais il semble qu'au moment de rentrer en France, le bateau dans lequel Gendron se trouvait fut intercepté au port de la Rochelle et le chirurgien fut complètement détroussé: « tout ce qu'il y

<sup>29</sup> «Sieur Gendron was the first white Physician who is known to have lived anywhere in the western portion of this Country, the first white Physician in the limits of the present province of Ontario in Canada; and the first white Physician among the Indians of North America.» Extrait de *Niagara, an Aboriginal Center of Trade*, de Peter A. Porter, *op. cit.*, p. 50.

<sup>30</sup> Ce qui semble être une sorte de poudre pour faire des pansements aseptiques. (Champault, *op. cit.*, p.47)

<sup>31</sup> Le mot *cancer* désigne alors plus d'un mal. Le malade pouvait souffrir d'une forme de cancer, mais aussi d'un ulcère, d'un chancre, d'un fungus...

<sup>32</sup> D'après Peter A. Porter, *op. cit.*, p. 48.

avoit dans le navire fut pris et ce qui lui appartenoit [à Gendron] vendu »<sup>33</sup>. D'après Philippe Champault, «Gendron qui, dans cette aventure, se trouva volé de tout son bagage, s'indemnisait en rachetant à vil prix "une quantité de castors" saisis sur son navire ou sur d'autres ».<sup>34</sup> Aucune mention n'est faite quant aux pierres *ériennes*.

Les écrits scientifiques publiés cinquante ans plus tard par Claude Deshais-Gendron, un neveu du chirurgien, sont très explicites: François Gendron n'avait importé de la Huronie que la *recette* d'un médicament, non pas l'onguent lui-même ni les ingrédients. Il aurait en fait transformé la précieuse recette en remplaçant les pierres *ériennes* par des pierres qu'il avait sous la main, en France: «[la] préparation [des sachets] consistoit [...] dans une calcination de certaines pierres grises poreuses, qui se trouvent en quelques endroits de la Beausse ; il [Gendron] les éteignoit ensuite dans le vinaigre, & par différentes lotions il en séparoit les sels lixivieux».<sup>35</sup>

Gendron gagna tout de même très vite en popularité grâce à ces sachets merveilleux et sans doute aussi grâce au prestige que représentait son séjour en Nouvelle-France:

Le nombre des émigrants dans le Nouveau-Monde était, au XVII<sup>e</sup> siècle, encore si peu considérable par la lenteur des voyages et la difficulté des communications, que ceux qui avaient eu la hardiesse d'entreprendre cette traversée et qui étaient surtout assez heureux pour en revenir, grandissaient dans la considération publique et étaient accueillis comme des oracles.<sup>36</sup>

Les malades venaient de partout pour se faire traiter chez lui, à Voves, si bien que «les registres des décès de la paroisse constatent la mort de plusieurs personnes venues de

---

<sup>33</sup> Notes de famille, citées par Philippe Champault, *op. cit.*, p. 48.

<sup>34</sup> CHAMPAULT, Philippe, *op. cit.*, p. 48.

<sup>35</sup> DESHAIS-GENDRON, Claude, *Recherches sur la nature et la guérison du cancer*, Paris, Florentin & Pierre Delaulme, 1700, p. 138.

<sup>36</sup> LORRAINE, Dr, «Rapport sur le mémoire qui précède», *op. cit.*, p. 223.

divers points de la France pour se faire soigner par lui, et décédées en son logis»<sup>37</sup>! Comme l'explique l'historien François Lebrun, il n'existe pas de statistiques précises concernant le taux de succès des interventions chirurgicales de l'époque, mais il ne faut pas s'étonner qu'il puisse être assez bas puisque «l'appel au chirurgien intervient souvent au dernier moment, comme l'ultime recours, donc dans les plus mauvaises conditions. On sait l'énorme risque que l'on court, mais, mort pour mort, on joue sa dernière chance»<sup>38</sup>.

La plus célèbre patiente de François Gendron fut la reine mère Anne d'Autriche. Alors au prise avec un cancer du sein, elle le fit appeler à son chevet en 1664. Il faut comprendre que Gendron surclassait ainsi tout le personnel médical de la cour<sup>39</sup>. Les courtisans et les représentants de la Faculté de médecine, évidemment très méfiants, furent extrêmement sévères à l'endroit du chirurgien et celui-ci ne tarda pas à être congédié<sup>40</sup>. D'après Alexis Dureau, un passage des *Mémoires* de Madame Motteville contribua largement à alimenter la tourmente dans laquelle Gendron se trouvait:

[Gendron promet à la reine] qu'il endurcirait son sein à ce point de le rendre dur comme une pierre. Mais il ne parlait pas de bonne foi, car son remède était nouveau et il ne l'avait pas assez expérimenté. Une demoiselle, à qui il l'avait donné, avait vu son sein s'ouvrir. Le remède était chaud, par conséquent il était violent.<sup>41</sup>

---

<sup>37</sup> DUREAU, A., *op. cit.*, p. 30.

<sup>38</sup> LEBRUN, François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Paris, Temps Actuels, 1983, p. 79.

<sup>39</sup> La cour compte, en plus du *premier médecin du roi*, «une équipe de deux ou trois dizaines de médecins, chirurgiens et apothicaires». (D'après Lebrun, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 87.)

<sup>40</sup> Il semble même qu'il ait été victime d'une intrigue entre deux médecins de la cour, soit Séguin et Vallot: «malcontent de Vallot qui l'[avait] supplanté, Séguin, pour lui faire pièce, exhort[a] la reine à voir le thaumaturge [Gendron], et voilà Gendron appelé au Val-de-Grâce. Il prom[ît] quelque soulagement, appliqu[a] ses caustiques, tout l'hiver, et, finalement, [fut] congédié». (D'après Paul Delaunay, *La vie médicale aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, p. 217).

<sup>41</sup> MOTTEVILLE, Madame de, citée par DUREAU, A., *op. cit.*, p. 30.

Gendron laissa un rapport intitulé *Mémoire de Mons<sup>r</sup> l'abbé Gendron touchant sa conduite à l'égard du traitement du cancer de feu la Reine Mère*<sup>42</sup> à la lumière duquel il semble qu'il ait au moins réussi à calmer les douleurs de sa patiente et à réduire au minimum les saignées que prescrivait ses médecins. Il quitta la cour avec une importante récompense: l'abbaye de Maizière en Bourgogne (commune de Saint-Loup-de-la-Salle, Saône-et-Loire), mais il sera tout de même vivement critiqué jusqu'à sa mort et même au-delà, notamment dans la littérature médicale. Bref, tels plusieurs voyageurs du Nouveau Monde, le trophée ramené par Gendron ne lui apporta pas la gloire absolue.

Et pour satisfaire la curiosité du lecteur, nous ajouterons qu'aujourd'hui aucune propriété thérapeutique<sup>43</sup> n'est reconnue aux pierres *ériennes*. Le texte de Gendron n'en perd pas pour autant sa valeur. L'intérêt que le chirurgien portait à la pharmacie ne constitue qu'une seule des particularités révélées dans ses lettres. Le regard médical du chirurgien est aussi le regard d'un laïc, plus précisément celui d'un *donné* oeuvrant en Huronie et en ce sens, ses lettres sont tout à fait originales.

#### 4.2.3. François Gendron, chirurgien

S'intéresser au point de vue de François Gendron, c'est nécessairement d'abord faire la lumière sur sa profession car, dans les ouvrages le touchant, les termes *chirurgien* et *médecin* sont utilisés souvent comme des synonymes. Ce *donné* devient du même coup doublement qualifié, à tort d'ailleurs. À l'époque, ce glissement est assez fréquent et de surcroît, la querelle opposant les *barbiers* et les *chirurgiens* n'est pas sans confondre davantage les chercheurs. Les écarts entre ces trois professions

---

<sup>42</sup> Ce mémoire est reproduit dans l'article de Philippe Champault, *op. cit.*, p. 55-68.

<sup>43</sup> « Dewit Clinton, when he visited Niagara in 1810 – as a Member of the first Board of Commissioners [...] to report on the whole subject of the proposed Erie Canal, noted in his diary: “A beautiful white substance is found at the bottom of the Falls; supposed by some to be Gypsum, and by the vulgar, to be a concretion of foam, generated by forces of Cataract. But it is unquestionably part of the limestone, dissolved and re-united.” Since Clinton's time no attention has been paid to this substance as a curative agent. » Extrait de *Niagara, an Aboriginal Center of Trade*, de Peter A. Porter, *op. cit.*, p. 57-58.

rivales étaient pourtant substantiels.

Les écrits touchant la médecine au XVII<sup>e</sup> siècle sont explicites. Les futurs médecins se préparaient surtout à traiter « les maladies des organes internes »<sup>44</sup> et devenaient rarement docteurs avant l'âge de trente ans puisqu'ils devaient étudier pendant de nombreuses années à la Faculté de médecine, réussir un baccalauréat, soutenir des thèses, obtenir une licence (et le droit de pratiquer) et enfin, acquérir le «suprême honneur du bonnet doctoral, qui seul pouvait [leur] conférer, [...] la plénitude des privilèges universitaires »<sup>45</sup>.

Par contre, les futurs chirurgiens se préparaient surtout à soigner les «lésions exposées aux regards »<sup>46</sup>. Ils devaient notamment opérer, couper, cautériser, trépaner, saigner, *faire trous*, panser, médicamenter les plaies et soigner les fractures et les luxations. Les études des chirurgiens n'étaient pas d'aussi longue haleine que celles des médecins : ils n'avaient pas leur entrée à l'université (mais la réclamaient haut et fort) et ils fonctionnaient sur le principe des maîtres enseignant aux apprentis. C'est ainsi que l'étudiant, ou plutôt l'apprenti chirurgien, joignait la confrérie de Saint-Côme et étudiait la chirurgie auprès d'un maître pour obtenir le titre de compagnon et éventuellement, celui de maître.

Les barbiers, quant à eux, constituaient un groupe d'artisans non lettrés comparable à des laquais, tantôt au service des chirurgiens, tantôt au service des médecins. Ils n'avaient «ni robe ni école, [vivaient] aux dépens des uns et des autres, et [étaient] établis par une longue possession dans le libre exercice de la chirurgie tout entière, et même d'une partie de la médecine»<sup>47</sup>. Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, en plus de couper barbes et cheveux, ils pratiquaient légalement la saignée, administraient

---

<sup>44</sup> RAYNAUD, Maurice, *Les médecins au temps de Molière. Mœurs, institutions, doctrines*, Paris, Didier et C<sup>e</sup>, 1863, p. 279.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 280.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 303.

emplâtres et onguents, et faisaient des pansements. Mais leur position fut toujours subordonnée à celle des chirurgiens lettrés.

Dans son article, Philippe Champault a reproduit le contenu d'un certificat<sup>48</sup> octroyé à François Gendron l'année de son départ pour le Nouveau Monde. Ce certificat est daté du 14 janvier 1643, soit plus de dix ans avant l'union des chirurgiens et des barbiers qui donna naissance, officiellement, aux *chirurgiens-barbiers*. Il est signé par quatre dirigeants de l'Hôtel-Dieu d'Orléans et atteste que «François Gendron **compagnon chirurgien** [...] au service de denis de la forest Maistre chirurgien [...] sest par l'espace de deux ans et plus [...] employé a panser et médicamenter les malades »<sup>49</sup>. En d'autres termes, François Gendron n'a jamais été médecin (ni barbier !), mais bien compagnon chirurgien.

Cette question de profession et de titre était très importante à l'époque et elle peut expliquer d'une certaine façon les accusations de charlatanisme dont fut victime Gendron à la fin de sa vie.

D'abord, nous devons savoir qu'à son retour de la Nouvelle-France, François Gendron prit la robe et devint prêtre tout en continuant à exercer sa profession de chirurgien, gratuitement auprès des pauvres. Déjà la suspicion put s'installer car à l'époque, les prêtres se faisaient souvent médecins et chirurgiens pour les pauvres de leur paroisse, sans toutefois avoir obtenu quelque qualification que ce soit. Et comme le montre bien l'historien François Lebrun, il se trouvait aussi «dans les campagnes de nombreux individus qui se donn[aient] le titre de chirurgien sans avoir jamais été reçus par une communauté et qui [tenaient] tout leur savoir de l'expérience acquise»<sup>50</sup>.

Ensuite, il ne faut pas ignorer la rivalité historique qui opposait les *médecins* et

---

<sup>48</sup> Voir l'annexe F.

<sup>49</sup> MASCOT, N., et autres, cités par P. Champault, «Les Gendron "médecins des rois et des pauvres"», *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada*, 3<sup>e</sup> Série, t. 6, Sec. 1, 1912, p. 38.

<sup>50</sup> LEBRUN, François, *Se soigner autrefois*, *op. cit.*, p. 46.

les *chirurgiens*. Suivant la célèbre fusion<sup>51</sup> de 1655 qui unissait *barbiers et chirurgiens*, la profession de chirurgien subit une grande dévalorisation. Si nous ajoutons à ce tableau le fait que Gendron n'ait apparemment jamais obtenu le grade de *maître chirurgien*; l'audace dont il fit preuve en se spécialisant dans le traitement du *cancer* (à une époque où la spécialisation médicale était rare, voire exceptionnelle) et les intrigues au coeur desquelles il dut se trouver pendant son séjour au chevet de la reine mère, il n'est pas étonnant qu'il ait eu à faire face à quelques détracteurs.

Bref, la position sociale d'un chirurgien était nettement inférieure à celle d'un médecin, tout comme le statut d'un *donné* était subordonné à celui d'un père jésuite. Voilà déjà deux caractéristiques identitaires déterminantes. Ajoutées aux jugements sévères de la docte Faculté de médecine et aux accusations de charlatanisme, ces caractéristiques peuvent sans doute aussi avoir contribué à l'effacement des lettres du chirurgien. Mais jusqu'à quel point ?

### 4.3. 'Quelques particularités du pays des Hurons...'

Examiner le texte de François Gendron sur le plan formel d'abord, puis sur le plan discursif permet d'éclairer encore davantage les facteurs qui ont pu contribuer à son effacement, mais surtout, cet examen dévoile les caractéristiques identitaires de l'épistolier. Le texte de Gendron constituait-il une relation de voyage ou s'agissait-il plutôt d'une série de lettres plus ou moins indépendantes les unes des autres? Étant donné que l'épistolier était un *compagnon chirurgien* et de surcroît, *donné des Jésuites*, ses destinataires le croyaient-ils sur parole? Et qu'en était-il de sa crédibilité auprès du

---

<sup>51</sup> Le contrat fut signé en 1655 et le Parlement ratifia l'union l'année suivante. En 1660, à la suite d'un long procès opposant médecins et *chirurgiens-barbiers*, un arrêt du Parlement unifia définitivement les deux communautés (chirurgiens et barbiers) et les soumit entièrement aux dirigeants de la Faculté de médecine. «Pendant plusieurs jours on ne vit plus un seul chirurgien par les rues [...]; aucune humiliation ne leur fut épargnée; ils les subirent toutes [...], la chirurgie ne sortit de l'état d'infériorité où l'avait placée l'arrêt de 1660, que bien longtemps après, lorsque le temps et la nécessité des choses eurent reconstitué en deux professions distinctes les barbiers barbants d'une part, et de l'autre les chirurgiens». D'après Maurice Raynaud, *Les médecins au temps de Molière*, op. cit., p. 305 à 316.

lectorat de Pierre d'Avity et auprès du réviseur Jean Baptiste de Rocolles? Voyons d'abord dans quelle mesure le texte publié en 1660 relève de l'épistolaire.

#### 4.3.1. Épistolarité

Tous les chercheurs qui s'intéressent aux relations de voyage le savent, il est parfois très difficile de classer certains récits car leur aspect matériel, la rhétorique de leur contenu et souvent la codification vers laquelle ils tendent s'apparentent à plus d'un genre. Nous l'avons montré dans notre premier chapitre, les glissements peuvent être nombreux et les frontières entre le journal, le mémoire, la relation et la lettre sont souvent perméables. Comme le dit Pierre Berthiaume, «le cadre épistolaire [...] constitue une sorte d'armature commode à l'intérieur de laquelle se logent différentes formes de récits»<sup>52</sup>. Nous relèverons donc ici certains aspects formels des écrits de François Gendron sans toutefois prétendre au classement définitif, d'autant plus que l'absence des manuscrits complexifie notre analyse.

Nous savons que c'est Jean Baptiste de Rocolles, *conseiller et aumônier du roi et historiographe de sa majesté*, qui s'est chargé de la publication du texte de Gendron en 1660. Ce transcripateur ne jugea toutefois pas utile de restituer intégralement les *lettres* au public. Dans son introduction, il exprima en effet son désir de reproduire le plus fidèlement possible les écrits de Gendron, de les «transcrire mot pour mot»<sup>53</sup> et pourtant, il gomma les suscriptions, dates, signatures, souscriptions, mais aussi des parties de texte qu'il estimait sans doute inutiles tels les exordes et les formules de salutation. Tous ces éléments répondent évidemment de l'épistolaire et sont autant d'outils de classification disparus. Or, supposer qu'il y eut effacement de toutes ces

<sup>52</sup> BERTHIAUME, Pierre, *L'aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du voyage à l'écriture*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa (Cahiers du CRCCF, 27), 1990, p. 211-212.

<sup>53</sup> ROCOLES, Jean Baptiste de, «QUELQUES PARTICULARITEZ DU PAYS DES HURONS EN LA NOUVELLE FRANCE Remarquées par le Sieur GENDRON, Docteur en Medecine, qui a demeuré dans ce Pays-là fort long-temps », en appendice dans *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties [...]*, de Pierre d'Avity, tome IV, volume III, Paris, Denys Bechet & Louis Billaine, 1660 [1637], p. 201. (Voir l'annexe G.)

parties c'est évidemment supposer qu'il s'agissait bien de *lettres*. Plusieurs indices le laissent croire en effet.

Sur le plan formel, Rocolles a choisi de présenter les *lettres* de Gendron comme s'il s'agissait d'un texte continu, c'est-à-dire qu'il les a disposées visuellement comme une unité textuelle formée de plusieurs paragraphes et surmontée d'un titre et d'un sous-titre, à la façon des *relations*. En index, il a caractérisé le collage ainsi formé en annonçant une *Relation des Hurons en la Nouvelle-France*. Et en introduction, il a utilisé un petit détail judicieux: il a déclaré que les manuscrits qu'il avait sous les yeux dataient de 1644 et 1645, ce qui n'était pas sans rappeler au moins un peu l'idée des relations annuelles des Jésuites de la Nouvelle-France lesquelles, nous le savons, couvrent toujours la fin d'une année et le début d'une autre étant donné le rythme des bateaux transatlantiques. Précisons qu'au moment où Rocolles mit son ouvrage sous presse, en 1660, les *Relations des Jésuites* faisaient toujours partie des documents expédiés, publiés et lus en la mère patrie<sup>54</sup>.

Par contre, à l'intérieur même de ce qu'il s'efforce de présenter comme une *relation*, Rocolles ne cesse d'insister sur le caractère épistolaire du texte de Gendron! D'une part, il annonce soigneusement chacune des trois *lettres* au lecteur. Il recourt chaque fois à de courtes formules de présentation dans lesquelles il utilise le mot «lettre». C'est ainsi que, pour introduire la première partie du texte, il annonce: «Après [...] avoir décrit dans une de ces **Lettres**, le Fort & la ville de Kebec, [...] il [Gendron] poursuit en cette sorte, parlant dudit païs des Hurons»<sup>55</sup>. Puis, pour introduire la seconde partie du texte, Rocolles spécifie encore: «En une autre **lettre**, il [Gendron] dit [...]»<sup>56</sup>. Et enfin, la troisième partie est présentée de façon similaire: «Dans une autre **Lettre**

<sup>54</sup> Elles le seront d'ailleurs jusqu'en 1672. Ensuite, les *Relations* de 1673 à 1679 seront «préparées pour l'édition à Québec, mais [resteront] inédites au XVII<sup>e</sup> siècle». (D'après Guy Lafèche, «Les relations des jésuites de la Nouvelle-France. Un document anthropologique majeur de l'américanité française du XVII<sup>e</sup> siècle», *Recherches amérindiennes*, vol. 29, n<sup>o</sup> 2, 1999, p. 81.)

<sup>55</sup> Rocolles, *op. cit.*, p. 201.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 203.

qu'il [Gendron] écrivoit à un bon Ecclesiastique parlant des Missionnaires de ce Nouveau Monde, il n'y a (dit-il) que [...] »<sup>57</sup>.

Rocoles a aussi coiffé la transcription des trois *lettres* de Gendron d'une introduction de son cru, disposée en deux paragraphes, de sorte que le début du récit de Gendron soit complètement détaché de son propos et coïncide avec un nouveau paragraphe. Les mots choisis par Rocoles sont sans équivoque. Dès la première phrase le transcripateur désigne le récit de Gendron en terme de *lettres*: «Un mien Amy m'ayant mis depuis peu entre les mains quelques Lettres [...] l'ay eu la curiosité d'en transcrire mot pour mot ce qui suit»<sup>58</sup>.

Le mot *lettre* connaît donc quatre occurrences sous la plume de Rocoles. Celui-ci souhaitait visiblement signifier au lecteur qu'il parcourait les écrits d'un tiers (Gendron) et que ces écrits constituaient trois *lettres* dans leur forme originale. Mais si telle était son intention, pourquoi s'est-il préoccupé de les réunir, voire de les fondre sur le plan formel afin de leur donner quelque attribut de *relation*? Pour tirer le meilleur parti des deux genres? Peut-être.

Publier la correspondance d'un chirurgien *donné* n'était certainement pas un outil promotionnel extraordinaire pour Rocoles. D'autant plus que les destinataires de Gendron semblent tout à fait inconnus au lectorat de d'Avity (si ces destinataires avaient joui d'une certaine notoriété, Rocoles les aurait sans doute nommés, ajoutant du même coup crédibilité et intérêt à la publication). Par contre, comme nous l'avons vu au premier chapitre de notre thèse, les relations de voyages connaissaient beaucoup de succès au XVII<sup>e</sup> siècle. En choisissant de présenter à ses lecteurs ce que nous pourrions appeler une *relation par lettres*, Rocoles faisait d'une pierre deux coups: il répondait aux attentes des lecteurs de son temps et, en insistant sur le fait que cette *relation* se composait de *lettres*, il donnait au récit de François Gendron un aspect

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 201.

encore plus vraisemblable<sup>59</sup>. Un auteur bénéficie en effet d'une longueur d'avance non négligeable quant à l'authenticité de ses écrits lorsqu'il s'agit de *lettres* puisque, comme le montre Pierre Berthiaume en citant *Le Nouveau Mercure*, «une lettre paraît d'autant plus exempte de mensonges qu'il "est à présumer, que [son auteur] ne comptant pas qu'elle dût paroître imprimée, il n'a û aucun intérêt d'en déguiser la vérité".»<sup>60</sup>

En fait, Gendron a bien pu écrire trois *relations* (et cela expliquerait que nous ne connaissions ni les quantièmes ni les mois de ses envois, mais seulement les années); il a aussi pu écrire des *lettres* avec des dates complètes que Rocolas a tout simplement gommées pour satisfaire son lectorat avec une *relation par lettres*; et encore se peut-il que Gendron écrivît des lettres sans préciser la date... Et que dire de *l'intention* de l'épistolier lui-même? Nous avons insisté sur *l'intention de la relation de voyage* au premier chapitre de notre thèse, comment les écrits de François Gendron s'inscrivent-ils par rapport à cette *intention* d'écriture?

La réponse ne va pas d'elle-même puisque Gendron ne désigne pas toujours ses écrits de la même façon ! Il dit de son premier récit qu'il est une *brève relation* et du deuxième qu'il constitue une *lettre*.

Nous n'avons trouvé aucune trace de pacte épistolaire: Gendron ne semble attendre aucune réponse de ses destinataires et aucun reproche ou commentaire n'est formulé à cet effet. Le pacte épistolaire n'est bien sûr pas inhérent à la *lettre*, mais ici, son absence pourrait être justifiée par le fait que les écrits constituent justement des *relations* pour lesquelles aucune réponse n'est attendue, évidemment. Par contre, Gendron fait allusion au temps et aux messagers qui le pressent. Ceci rappelle le caractère spontané de la *lettre* et bien sûr, sa mise en scène: « Pleust à Dieu (Monsieur)

---

<sup>59</sup> «La lettre donne l'illusion d'être plus vraie que toute forme d'écriture [...] c'est pourquoi les lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné, quoiqu'on dise sur leur degré d'intention esthétique, *paraîtront* toujours plus vraies que celles inventées, de la religieuse portugaise.» (D'après Manon Brunet, citée par Marie-Claire Grassi dans *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998, p. 169-170.)

<sup>60</sup> BERTHIAUME, Pierre, *L'aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 213.

que les Messagers ne fussent point si pressez de partir, & que le temps me peust permettre de vous écrire un peu plus au long »<sup>61</sup>.

Et pourquoi ne s'agirait-il pas de quelques *relations* déguisées en *fausses lettres*? Comme l'explique Pierre Berthiaume, «cadre épistolaire ne signifie pas échange de missives, mais simplement rédaction de “lettres” adressées à un quelconque destinataire, souvent plus factice que réel; [...] [reprise d'] un artifice qu'on trouve [...] dans les *Relations des Jésuites*»<sup>62</sup>. Mais alors, qu'est-ce qui pourrait justifier qu'un chirurgien *donné* prenne la plume pour rédiger de *fausses lettres*, si ce n'est la poursuite d'un but purement littéraire ou politique? Que le chirurgien ait voulu satisfaire la curiosité de quelques parents ou amis restés en la mère patrie apparaît beaucoup plus plausible. D'autant plus que le contenu de ses lettres ne laisse pas supposer de telles visées et que nous ne lui connaissons aucune autre publication à l'exception de ses trois *lettres*.

L'*intention* d'écriture de Gendron reste malgré tout plutôt ambiguë. En nous penchant sur la problématique du destinataire, nous pouvons toutefois l'éclairer davantage. Il faut dire que Rocolles semble éprouver un certain malaise vis-à-vis ces destinataires. Il laisse d'abord croire à la présence d'une seule personne: «Un mien Amy [m'a] mis [...] entre les mains quelques Lettres [...] que le Sieur Gendron [...] luy avoit envoyées de ce païs [Huron] où il estoit pour lors»<sup>63</sup>. Puis quelques lignes plus loin, il laisse entendre qu'il y avait plus d'un destinataire: «il [Gendron] les écrivoit [ses

---

<sup>61</sup> GENDRON, François, «QUELQUES PARTICULARITEZ DU PAYS DES HURONS EN LA NOUVELLE FRANCE Remarquées par le Sieur GENDRON, Docteur en Medecine, qui a demeuré dans ce Pays-là fort long-temps », *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties [...] de Pierre d'Avity*, t. IV, vol. III, Paris, Bechet & Billaine, 1660 [1637], p. 201. (Voir l'annexe G.)

<sup>62</sup> BERTHIAUME, Pierre, *L'aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 212.

<sup>63</sup> ROCOLES, Jean Baptiste de, *op. cit.*, p. 201.

lettres] à des hommes de merite»<sup>64</sup>. Quoi qu'il en soit, à l'intérieur même du texte de Gendron, des indices nous permettent de croire à la présence de plusieurs destinataires.

Dans la première *lettre*, le *Monsieur* placé entre parenthèses fort probablement par Rocoles<sup>65</sup> pourrait constituer un premier destinataire. Celui-ci souhaitait connaître « la situation du païs des Hurons [...] leurs Alliez & leurs ennemis»<sup>66</sup>; Gendron se contente de répondre à cette demande, sans plus. Mais dans le corps de la *lettre*, les adresses directes au destinataire se font nombreuses, si bien que les *vous* martèlent le texte donnant l'impression que l'épistolier cherche à établir un lien de proximité avec le destinataire absent:

Le temps me peust permettre de vous écrire [...], ie ne me contenterois pas de vous envoyer une si courte & briève Relation [...], ie voudrois encore vous faire voir la beauté & fecondité du païs [...], il ne me reste de loisir que pour vous donner, comme vous le desirez, la situation du païs [...], Le vous diray en peu de mots [...], Le vous parleray ailleurs sur ce sujet [...], Le reserve pour une autresfois à vous entretenir plus amplement de toutes ces nations [...]<sup>67</sup>

Dans la deuxième *lettre*, Gendron procède différemment. Il n'a que très peu recours au *vous* qui interpelle, comme si la proximité s'établissait plus naturellement avec le destinataire: «ie vous diray en passant [...]. I'aurois mille autres belles particularitez à vous écrire sur ce suiet, si ie ne craignois de vous estre importun [...], [je veux] vous escrire plus amplement [...]»<sup>68</sup>. D'ailleurs, au moment de partager une importante notion pharmaceutique, l'identité de ce second destinataire se précise un peu et laisse même supposer une part d'intimité: « ie diray en la consideration de Monsieur **AB. Medecin vostre bon amy**, que l'on ne rend aux Apotiquaires [...] au lieu des vrais

---

<sup>64</sup> *Loc. cit.*

<sup>65</sup> «Peust à Dieu (*Monsieur*) que les Messagers ne fussent point si pressez de partir, & que le temps me peust permettre de vous écrire un peu plus au long» (GENDRON, François, *op. cit.*, p. 201.)

<sup>66</sup> *Loc. cit.*

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 201 à 203.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 204-205.

testicules de Castors, que certaines glandes [...] proche des testicules»<sup>69</sup>. Faire une allusion directe au cercle d'amis de son destinataire ne tient-il pas au moins un peu du registre de l'intime?

Quant à la troisième *lettre*, il s'agit d'un tout autre univers. Gendron s'adresse si peu au destinataire qu'il semble disparaître derrière le texte. L'épistolier semble en effet ajuster tout naturellement son discours et son ton à un homme qui appartient à une communauté religieuse. D'ailleurs, Rocolles lui-même précise l'existence et l'identité de ce troisième destinataire en ces termes: «Dans une autre Lettre qu'il [Gendron] écrivoit à un bon Ecclesiastique, parlant des Missionnaires de ce Nouveau Monde, il n'y a (dit-il) [...]»<sup>70</sup>. Notons aussi que Gendron reprend dans cette *lettre* des informations qu'il avait déjà données dans la première (notamment le nom et la situation géographique de la maison principale des pères), ce qui permet de croire que le premier et le troisième destinataires ne sont pas les mêmes. Et nous verrons plus tard que, par rapport aux deux premières *lettres*, l'essence même de cette troisième missive diffère radicalement.

Bref, tout porte à croire que Gendron a envoyé ses *lettres* à des destinataires différents et que Rocolles les a lui-même réunies avant de leur donner la forme d'une *relation par lettres*, ce qui lui permit de bénéficier des avantages des deux genres. En d'autres termes, malgré la présence d'une datation et d'une *intention* épistolaire équivoque, nonobstant les effacements, les collages et l'absence de pacte épistolaire, l'insistance du transcritteur sur le mot *lettre* et la présence de différents destinataires nous laissent croire que François Gendron dut rédiger des *lettres*, et non des *relations* (au sens journalistique du terme, comme l'explique Guy Laflèche en parlant du *journalisme dévot* des Jésuites). Nous ne sommes cependant pas sans constater la proximité des deux genres !

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>70</sup> ROCOLLES, Jean Baptiste de, *op. cit.*, p. 205.

### 4.3.2. Authenticité

Quel que soit le genre vers lequel puisse tendre un récit de voyage du XVII<sup>e</sup> siècle, il risque toujours de faire naître quelques soupçons dans l'esprit de l'Européen resté dans la mère patrie. Si bien que «la vérité constitue un enjeu capital des récits de voyages»<sup>71</sup>. Le relationnaire multiplie les ruses pour convaincre son destinataire puisqu'il faut bien en convenir, *a beau mentir qui vient de loin* !

Il n'est pas rare de lire, dans les relations de voyage, des passages très insistants où l'auteur affirme avoir *vu*, avoir *entendu* et avoir *touché* les réalités nouvelles. Comme Berthiaume l'explique, «tous les voyageurs soutiennent fonder la vérité de leur discours sur leur expérience sur le terrain [...]. À défaut d'observations, les voyageurs ont toujours sous la main quelqu'un "digne de foi" à citer»<sup>72</sup>. Fréquentes aussi sont les formules d'excuse pour n'avoir justement pas pu tout voir ni tout entendre: «Il est vrai qu'une personne, pour exacte qu'elle soit, ne peut entièrement savoir ni observer tout ce qui est d'un pays, ni voir et ouïr tout ce qui s'y passe, et c'est la raison pourquoi les historiens et voyageurs ne se trouvent pas toujours d'accord en plusieurs choses».<sup>73</sup>

En ce XVII<sup>e</sup> siècle, les écrits provenant de la Nouvelle-France et étant destinés à la faire connaître sont peu nombreux. Les récits de voyages rédigés depuis le pays des Hurons se font encore plus rares. Outre les *Relations de la Huronie* des Jésuites, le récit le plus intéressant et le plus révélateur de cette contrée demeure le *Grand voyage du pays des Hurons* de Gabriel Sagard. Les témoins pouvant corroborer les faits et les expériences rapportées de cette région du Nouveau Monde sont presque aussi rares que le sont les écrits. Paradoxalement, François Gendron ne paraît pas inquiet outre mesure par cette question d'authenticité et semble même prendre pour acquis que son

<sup>71</sup> BERTHIAUME, Pierre, *L'aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*. *op. cit.*, p. 182.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>73</sup> SAGARD, Gabriel, *Le grand voyage du pays des Hurons*, texte établi par Réal Ouellet, Bibliothèque québécoise, 1990 [1632], p. 321.

destinataire le croira sur parole, à première vue du moins. Le besoin d'authentification semble en fait dépendre directement du destinataire auquel l'épistolier s'adresse.

### **Première lettre**

Dans la première lettre, assez confiant, Gendron n'utilise qu'une seule fois le conditionnel, laissant entendre qu'il n'a pas l'absolue certitude que l'information qu'il rapporte à l'instant soit vraie: «Ce seroit par ce lac Saint Louis, que l'on iroit droit à Kebec en peu de iours & avec moins de peine». <sup>74</sup> Ailleurs, il donne une opinion toute personnelle en la signifiant clairement au lecteur: «[ces nations sont] non encore instruites à la Foy, faute d'Ouvriers Apostoliques, & ie croy de moyens pour les y pouvoir entretenir» <sup>75</sup>. La présence d'une seule formule hypothétique et d'une seule opinion personnelle explicite donne au reste du récit un caractère de vraisemblance. Le lecteur comprend en effet l'implicite et suppose que tout le reste est vrai, a été vérifié ou a été bel et bien vécu et vu. D'autant plus que Gendron laisse entendre à deux reprises qu'il foule lui-même le sol de différents territoires : « [Je suis] revenu depuis peu de ce païs [à l'ouest du lac Huron]. [...] Je reserve pour une autresfois à vous entretenir plus amplement de toutes ces nations [au nord de la Huronie] que i'espere de parcourir en peu de temps » <sup>76</sup>. Comme les nombreuses informations géographiques qu'il rapporte reposent probablement sur des ouï-dire, il s'agit là d'une stratégie d'authentification intéressante. N'oublions pas que, comme tous les *donnés* de la communauté, le rôle de Gendron consistait à servir la mission, non pas à établir la cartographie du Nouveau Monde !

### **Deuxième lettre**

L'inquiétude gagne le chirurgien dans la deuxième lettre. Il se place d'emblée dans la position de l'explorateur qui a mis les pieds sur le terrain (ou qui s'apprête à le faire) et il précise que peu de gens pourront corroborer ses dires: tout au début de la

<sup>74</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 203.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 202-203.

lettre, il affirme que «la curiosité [l]’a porté à voyager dans ces terres étrangères [de la Nouvelle-France]»<sup>77</sup> et tout à la fin, il précise qu’il prévoit continuer à explorer lui-même le pays et qu’il prendra la plume «au retour de [son] Voyage du Nort »<sup>78</sup> pour faire connaître les particularités de cette région «dont peu de personnes ont eu jusques à present connoissance»<sup>79</sup>. Il est encore une fois très peu probable que l’unique chirurgien de l’hôpital ait été autorisé à quitter la mission pour visiter les autres territoires, d’autant plus que les blessés ne devaient pas manquer en ces temps de guerre continue. Par ailleurs, la position du *donné* n’avait rien de commun avec celle du coureur des bois ni même de celle de l’*engagé* qui lui, rappelons-le, avait le droit de commercer avec les Amérindiens.

Quoi qu’il en soit, Gendron ne se limite pas à cette stratégie d’authentification du récit. Il se donne aussi l’incontournable position du témoin oculaire : « Le pais des Hurons est un des plus beaux & agreables que i’aye veu »<sup>80</sup> et, un peu plus loin, il ne manque pas de marquer explicitement une opinion personnelle: « [Les Hurons sont] souvent vaincus de leurs ennemis, pour, comme ie croy, se confier trop aux armes que les François leur livrent maintenant à Kebec»<sup>81</sup>.

Nous ne pouvons que constater l’étendue de l’entreprise d’authentification lorsque nous voyons l’épistolier doubler son témoignage oculaire du facteur temps, d’abord en abordant la pharmacie: «on ne rend aux Apotiquaires [...] que certaines glandes [...], i’ay souvent faict cette observation estant à la chasse avec [les *Sauvages*]»<sup>82</sup>; ensuite en parlant de spiritualité autochtone: «Toutes ces nations

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>79</sup> *Loc. cit.*

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 203.

n'adorent & ne reconnoissent aucune divinité [...] car dans **tout le temps** que i'ay demeuré parmy ces peuples, ie n'en ay encore veu aucun d'entre-eux qui en ait seulement eu la moindre connoissance». <sup>83</sup> Pharmacie et spiritualité, voilà sans doute deux terrains bien minés pour que l'épistolier cherche autant à appuyer ses dires! Il faut aussi souligner que, en ces matières, Gendron fait plutôt bande à part. Rares sont les relations de voyages de la Huronie qui abordent de cette façon la pharmacopée huronne et le refus de la spiritualité chrétienne. En ce sens, son témoignage revêt une couleur toute personnelle et plutôt en marge des *Relations de la Huronie*. D'autant plus que, sous sa plume, il n'y a pas de traces de miracles, de conversions instantanées, de baptêmes en série ni de *Sauvages* en oraison!

### **Troisième lettre**

Cette surenchère d'authenticité s'aplanit dans la troisième lettre. Il faut dire que Gendron disserte alors presque exclusivement de la mission Sainte-Marie et, comme il y résidait, la vraisemblance de ses dires devenait nécessairement moins susceptible de controverse. Aussi insiste-t-il un peu moins. Tantôt il utilise l'incise *je vous assure*, tantôt il se donne la position du témoin oculaire en l'appuyant du facteur temps :

[Les pères se rassemblent à Sainte-Marie et] I'y en ay compté en ce temps iusques à dix-huict ou vingt. [...] I'ay **souvent** veu dans les Missions ces hommes vraiment Apostoliques, ne viure la plus part du temps que de glands & fruicts sauvages [...]. **Combien de fois** [...] les ais-ie veu passer des nuicts en Oraison, sans dormir, ny reposer aucunement [...]. <sup>84</sup>

En somme, François Gendron semble ajuster son discours selon les circonstances et selon les thèmes abordés. La troisième lettre étant d'une toute autre teneur que les deux premières et étant adressée à un membre du clergé, cela laisse croire, d'une certaine façon, que François Gendron ajustait son discours à ses destinataires. Le caractère épistolaire de ses écrits n'en est par le fait même que plus accentué.

---

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 205 et 206.

### **Jean Baptiste de Rocolles**

La quête de la vraisemblance ne s'arrête pas au seul discours du chirurgien puisque au-delà des inquiétudes de Gendron pointent celles de Rocolles. Le transcripteur éprouve autant, sinon plus que l'épistolier, le besoin de rendre crédible le texte qu'il offre aux lecteurs. Aussi ne manque-t-il pas d'arguments pour authentifier le récit qu'il publie!

Il suffit de parcourir le sous-titre pour nous en convaincre. Rocolles choisit d'écrire: «[...] *Remarquées par le Sieur GENDRON, Docteur en Médecine, qui a demeuré dans ce Pays-là fort long-temps*».<sup>85</sup> La profession de médecin, nous le savons, avait alors un relief inestimable comparativement à celle de chirurgien et ce seul petit mensonge apportait beaucoup de crédibilité à l'épistolier. D'autant plus qu'au moment même où l'ouvrage fut publié, c'est-à-dire en 1660, les chirurgiens vivaient les plus durs moments qu'ait pu connaître leur corporation. Ils avaient été humiliés et dépouillés de tout prestige suivant la fusion qui les avait unis aux barbiers en 1655 et maintenant, un arrêt du Parlement les soumettait totalement à la Faculté de médecine. Rocolles se chargea donc de redorer le blason professionnel de François Gendron en faisant de lui un *Docteur en Médecine* plutôt qu'un chirurgien<sup>86</sup>.

Dans le sous-titre, Jean Baptiste de Rocolles affirme aussi que le *Sieur Gendron* a habité en Huronie *longtemps*. Mais si nous croyons la datation donnée par Rocolles lui-même (1644-1645), au moment d'écrire ses lettres, Gendron n'aurait été en sol canadien que depuis un an ou deux, tout au plus! Or, nous le verrons plus loin, rien n'est moins certain que ces dates<sup>87</sup>. Le lectorat de l'époque ne connaissant visiblement pas Gendron,

<sup>85</sup> ROCOLES, Jean-Baptiste, *op. cit.*, p. 201.

<sup>86</sup> Au sujet de la crédibilité des médecins dans les relations de voyages du XVII<sup>e</sup> siècle, Friedrich Wolfzettel soutient même que «la renommée d'être médecin confère au voyageur un prestige particulier, jusqu'à le faire apparaître lui-même comme magicien et sorcier, possesseur d'un savoir supérieur.» (*Le discours du voyageur. Pour une histoire littéraire du récit du voyage en France, du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 164.)

<sup>87</sup> D'après Lucien Campeau (*Momumenta Novae Franciae*, tome 7, p. 252-253), il semble que les extraits choisis par Rocolles aient été rédigés par Gendron après 1644 et 1645, mais «il n'est cependant pas interdit de penser que l'éditeur a lu des lettres plus anciennes, dont il n'a publié aucune partie».

Rocolles ne risquait pas que la contradiction soit soulevée. Les dates (qu'elles soient plus ou moins vraies ou fausses) donnaient l'impression d'une *relation* annuelle et l'insistance sur la durée du voyage donnait de la crédibilité au texte. Toutefois, une question importante se pose: si Rocolles souhaitait simplement donner aux *lettres* du chirurgien l'apparence d'une *relation* et que le choix des années 1644-1645 contredisait le fait que Gendron ait été *longtemps* en Huronie, pourquoi Rocolles n'a-t-il tout simplement pas choisi des dates ultérieures? La réponse se trouve peut-être du côté des *Relations de la Huronie*.

Comme nous le savons, ces *Relations* furent interrompues à trois reprises entre 1635 et 1650. Elles manquent en 1643 parce que le manuscrit «a été saisi et perdu par les Agniers»<sup>88</sup>, en 1645 et aussi en 1647 puisque «la communication entre Québec et les Hurons [était] alors coupée»<sup>89</sup>. Nous savons aussi que ces *Relations* couvrent la fin de l'année qui précède et le début de l'année courante<sup>90</sup>. Ainsi, pour la période couvrant l'année 1644-1645, il n'y a pas eu de *Relation de la Huronie*! Comme l'explique Lucien Campeau, celle-ci fut «remplacée par une lettre-bilan du père Jérôme Lalemant»<sup>91</sup>. Il faut admettre que la coïncidence avec les années choisies par Rocolles est surprenante! N'est-ce pas extraordinaire pour le lecteur européen d'avoir sous les yeux une *relation par lettres* écrite depuis la Huronie et datant de l'époque même où la *Relation* officielle, elle, était perdue quelque part entre Sainte-Marie et Québec?

En somme, l'attribution d'un prestigieux statut social, l'accent mis sur le temps passé en Nouvelle-France, le fait qu'il s'agisse du sous-titre de l'ouvrage, tout montre à quel point la volonté d'authentifier le contenu des lettres était forte pour le transcritteur, volonté à laquelle il faut bien sûr ajouter le désir de susciter l'intérêt du

---

<sup>88</sup> CAMPEAU, Lucien, *La mission des Jésuites chez les Hurons 1634-1650*, op. cit., p. 12.

<sup>89</sup> *Loc. cit.*

<sup>90</sup> Voir à cet effet l'utile tableau de Guy Lafèche dans «Les relations des jésuites de la Nouvelle-France. Un document anthropologique majeur de l'américanité française du XVII<sup>e</sup> siècle», op. cit., p. 80.

<sup>91</sup> CAMPEAU, Lucien, *La mission des Jésuites chez les Hurons 1634-1650*, op. cit., p. 12.

lecteur!

Dans son introduction, Rocolles continue d'ailleurs son entreprise d'authentification en affirmant que les lettres lui viennent d'un *ami*, ce qui sous-entend une provenance de source sûre. Puis il dit avoir le désir de les *transcrire* pour l'avancement de la *connaissance* relative au Nouveau Monde et il ajoute, non content de son effet scientifique: «[je] l'ay fait d'autant plus volontiers que cette personne [Gendron] est digne de Foy, & qu'il les escrivoit [ses lettres] à des hommes de merite qui avoient beaucoup voyagé». <sup>92</sup> Rocolles affirme que Gendron est crédible et qu'il écrivait à des personnes importantes à qui il n'oserait certainement pas mentir puisque ces destinataires avaient l'habitude des voyages: trois justifications plutôt qu'une ! Et c'est sans compter la courte phrase destinée à présenter la troisième lettre; Rocolles précise alors que le destinataire est un *bon ecclésiastique*, ce qui ne manque pas d'ajouter à l'entreprise d'authentification. Ne perdons pas de vue non plus l'insistance de Rocolles sur la nature épistolaire des écrits de Gendron, ce qui propulse presque instantanément le récit dans l'univers du *vraisemblable* puisque, rappelons-le, étant donné qu'une *lettre intime* n'est pas destinée à la publication, elle n'a pas de raison apparente de mentir.

Nous retiendrons donc que la question d'authenticité préoccupait tant l'épistolier que le transcritteur, mais pour des raisons différentes. Gendron cherchait à authentifier ce qu'il avait vu et ce qu'il avait ouï dire tandis que Rocolles insistait sur l'authenticité du texte lui-même. Gendron ne ressentait pas la même urgence d'authentification avec ses trois destinataires, tandis que Rocolles multipliait systématiquement les procédés visant à élever le document dans une sphère scientifique, voire presque noble, allant jusqu'à faire du chirurgien un *Docteur en Médecine*.

---

<sup>92</sup> ROCOLES, Jean-Baptiste, *op. cit.*, p. 201.

#### 4.4. L'exceptionnelle rencontre épistolaire d'un laïc et d'un religieux

Étant donné que les manuscrits de François Gendron sont demeurés introuvables malgré une recherche systématique dans les fonds d'archives, nous ne pouvons déterminer hors de tout doute les années de rédaction de ses lettres, ni le nombre ni le nom des destinataires.

Nous avons déjà dit que, pour expliquer la proximité des lettres du chirurgien avec la *Relation des Hurons de 1647-1648* du père Paul Ragueneau, les pères Desjardins et Campeau avaient soulevé des hypothèses. Le premier suppose que Gendron put être «employé comme secrétaire dans la confection des copies, à moins que le P. Ragueneau lui eût confié la rédaction même de certaines parties de la Relation»<sup>93</sup>, tandis que le second soutient formellement que c'est Gendron qui a copié «mot à mot [le] premier chapitre de la Relation huronne de 1648»<sup>94</sup>. Aux opinions de ces deux chercheurs, nous pouvons encore ajouter l'avis de Bruce Trigger:

[La proximité des deux textes] nous force à nous demander si Gendron et Ragueneau n'auraient pas tous deux utilisé un même document déjà existant à Sainte-Marie. Il se peut également que Ragueneau ait transcrit et abrégé une copie de la lettre de Gendron, ou que celui-ci ait rédigé son texte après la date qui lui est attribuée, en puisant largement à la Relation publiée en 1648.<sup>95</sup>

Nous le voyons, les avis sont partagés. Et il semble qu'aucun historien n'ait encore tenté de faire toute la lumière sur cette question (à notre connaissance, du moins). Nous devons toutefois admettre que, chacun de son côté, Trigger et Campeau soulèvent des points importants qui permettent de mieux situer le texte de Gendron et de comprendre dans quelle mesure il s'inscrit parmi les autres *relations de voyages* de la Huronie.

Trigger, qui s'intéresse au contenu historique et ethnologique du discours de

---

<sup>93</sup> DESJARDINS, Paul, *GENDRON, François, (1618-1688), op. cit.*, p. 6 [paginée 5].

<sup>94</sup> CAMPEAU, Lucien, *Momumenta Novae Franciae. Le témoignage du sang*, tome VII, *op. cit.*, p. 252.

<sup>95</sup> TRIGGER, Bruce, *Les Enfants d'Aataentsic. L'Histoire du peuple Huron*, Traduit par J.-P. Sainte-Marie et B. Chabert, Libre Expression, 1991, p. 942, note 147.

Gendron, relève deux extraits des *Quelques particularités du pays des Hurons* qui placent le chirurgien dans une position délicate. Le premier extrait aborde la question des armes que les Hurons obtenaient des Français et le deuxième, l'abondance du castor (comprendre ici *castor* au sens de bête, non pas au sens de peau). D'après Trigger, Gendron contredit tous ses contemporains sur ces sujets. Aussi ajoute-t-il: «Gendron est un auteur auquel on peut difficilement se fier, car l'origine d'une partie de son oeuvre demeure douteuse et ses affirmations contredisent des auteurs contemporains par ailleurs reconnus pour l'exactitude de leurs informations»<sup>96</sup>.

Ce jugement sévère n'est pas surprenant, il est le reflet de ce que l'histoire a généralement retenu de Gendron. L'origine *douteuse* dont parle Trigger est sans doute liée au fait que la première lettre de Gendron ressemble beaucoup à la *Relation* de Ragueneau; et les *affirmations* contradictoires, lorsque nous y regardons de plus près, peuvent être relativisées.

En ce qui concerne les armes à feu, Trigger montre<sup>97</sup> que les Français en distribuaient très peu à leurs alliés amérindiens (comparativement aux Hollandais) et il explique que cela plaçait les Hurons en situation inférieure lors des combats. La *contradiction* réside dans le fait que Gendron écrit dans sa deuxième lettre:

[les Hurons] sont belliqueux, vaillans & adroits aux armes, ce qui les a fait un fort long-temps craindre & redouter de toutes les autres nations voisines, quoy que presentement ils semblent avoir degénéré en quelque façon à leur ancienne generosité, estant souvent vaincus de leurs ennemis, pour, **comme ie croy**, se confier trop aux armes que les François leur livrent maintenant à Kebec pour leur Pelleterie.<sup>98</sup>

Trigger constate que la phrase de Gendron est imprécise et que celui-ci «pouvait faire allusion au commerce des armes à feu, ou à celui plus ancien des haches et des pointes

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 615.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 614-615.

<sup>98</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 204.

de flèches en fer»<sup>99</sup>, mais il oublie de reconnaître l'incise *comme je crois* qui marque l'incertitude de l'épistolier en train de formuler une opinion personnelle.

Et en ce qui concerne les castors, Trigger explique que Gendron contredit plusieurs témoignages en laissant entendre «que le pays des Hurons regorgeait de castors»<sup>100</sup>. Or, cette *contradiction* s'appuie sur une phrase de la deuxième lettre de Gendron où il n'est pas explicitement question du territoire occupé par le peuple Huron. Gendron semble en fait faire référence à un territoire partagé entre plusieurs nations, entre plusieurs *peuples*: «Les prairies y sont à perte de vue, où l'on peut reconnoître les diverses pistes de Castors qui sont en partie la richesse de ces peuples»<sup>101</sup>. En raison du contexte, Trigger déduit que Gendron parle du pays des Hurons, mais le référent de *ces peuples*<sup>102</sup>, n'est pas clair. La phrase controversée ouvre en effet le troisième paragraphe de la deuxième lettre. Dans les deux paragraphes qui précèdent, il est question des Hurons, explicitement. Les phrases d'ouverture de chacun de ces paragraphes sont univoques: «Le pays des Hurons est un des plus beaux [...]. Ce pays est aussi tout entre-coupé de lacs [...].»<sup>103</sup> Mais dès l'ouverture du troisième paragraphe et dans la suite du texte, le référent s'embrouille. D'abord avec le pluriel de *ces peuples*, puis avec diverses appellations qui s'entremêlent.

Gendron ne reparle explicitement des Hurons qu'au cinquième paragraphe en les appelant les *originaires du pays* et en leur opposant *les autres nations voisines* et les *ennemis*. Puis nous constatons que le sixième paragraphe s'ouvre avec une formule

---

<sup>99</sup> TRIGGER, Bruce, *op. cit.*, p. 615.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 942.

<sup>101</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 203.

<sup>102</sup> Nous devons savoir d'entrée de jeu que le sens du terme *peuple* n'est pas nécessairement neutre. Dans ses travaux sur les textes de Paul Lejeune, Yvon Le Bras précise que «la valeur sémantique des termes "peuple", "gens" et "Barbare" est [...] difficile à évaluer [et que] l'analyse des contextes où ces unités lexicales apparaissent permet [...] de déduire [...] [le sens de ces] vocables». (D'après «L'autre des *Relations* de Paul Lejeune», *Figures de l'Indien*, Typo, 1995, p. 162-163.)

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 203.

générale: «**Toutes ces nations n'adorent & ne reconnoissent aucune divinité [...]**»<sup>104</sup>. Le syntagme *toutes ces nations* peut ici renvoyer uniquement aux nations voisines des Hurons, mais il peut aussi inclure ces derniers puisque un peu plus loin, à l'intérieur du même paragraphe, Gendron reprend la même idée en disant: «dans tout le temps que i'ay demeuré parmi **ces peuples**, ie n'en ay encore veu aucun d'entre-eux qui en ait seulement eu la moindre connoissance [de Dieu]»<sup>105</sup>. En précisant qu'il *demeure parmi ces peuples*, il semble que l'expression *ces peuples* renvoie aux Hurons et à leurs nations voisines. Précisons aussi que Gendron n'utilise que deux fois le mot *peuples* dans sa deuxième lettre: la première fois pour parler de l'abondance des castors *qui font la richesses de ces peuples* et la seconde, comme nous venons de le voir, pour parler de la méconnaissance de Dieu qu'ont *ces peuples* parmi lesquels il *demeure*.

Que pouvons-nous en conclure? D'abord, étant donné que nous ne pouvons identifier explicitement le référent de *peuples* dans cette deuxième lettre et que ce mot peut renvoyer tant aux *nations voisines* qu'au groupe formé par l'ensemble des Amérindiens (Hurons et *autres nations*), nous croyons que la *contradiction* soulevée par Trigger est toute relative. Gendron pouvait très bien faire référence à l'abondance des castors sur les territoires des nations voisines. De plus, s'il avait voulu faire référence uniquement aux Hurons, pourquoi n'aurait-il pas choisi le singulier en écrivant plutôt *ce peuple*? Et il ne faut pas oublier l'intervention possible de Rocolles, le transcritteur, qui a bien pu supprimer une partie du troisième paragraphe et, ce faisant, qui a pu enlever les phrases dans lesquelles se trouvaient justement le référent de *ces peuples*...

Nous ajouterons seulement qu'à notre avis, Trigger conclut un peu trop rapidement sur la question des *pierres ériennes*. Il parle de l'intérêt du chirurgien pour ces pierres, mais ajoute que celui-ci «en apporta quelques-unes en France [pour en faire] le principe de sa célèbre cure contre le cancer», alors que, nous l'avons vu précédemment, tout porte à croire que Gendron ne rapporta en France que la *recette* de

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>105</sup> *Loc. cit.*

son onguent à base de poudre de *pierres ériennes*.

Comme le fait Trigger, Lucien Campeau s'intéresse aux aspects historiques et ethnologiques du texte du chirurgien, mais il se penche aussi sur l'aspect discursif, ce qui rejoint davantage notre perspective d'analyse. Campeau présente un bon argument pour montrer que le texte de Gendron fut faussement daté par Rocolles. Il explique qu'étant donné la teneur même des informations rapportées dans les lettres, Gendron dut nécessairement les rédiger «après le commencement de la mission des Pétuns, en octobre 1646»<sup>106</sup>. Jusque-là, nous sommes d'accord. Cependant, pour expliquer la proximité du texte de Gendron avec la *Relation* de Ragueneau, Campeau formule une hypothèse qu'il n'appuie d'aucun argument: «Gendron l'a sans doute lue et copiée [la *Relation* de Ragueneau] avant ou après son envoi à Québec [...]. Ce qui s'y trouve de plus original [dans les lettres de Gendron] sont les réflexions personnelles insérées dans ses emprunts»<sup>107</sup>. Et pourquoi ne serait-ce pas l'inverse? Pourquoi Ragueneau n'aurait-il pas emprunté la lettre de Gendron et n'aurait-il pas gommé les parties qui ne convenaient pas à la *Relation* officielle?

Spécifions immédiatement que, dans le cadre de notre analyse, étant donné que nous n'avons sous les yeux ni les manuscrits de Gendron ni ceux de Ragueneau et, étant donné que nous nous intéressons essentiellement à la question discursive, nous n'avons pas absolument besoin de déterminer si Gendron a copié une partie de la *Relation* du père Ragueneau ou inversement, si le père Ragueneau a utilisé les parties des lettres de Gendron qui l'intéressaient. En dehors du fait que l'un des épistoliers s'est visiblement servi du texte de l'autre, ce qui est révélateur pour notre analyse c'est que les copies ne sont jamais intégrales (et ce, qu'elles soient survenues dans un sens ou dans l'autre). Il s'agit toujours d'une sorte de *plagiat sélectif* (si nous pouvons nous exprimer ainsi), c'est-à-dire que la plume qui copie (qu'elle soit laïque ou religieuse) procède aux ajustements discursifs que nécessite son statut ou ses convictions.

---

<sup>106</sup> CAMPEAU, Lucien, *Monumenta Novae Franciae. Le témoignage du sang*, tome 7, *op. cit.*, p.252.

<sup>107</sup> *Loc. cit.*

La comparaison que nous proposons maintenant vise donc à démontrer que les deux épistoliers ont partagé leurs écrits et ont modifié les parties qui ne convenaient pas à leur voix respective pour des raisons identitaires et ce, peu importe le sens dans lequel le *plagiat sélectif* put avoir lieu.

#### 4.4.1. Première lettre: la position d'un *donné* dans une communauté jésuite

Dans la première lettre, François Gendron se donne d'abord une obligation morale d'écrire. Il justifie son acte d'écriture en spécifiant qu'il répond à la demande de son destinataire: «il ne me reste de loisir que pour vous donner, comme vous le desirez, la situation du païs des Hurons, [...] leurs Alliers & leurs ennemis». <sup>108</sup> La description promise se fait longue et détaillée, même si Gendron souhaitait «[dire] en peu de mots, [et laisser] tout le reste pour une autre fois» <sup>109</sup>.

Dès le premier instant, l'épistolier se positionne dans ce Nouveau Monde. Nous sentons sa place privilégiée d'observateur, son désir d'instruire et son lien d'appartenance à la France:

ie voudrois encore vous faire voir la beauté & fecondité du païs, le nombre, la situation & la force des villes, bourgs & bourgades qui s'y rencontrent, les loix, la police, les mœurs, les richesses, & toutes les ceremonies de ces Nations, qui pour estre contraires aux nostres, n'en sont pas moins curieuses à sçavoir. <sup>110</sup>

Puis, lorsqu'il commence la description de la Huronie comme telle, sa position identitaire individuelle et laïque émerge puisque c'est précisément à ce moment-là que son texte rejoint celui de Ragueneau <sup>111</sup>. À partir d'ici, ce ne sont pas les *emprunts* qui

<sup>108</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 201. (Voir l'annexe G.)

<sup>109</sup> *Loc. cit.*

<sup>110</sup> *Loc. cit.*

<sup>111</sup> RAGUENEAU, Paul, « Relation de ce qui s'est passé en la Mission des Peres de la Compagnie de IESUS aux Hurons pays de la Nouvelle France, és années 1647. & 1648. », dans *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édition de Reuben Gold Thwaites, Vol. XXXIII, Chapitre 1, New York, Pageant Book Company, 1959 [1649], p. 60 à 66.

• Voir l'annexe H.

nous intéressent, mais bien les différences repérables à l'intérieur des parties de texte empruntées. Placer les deux textes côte à côte crée un cadre d'étude comparative exceptionnel et nous permet littéralement de voir émerger le point de vue personnel de François Gendron.

Observons d'abord le sentiment d'appartenance à la Compagnie de Jésus. De façon générale, Gendron s'écarte tout à fait du giron jésuite pour occuper la place d'un observateur. Il choisit de désigner la mission des pères comme une entité à laquelle il n'appartient pas: «la Mer Douce [...] dans son extrémité plus éloignée de la maison que les RR. PP. Iesuites ont fait bastir en ce païs, a communication avec deux autres lacs»<sup>112</sup>, tandis que Ragueneau choisit, pour la même phrase, le *nous* collectif: «la Mer douce [...] dans son extremité plus éloignée de nous, a communication avec deux autres Lacs»<sup>113</sup>. Un peu plus loin, le procédé discursif se répète. Gendron écrit: «quasi à l'Occident, est la Nation du Petun qui n'est éloignée de ladite maison des Iesuites qu'environ douze lieuës [...]. Du costé du Midy [...] est la nation Neutre»<sup>114</sup>, alors que Ragueneau choisit de dire: «quasi à l'Occident, nous avons la nation du Petun, qui n'est éloignée qu'environ douze lieuës. Du costé du Midy [...] nous regardons la Nation Neutre»<sup>115</sup>.

Les trois quarts du contenu de la première lettre de Gendron sont repérables dans la *Relation de 1647-1648* de Ragueneau. Par endroits toutefois, le père a ajouté des détails d'ordre purement géographique (il serait difficile de croire que ce soit Gendron qui les ait supprimés puisque celui-ci s'efforçait justement de renseigner son destinataire sur la *situation du païs des Hurons*). Quoi qu'il en soit, ce n'est pas là que résident les différences les plus significatives. Les éléments les plus révélateurs se

---

<sup>112</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 202.

<sup>113</sup> RAGUENEAU, Paul, *op. cit.*, p. 60.

<sup>114</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 202.

<sup>115</sup> RAGUENEAU, Paul, *op. cit.*, p. 60.

trouvent plutôt dans les parties de texte que nous ne retrouvons que sous la plume de Gendron (ce que Lucien Campeau appelle des *ajouts de Gendron*, mais qui pourrait bien être *des effacements de Ragueneau*). Ces différences s'avèrent particulièrement révélatrices puisque chacune d'elles dévoile le point de vue personnel de Gendron, et nécessairement aussi, la rhétorique jésuite à laquelle le père se soumet.

Par exemple, Ragueneau se contente de dire: « Ce Lac, nommé Erié, estoit autrefois habité [...] par de certains peuples que nous nommons la Nation du Chat; qui ont esté obligez de se retirer»<sup>116</sup>, tandis que la version écrite par le chirurgien contient deux précisions sémantiques supplémentaires:

Ce lac nommé Erié, estoit autresfois habité [...] par certains peuples que nous nommons la Nation du Chat, **ainsi nommées pour la grande quantité de Chats sauvages qui se rencontrent en ce païs, bien plus grands que les Renards ne sont en nostre France.** Cette Nation a esté obligée de se retirer.<sup>117</sup>

Ces précisions montrent surtout le désir qu'avait le *donné* de satisfaire la curiosité de son destinataire, mais lorsque nous voyons émerger uniquement du texte de Gendron tout un paragraphe qui porte expressément sur un élément de la pharmacopée autochtone, nous ne pouvons y voir que le dévoilement d'une position toute particulière. Cette différence révèle d'une part l'identité laïque inhérente au *donné* puisque Gendron s'écarte de la pensée jésuite, et d'autre part l'identité professionnelle du chirurgien puisque l'épistolier s'est enquis de décoctions amérindiennes et choisit d'en partager une avec son premier destinataire :

On trouve un grand lac, [...] nommé Erié [...] qui va se precipiter par une cheute d'eau d'une effroyable hauteur [...]. De l'escume de ces eaux bondissantes aux pieds de certains grands rochers qui se rencontrent en ce lieu, se forme une pierre, ou plustost un sel petrifiée, de couleur tirant un peu sur le

---

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>117</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 202.

jaune d'une admirable vertu, pour la curation des playes, fistules, & ulcères malignes. [...] ces pierres Erienes [sont] ainsi nommées à cause de ce lac.<sup>118</sup>

François Gendron ajoute aussi force détails quant aux *Sauvages* qui habitent les environs de cette chute et quant à leurs méthodes particulières de chasse. Toutes choses que le père Ragueneau s'abstient de faire évidemment. Celui-ci considérerait peut-être les pierres *ériennes* comme tous les autres *remèdes superstitieux* qu'il lui avait été donné de voir ou peut-être ne pouvait-il tout simplement pas en dissenter étant donné les règles auxquelles son texte était soumis ?

Les *Relations* étaient effectivement soumises à une rhétorique stricte qui leur donne «la particularité de toujours transmettre une image édifiante de l'apostolat des pères de la Compagnie [...] et de passer sous silence ce qui paraîtra préférable de cacher»<sup>119</sup>. Le père Ragueneau ne déroge pas de ce système et certaines phrases que nous ne retrouvons que chez Gendron tendent à le prouver.

Par exemple, tout en dissertant des peuples vivant au-delà de la Huronie ou aux alentours, Gendron relève quelques difficultés relatives à l'évangélisation, voire quelques échecs des pères jésuites: «Cette Nation [les Neutres] n'a encore voulu jusques à present recevoir l'Evangile, quelques efforts que ces bons Peres ayent peu faire. [...] [Et cinq autres] Nations ennemies, n'ont encore voulu entendre la parole de IESUS-CHRIST»<sup>120</sup>. Dans la *Relation* de Ragueneau, ces deux importantes parties de texte sont absentes. Il est certes possible que Gendron ait ajouté ces précisions, mais étant donné qu'elles constituent de bien mauvaises nouvelles, il n'est pas impossible que ce soit Ragueneau qui les ait gommées et qu'il se soit contenté de mettre bout à bout les parties de phrases restantes.

De façon similaire, pour une autre fâcheuse nouvelle concernant les nations éloignées de la mission Sainte-Marie, Ragueneau ne tient pas le même discours que

---

<sup>118</sup> *Loc. cit.*

<sup>119</sup> BERTHIAUME, Pierre, *L'aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 238.

<sup>120</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 202-203.

Gendron. *Le donné* écrit que « la Mer Douce [...] a communication avec deux autres lacs encore plus grands, bordez de diverses nations, non encore instruites à la Foy, faute d'Ouvriers Apostoliques, & [...] de moyens pour les y pouvoir entretenir »<sup>121</sup>, tandis que Ragueneau choisit de dire: «La Mer douce [...] a communication avec deux autres Lacs ; encore plus grands, dont nous parlerons dans le Chapitre dixième»<sup>122</sup>. Et si nous poursuivons nos recherches au chapitre dix, histoire de voir ce que dit Ragueneau des nations qui bordent les deux lacs en question, nous ne pouvons que constater à quel point son discours est nuancé comparativement à celui du chirurgien:

[Il y a] quantité d'autres Nations Algonquines plus éloignées, qui habitent un [de ces] lac [...]. Une Peninsule ou destroit de terre assez petit, separe ce Lac superieur [du] troisième Lac, que nous appelons le Lac des Puants [...]. [Celui-ci] est habité d'autres peuples d'une langue inconnue.<sup>123</sup>

Bref, les mots choisis par Gendron, ses intérêts et sa perception de la communauté religieuse révèlent explicitement son point de vue laïque et professionnel. Ce point de vue personnel est éclairé par les parties de texte que nous retrouvons intégralement sous la plume de Ragueneau, mais aussi et surtout par les parties de texte qui sont absentes de la *Relation*. D'ailleurs, ces importantes différences discursives ne peuvent que trahir la rhétorique jésuite sévère, voire étroite, à laquelle se soumet le père relationnaire.

#### 4.4.2. Deuxième lettre : le Nouveau Monde révélé par un chirurgien

La deuxième lettre de Gendron touche un éventail plus vaste de thèmes: végétation, faune, mœurs amérindiennes, spiritualité et organisation militaire des *Sauvages*. Son style demeure cependant assez plat, plus près de la liste d'inventaire que de l'aventure pleine de rebondissements.

---

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>122</sup> RAGUENEAU, Paul, *op. cit.*, Chapitre 1, p. 60.

<sup>123</sup> *Ibid.*, Chapitre 10, p. 148-150.

Les toutes premières lignes surprennent toutefois le lecteur moderne. Gendron y exprime son émerveillement devant les beautés de la Huronie en empruntant ce qui semble bien être les mots du frère Gabriel Sagard, un prédécesseur récollet. Le chirurgien note que «le païs des Hurons est un des plus beaux & agreables [pays de la Nouvelle-France] [...] car l'on n'y void point ces faces hideuses de rochers, & montagnes steriles, comme il se voit presque dans toutes les autres contrées Canadières»<sup>124</sup>, alors que Sagard avait écrit, quelques années auparavant: «pour parler en général du pays des Hurons [...] disons [...] [qu'on] **n'y voit point une face hideuse de grands rochers et montagnes stériles, comme on voit en beaucoup d'autres endroits dans les contrées canadiennes et algoumequines**»<sup>125</sup>.

Que penser de cet emprunt, sinon qu'il est troublant ? S'agit-il d'une pure coïncidence ? La proximité syntaxique et sémantique semble beaucoup trop frappante pour tenir du hasard. Est-il alors possible que Gendron ait eu sous les yeux, à la mission Sainte-Marie, le récit de Sagard ? Surprenant, surtout si l'on tient compte de la rivalité opposant les Récollets aux Jésuites ; mais certainement pas impossible, puisque dès 1635, dans « la première *Relation* jésuite du pays des Hurons, [...] [le père Brébeuf fit] plusieurs références implicites au *Grand Voyage* de Sagard »<sup>126</sup>. Aussi est-il possible que Gendron ait emprunté l'idée au père Brébeuf qui, lui-même, l'avait empruntée au frère Sagard ! Une chose est sûre, le chirurgien Gendron, *donné* au service des Jésuites, devait connaître la position officielle de la Compagnie de Jésus en regard des Récollets et celle-ci ne devait certainement pas l'inciter à s'inspirer du frère Sagard. Par ailleurs, après avoir examiné attentivement le *Grand voyage du pays des Hurons*, nous n'avons pu relever aucun autre emprunt. S'il y a lieu de parler d'une quelconque influence du frère récollet sur la plume du chirurgien, celle-ci dut donc être tout à fait minime.

<sup>124</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 203.

<sup>125</sup> SAGARD, Gabriel, *op. cit.*, p. 159.

<sup>126</sup> OUELLET, R. et WARWICK, J., « Introduction et notes », *Le grand voyage du pays des Hurons*, de Gabriel Sagard, Texte établi par Réal Ouellet, Bibliothèque québécoise, 1990 [1632], p. 62.

En outre, cette deuxième lettre offre quelques particularités intéressantes quant au point de vue du chirurgien épistolier. D'abord en ce qui a trait à ses racines européennes, ensuite par rapport à sa profession.

Comme nous le savons, dans leur désir de révéler le Nouveau Monde, les Européens relationnaires avaient recours à divers procédés discursifs. La parataxe comparative, l'un des procédés les plus imagés, montre bien l'embarras de l'arrivant qui multiplie les comparaisons dans l'espoir d'être bien compris. Sagard fait partie de ceux qui ont laissé ce type de descriptions savoureuses:

**Le castor est un animal à peu près de la grosseur d'un mouton tondu ou un peu moins ; la couleur de son poil est châtaignée et il y en a de bien noirs. Il a les pieds courts, ceux de devant faits à ongles, et ceux de derrière en nageoires comme les oies [...]. Quant à la tête, elle est courte et presque ronde, ayant au devant quatre grandes dents tranchantes.**<sup>127</sup>

François Gendron n'est jamais aussi féru de détails. Ce qui motive son acte d'écriture n'a visiblement rien du moteur littéraire et peu d'indices permettent de croire à une motivation purement politique. Contrairement à Sagard, par exemple, qui recourt à une multitude de méthodes discursives pour satisfaire ses desseins de propagandiste, Gendron se limite essentiellement à deux procédés.

D'une part, il s'efforce de quantifier la nouvelle réalité en appuyant sur la multitude, la diversité et l'abondance:

**On y voit [...] de grands Cèdres, Pins, Sapins, Espinettes, Chesnes, Fouteaux, Erables, Chastigniers, Noyers & autres [arbres] inconnus dans l'Europe. [...] [Il y a des] Brochets et Esturgeons [...] de plus de cinq à six pieds de long, en un nombre infiny, ce qui ne se rencontre jamais en nos rivieres. [...] Les cavernes y sont aussi plaines d'Ours noirs & gris, & les tanieres de diverses especes de Renard, comme de gris argentez, de noirs & autres couleurs fort rares, comme aussi les vieux troncs d'arbres, de chats sauvages d'une extrême grandeur, d'Escurieux volants & autres bigarez [...], & enfin plusieurs autres animaux qui nous sont inconnus en l'ancienne France.**<sup>128</sup>

<sup>127</sup> SAGARD, Gabriel, *op. cit.*, p. 318.

<sup>128</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 203-204.

D'autre part, il qualifie cette nouveauté en utilisant la simple comparaison. Le référent est évidemment toujours français, qu'il s'agisse d'un élément culinaire: «[avec les tournesols] les habitans tirent une huile fort douce & excellente, pour assaisonner leurs mets, n'ayant l'usage de beurre»<sup>129</sup>; d'un animal: «les Cerfs que l'on y voit [sont] de trois sortes, de grands, de petits, & comme ceux que nous avons en France»<sup>130</sup>; de la température: «L'air y est temperé comme en l'ancienne France»<sup>131</sup>; de la spiritualité autochtone: «Il y a bien certains Jongleurs subtils & adroits qui [...] font plusieurs tours de passe-passe, comme nos Basteleurs de France, & mesmes leurs annoncent, comme nos Astrologues, les choses à venir [...] & comme les Bohesmes, disent aussi les bonnes aventures»<sup>132</sup>; ou encore de l'organisation militaire: «Les Capitaines de familles en élisent encore deux autres [capitaines] en chaque ville & bourgade, qui sont comme les Intendants»<sup>133</sup>.

Ces deux procédés discursifs révèlent la perception européenne et plus précisément, le regard français sur la Huronie. Mais au-delà du simple émerveillement et du désir de satisfaire la curiosité du destinataire, pourrait-il y avoir une autre motivation qui justifierait l'acte d'écriture? Les indices dont nous disposons sont trop peu nombreux pour répondre à cette question de façon définitive. Mais une chose est sûre, Gendron n'insiste en aucun temps sur la nécessité des missions d'évangélisation, ni sur l'urgence de la colonisation.

Il est bien sûr possible que Jean Baptiste de Rocoles ait gommé les passages qui révélaient des buts politiques afin de laisser tout l'espace à ses propres visées littéraires scientifiques. S'il a choisi de transcrire et de publier les lettres de Gendron dans

---

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>131</sup> *Loc. cit.*

<sup>132</sup> *Loc. cit.*

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 205.

l'ouvrage de Pierre d'Avity, n'était-ce pas pour leur originalité et notamment pour leur apport scientifique en regard de la géographie du Nouveau Monde et de la pharmacopée amérindienne?

En ce sens, la deuxième lettre répond tout à fait à cette attente scientifique, et deux fois plutôt qu'une ! Gendron donne à son deuxième destinataire ni plus ni moins qu'une leçon de pharmacie à propos des testicules de castors, suivie d'un commentaire concernant la qualité des testicules de loutres et de rats musqués.

Les glandes du castor étaient utilisées par les apothicaires français pour la «guérison de plusieurs maladies, qui arrivent aux femmes»<sup>134</sup>. Il n'en fallait pas davantage pour exciter les intérêts personnels et professionnels du chirurgien et le pousser en forêt. Il revient avec force détails qu'il s'empresse de partager :

On ne rend aux Apotiquaires pour l'ordinaire au lieu des vrais testicules de Castors, que certaines glandes que ces animaux aquatiques ont proche des testicules ; attendu que la plupart des chasseurs arrachent & jettent les vrais testicules si-tost que l'Animal est pris, pour eviter la mauvaise odeur qui en pourroit infecter la chair & la peau, [...] lesdites glandes [...] ne sont remplies que d'une humeur oleagineuse, tirante un peu sur le noir, [...] [tandis que] les vrais testicules [...] sont au contraire pleines d'une humeur blanchastre amassée par grumeaux, bien plus puantes que n'est celle de ces glandes.<sup>135</sup>

L'intérêt du chirurgien pour les médicaments merveilleux devait l'inciter à prendre part à certaines excursions, mais sa position est exceptionnelle en ce sens que, là où presque tous les relationnaires parlent fourrures, commerce, troc et rentabilité, Gendron parle pharmacie !

De façon similaire, le chirurgien relève une propriété de la loutre et du rat musqué qui n'a rien de commun avec le commerce des fourrures: «On prend aussi [...] force beaux loutres noires, & rats d'eaux, dont l'odeur des testicules qui sent le musque, est mille fois plus douce & agreable que celle des civettes, particulièrement si on les tuë

---

<sup>134</sup> *Loc. cit.*

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 203-204.

pendant les mois de May, Iuin, Iuillet »<sup>136</sup>. Cet extrait est tout aussi révélateur du point de vue particulier du chirurgien et peut-être même davantage que dans l'exemple précédent puisque cette fois, en affirmant que la loutre et le rat musqué sont à leur meilleur en la saison chaude de l'année (saison pendant laquelle la fourrure est de qualité médiocre car les animaux ont mué leur poil d'hiver) l'épistolier affirme en quelque sorte que les peaux revêtent une importance tout à fait secondaire, ce qui n'était sans doute pas l'avis du trappeur, du commerçant européen, ni même de l'Amérindien !

Bref, nous retiendrons que le chirurgien use, à l'intention de son second destinataire, d'outils discursifs simples. Son inventaire des ressources naturelles mise sur la variété et l'abondance, sans porter de traces explicites d'une quelconque propagande politique ou religieuse. Quant à ses référentiels comparatifs, ils laissent supposer un réel souci du destinataire puisque le Nouveau Monde est sans cesse comparé à la France, à ce qui est usuel pour ce destinataire. Mais c'est évidemment trop peu pour y voir une quête esthétique ou littéraire. Par contre, en s'intéressant à des questions inhabituelles et typiquement médicales, François Gendron laisse entendre que son acte d'écriture pourrait être motivé par un but scientifique. Cet aspect est bien sûr amplifié par la présence du transcritteur, Jean Baptiste de Rocolles, pour qui l'acte d'écriture est visiblement littéraire et scientifique. Quoi qu'il en soit, le dévoilement des intérêts professionnels garantit l'originalité du discours du chirurgien et ajoute encore à la valeur de ce témoignage oublié. Et, il faut bien le dire, il est ironique de penser que Ragueneau a pu piger ici et là chez Gendron, qui lui-même a peut-être emprunté quelques mots à Sagard, qui lui aussi n'avait pas hésité à copier quelques phrases de Champlain et de Lescarbot!

#### **4.4.3. Troisième lettre : l'ascétisme du missionnaire**

La troisième missive occupe un champ thématique en lien direct avec le destinataire que Rocolles appelle *un bon ecclésiastique*. Il y est notamment question des

---

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 204.

*bons pères, des chrétiens du pays et des donnés.* Non loin du panégyrique jésuite, cette lettre fait l'apologie du travail des missionnaires et de leur abnégation ascétique, le tout se déroulant dans une atmosphère si empreinte de dévotion que même les malades dépeints sont *catéchumènes ou chrétiens* !

Certains éléments particuliers se détachent tout de même du texte. Rappelons d'abord que ce *bon ecclésiastique* était tout à fait étranger aux informations données dans la première lettre puisque Gendron se donne encore la peine de préciser la *situation* de Sainte-Marie: «Leur principale maison, nommée Sainte Marie, est scituée dans le milieu du pays des Hurons, sur le rivage d'une petite riviere, qui va de la mer Douce, dans un petit Lac d'environ deux lieues de tour»<sup>137</sup>. Ceci laisse bien sûr supposer la présence de destinataires différents, mais encore, cet extrait montre comment Gendron continue d'inscrire une distance très nette entre les pères et lui-même: il dit bien *leur principale maison, non pas notre principale maison*.

En fait, dans cette troisième lettre, l'épistolier établit même une distanciation avec ses confrères *donnés*: « il n'y demeure [à Sainte-Marie] qu'un Procureur, assisté de quelques personnes choisies qui se sont données à Dieu [...] pour y servir le reste de leur vie ; les uns à bastir des Eglises & Chapelles [...], les autres à l'entretien des Missionnaires»<sup>138</sup>. Pas un mot sur lui-même au titre de *donné*, pas un mot non plus sur son travail de chirurgien. Il est bien question de l'hôpital comme d'un lieu qui accueille «un nombre infiny de pauvres Chrestiens estrangers, chassez ou exilez de leurs pays»<sup>139</sup>, mais les seules personnes qui semblent être présentes au chevet des malades sont les pères qui passent «des nuicts en Oraison, sans dormir, ny reposer aucunement, de crainte que le diable [...] ne [dérobe] ces ames [malades] à Dieu»<sup>140</sup>.

---

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>138</sup> *Loc. cit.*

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 205-206.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 206.

Il serait difficile de croire que ce procédé stylistique n'ait pas été inspiré par l'entourage religieux immédiat ou encore par le mystérieux destinataire *ecclésiastique*. En s'excluant complètement du récit, Gendron ne fait-il pas preuve d'une humilité et d'une abnégation toute chrétienne ? La modestie et l'idée de sacrifice ne sont-elles pas deux vertus prêchées par les Jésuites ? Le père Desjardins, qui s'était lui aussi penché sur le texte du chirurgien, commenta l'effacement de Gendron par rapport au groupe de *donnés* en ces termes: «[Gendron mentionne brièvement] le rôle des donnés. [...] [Mais] comme ses compagnons, il veut que tout son dévouement reste ignoré des hommes pour n'être connu que de Dieu seul»<sup>141</sup>.

Que peut-on ajouter de plus, sinon que nous trouvons encore deux passages qui ont une ressemblance frappante avec les mots choisis par Ragueneau dans sa *Relation de 1647-1648*. François Gendron, parlant de Sainte-Marie et des principales fêtes au cours desquelles les missionnaires se réunissent, note que «tous [les] bons Pères s'y assemblent pour lors, afin de vaquer à Dieu seul dans le repos de l'Oraison, & conferer ensemble des moyens & des lumières que le Saint-Esprit & l'expérience leur donnent de iour en iour pour la conversion de tous ces peuples»<sup>142</sup>. Au troisième chapitre de sa *Relation de 1647-1648*, Ragueneau choisit de dire: «Nous taschons toutefois de nous rassembler tous, [...] afin de rentrer en nous-mesmes, & vaquer à Dieu seul dans le repos de l'Oraison ; & en suite conferer des moyens & lumieres que l'expérience & le Saint Esprit va nous donnant de iour en iour, pour nous faciliter la conversion de tous ces peuples »<sup>143</sup>. Puis un peu plus loin et d'une façon moins flagrante, les mots utilisés pour parler de la mission sont eux aussi assez près du calque. Gendron explique qu'à Sainte-Marie «un nombre infiny de pauvres Chrestiens estrangers, chassez ou exilez de leurs pays [...] y trouvent un Hospital pendant leurs maladies, un refuge au

<sup>141</sup> DESJARDINS, Paul, *GENDRON, François, (1618-1688) Chirurgien, prêtre, Donné, op. cit.*, p. 4.

<sup>142</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 205.

<sup>143</sup> RAGUENEAU, Paul, *op. cit.*, Chapitre III, p. 76 et 78.

plus fort des allarmes, & toujours des cœurs charitables prests à leur faire du bien»<sup>144</sup> ; alors que Ragueneau choisit de dire que «Cette maison est un abord de tout le Pays, où les Chrestiens y trouvent un Hospital durant leurs maladies, un refuge au plus fort des alarmes, & un hospice lors qu'ils nous viennent visiter»<sup>145</sup>.

Ces deux exemples témoignent d'une importante proximité sémantique et lexicale. Ce qui nous intéresse dans ce cas-ci ne réside justement pas dans les différences qui séparent les deux discours (puisque ces différences se limitent à des particularités dont nous avons déjà parlé, comme la position d'exclusion de Gendron par exemple), mais bien dans les ressemblances qui les réunissent. Que ce soit Gendron qui ait emprunté l'essentiel de ces phrases à Ragueneau ou que ce soit le contraire, une chose est certaine: les idées véhiculées dans ces phrases conviennent assez aux discours des deux épistoliers pour que ces derniers ne les transforment que très peu. Bref, que le chirurgien rédige des phrases qui seront reprises par Ragueneau ou qu'il les lui emprunte: l'entourage jésuite immédiat doit avoir opéré une certaine influence sur la plume du *donné*.

En comparant les trois lettres entre elles et plus précisément leurs dernières lignes respectives, nous pouvons ajouter que cette influence du discours religieux est aussi marquée dans la formule de conclusion de la troisième lettre. Dans les deux premières missives, le chirurgien avait utilisé des formules de politesse courantes. La première promettait une lettre prochaine: «Je reserve pour une autresfois à vous entretenir plus amplement de toutes ces nations que i'espere de parcourir en peu de temps »<sup>146</sup> et la seconde simulait le désarroi d'écrire une lettre trop longue qu'il faut s'empresse de conclure: «I'aurois mille autres belles particularitez à vous écrire [...] si ie ne craignois de vous estre importun, cette lettre estant desia bien plus longue que

---

<sup>144</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 205-206.

<sup>145</sup> RAGUENEAU, Paul, *op. cit.*, Chapitre III, p. 76.

<sup>146</sup> GENDRON, François, *op. cit.*, p. 203.

ie n'avois dessein de la faire»<sup>147</sup>. Mais pour conclure la troisième lettre, sans doute parce qu'il s'adressait à un *ecclésiastique* et peut-être parce qu'il subissait l'influence du discours jésuite, Gendron joue moins la carte de la politesse et mise davantage sur celle de l'humilité: «Ce seroit de ces vertus interieures & toutes divines [...] que ie souhaiterois volontiers vous pouvoir entretenir, si mon esprit estoit capable de comprendre ces voyes mystiques, & penetrer dans l'interieur de ces ames élevées»<sup>148</sup>. Difficile d'être plus modeste !

En somme, la thématique de cette troisième lettre (constituée surtout d'éloges à l'endroit des missionnaires) induit un discours plus marqué par l'influence du discours religieux. Cette influence reste toutefois limitée à quelques aspects du texte (abnégation de l'épistolier qui ne précise pas l'importance du rôle qu'il joue dans la communauté, similitude de certaines phrases avec le discours jésuite officiel, et conclusion marquée par l'humilité). L'un des aspects les plus significatifs, c'est-à-dire la façon dont Gendron désigne la mission, demeure, lui, inchangé. Parlant de Sainte-Marie, le *donné* écrit qu'il s'agit de *leur principale maison* (non pas, notre principale maison) et à plusieurs reprises, il utilise un adjectif démonstratif qui accentue la distance (il écrit cette maison, non pas la maison). Ainsi, même si le discours du *donné* rejoint en partie le discours du religieux, l'épistolier laïque s'inscrivant à l'extérieur de la communauté rappelle d'une certaine façon l'originalité de son point de vue.

#### 4.5. Conclusion

François Gendron connut l'appel de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Les motivations profondes de son engagement à titre de *donné* des Jésuites au Nouveau Monde restent inconnues et, telles les raisons qui le poussèrent à rédiger ses trois lettres, nous devons nous résoudre à formuler des hypothèses.

---

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 206.

Nous avons ébauché quelques réponses relatives à l'épistolarité et à l'authenticité du récit, mais plusieurs questions resteront en suspens aussi longtemps que les manuscrits ne referont pas surface. Les parties de lettres publiées par Rocoles fournissent toutefois nombre d'indices qui permettent de tracer un profil de la construction identitaire de l'épistolier. En relevant la thématique, les choix stylistiques et discursifs, les parties de texte propres au seul texte de Gendron (par rapport à la *Relation de 1647-1648* de Ragueneau), nous avons pu cerner une part du point de vue de ce *donné* et révéler le caractère exceptionnel de son récit, à la fois reflet d'une pensée laïque, scientifique et européenne, et reflet d'une voix *donnée* en la Nouvelle-France.

N'oublions pas que Gendron avait plus d'une raison de faire *bande à part*. Il était *donné* certes; il était le seul chirurgien de la mission, bien sûr; mais il était aussi *en retrait* par rapport aux autres membres de la communauté. Comme nous pouvons le constater grâce au travail des archéologues qui reconstituèrent le campement de Sainte-Marie à Midland, en Ontario, l'hôpital où travaillait Gendron ne faisait pas partie des quartiers *réservés* aux Français. Tous y avaient accès (même les terribles représentantes de la gent féminine!) comme le confirme cet extrait d'une *Relation*: «Cet hospital est tellement séparé de notre demeure, que non seulement les hommes et les enfants, mais les femmes y peuvent être admises»<sup>149</sup>. Aussi pouvons-nous rappeler que, dans son étude sur *l'inscription dans le paysage*, Gilles Thérien montrait bien qu'avec les divisions strictes de Sainte-Marie (puisque des quartiers étaient prévus pour les Français, d'autres pour les *Sauvages* convertis et d'autres enfin, pour tous les visiteurs), la ségrégation n'était pas seulement fondée sur la race «mais aussi sur le degré d'appartenance religieuse»<sup>150</sup>. N'est-ce pas là un facteur déterminant dans la construction identitaire de Gendron qui se présente toujours à l'extérieur du giron jésuite?

<sup>149</sup> *Relation* dite de 1644, citée par Camille de Rochemonteix, dans *Les Jésuites de la Nouvelle-France*, Paris, Letouzey et Ané, 1895, vol. 1, p. 388, note 4.

<sup>150</sup> THÉRIEN, Gilles, «L'inscription dans le paysage. Un examen des modes d'habitation en Nouvelle-France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle», *Études françaises*, 22, n° 2, 1986, p. 60.

Une chose est sûre, dans l'histoire officielle, la place de ce chirurgien et de sa *relation par lettres* ne sont pas majeures et ne le seront probablement jamais. Plusieurs facteurs ont sans doute contribué à l'effacement du texte, mais le point de vue particulier de François Gendron n'y est certainement pas étranger. Ce qui a séduit Rocoles se limitait-il au fait que l'épistolier était un chirurgien et que son témoignage apportait quelques nouveautés scientifiques? Ce ne serait pas impossible puisque des cas similaires existent<sup>151</sup>. Si l'acte d'écriture de Gendron avait été motivé par un engagement ferme dans les sphères politique, religieuse ou littéraire, sa *relation par lettres* aurait-elle connu une plus grande popularité et une certaine postérité?

Il ne faut pas perdre de vue qu'au moment où il rédigeait ses lettres, François Gendron était un laïc *donné*, sans statut social particulier. Plus tard, sur le plan professionnel, sa position ne fut guère plus enviable: la notoriété des chirurgiens était en chute libre; il pratiquait la chirurgie tout en portant la robe (ce qui ne manquait pas d'éveiller les soupçons); sa *spécialisation* dans le traitement du *cancer* le mena à la cour et, nécessairement, lui attira bien des foudres... Bref, de nombreux facteurs concourraient à l'effacement et à l'oubli des *Quelques particularités du pays des Hurons*. Aussi osons-nous espérer que d'autres chercheurs sauront mettre en valeur les aspects que nous n'avons pas pu exploiter, à commencer par l'hypothèse de Trigger selon laquelle Ragueneau et Gendron aient pu s'inspirer tous deux d'écrits plus anciens qui se trouvaient déjà dans les tiroirs de quelque secrétaire à Sainte-Marie. Les textes laissés par les prédécesseurs jésuites Jean de Brébeuf, François le Mercier et Jérôme Lalemant seraient, à notre avis, les premières pistes à explorer.

---

<sup>151</sup> «Le livre intitulé *Relations véritable & curieuses de l'Isle de Madagascar, et du Brésil. Avec l'Histoire de la dernière Guerre faite au Brésil, entre les Portugais & les Hollandais. Trois relations d'Égypte & une du Royaume de Perse* a paru à Paris en 1651; et le seul nom que nous lisons sur la page de titre est celui d'un sieur Morisot. Or, il apparaît que Morisot a tout simplement rédigé ou «recueilly» le premier récit de voyage, la *Relation du voyage que François Cauche de Rouen a fait à Madagascar*, datant de 1644. Il s'agit du voyage d'un marchand qui manque visiblement de compétence littéraire, mais dont les aventures et impressions n'en semblent pas moins mériter d'être communiquées au grand public[...] En d'autres termes, c'est moins l'auteur, en général très peu connu, qui compte, c'est au contraire, le résultat lui-même qui est important.» (D'après F. Wolfzettel, *Le discours du voyageur. op. cit.*, p. 139-140.)

## **Cinquième partie**

***Le Récit véritable du martyre de Christophe Regnaut:  
la mémoire silencieuse d'un épistolier fidèle***

## 5.1. Introduction

Nous attribuons au *donné* Christophe Regnaut le manuscrit intitulé *Récit véritable du martyre et de la bienheureuse mort du père Jean de Brébeuf et du père Gabriel Lalemant en la Nouvelle-France, dans le pays des Hurons, par les Iroquois, ennemis de la foi*<sup>1</sup>, retrouvé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'archiviste canadien Douglas Brymner. Et il est raisonnable de croire, comme nous l'avons montré précédemment<sup>2</sup>, que Regnaut ait pris la plume à Sainte-Marie, peu après le martyre des pères Brébeuf et Lalemant pour rédiger son récit. La partie du *Récit véritable du martyre* relatant la vénération des ossements à Québec aurait ainsi été ajoutée à un *brouillon* du *Récit véritable du martyre*, lequel *brouillon* n'aurait pas été conservé, mais bien copié et paraphé des initiales CR.

Ce manuscrit, soigneusement calligraphié, fut publié une première fois<sup>3</sup> par l'archiviste Douglas Brymner en 1885, puis connu quelques réimpressions<sup>4</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. À la lumière de nos recherches, la plus récente parution serait de 1994<sup>5</sup>. Il s'agit d'une édition très sommairement annotée<sup>6</sup> par le père

<sup>1</sup> Archives Nationales du Canada à Ottawa, ffMG 18, E 10. (Voir l'annexe I.)

<sup>2</sup> Voir le chapitre 2, section 2.3. *Le texte de Christophe Regnaut: un manuscrit controversé*.

<sup>3</sup> REGNAUT, C., «*Récit véritable du martyre et de la bienheureuse mort du père Jean de Brébeuf et du père Gabriel Lalemant en la Nouvelle-France, dans le pays des Hurons, par les Iroquois, ennemis de la foi*», édité par D. Brymner dans «Report on Canadian Archives. 1884», *Canada Public Archives Report 1881-1884*, Ottawa, MacLean, Roger & Co., 1885, p. lxxiii-lxv, (voir annexe I).

<sup>4</sup> Pour une liste des réimpressions, voir *Histoire du Mythe*, premier volume de la série *Les saints Martyrs canadiens* de Guy Lafleche, Éditions du Singulier, 1988, p. 166-167, note 331.

<sup>5</sup> CAMPEAU, Lucien, *Monumenta Novae Franciae. Le témoignage du sang (1647-1650)*, vol.7, Montréal, Bellarmin (Monumenta Historica Societatis Iesu, n° 146), 1994, p. 488-492.

<sup>6</sup> Lucien Campeau, habituellement plus loquace, ne donne que deux commentaires à propos du texte de Regnaut. Le premier, peu utile dans le cadre de notre analyse, signale que Regnaut dut se tromper en nommant «St-Ignace» la mission où les pères Brébeuf et Lalemant étaient partis. Le deuxième confronte un élément rapporté par Regnaut dans son récit avec un extrait d'une lettre de Marie de l'Incarnation. Il

Lucien Campeau et destinée à un public très restreint.

L'une des réimpressions faites au XIX<sup>e</sup> siècle a retenu notre attention. En fait, c'est surtout le commentaire enflammé de Jules-Paul Tardivel (qui accompagne la réédition du texte de Regnaut) qui nous intéresse parce qu'il illustre parfaitement le débat qui divisait alors les militants de la canonisation des suppliciés et leurs opposants:

Les âmes pieuses, tant du Canada que des États-Unis, désirent ardemment la canonisation de nos jésuites martyrs. [...] Il est pénible, au suprême degré, de songer qu'au Canada il s'est trouvé, de tout temps, des gens qui n'ont pas craint d'insulter [...] la mémoire de nos martyrs [...]. L'esprit satanique qui a armé le bras des cruels Iroquois [...] ne s'est jamais éteint entièrement parmi nous, et de nos jours il est devenu plus vivace que jamais sous le souffle pestilentiel de la franc-maçonnerie. [...] Demandons à nos martyrs, protecteurs célestes du Canada, de nous soutenir dans la lutte [...] <sup>7</sup>.

À la lecture de cet article, nous comprenons toute l'importance qu'a pu avoir la découverte du manuscrit de Regnaut pour les militants de la canonisation.

De façon générale, les quelques chercheurs et historiens qui se sont intéressés au texte de Regnaut et à son contenu ne portèrent pas beaucoup (ou pas du tout) d'intérêt à l'auteur. Même Reuben Gold Thwaites, qui commente longuement la nature et l'authenticité du manuscrit, reste silencieux<sup>8</sup> sur l'auteur.

Dans le cadre des études historiques et religieuses du Canada français, le *Récit véritable du martyr* de Christophe Regnaut est relativement bien connu. Au niveau

---

un élément rapporté par Regnaut dans son récit avec un extrait d'une lettre de Marie de l'Incarnation. Il s'agit de la mutilation faite aux mains des deux pères. Dans sa correspondance, Marie de l'Incarnation «affirme à son fils que les mains du P. de Brébeuf étaient restées intactes». Aussi Campeau dit-il que Regnaut dut oublier ce détail en rapportant les mutilations faites aux mains des deux pères. (D'après Lucien Campeau, *Monumenta Novae Franciae. Le témoignage du sang (1647-1650)*, op. cit., p. 488-489).

<sup>7</sup> TARDIVEL, Jules-Paul, «Les martyrs du Canada», *La Vérité*, Québec, 4 avril 1885.

<sup>8</sup> R. G. Thwaites se contente de dire: «[Christophe Regnaut] est né en 1613; est arrivé au Canada avant 1640, et est devenu *donné*; est retourné en France en 1650 depuis Québec, pour entrer dans la Société de Jésus en France, le 2 novembre; est décédé à Caen, le 5 février 1697.» (Nous avons tiré et traduit cette notice des *Jesuit Relations and Allied Documents*, vol. 71, p. 145, note 58.)

littéraire toutefois, nous n'avons pu retracer d'autres commentaires que ceux<sup>9</sup> de Guy Laflèche. Et il faut bien noter que ceux-ci portent d'abord et avant tout sur le texte du père Paul Ragueneau (le texte de Christophe Regnaut n'étant de ce point de vue qu'un témoignage parmi d'autres). Laflèche adopte une perspective historique. Il fait notamment la démonstration que Paul Ragueneau, en rédigeant sa version du martyre de Brébeuf et Lalemant, récrivait en fait, d'une certaine façon, «l'histoire la plus tragique qui ait été imaginée, celle de Job»<sup>10</sup>. Il montre ainsi que la *création des saints Martyrs canadiens* constitue une légende historique puisqu'il «n'y [a] jamais eu d'histoire des saints Martyrs canadiens en dehors des textes littéraires qui la racontaient magnifiquement»<sup>11</sup>.

Laflèche n'aborde pas en tant que telle la position particulière du *donné* écrivain ni la question du regard laïque et tout ce que cela implique au niveau d'une analyse discursive (quête d'authenticité, perception de l'Autre, sentiment d'appartenance à la communauté, etc.) Et bien sûr, le texte de Christophe Regnaut n'a jamais fait l'objet d'une comparaison avec le seul autre texte de *donné* connu à ce jour, c'est-à-dire le texte de François Gendron.

Cette dernière partie de notre thèse propose donc une double analyse comparative discursive soit, la comparaison du texte de Regnaut avec une version du même événement relaté par Ragueneau, ce qui révélera surtout le regard du *donné* par rapport à celui du religieux; puis la comparaison de la voix de Regnaut par rapport à celle de Gendron, ce qui révélera le regard personnel des *donnés* et l'émergence de deux voix laïques bien distinctes. Mais comme nous l'avons fait pour François Gendron, nous présenterons d'abord brièvement les éléments de la biographie de Christophe

---

<sup>9</sup> LAFLECHE, Guy, *Les saints Martyrs canadiens. Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, vol. 3, Édition du Singulier, 1990.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>11</sup> *Ibid.*, page de présentation.

Regnaut qui nous sont parvenus, puis nous discuterons du caractère épistolaire de son manuscrit et de la façon dont s'inscrit le souci de l'authenticité sous sa plume.

## 5.2. Christophe Regnaut, *ad omnia et sutor* [1613-1697]

Rien ne définit mieux la position et le statut de Regnaut en Nouvelle-France que ce titre latin: *ad omnia*. Un *homme à tout faire* est en effet un peu partout, d'un peu toutes les tâches et en même temps, si bien fondu dans le groupe que sa trace en est effacée. Contrairement à Gendron, dont nous connaissons au moins partiellement la biographie et qui jouit d'une entrée dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, Christophe Regnaut a laissé très peu de traces et d'indices pour la postérité.

Marcel Trudel situe l'arrivée de Regnaut en Nouvelle-France en 1636<sup>12</sup>, mais dans une courte notice biographique<sup>13</sup>, Lucien Campeau la situe plutôt *vers* 1635. Ce dernier chercheur dit aussi que Christophe Regnaut était originaire de Rouen et qu'à son arrivée en Nouvelle-France, il devait être âgé d'environ 22 ans.

Comme nous l'avons dit au troisième chapitre, Regnaut serait du groupe des premiers *donnés* recrutés par Jérôme Lalemant en 1638 et il aurait occupé les charges d'homme à tout faire et de cordonnier (*sutor*)<sup>14</sup> à la mission Sainte-Marie, mais sa présence là-bas reste effacée. Il n'apparaît presque jamais dans les *Relations*, sauf peut-

---

<sup>12</sup> TRUDEL, Marcel, *Catalogue des immigrants 1632-1662*, Hurtubise HMH, 1983, p. 62-63.

<sup>13</sup> CAMPEAU, Lucien, *Momumenta Novae Franciae. Fondation de la mission huronne (1635-1637)*, vol.3 Québec, PUL, (Monumenta Historica Societatis Iesu, n° 130), 1987, p. 859.

<sup>14</sup> Dans le troisième tome de son *Momumenta Novae Franciae (Fondation de la mission huronne*, p. 859), Lucien Campeau mentionne dans une notice biographique que Christophe Regnaut «fut probablement infirmier à Sainte-Marie [puisqu'il eut] l'occasion de préparer les restes des saints Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant». Mais dans le septième tome de la même série (*Le témoignage du sang*, p. 805 à 823), Campeau reproduit les *Catalogues de la Nouvelle-France (1639-1648)* et nous y voyons Regnaut (*Christophorus Renault [Renaut]*) dans les listes des *donnés* de Sainte-Marie-des-Hurons, d'abord comme homme à tout faire (*ad omnia*), puis à deux reprises sous la charge de cordonnier (*sutor*). Il n'est bien sûr pas impossible que Christophe Regnaut ait prêté main forte à l'hôpital pendant les crises qui secouèrent la mission avant son effondrement.

être dans celle de l'année 1637, rédigée par Paul Lejeune, où il est question d'un dénommé *Christofle* (que Lucien Campeau<sup>15</sup> suppose être Christophe Regnaut) qui servit de parrain à un garçonnet.

Une chose est certaine, comme plusieurs travailleurs de la Huronie, Regnaut rentrera en France en 1650, après la ruine de la mission Sainte-Marie. Nous pouvons ainsi estimer la durée de son séjour en Nouvelle-France à près de 15 ans, soit un séjour nettement plus long que celui du chirurgien Gendron (peut-être plus du double).

Regnaut retourna en la mère patrie «pour rentrer au noviciat comme Frère»<sup>16</sup>, ce qui signifie, en d'autres termes, qu'il avait choisi de rester fidèle à la Compagnie de Jésus, contrairement à Gendron qui, rappelons-le, prononcera certes des vœux en rentrant dans l'Ancienne France, mais optera plutôt pour la prêtrise et le libre exercice de la chirurgie.

### **5.3. 'Récit véritable du martyr'**

Notre examen du texte de Gendron sur le plan formel s'inscrivait à l'intérieur des limites dressées par un document transformé et édité par une tierce personne (Rocoles). Pour ce qui est du texte de Christophe Regnaut, nous avons la chance d'avoir accès à un manuscrit qui est à la fois lisible et en excellent état. Du même coup, l'analyse d'un certain nombre d'éléments se trouve facilitée. Mais ce n'est pas parce que nous avons sous les yeux un manuscrit qu'il est nécessairement plus aisé de classer le document dans un genre littéraire quelconque. Nous avons en fait entre les mains un texte qui illustre parfaitement bien ce qu'est la perméabilité des genres. Voyons d'abord dans quelle mesure ce texte relève de l'épistolaire.

---

<sup>15</sup> CAMPEAU, Lucien, *Fondation de la mission huronne (1635-1637)*, op. cit. , p. 553.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 859.

### 5.3.1. Épistolarité

Sur le plan extra textuel, aucun indice ne laisse croire que le document ait pu s'apparenter à une lettre. Il n'y a ni cachet, ni enveloppe, ni adresse et les feuilles sont pliées en deux, davantage à la manière d'un livre qu'à la manière d'une lettre. De plus, tel que nous le connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire enchâssé dans un autre texte (brouillon celui-là), il semble peu probable que notre document ait pu être destiné à un envoi postal officiel.

Il n'y a pas de date en tête de texte, pas d'appel ni de formule d'introduction. Le texte est simplement précédé du titre *Recit veritable du Martyre Et de la Bien heureuse mort, du Pere Jean de Breboeuf & du Pere Gabriel L'alemant En la Nouvelle france, dans le paÿs des hurons par les Iroquois, Ennemis de la Foy.*

Quel fut donc le moteur de cet acte d'écriture? L'écrivain répondait-il à une quelconque demande? Quelle était *l'intention* de Regnaut? Il y a bien présence d'un destinataire, mais celui-ci n'émerge qu'à la fin du *Récit véritable du martyre*, dans la formule de conclusion:

Ce n'est pas un Docteur de Sorbonne qui a composé cecy vous le voyez bien; cest un reste d'Iroquois & une personne qui a vescu, plus qu'il ne pensoit, qui est et sera toujours

**Monsieur**

Vostre Tres humble et tres obeïssant serviteur.

C R<sup>17</sup>

La présence de ce destinataire et la formule de congé en elle-même rappellent bien sûr le genre épistolaire, mais nous sommes loin d'un pacte, voire d'une promesse quelconque (comme celle que nous avons vue dans la première lettre de Gendron) qui pourrait justifier l'acte d'écriture. En fait, cette conclusion ne fait que sous-entendre qu'il puisse s'agir d'un récit attendu par un destinataire, c'est trop peu pour déterminer *l'intention* de l'épistolier.

Même lorsqu'il se met en scène, Regnaut ne spécifie pas son dessein, son

---

<sup>17</sup> Annexe I- [\*13]

*intention*, comme s'il ne se faisait que simple *secrétaire*: «nôtre bon Dieu leur fist la grace [à quelques Hurons] de se pouvoir sauver par les chemins et nō sons venus raconter toutce que iay mis par escrit». Lorsqu'il introduit son propre témoignage, Christophe Regnaut met encore en scène son rôle de *secrétaire* sans souffler mot de ses desseins véritables: «Je m'en vay vō decrire auvray ce que iay veu du Martyre et dela Bh. Mort du pere jean de Breboeuf et du Pere Gabriel L'alemant». Au moment de déposer le sceau d'authenticité sur le témoignage huron, c'est encore le *secrétaire* qui s'exprime: «Je ne doute point que tout ce que ie viens de raconter ne soit vray et ie le signerois de mon sang». Et enfin, dans la conclusion que nous connaissons déjà, Regnaut n'est pas plus loquace: «Ce n'est pas un Docteur de Sorbonne qui a composé cecy». Pas un mot ne justifie l'acte d'écriture et, à l'exception du titre qui contient le mot «récit», jamais l'auteur ne nomme son texte en le qualifiant, par exemple, de *témoignage*, de *mémoire*, de *relation* ou de *lettre*.

Alors, qu'est-ce qui sous-tend l'acte d'écriture? Et pourquoi Regnaut se place-t-il dans cette position de simple *secrétaire*? S'agit-il de précautions oratoires, d'une forme d'humilité de l'écrivain semblable à celle que nous avons repérée dans la troisième lettre de Gendron? Si tel est le cas, l'acte d'écriture serait alors un peu tributaire de l'identité du destinataire et surtout de la demande (ici implicite) à laquelle tente de répondre Regnaut. Or, pour que cela puisse s'appliquer, il faudrait que le *Monsieur*, le *vous* anonyme, soit un destinataire *réel*.

Regnaut n'a recours à aucun titre particulier pour identifier ce destinataire. S'il s'agissait d'un religieux (qui souhaitait un rapport sur les événements, par exemple) pourquoi Regnaut n'aurait-il pas suivi l'usage en utilisant une formule de congé et de salutations qui spécifie la position hiérarchique du destinataire (*mon Père*, *votre Révérence*, *Mon révérend père*)? Le fait qu'il était *donné* pourrait bien sûr expliquer cette absence de reconnaissance hiérarchique, mais cela reste peu probable pour deux raisons. D'abord parce que nous croyons, comme Guy Laflèche, que la dernière version du texte a été rédigée vers 1650 ou peu après, ce qui nous rapproche beaucoup du

moment ou le *donné* Regnaut est devenu le *frère* Regnaut. Ensuite, parce qu'à l'intérieur même du *Récit*, le degré d'appartenance de Regnaut à la communauté religieuse est très marqué. L'épistolier n'hésite pas, par exemple, à désigner le père Ragueneau comme étant «Nostre Superieur» (nous reviendrons plus longuement sur ce sentiment d'appartenance un peu plus loin). Bref, s'il y avait eu un destinataire *réel* et jésuite, tout porte à croire que des traces explicites de position hiérarchique seraient repérables, au moins dans les formules de congé et de salutations.

Le destinataire *réel* pourrait alors être un *Monsieur* n'appartenant pas à la communauté? Peut-être, mais dans ce cas, nous aurions du mal à expliquer certains éléments. D'abord, supposer que le texte de Regnaut était destiné à une personne n'appartenant pas à la communauté suppose aussi, nécessairement, la «sortie» du texte à l'extérieur des «murs», le cas échéant, n'aurait-il pas été plus naturel de bien identifier le destinataire dans une formule d'appel? Ensuite, pourquoi Regnaut se serait-il contenté, dans un cas comme celui-là, de parapher son récit au lieu de le signer? Nous imaginons difficilement le *Monsieur* recevant la *lettre-récit* qu'il avait demandée sans que Regnaut ait pris la peine de la signer de son nom!

En réunissant tous les éléments que nous venons d'analyser (rareté des traces d'épistolarité extra textuelles, apparition du destinataire tout à la fin dans la formule de congé et de salutations, absence d'une *intention* explicite pouvant justifier l'acte d'écriture, mise en scène de l'épistolier dans la position de *secrétaire*, présence d'un titre à l'intérieur duquel le texte est identifié comme étant un *récit*, et probabilité infime que le document ait été destiné à un *religieux* ou à un *Monsieur* de l'extérieur de la communauté), nous pouvons émettre quelques hypothèses quant à la forme du manuscrit que nous avons sous les yeux et quant à son inscription dans l'épistolaire.

D'abord, tout porte à croire que le destinataire serait factice et ne servirait qu'à donner au *Récit véritable du martyr* quelques traces d'épistolarité au service de l'authentification du récit. Nous en avons parlé dans notre premier chapitre (et nous l'avons montré dans notre analyse de la *relation par lettres* de Gendron), le caractère

*vraisemblable* que possède naturellement la lettre est un filon que plusieurs épistoliers exploitaient à l'époque. Et sur cette question de véracité, est-il nécessaire d'ajouter qu'au moment où une deuxième plume (inconnue) créa la signature de Christophe Regnaut entre les initiales «C R», elle ajouta la mention «coadjuteur / Freres/ aux Jesuites de Caen 1678 compagnos des peres brebeuf / et Lallemand cy dessust», ce qui permettait d'identifier l'auteur du texte tout en lui offrant la notoriété d'un titre religieux (*frère aux Jésuites de Caen, non pas donné, et encore moins domestique!*) et en rappelant sa position privilégiée de témoin oculaire en Nouvelle-France (Regnaut est identifié comme un *compagnon des pères*).

Ensuite, nous croyons que *l'intention* de Christophe Regnaut était de rédiger certes un *récit* (puisqu'il l'indique dans le titre), mais à la façon des *Relations*. Comme il est au service de la communauté depuis environ 15 ans au moment où il rédige son *Récit véritable du martyr*, il connaît certainement bien les *Relations*. L'utilisation du destinataire factice et la mise en scène de l'épistolier tel un *secrétaire* (ou un *journaliste*, comme dirait sans doute Guy Laflèche) rappellent aussi les *Relations*. Bref, nous pensons qu'il s'agit d'un texte s'inscrivant à mi-chemin entre le *récit* et la *relation*, ce que nous pourrions appelé un *récit-relation*, en étant bien consciente de toutes les caractéristiques que cela sous-entend, lesquelles nous venons d'exposer.

Le fait de disposer d'un manuscrit, nous le voyons bien, ne signifie pas que nous puissions obtenir des réponses à toutes nos questions ni qu'un classement définitif soit possible. Mais comme dans le cas de la *relation par lettres* de Gendron, si nous examinons le discours de Regnaut en lui-même, pour sa valeur propre (en dehors des possibles copies, des possibles manuscrits, des possibles brouillons, des possibles destinataires et de *l'intention* d'un possible *récit-relation...*) nous pouvons faire ressortir un ensemble de particularités qui nous permet de lever un peu le voile sur le point de vue de Christophe Regnaut. Mais d'abord, voyons comment s'inscrit dans son discours le sceau de l'authenticité.

### 5.3.2. Authenticité

Comme nous l'avons expliqué dans notre analyse du texte de Gendron, l'une des plus grandes obsessions des épistoliers du Nouveau Monde était la véracité. Le besoin de rendre le texte crédible se transmettait même d'une plume à une autre, donnant lieu parfois à de doubles stratégies d'authentification. C'est ainsi que Rocolles multiplie les procédés à la suite de Gendron et que Regnaut se trouve promu aux rangs de *frère* et *compagnon* des pères martyrs (non pas *donné* ni *domestique*) par un épistolier qui écrit à posteriori sur le manuscrit.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le discours des voyageurs est souvent marqué par ce type de procédés discursifs; plusieurs chercheurs relèvent cette particularité, ce besoin de *faire vrai*. Par exemple, Réal Ouellet et Alain Beaulieu, dans leur présentation du texte de Champlain, notent que celui-ci prend la précaution, dès l'épître dédicatoire, de préciser que «le voyage est [...] la seule caution du vrai [...] [et qu'il a lui-même] une connaissance directe du terrain: "[...] [j'] ai expressément été sur les lieux pour pouvoir rendre fidèle témoignage de la vérité"»<sup>18</sup>. En fait, c'est tout un univers de stratégies d'authentification qui est mis en branle dans cette littérature migrante. Le cas du texte de Regnaut est particulièrement intéressant à cet effet puisqu'il est constitué en grande partie d'un témoignage rapporté.

Le *Récit véritable du martyr*<sup>19</sup> se divise en deux parties majeures: un témoignage huron à propos du martyr des pères Brébeuf et Lalemant et un témoignage plus personnel de Christophe Regnaut. Une intéressante particularité isole le premier témoignage: Regnaut l'encadre littéralement de deux formules de distanciation, l'une pour l'introduire et l'autre pour le conclure. Il annonce le discours rapporté de la bouche

---

<sup>18</sup> CHAMPLAIN, Samuel de, *Des Sauvages*, Texte établi, présenté et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Typo (no 73), 1993, p. 40.

<sup>19</sup> Voir l'annexe I.

des Hurons en écrivant: «Voicy ce que nous dirent ces Sauvages [...]»<sup>20</sup>; puis il le conclut en disant:

**Voila ce que nous avons appris de Martyre et dela bienheureuse mort du Pere Jean de Breboeuf par plusieurs chrestiens sauvages dignes de foy qui ont tousjours esté presents depuis que le bon Pere fut pris jusqu'à la mort. Ces bons Chrestiens estoient captifs des Iroquois et les menoient en leur paÿs pō les faire mourir, mais nôtre bon Dieu leur fist la grace de se pouvoir sauver par les chemins et nō sons venus raconter toutce que iay mis par escrit.**<sup>21</sup>

Nous remarquons dans la formule d'introduction la préposition *Voicy* qui annonce un récit rapporté tel quel, intégralement. Cette préposition est appuyée par le pronom démonstratif *ce* et l'adjectif démonstratif *ces* qui appuient la distanciation. La conclusion s'articule d'ailleurs presque sur le même modèle avec la préposition *Voila*, suivie du même pronom démonstratif et du même adjectif démonstratif.

Par ailleurs, Regnaut prend la précaution de peindre les Hurons *actifs*: ce sont eux qui *nous dirent* le récit. L'épistolier appuie bien sur le fait que c'est *par plusieurs chrestiens sauvages que nous avons appris* les détails du martyre, qu'ils *nous sont venus raconter* tout ce que lui, le simple secrétaire, a *mis par écrit*, positionnant ainsi encore davantage le récit huron dans l'espace du discours rapporté en style direct.

Cette distanciation volontaire implique plusieurs autres stratégies d'authentification simples, presque scolaires. D'abord, Regnaut crée, devant le témoignage huron, une mise en situation où tous les témoins sont dignes de foi: les **habitants de Sainte-Marie** aperçoivent le feu au campement de Saint-Ignace (lieu du martyre), puis c'est le **supérieur Ragueneau** qui entre en scène et désigne un éclaireur chargé d'aller sur les lieux du sinistre. Les témoins hurons surgissent alors et Regnaut les rend immédiatement sympathiques en les qualifiant de *pauvres Sauvages* et de *pauvres blessés* qui faisaient *grand pitié*. Il prend même le soin de décrire brièvement

---

<sup>20</sup> Annexe I- [\*3]

<sup>21</sup> Annexe I- [\*8]

leurs blessures: «L'un avoit la teste cassee, l'autre le bras rompu; L'autre une fleche dans l'oeil; l'autre avoit la main coupée d'un coup de hache»<sup>22</sup>. Cet avant-goût du martyre campe bien le drame et donne aux témoins hurons éclopés et miraculés beaucoup de crédibilité.

Le témoignage huron est ensuite offert au lecteur. Tous les supplices du martyre des pères Brébeuf et Lalemant sont racontés en détails:

Les Iroquois [...] les ont pris tous deux et les ont dépouillez tous nuds, et attachez chacun a un posteau, [...] ils leur ont arraché les ongles des doigts, ils leur ont dechargé une gresele de coups de baston sur les Epaulles, sur les reins, sur le ventre sur les jambes, et sur le visage n'y ayant aucune partie de leurs corps qui nays enduré ce tourment [...].<sup>23</sup>

Bien qu'il ait plusieurs attributs du discours rapporté en style direct, tout ce récit (qui s'étend sur six pages) est modalisé par l'auteur. Le discours huron passe évidemment par le filtre subjectif du *secrétaire*, celui-là même qui choisit les mots. D'ailleurs, à l'intérieur de ce discours rapporté, Regnaut ne marque qu'une seule fois la distance avec une formule qui rappelle au lecteur qu'il s'agit bien d'un récit lui venant de témoins hurons: «**Ils nous dirent encore; quoy que le pere de breboeuf fust accable soubz la pesanteur de ces coups de baston, Il ne laissoit pas de toujourns parler de Dieu [...]**»<sup>24</sup>. Son objectif étant alors surtout de *faire vrai*, Regnaut imbrique une description<sup>25</sup> émouvante et personnelle du supplice du *collier de haches*. Cette dernière intervention

---

<sup>22</sup> Annexe I- [\*2]

<sup>23</sup> Annexe I- [\*3]

<sup>24</sup> Annexe I- [\*3]

<sup>25</sup> «Voici la façon que j'ai vu faire ce collier pour d'autres captifs. Ils rougissent six haches, prennent une grosse hart de bois vert, passent les 6 haches par le gros bout de la hart, prennent les deux bouts ensemble et puis le mettent au col du patient. Je n'ai point vu de tourment qui m'ait plus ému à compassion que celui-là, car vous voyez un home tous nu, lié à un poteau, qui ayant ce collier au col, ne saurait en quelle posture se mettre car s'il se penche sur le devant, celles de dessus les épaules pèsent davantage; s'il se veut pencher en arrière, celles de son estomac le font souffrir le même tourment; s'il se tient tout droit sans pencher de côté ni d'autre, les haches ardentes de feu, appliquées également des deux côtés lui donnent un double supplice.» Annexe I- [\*5 et 6]

crée certes un effet dramatique (les images étant on ne peut plus frappantes), mais elle contribue aussi à rendre le témoignage rapporté par les Hurons plus vrai que nature, en l'appuyant, en le sanctionnant par l'expérience du *déjà vu*.

Tout à la fin du récit du martyr, après avoir souligné que les témoins hurons étaient de *bons chrétiens*, nombreux, *dignes de foi* et qu'ils ont vu le martyr du début jusqu'à la fin; Regnaut appose son sceau d'authentification personnel: «**Je ne doute point que tout ce que je viens de raconter ne soit vrai et je le signerais de mon sang puisque j'ai vu faire le même traitement aux captifs Iroquois que les sauvages hurons avaient pris en guerre**»<sup>26</sup>. Et n'oublions pas le plus important, le sceau de l'autorité divine car c'est «*nôtre bon Dieu [qui] leur fist la grace [à ces bons sauvages chrétiens dignes de foi] de se pouvoir sauver par les chemins [...] [pour nous venir] raconter tout*»<sup>27</sup>!

En somme, nous remarquons que, sur le plan discursif, la position de Regnaut est quelque peu paradoxale: il crée délibérément une distanciation entre son discours propre et celui qu'il a ouï dire, mais organise parallèlement tout un réseau de stratégies visant l'authentification du témoignage huron. D'ailleurs, la deuxième partie du *Récit véritable du martyr*, qui constitue comme nous l'avons déjà dit le témoignage plus personnel de l'écrivain, est bien séparée du témoignage huron par une mise en scène du *narrateur-secrétaire*: «*Je m'en vay vō decrire auvray ce que iay veu du Martyre et de la Bh. Mort du pere jean de Breboeuf et du Pere Gabriel L'alemant [...]*»<sup>28</sup>. Cette formule introduit certes le *récit véritable du témoin Blanc Européen digne de foi*, mais plus encore elle introduit un témoignage qui ne constitue en fait qu'une vaste entreprise d'authentification du récit huron! Systématiquement, les sévices rapportés par les Hurons sont repris et authentifiés par le *narrateur-secrétaire* digne de foi.

---

<sup>26</sup> Annexe I- [\*9]

<sup>27</sup> Annexe I- [\*8]

<sup>28</sup> Annexe I- [\*9 et 10]

Pour ce faire, Regnaut se place dans la position du témoin oculaire et prend soin d'appuyer ses assertions avec le facteur temps: «[J'ai considéré les cadavres] à loisir, plus de **deux heures de temps, pour voir si ce que les sauvages nous avaient dit [...] était vrai**»<sup>29</sup>, écrit-il. Puis il énumère toutes les plaies et blessures visibles sur les dépouilles mortelles, en précisant non seulement qu'il les *voit*, mais aussi qu'il les *touche*:

**Jay veu et touché** quantité de grosses empoules [...]. **Jay veu et touché** la plaie d'une ceinture d'Ecorce [...]. **Jay veu et touché** les bruleures du colier de haches [...]; **jay veu et touché** les deux levres qu'on luy avoit coupées [...]. **Jay veu et touché** tous les endroits de son corps, qui avoit reçu plus de deux cents coups de baston; **Jay veu et touché** le dessus de sa teste Ecorchée; **jay veu et touché** Louverture que ces barbares luy firent pō luy arracher le Coeur.<sup>30</sup>

Le seul tourment que Regnaut ne tentera pas d'authentifier est le *supplice des ongles*<sup>31</sup> et nous en ignorons la raison. Toutefois, il est possible que les pères aient eu les mains tranchées et qu'ainsi, il devenait inutile de préciser qu'on pouvait *voir* et *toucher* des moignons. Cela n'est bien sûr qu'une hypothèse puisque dans le témoignage rapporté des Hurons, Regnaut ne fait mention que des ongles qui ont été *arrachés* des mains des deux pères, sans préciser si leurs mains avaient été ou non tranchées; Ragueneau, lui, rapporta dans sa *Relation de 1648-1649* que *l'un des pères*<sup>32</sup> eut les mains coupées; tandis que Marie de l'Incarnation, elle, soutint que les mains du père Brébeuf étaient restées *intactes*<sup>33</sup>...

---

<sup>29</sup> Annexe I- [\*10]

<sup>30</sup> Annexe I- [\*10 et 11]

<sup>31</sup> Le supplice des ongles consistait à arracher les ongles des mains de la victime.

<sup>32</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édition de Reuben gold Thwaites, vol. 34, p. 140.

<sup>33</sup> INCARNATION, Marie de l', citée par Lucien Campeau dans *Monumenta Novae Francia. Le témoignage du sang 1647-1650*, op. cit., p. 489, note 2.

Bref, Regnaut se tait quant à l'état des mains des pères, mais tous les autres tourments reçoivent le sceau de l'authenticité. Sans respecter l'ordre chronologique des supplices, le *secrétaire* énumère les séquelles qu'il *voit* et *touche* et au terme de cette énumération, huit<sup>34</sup> des neuf tourments qui avaient été décrits par les témoins Hurons ont été rappelées et sanctionnées!

Cette vaste entreprise d'authentification, nous nous en doutons, est mise en branle parce que les événements rapportés se sont déroulés en sol étranger. Mais nous l'avons vu sous la plume de Gendron, la quête d'authentification varie selon les situations d'énonciation, selon le destinataire et selon ce que l'on rapporte. La rareté des témoins est bien sûr un facteur important, mais ce qui joue véritablement contre Regnaut, c'est la parole de l'Autre. Tout son *Récit véritable du martyre* s'organise autour du discours huron et il n'est pas sans savoir que, ce faisant, le lecteur aura tendance à le mettre en doute. D'ailleurs, lorsque Paul Ragueneau racontera sa version du martyre, il n'aura d'autre choix que de recourir au témoignage des mêmes Hurons. Il mettra cependant toute l'habileté de sa plume jésuite au service de ce récit et, nous le verrons, la position religieuse saura s'affirmer et créer un univers sur mesure.

#### **5.4. Le *Récit véritable du martyre* au service de la *Relation* de Ragueneau?**

Nous avons choisi de comparer le texte de Christophe Regnaut, *Recit veritable du Martyre Et de la Bien heureuse mort, du Pere Jean de Breboeuf & du Pere Gabriel L'alemant En la Nouvelle france, dans le paÿs des hurons par les Iroquois, Ennemis de la Foy*<sup>35</sup> avec deux chapitres de la *Relation de 1648-1649* rédigée par le père Paul

---

<sup>34</sup> Regnaut confirme que le père Brébeuf fut décharné jusqu'aux os; que son corps présentait des ampoules en raison des *baptêmes* d'eau bouillante; qu'il avait eu une ceinture d'écorce; qu'il fut brûlé par un collier de haches, que ses lèvres avaient été coupées; qu'il avait reçu des coups de bâton; qu'il avait été scalpé et qu'on lui avait arraché le coeur.

<sup>35</sup> Voir l'annexe I.

Ragueneau: *De la prise des Bourgs de la Mission de S. Ignace, au mois de Mars de l'année 1649* (chapitre 3)<sup>36</sup> et *De l'heureuse mort du P. Jean de Brebeuf, & du Pere Gabriel Lallement* (chapitre 4)<sup>37</sup>.

#### 5.4.1. Avant le martyre

##### *La forme*

Sur le plan formel, nous trouvons une différence majeure entre les deux textes, mais celle-ci est inhérente au genre littéraire privilégié par chacun des épistoliers et nous permet, par ailleurs, d'éclairer un peu plus le genre vers lequel le texte de Regnaut peut tendre. Un simple survol de la *Relation* de Ragueneau permet de constater sa vaste étendue thématique et l'amplitude de sa perspective géographique et temporelle. Le texte de Regnaut étant un *Récit* (ou encore un *récit-relation*), il va de soi que celui-ci soit plus succinct, le texte étant limité à la relation d'un seul événement, ici le martyre des pères Brébeuf et Lalemant.

##### *La mise en scène de l'événement*

Regnaut ne parle que très brièvement des événements qui précèdent le martyre. Le titre du *Récit véritable du martyre* annonce que le martyre a été commis par *les Iroquois, ennemis de la foi*, mais Regnaut ne s'attarde que très peu sur le contexte dans lequel s'inscrit cet épisode dans la guerre qui sévissait alors. Dès la première phrase, sans préambule, les héros font leur entrée en scène: «**Le Pere Jean de Breboeuf et le pere Gabriel L'alemant** partirent de nostre Cabane pour aller a un petit Bourg, nommé St Ignace esloigné de nostre Cabane, environ un petit quars de Lieüe pour Instruire les Sauvages et les Nouveaux Chrétiens de ce Bourg»<sup>38</sup>.

---

<sup>36</sup> Voir l'annexe J-i.

<sup>37</sup> Voir l'annexe J-ii.

<sup>38</sup> Annexe I- [\*1]

Dans la *Relation* de Ragueneau, le récit du martyre en tant que tel occupe tout l'espace du quatrième chapitre. Les trois chapitres qui précèdent (et plus particulièrement le premier et le troisième) relatent le contexte de guerre dans lequel s'inscrit cet événement. Nous ne croyons pas que les trois premiers chapitres soient expressément au service du quatrième, mais ceux-ci dressent un cadre historique dramatique et imagé que nous ne retrouvons pas dans le *Récit véritable du martyre* de Regnaut et en ce sens, ils sont significatifs. Par rapport au texte du *donné*, donc, la version du martyre rédigée par le père est pourvue de trois chapitres qui forment une sorte de préambule, une sorte de longue introduction qui met bien en évidence d'une part, la chute progressive des missions huronnes sous la hache des impies et d'autre part, la supériorité des forces iroquoises<sup>39</sup>.

En nous penchant sur l'ensemble discursif, nous constatons rapidement que cette différence formelle n'est pas sans conséquences. Les deux héros de Regnaut prennent place dans un univers tout à fait normal et anodin: les pères Brébeuf et Lalemant sont partis *instruire les Sauvages et les nouveaux chrétiens* d'un bourg (ce qui est certes louable, mais ce qui est surtout dans l'ordre normal des choses) situé à deux pas de Sainte-Marie (*éloigné de notre cabane environ un petit quart de lieue*<sup>40</sup>), ce qui sous-entend que l'endroit présentait peu de risques étant donné sa proximité. Tandis que la version donnée par Ragueneau crée une toute autre mise en scène. En élaborant dans les chapitres précédant sur les troubles et le contexte de guerre, le père dessine un cadre saisissant où tout est dangereux, même la plus petite promenade à un quart de lieue! Un bref survol de ces trois chapitres suffisent à nous en convaincre.

---

<sup>39</sup> Guy Lafleche compare aussi le texte de Ragueneau avec des écrits jésuites et arrive à la conclusion que «Ragueneau met autant en évidence la force des Iroquois qu'il escamote la faiblesse et l'imprévoyance des Hurons, imprévoyance naturelle aux Amérindiens qui fortifient leurs villages, mais ne les font garder par aucune sentinelle.» (*Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, troisième volume de la série *Les saints Martyrs canadiens*, Édition du Singulier, 1990, p. 165, note 6.)

<sup>40</sup> Environ 1 kilomètre. (D'après *Le petit Larousse*, une lieue équivaut à 4 kilomètres.)

Le premier chapitre (*De la prise des Bourgs de la Mission de S. Joseph, l'Esté de l'année mil six cens quarante-neuf*)<sup>41</sup> relate l'anéantissement de la mission Saint-Joseph où se trouvait le père Antoine Daniel (futur saint Martyr canadien lui aussi). Nous y voyons, entre autres, l'entrée de l'*ennemi* dans le village, puis la course folle du père Daniel qui trempe *son mouchoir en l'eau* pour baptiser rapidement, *par aspersion*, les *pauvres Sauvages*; qui *parcourt les cabanes* pour baptiser les *vieillards* et les *malades*; qui rentre en son église où *il baptise les uns* et *donne l'absolution aux autres*; qui en sort enfin pour mourir en *prononçant le nom de Jésus* avant d'être *jetté dans le plus fort des flammes* qui consumaient l'église...

Le deuxième chapitre (*Estat du Christianisme en ce pays, l'Hiver de la mesme année 1648*)<sup>42</sup> ne s'inscrit pas exactement dans le même ordre d'idées, c'est-à-dire qu'il ne dresse pas le portrait d'un épisode d'horreur comme le chapitre précédent. Nous pourrions dire qu'il sert à rassembler les témoignages de piété. Comme l'explique Guy Laflèche, ce type de résumé est courant dans les *Relations*:

Chaque année, après avoir rapporté les événements marquants [...], la Relation énumère inlassablement les "bons sentimens des Sauvages chrestiens", récits édifiants entremêlés de pittoresque ethnologique. C'est le reader's digest des Jésuites de la Nouvelle-France.<sup>43</sup>

Même si ce chapitre n'a rien d'aussi saisissant à rapporter (sur le plan de l'horreur), il puise tout de même par moment dans le champ sémantique de l'anéantissement. À preuve, cet extrait de la conclusion:

Ce chapitre n'auroit point de fin, si ie voulois raconter les effects de la grace sur ces pauvres Sauvages [...]. Quantité de bons Chrestiens, qui ayans perdu tout leur bien, leurs enfans, & ce qu'ils avoient de plus cher en ce monde, sur le point mesme de prendre un exil volontaire de leur pays qu'ils abandonnoient, pour éviter la cruauté des Iroquois leurs ennemis, en

---

<sup>41</sup> Voir l'édition de Thwaites, vol. 34, p. 86-99.

<sup>42</sup> Voir l'édition de Thwaites, vol.34, p. 100-121.

<sup>43</sup> LAFLECHE, Guy, *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau, op. cit.*, p. 147, note 1.

remercioient Dieu, & luy disoient: [...] ie vous beny dedans mes pertes [...] & c'est assez que ie sçache que vous m'aymez, afin d'estre content de tous les maux qui me peuvent arriver.<sup>44</sup>

Quant au troisième chapitre (*De la prise des Bourgs de la Mission de S. Ignace, au mois de Mars de l'année 1649*)<sup>45</sup>, véritable introduction du récit du martyre des pères Brébeuf et Lalemant, il relate la prise de différents bourgs dans un climat de terreur et de guerre: les Iroquois sont *armés à l'avantage, et la plupart d'armes à feu*, ils arrivent la nuit *sans qu'on eut aucune connaissance de leur approche, quoi qu'ils fussent partis de leur pays depuis l'automne pour nous venir surprendre*. Nous voyons d'abord la prise du bourg Saint-Ignace, puis celle du bourg Saint-Louis et enfin le départ inespéré des Iroquois qui se retirent sans attaquer le campement de Sainte-Marie. Déjà, ce chapitre annonce le suivant:

Toute cette troupe de Chrestiens tomberent pour la plupart en vie, entre les mains de l'ennemy, & avec eux nos deux Peres Pasteurs de cette Eglise [Brébeuf et Lalemant]. Ils ne furent pas tuez sur le lieu, Dieu les reservoit à des couronnes bien plus grandes, dont nous parlerons cy-aprés.<sup>46</sup>

En somme, en dehors du fait que le *donné* écrive un *récit* et que le père, lui, ait le mandat de rédiger une *relation*, l'entrée en scène des héros et le décor dans lequel ils évoluent diffèrent.

Ragueneau, parce qu'il rédige une *relation*, a l'occasion de replacer la scène du martyre dans son ensemble. Sous sa plume, nous ne voyons pas les pères partir tranquillement vers leur mission, ils y sont déjà: «Dans ce bourg de Saint Louys estoient alors deux de nos Peres, le Pere Jean de Brebeuf, & le Pere Gabriel Lallement,

---

<sup>44</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, vol.34, p. 118-120.

<sup>45</sup> Voir Thwaites, volume 34, pages 122 à 136 ou l'annexe J-i.

<sup>46</sup> RAGUENEAU, P., *Relation de 1648-1649*, chez Thwaites, *op. cit.*, vol. 34, p. 128-130 (ou annexe J-i).

qui avoient soin de cinq bourgades assez voisines»<sup>47</sup>. Si bien que, lorsque le quatrième chapitre s'ouvre, les deux héros sont déjà morts, il ne reste plus qu'à faire la relation de leur martyre. Mais plus encore, pendant que Regnaut montre les pères marchant (sans le savoir) vers leur mort, Ragueneau montre les pères au cœur d'une situation de crise dans laquelle l'agresseur est sans merci. Et comme le montre Guy Laflèche, Ragueneau profite de cet espace pour peindre les héros au combat, *baptisant les catéchumènes, donnant l'absolution aux néophytes, animant les chrétiens à mourir dans les sentiments de piété*, ce qui appuie directement la thèse du martyre puisqu'il «doit être clairement établi que les victimes pouvaient s'enfuir et que si elles ne se sont pas soustraites aux supplices, c'est à seule fin de pouvoir dispenser dans ce danger de mort les sacrements du baptême et de la pénitence»<sup>48</sup>.

Bref, nous savons d'ors et déjà que ce qui sépare le texte de Regnaut de celui de Ragueneau, c'est *l'intention* de l'épistolier et le genre littéraire vers lequel ces textes tendent.

#### ***La prise du bourg et l'arrivée des témoins***

Toujours dans une perspective discursive, il est révélateur de comparer la manière dont chacun des épistoliers rapporte l'assaut du village en tant que tel et l'arrivée des témoins.

Regnaut écrit que le premier signe visible de la prise du bourg fut le feu, mais il souligne qu'au début, on ne savait trop s'il s'agissait d'une attaque ou d'un incendie accidentel: «Ce fus le 16<sup>m</sup> Jour de Mars au matin que nous aperceusmes un grand feu, [...] Ce feu nous mist fort en peine, Nous ne sçavions si c'estois des ennemis ou biem que le feu auvoit pris a quelque Cabane de ce village»<sup>49</sup>. Alors que chez Ragueneau, le point de vue est tout autre. Tel un devin, il comprend ce qui se passe:

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>48</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau, op.cit.*, p. 166, note 11.

<sup>49</sup> Annexe I- [\*1]

Sur les neuf heures du matin, nous apperceûmes de nostre maison de Sainte Marie, le feu qui consumoit les cabanes de ce bourg, où l'ennemy entré victorieux avoit tout mis dans la desolation, iettant au milieu des flammes les vieillards, les malades, les enfans [...]. **A la veuë de ces flâmes, & à la couleur de la fumée qui en sortoit, nous iugeasmes assez de ce qui en estoit.**<sup>50</sup>

Pendant que Regnaut témoigne, Ragueneau, lui, se fait narrateur omniscient. Et nous ne sommes pas sans remarquer que ce choix narratif permet au père de bien marquer la sauvagerie des Iroquois qui *jettent au milieu des flammes, vieillards, malades et enfants!*

Les deux épistoliers rapportent aussi l'arrivée de leurs témoins différemment. Il est d'ailleurs assez surprenant de voir comment Ragueneau fait sourdre ses témoins Hurons.

Comme nous l'avons vu précédemment, Regnaut précise que ses témoins sont dignes de foi, bien *chrétiens*, et bien éclopés (et miraculés), mais il ne cache pas non plus qu'il s'agit de Hurons:

Nous aperceumes **plusieurs sauvages** dans le chemin qui venoient droit a nous, Nous pensons tous que ce fust des Iroquois, qui nous venoient attaquer, mais les ayant considerés de plus pres nous **aperceumes que c'estoient des hurons**, qui s'enfuyoient de la meslée et qui s'estoient aschapés du combat.<sup>51</sup>

Tandis que chez Ragueneau, l'arrivée des témoins se résume à peu de choses, faisant surtout oublier le fait qu'il s'agisse de Hurons: «**Deux**<sup>52</sup> Chrestiens qui s'eschaperent de l'incendie, arriverent quasi au mesme temps, & nous en donnerent assurance [de

---

<sup>50</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op. cit.*, vol. 34, p. 126 (ou annexe J-i).

<sup>51</sup> Annexe I- [\*2]

<sup>52</sup> Guy Lafèche relève et analyse en plusieurs endroits les différences de dénombrement dans les textes de Ragueneau. À propos de celle-ci (Regnaut met en scène **plusieurs** Hurons, alors que Ragueneau n'en montre que **deux**), Lafèche explique que «si un ou deux Hurons avaient d'abord couru à Sainte-Marie, les Français n'auraient certainement pas pu les prendre pour un groupe d'Iroquois allant s'attaquer au village fortifié: on se méfiera donc des décomptes de Ragueneau [...], d'autant plus qu'on [le] verra [plus loin] [...] capable de faire tout un groupe d'un seul homme...» (*Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, 3<sup>e</sup> volume de la série *Les saints Martyrs canadiens*, Édition du Singulier, 1990, p. 166, n. 8.)

l'assaut du village par les Iroquois]»<sup>53</sup>. D'ailleurs, Ragueneau reprendra l'entrée de son prochain chapitre avec des termes tout aussi généraux pour désigner ces témoins, tout en précisant que les nouvelles qu'ils rapportent sont *certaines* (sous-entendant que les témoins étaient dignes de foi): «Dez le lendemain matin que nous eûmes assurance du depart de l'ennemy, ayant eu avant cela des **nouvelles certaines, par quelques captifs eschapez [...], nous ennuoyasmes un de nos Peres, & sept autres François, chercher leurs corps**»<sup>54</sup>.

Cette précaution narrative qui consiste à mettre en scène des témoins *chrétiens* sans préciser qu'ils sont Hurons, des témoins dont l'identité religieuse (et non l'identité ethnique) est garante de la *vérité*, montre bien l'habileté de la plume jésuite. En prenant cette précaution narrative, Ragueneau n'aura pas besoin de recourir continuellement aux stratégies d'authentification comme le fera Regnaut, puisque chez ses témoins à lui, c'est l'identité religieuse qui prime et qui authentifie d'elle-même le discours.

#### *La capture des pères*

Lorsque les épistoliers décrivent la capture des deux pères, ils ne s'y prennent pas n'ont plus de la même manière. Nous en avons discuté auparavant, Ragueneau et Regnaut n'ont pas la même *intention* et il apparaît maintenant qu'ils n'ont pas non plus le même point de vue.

Regnaut, rapportant le témoignage huron, dira simplement, en juxtaposant les actions de l'ennemi: «**Les Iroquois sont venus au nombre d'environ douze cents hommes, ont pris notre vilage ont pris le Pere Breboeuf et son compagnon, ont mis le feu par toutes les Cabanes, ils vont decharger leur rage sur ces deux Peres**»<sup>55</sup>. Prenons note que dans cet extrait, Regnaut place l'ennemi en action pendant que les pères subissent leur *rage*... ce qui n'est pas particulièrement habile. Nous le voyons bien

---

<sup>53</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op. cit.*, vol. 34, p. 126 (ou annexe J-i).

<sup>54</sup> *Ibid.*, vol. 34, p. 138 (ou annexe J-ii).

<sup>55</sup> Annexe I- [\*3]

en parcourant la scène écrite par Ragueneau. Celui-ci prend soin de créer une mise en scène beaucoup plus élaborée à l'intérieur de laquelle les pères sont en action et où leur piété est bien marquée:

[Les pères refusèrent de se sauver parce que] le salut de leur troupeau leur fut plus cher que l'amour de leur vie. Ils employèrent tous les momens de ce temps-là [...] l'un [...] baptisant les Catechumenes, l'autre donnant l'absolution aux Néophytes, tous deux animans les Chrestiens à mourir dans les sentimens de pieté, dont ils les consoloient dans leurs miseres. [...] Toute cette troupe de Chrestiens tomberent pour la pluspart en vie, entre les mains de l'ennemy, & avec eux nos deux Peres<sup>56</sup>.

Même au moment d'être capturés par les Iroquois, Brébeuf et Lalemant restent dans l'action: chez Ragueneau, ce sont les pères qui *tombent* entre les mains de l'ennemi, tandis que chez Regnaut, ce sont les Iroquois qui *prennent* les pères!

Et nous ne sommes pas sans remarquer que les temps de verbe sont au service du point de vue de chacun des épistoliers. Rappelons que Regnaut, qui rédige un *récit*, est à ce moment-ci en train de transcrire ce que ses témoins Hurons lui rapportent. L'usage du passé composé (plus près du présent que le passé simple) assure la liaison d'une certaine façon entre les événements qui se sont déroulés dans le passé (ici, la capture des pères) et le fait de les relater, là, maintenant. Tandis que Ragueneau, qui rédige une *relation* à l'aide de témoignages dont il se garde bien de marquer l'origine (ethnique), utilise le passé simple, un temps qui ne fait pas le lien avec le présent de quelque témoin que ce soit, là, juste à ces côtés... d'ailleurs, nous l'aurons remarqué aussi, tous les acteurs que Ragueneau a mis en scène sont bien fidèles, le *troupeau* étant constitué de *catéchumènes*, de *néophytes* et de *chrétiens* (sans qu'il ne soit question qu'il s'agisse de Hurons).

Finalement, avant même que nous ayons pris connaissance du récit du martyr en lui-même, d'importants contrastes se dégagent déjà des deux discours. Pendant que le *donné* trace les lignes directrices d'une scène, le père dresse toute une mise en scène;

---

<sup>56</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op. cit.*, vol. 34, p. 126-128.

pendant que Regnaut mentionne la prise d'un bourg et l'arrivée de témoins Hurons, Ragueneau, omniscient, raconte la terreur de l'anéantissement d'une mission et l'arrivée de témoins dont l'identité chrétienne sera mise au premier plan; pendant que le laïc rapporte les actions des ennemis, le religieux témoigne des actions des pères au dernier moment de leur vie... Bref, pendant que Christophe Regnaut rédige son brouillon, Ragueneau, lui, rédige son oeuvre.

#### **5.4.2. Le martyr**

##### ***Présentation***

De part et d'autre, nous venons de le voir, tant chez Regnaut que chez Ragueneau (quoique celui-ci ait visiblement plus de talent dans l'art rhétorique) tous les éléments sont en place sur l'échiquier pour que le martyr puisse commencer.

Avant d'entreprendre cette importante partie de l'analyse, c'est-à-dire la comparaison des deux récits du martyr des pères Brébeuf et Lalemant, nous aimerions préciser que, dans son édition critique de la *Relation de 1648-1649* de Ragueneau, Guy Laflèche présente (dans une perspective historique) des comparaisons plus ou moins détaillées du texte de Ragueneau avec plusieurs auteurs dont font partie notamment Joseph Poncet, le père Bressani, Marie Guyart et Jacques Bonin (par l'entremise de François du Creux)<sup>57</sup>. Ce travail ouvre plusieurs pistes de recherche intéressantes. Par exemple, nous imaginons bien une comparaison des textes de tous ces auteurs avec le texte de Regnaut, dans une perspective discursive. Mais dans le cadre de notre thèse, nous nous limiterons à notre objectif de départ qui est, rappelons-le brièvement, la comparaison des deux textes connus des *donnés* Regnaut et Gendron avec certaines parties des *Relations* rédigées par le père Ragueneau, afin de montrer l'émergence des voix *données* laïques en Huronie et ce, à l'intérieur du triangle épistolaire formé par les trois hommes.

---

<sup>57</sup> Pour les références de ces textes, voir Guy Laflèche, *Le martyr de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, *op.cit.*, p. 107-109.

Mentionnons aussi que, dans son édition critique, Guy Laflèche relève certaines des similitudes qui rapprochent le texte de Ragueneau de celui de Regnaut en prenant pour acquis, systématiquement, que le père emprunte au texte du *donné*. À ce sujet, rappelons brièvement ce que nous avons montré au deuxième chapitre de notre thèse.

Dans l'esprit de Guy Laflèche, il n'y a pas de doute possible. Ragueneau se serait servi du texte de Regnaut puisque:

Le texte du mémoire de Regnaut est personnel et écrit à la première personne; les exemples précis et particuliers qu'on y trouve sont généralisés dans la Relation de Ragueneau; enfin, on rencontre dans le mémoire des anachronismes ou des imprécisions [...] qui impliquent nécessairement que celui qui le rédige n'a jamais eu sous les yeux la Relation de 1649.<sup>58</sup>

Aussi convaincante que puisse être la démonstration de Laflèche, nous avons bien montré (par le biais des travaux de Gilles Durocher) qu'une analyse du manuscrit de Regnaut replaçait en perspective toute la problématique de l'authenticité du document lui-même. Nous tiendrons donc compte des commentaires de Laflèche en ce qui concerne la comparaison Regnaut-Ragueneau (dans la perspective historique de la *construction* d'un martyr), mais notre propos relèvera les particularités des discours dans la perspective discursive. En d'autres termes, les observations de Guy Laflèche visent à «cerner la réalité historique»<sup>59</sup>, tandis que notre objectif sera de révéler le discours et le regard laïques du *donné* et ce, en dehors du fait (par exemple) qu'il y ait eu emprunt ou non, entre épistoliers, dans un sens ou dans l'autre ou encore, en dehors du fait que Ragueneau ait pu mal interpréter les moeurs guerrières des Iroquois. Bref, c'est l'inscription de la voix *donnée* par rapport à la voix religieuse qui nous intéresse. Ce qui est important dans notre analyse n'est pas précisément *ce que le texte dit sur le plan historique*, mais plutôt *comment il le dit*.

---

<sup>58</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Le martyr de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, *op.cit.*, p. 173.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 177, note 1.

Voyons d'abord ce qui caractérise précisément le discours du *donné* dans la narration de la première partie du supplice. Est-ce que son point de vue rejoindra celui de Ragueneau? Quelles seront les grandes tendances discursives de son récit? Le *donné* utilisera-t-il les mêmes stratégies que le père?

### *De la prise des pères jusqu'au pilori*

Dans la description de la première partie du supplice, la proximité des deux textes est frappante, mais la plume de Ragueneau apparaît tout de même plus habile que celle de Regnaut.

Guy Laflèche (qui explique fort bien l'ordre chronologique dans lequel le supplice iroquois devait se tenir<sup>60</sup>) maintient que, par rapport à l'ensemble des *récits de supplices* que nous pouvons trouver dans les *Relations*, Ragueneau vise surtout «L'ACCUMULATION [...], [le] recueil systématique et, dans la plus large mesure possible, exhaustif des sévices»<sup>61</sup> et que, ce faisant, il oublie de conserver une certaine logique chronologique. Nous sommes d'accord, dans la mesure où nous considérons le récit de Ragueneau dans son ensemble et que nous le comparons à l'ensemble formé par tous les autres *récits de supplices* des *Relations*. Mais ce que nous constatons, en rapprochant uniquement le texte de Ragueneau de celui de Regnaut, puis en rapprochant uniquement la première partie du supplice (c'est-à-dire de la prise des pères jusqu'à la mise au pilori), ressemble davantage à une sélection judicieuse des événements.

---

<sup>60</sup> «Normalement, le supplice iroquois se déroule en trois phases. La première a lieu l'après-midi [...]. La victime est attachée sur l'échafaud et tous ceux qui le désirent peuvent venir lui faire subir des sévices ponctuels [...]. La seconde phase constitue le supplice proprement dit [...]. [Elle] a lieu dans une cabane, normalement la grande cabane des conseils de guerre.[...] [On dit alors au supplicié] combien de fois il devra faire le tour des feux de la cabane. [...] Normalement, le captif devra faire dix ou douze fois le tour, pendant que les participants [...] pourront le brûler des pieds jusqu'à la ceinture. [...] Durant le reste de la nuit, [...] le captif destiné à l'exécution [est] attaché en croix de Saint-André sur le sol [...]. Au lever du soleil, les feux sont rallumés et le captif remonté sur l'échafaud où le haut de son corps sera maintenant supplicié jusqu'à la mort. C'est au cours de cette troisième phase du supplice que la victime est scalpée [...]». (D'après Guy Laflèche, *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau, op.cit.*, p. 184, note 13 et p. 188, note 22.)

<sup>61</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau, op.cit.*, p. 181.

Regnaut relève cinq événements dans cette première partie du supplice (mettre à nu les victimes, attacher celles-ci à un poteau, lier leurs mains, arracher leurs ongles et les battre à coups de bâtons), tandis que Ragueneau n'en retient que trois (laissant de côté l'idée des *mains liées* et reportant à posteriori l'idée du *poteau* auquel on attache les victimes). Et cela ne semble pas fortuit. Contrairement à Regnaut, Ragueneau semble en effet placer les événements dans un ordre qui correspond davantage à ce qui se passe généralement au début d'un supplice.

D'après ce que dit Guy Laflèche, «des captifs doivent [d'abord] passer dans une haie de deux cents hommes qui leur donnent les coups [avant d'être conduits] à l'échafaud [...] où sont fichés des poteaux auxquels les captifs sont attachés»<sup>62</sup>. Regnaut (qui fait l'économie des prépositions et des locutions adverbiales pouvant marquer le temps) se contente de juxtaposer rapidement les événements, ce qui donne l'impression que les pères ont subi la bastonnade après avoir été attachés au poteau: «[les Iroquois ont pris les deux pères], les ont dépouillez tous nuds, et attachez chacun a un posteau, ils ont les deux mains liées ensemble, ils leur ont arraché les ongles des doigts, ils leur ont dechargé une gresle de coups de baston»<sup>63</sup>. Ragueneau, plus habile, ne ménage pas, lui, les marqueurs de temps et place les événements dans un ordre chronologique, disons, plus réaliste (situant notamment la bastonnade avant la mise au pilori):

**Dés le moment qu'ils furent pris captifs, on les dépouilla nuds, on leur arracha quelques ongles, & l'accueil dont on les receut entrant dans le bourg S. Ignace, fut d'une gresle de coups de batons [...]. Lors qu'on les attacha au poteau [...] où ils devoient mourir, il se mirent à genoux, [...]. Ils y furent quelques temps en prière, & plus longtemps que ces bourreaux ne voulurent leur en permettre.**<sup>64</sup>

Bref, l'écart qui sépare ici de façon évidente la voix du *donné* de celle du père s'inscrit littéralement dans la rhétorique du savoir-faire, ou plus justement, du *savoir-relater*.

---

<sup>62</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, *op.cit.*, p. 182, note 9.

<sup>63</sup> Annexe I- [\*3]

<sup>64</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op. cit.*, vol. 34, p. 140, 144 et 146.

### ***Les encouragements du père Brébeuf***

De façon similaire, entre cette première partie du supplice et la suivante, Regnaut rapporte les encouragements que Brébeuf prononçait à l'endroit des autres captifs. Cet épisode est aussi relaté par Ragueneau, mais deux importantes particularités retiennent notre attention.

D'abord, Regnaut relie la première partie du supplice et l'épisode des encouragements avec une phrase qui rappelle au lecteur qu'il s'agit d'un événement rapporté de la bouche d'autrui: «ils [les Hurons rescapés] nous dirent encore [...]»<sup>65</sup>, ce que Ragueneau ne fera pas puisqu'il profite d'une narration omnisciente (qui continue de bien le servir car cela lui évite depuis le début de nommer ses sources).

Ensuite, pour décrire cet épisode d'encouragements, Regnaut utilise le discours rapporté indirect: «le pere de breboeuf [...] ne laissoit pas de toujourn parler de Dieu et d'encourager tous les nouveaux Chretiens qui estoient captifs comme luy, de bien souffrir, afin de bien mourir pour aller de compagnie avec luy dans le Paradis»<sup>66</sup>, tandis que Ragueneau aura recours au discours rapporté en style direct. L'effet est évidemment on ne peut plus réaliste, d'autant plus que Ragueneau ajoute une réponse toute chrétienne prononcée par les pauvres captifs. C'est ainsi que la phrase toute simple rapportée indirectement par Regnaut se présente, sous la plume de Ragueneau, tel un véritable dialogue biblique:

**Mes enfans, leur dit-il, levons les yeux au Ciel dans le plus fort de nos douleurs, souvenons nous que Dieu est le tesmoin de nos souffrances, & en sera bien-tost nostre trop grande recompense<sup>67</sup>. [...] Echon, luy dirent-ils, (c'est le nom que**

---

<sup>65</sup> Annexe I- [\*3]

<sup>66</sup> Annexe I- [\*3 et 4]

<sup>67</sup> Guy Lafleche rapproche cet extrait de la Genèse (15:1): «Après ces événements, la parole de l'Éternel fut adressée à Abram dans une vision, et il dit: Abram, ne crains point; je suis ton bouclier, et ta récompense sera très grande». (D'après *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau, op.cit.*, p. 183, note 10.)

**les Hurons donnoient au Pere) [...] Prie Dieu pour nous qu'il nous fasse misericorde, nous l'invoquerons iusqu'à la mort.**<sup>68</sup>

Les Hurons qui étaient des *nouveaux chrétiens* pour Regnaut, sont des *enfants* pour le père Brébeuf qui, ici, tient évidemment lieu de figure paternelle et de support spirituel (puisque'il priera pour que les Hurons obtiennent la miséricorde). Ragueneau marque aussi le réel de son dialogue rapporté en style direct, en employant le mot *Echon* pour désigner le père Brébeuf. Quoi de plus naturel (et *vrai*) que d'entendre les Hurons utiliser un mot de leur dialecte! Et que dire de l'intervention de l'auteur dans la parenthèse explicative, sinon qu'elle vient encore baliser le réel. L'auteur, en expliquant le sens du mot *Echon*, ne vient-il pas sanctionner la vérité de ce qui est rapporté par le narrateur omniscient?

#### ***Le baptême d'eau bouillante***

Regnaut poursuit sa narration du martyre avec le supplice du *baptême d'eau bouillante*. Cette partie des événements, son sens, la façon dont Ragueneau la grossira et l'utilisation qu'en fera l'historiographie jésuite font l'objet d'une analyse très élaborée dans l'ouvrage de Guy Laflèche. Ce chercheur explique notamment que Ragueneau dut «extraire cet épisode du mémoire de Christophe Regnault, [...] [le] généraliser [...] aux deux missionnaires, [...] [et le faire appliquer] par tout un groupe de "Hurons infidèles"»<sup>69</sup> parce que cette partie du supplice était essentielle à la thèse du martyre et parce qu'il fallait que les pères aient été tués *en haine de la foi*. Il soutient aussi que Ragueneau fait de ce supplice non seulement *l'événement central du martyre*, mais *la preuve de celui-ci*. Aussi Laflèche ajoute-t-il:

Il est impossible d'expliquer le supplice de Brébeuf et de Lalemant par la haine personnelle qu'auraient pu éprouver des Iroquois d'origine huronne à leur égard ou pour leur religion. Et si la haine joue un rôle dans le déroulement du

---

<sup>68</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op.cit.*, vol. 34, p. 140 (ou annexe J-ii).

<sup>69</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, *op.cit.*, p. 186-187, n. 18.

supplice, il n'est pas besoin d'en chercher d'autre que celle qui oppose les ennemis ou les bourreaux à leurs victimes<sup>70</sup>.

À ces commentaires, ajoutons quelques remarques sur l'articulation même du discours, en dehors de l'acte d'emprunt et de la surenchère créée par Ragueneau pour sa thèse du martyr. Car, dans cet épisode, si Ragueneau manoeuvre habilement, Regnaut n'est pas en reste lui non plus.

D'abord, nous notons que, contrairement à Ragueneau qui utilise le discours rapporté en style direct à cinq reprises dans sa narration du martyr, citant invariablement les paroles des pères, des Hurons et des bourreaux; Regnaut, lui, n'y aura recours qu'en deux occasions: vers la fin de sa narration, lorsqu'il rapportera les paroles d'un bourreau et ici, pour rapporter les paroles du Huron infidèle qui administre le *baptême d'eau bouillante* au père Brébeuf:

**Un miserable huron renégat [...] dist, Echon, Cest le nom du Pere de breboeuf en huron, tu dis que le Bapteme et les souffrances de cette vie meine droit en Paradis, tu irras bientost, car je te vais baptiser et te bien faire souffrir, afin d'aller au plustost dans ton Paradis : le barbare ayant dis cela, prist un chaudron plein d'eau bouillante et le renverse sur son corps [...] en derision du baptesme et a chaque fois qu'il le baptisoit de la sorte le barbare luy disoit par railleries picquantes va au ciel, car te voila bien baptise.<sup>71</sup>**

S'il s'agit, comme nous croyons, d'une stratégie narrative pour donner au récit un relief plus vraisemblable, il n'est pas surprenant que Regnaut réserve le procédé pour les moments où il veut citer les bourreaux puisqu'ils ne sont pas dignes de foi, eux. Et dans le cas du *baptême d'eau bouillante*, le besoin de recourir à la formulation réaliste du discours rapporté en style direct est d'autant plus nécessaire que Regnaut met en scène un élément difficile à croire, c'est-à-dire le supplice en tant que tel, qui n'est pas courant. D'ailleurs, sur ce dernier point, Regnaut lui-même souligne:

---

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 183-184, note 12.

<sup>71</sup> Annexe I- [\*4]

**Je ne doute point que tout ce que ie viens de raconter ne soit vray et ie le signerois de mon sang, puisque iay veu faire le mesme traitement aux captifs Iroquois que les sauvages hurons avoient pris en guerre, a la reserve de l'Eau bouillante que ie nay point veu verser sur aucun.**<sup>72</sup>

Dans sa relation du *baptême d'eau bouillante*, nous aurons aussi noté que Regnaut recourt au nom huron du père supplicié (Echon) et à la petite incise explicative qui appuie le réalisme du discours rapporté en style direct, comme Ragueneau le faisait tout à l'heure dans son dialogue biblique entre Brébeuf et ses *enfants*. Du coup, une importante question se pose: la plume de Regnaut devient-elle soudainement plus habile? Certes, si nous comparons cette partie du *Récit véritable du martyre* au reste de sa narration, mais par rapport à la plume du père Ragueneau, celle du *donné* reste encore la moins bien taillée des deux! Un examen de la version donnée par Ragueneau ne peut que le prouver.

Nous connaissons déjà l'ampleur que prend l'épisode du *baptême d'eau bouillante* sous la plume du père Ragueneau<sup>73</sup>. Nous pouvons encore ajouter que le jésuite recourt lui aussi au discours rapporté en style direct<sup>74</sup>, mais que contrairement au bourreau de Regnaut, les bourreaux de Ragueneau n'appellent pas le père Brébeuf par son nom huron (*Echon*). Pourquoi le père jésuite fait-il ce choix narratif? Parce que cette stratégie discursive servait beaucoup mieux le dialogue biblique entre le *père* et ses *enfants*! L'usage du nom *Echon* à l'intérieur du dialogue biblique qu'il venait de

---

<sup>72</sup> Annexe I- [\*9]

<sup>73</sup> Comme nous l'avons dit, Guy Lafleche a bien montré le talent de l'épistolier jésuite dans la narration de cette partie du supplice: l'emprunt (à Regnaut), le gonflement du nombre d'acteurs et la généralisation du baptême (transformant un bourreau *baptisant* un des pères en plusieurs bourreaux *baptisant* les deux pères) pour appuyer la thèse du martyre.

<sup>74</sup> «En derision du saint Baptisme, [...] ces malheureux, ennemis de la Foy, s'adviserent de les baptizer d'eau bouillante. [...] Nous te baptizons, disoient ces miserables, afin que tu sois bienheureux dans le Ciel; [...]. D'autres adjoutoient en se mocquant, Nous te traitons d'amy, puisque nous serons cause de ton plus grand bonheur [...]». (RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op.cit.*, vol.34, p. 144 [ou annexe J-ii].)

construire n'appuyait-il pas l'idée même du dialogue possible avec l'Autre, expression d'un rapprochement entre la langue du *père* et celle de ses *enfants*? L'effet de proximité servait on ne peut mieux la scène dialogique que la scène du *baptême d'eau bouillante* puisqu'avec les bourreaux (est-il nécessaire de le spécifier) le dialogue est impossible.

### ***Le collier de haches***

Christophe Regnaut fait suivre le *baptême d'eau bouillante* du supplice du *collier de haches*. Ici encore, nous reconnaitrons la tangente discursive que prendra le texte du *donné* par rapport au texte du père jésuite.

Comme nous l'avons vu lorsque nous discutons des stratégies d'authentification privilégiées par Regnaut, celui-ci imbrique dans la narration de ce supplice un commentaire personnel qui laisse un effet à la fois plus réaliste (puisque le lecteur comprend que cette torture est fréquente) et bien sûr plus dramatique:

Voicy la façon que jay veu faire ce collier pour d'autres captifs. Ils font rougir six haches prennent une grosse hart de bois vert, passent les 6 haches par le gros bout de la hart, prennent les deux bouts ensemble et puis le mettent au col du patient. Je n'ay point veu de tourment qui m'ait plus esmeu à compassion que celui la, car vō voyez un home tous nud, lié a un posteau, qui ayant ce collier au col, ne seroit en quelle posture se mettre car s'il se penche sur le devant celles dedessus les Epaulles pesent davantage; s'il se veut pencher en arriere, celles de son estomach luy fons souffrir le mesme tourment; S'il se tient tous droit sans pencher de costé ny d'autre, Les haches ardantes de feu, apliquées également des deux costez luy donnent un double supplice.<sup>75</sup>

Ragueneau rapporte évidemment l'épisode, mais son souci n'étant pas l'authenticité, il procède autrement: il utilise directement le commentaire personnel de Regnaut en le narrativisant tout à fait (et en ne précisant pas qu'il *a vu faire ce collier pour d'autres captifs*). Guy Laflèche considère que Ragueneau «économise»<sup>76</sup> ainsi tout simplement la précision de Regnaut, mais pourtant, l'effet créé est déterminant. Alors

---

<sup>75</sup> Annexe I- [\*5 et 6]

<sup>76</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau, op.cit.*, p. 185, note 14.

que sous la plume de Regnaut il apparaissait clairement au lecteur que le supplice du *collier de haches* se pratiquait fréquemment et sur toutes sortes de victimes (chrétiennes ou non), sous la plume jésuite, la narrativisation du commentaire donne l'impression que ce supplice est une invention destinée précisément aux deux pères et conçue pour les faire souffrir, eux, particulièrement:

Quelques Infideles [...] furent irritez de ces paroles [...]. Ils coupent à l'un les mains, ils percent l'autre d'alaines aiguës, [...] ils leur appliquent sous les aixelles & sur les reins, des haches toutes rouges de feu, & leur en mettent un collier à l'entour du col, en sorte que tous les mouvemens de leurs corps leur donnoient un nouveau supplice: car voulans se pancher en devant, les haches toutes en feu qui pendoient par derriere, leur brusloient toutes les espaulles; & s'ils pensoient à éviter cette douleur, se plians un peu en arriere, leur estomac, & leur poitrine trouvoient un semblable tourment; de demeurer tous droits sans pancher de costé ny d'autre, ces haches ardentes appliquées également de tous costez leur estoient un double supplice.<sup>77</sup>

Alors que le *donné* peignait déjà un tableau émouvant de ce supplice, le religieux, lui, peindra une scène non seulement émouvante, mais terriblement bouleversante en créant l'illusion d'un supplice créé sur mesure pour faire souffrir les deux héros du récit. Ici encore, nous ne pouvons que constater l'écart qui sépare les deux plumes. Regnaut, étant tout dévoué à la cause du réalisme, ne semble avoir d'autres visées que celles de l'authenticité.

### ***La ceinture d'écorce***

Les deux textes se rejoignent pourtant dans l'épisode qui suit. Regnaut et Ragueneau racontent tous deux le supplice de la *ceinture d'écorce* avec une similitude frappante, mais tout de même, Ragueneau y glisse ici et là quelques ajouts. Un des plus déterminants concerne le père Lalemant. Contrairement à Regnaut, qui ne peint que le père Brébeuf en train de subir ce supplice, Ragueneau, lui, met en scène les deux pères (puisque'il y a bien deux héros et surtout deux martyrs dans la version rédigée par le père).

---

<sup>77</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, vol. 34, p. 140-142 (ou annexe J-ii).

D'autres petits ajouts viennent marquer et appuyer le projet d'écriture de Ragueneau. Par exemple, parlant de la réaction du père Brébeuf pendant ce supplice, Regnaut dira simplement: «Le Pere de breboeuf souffroit come un rocher insensible aux feux et aux flames, qui estonnoient tous les boureaux qui le tourmentoient. Son Zele estoit si grand qu'il preschoit tousjours»<sup>78</sup>. Tandis que Ragueneau chosira de dire:

Le Pere lean de Brebeuf souffroit comme un rocher, insensible aux feux & aux flammes, **sans pousser aucun cry, & demeurant dans un profond silence**, qui estonnoit ses bourreaux mesmes; **sans doute que son coeur reposoit alors en son Dieu**. Puis revenant à soy, il preschoit.<sup>79</sup>

Cette insistance sur le *silence*, sur le fait de ne *pousser aucun cri* ne tient pas du hasard. Comme l'explique Guy Laflèche, «l'idéal du grand guerrier amérindien qu'on supplicie [...] ne crie pas sous la torture et ne sort de son impassibilité que pour se moquer de ses bourreaux, les injurier et les assurer de la vengeance des siens»<sup>80</sup>.

Contrairement au père donc, qui s'assure de peindre un *guerrier de la foi*, le *donné*, lui, se contente de mettre en scène un apôtre zélé qui continue à prêcher dans l'épreuve.

### ***Le supplice de la parole***

C'est précisément parce qu'elle prêche que la victime devra subir *le supplice de la parole* (du moins, c'est ce que les Européens comprennent alors de ce supplice).

Pour décrire ce tourment, le *donné* rapporte simplement que «[les] boureaux indignez contre luy [Brébeuf] dece quil leur parloit tousjours de Dieu et de leur conversion Pour l'empescher den plus parler ils luy couperent la langue et les leures dembas et denhaut»<sup>81</sup>. Voilà une façon bien malhabile de présenter le supplice puisque

---

<sup>78</sup> Annexe I- [\*6]

<sup>79</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op.cit.*, vol. 34, p. 142 (ou annexe J-ii).

<sup>80</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, *op.cit.*, p. 185, note 16.

<sup>81</sup> Annexe I- [\*6]

dès cet instant, le lecteur a l'impression que les Iroquois ont réussi à faire taire le père tout à fait, que les dés sont jetés en somme. D'autant plus que Regnaut enchaînera cette scène avec la dernière phase du supplice, soit l'anthropophagie et le scalp.

Sous la plume du père Ragueneau, le *supplice de la parole* s'insère dans une toute autre dynamique discursive. Le père propose en effet une version bien personnelle de ce supplice, une version presque en continu. En y regardant de près, nous pouvons établir trois phases, comme si le supplice était présenté implicitement en trois temps forts. Ceci permet bien sûr de mettre l'accent sur ce supplice, mais aussi de créer l'effet d'une voix qui ne s'éteindra qu'au dernier moment, une voix, ici, que nous pouvons évidemment associer à la *Parole*.

Le premier événement (ou ce que nous pourrions appeler le premier temps fort) relié au *supplice de la parole* se situe tout au début du récit (immédiatement après le dialogue biblique entre le père Brébeuf et ses *enfants*, ce que nous avons appelé *les encouragements du père Brébeuf*); Ragueneau rapporte que les «ennemis de la Foy, furent irritez de ces paroles, & de ce que nos Peres dans leur captivité n'avoient pas la langue captive»<sup>82</sup>. La faute est double: les *ennemis* sont *irrités* d'abord par le dialogue (*ces paroles*), ensuite parce qu'il y a parole en soi, c'est-à-dire parce que *la langue n'est pas captive*. Ragueneau fait immédiatement suivre plusieurs sévices (mains coupées, corps piqué par des pointes de fer, collier de haches et ceinture d'écorce). Si bien que le lecteur a l'impression que l'un ne va pas sans l'autre, que les pères sont martyrisés (de quatre façons plutôt qu'une) parce qu'ils ont réconforté leur troupeau, mais aussi parce qu'ils *parlent* de Dieu.

Nous nous souviendrons que, pour les mêmes *encouragements du père Brébeuf*, Regnaut mettra lui aussi en scène un ennemi de la foi qui sera *irrité* par les paroles prononcées. Mais dans le récit du *donné*, la seule chose qui *irrite* l'ennemi, ce sont les paroles dites en elles-mêmes (et les thèmes qu'elles abordent, soit le Paradis et le

---

<sup>82</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op.cit.*, vol. 34, p. 140 (ou annexe J-ii).

Baptême), non pas le fait qu'il y ait simplement acte de parole: «un miserable huron renégat [...] entendant parler [le père Brébeuf] du Paradis et du St baptesme fut irité»<sup>83</sup>. La nuance n'est pas sans importance d'autant plus que Regnaut ne fait suivre qu'une seule épreuve (celle du *baptême d'eau bouillante*). Nous constatons déjà que, du point de vue du *donné*, le *supplice de la parole* fait partie d'une ensemble et que, par là, il n'est pas nécessaire de le marquer, de l'amplifier.

Le deuxième événement (ou deuxième temps fort) relié au *supplice de la parole* dans le texte de Ragueneau rejoint d'une certaine façon ce qui est relaté par Regnaut. Dans les deux textes, nous voyons les bourreaux irrités par les paroles qui sont dites (celles de Brébeuf qui prêche après avoir *souffert comme un rocher*), mais bien sûr, ce qui s'en suit diffère.

Nous l'avons vu précédemment, Regnaut relate que «[les] boureaux indignez contre luy [Brébeuf] dece quil leur **parloit tousjours de Dieu et de leur conversion Pour l'empescher den plus parler** ils luy couperent la langue et les leures dembas et denhaut»<sup>84</sup>, ce qui laissera le supplicié tout à fait muet dans la suite du récit. De son côté, Ragueneau dresse un tableau on ne peut plus saisissant:

Ces bourreaux indignez de son zele, **pour l'empescher de plus parler de Dieu**, luy cernerent la bouche, luy couperent le nez, & luy arracherent les lévres; mais son sang **parloit bien plus haut** que n'avoient fait ses lévres, & son coeur n'estant pas encore arraché, **sa langue ne laissa pas de luy rendre service iusqu'au dernier soupir**, pour benir Dieu de ces tourmens, & pour animer les Chrestiens plus puissamment qu'il n'avait jamais fait<sup>85</sup>.

Sous la plume du *donné*, l'ennemi triomphait; sous la plume du religieux, c'est la *Parole* qui triomphe, d'abord par le biais du *sang* qui *parla bien plus haut que n'avaient fait ses lévres* et ensuite, par le biais de la langue elle-même, qui *ne laissera*

---

<sup>83</sup> Annexe I- [\*4]

<sup>84</sup> Annexe I- [\*6]

<sup>85</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op.cit.*, vol. 34, p. 142-144 (annexe J-ii).

*pas de lui rendre service jusqu'au dernier soupir*. La narration du martyr n'est pas terminée et pourtant, Ragueneau précise déjà que la *Parole* demeurera jusqu'au dernier instant. C'est dire, encore une fois, toute l'importance que le jésuite accorde à ce symbole.

Enfin, le troisième événement (temps fort) lié au *supplice de la parole* dans le texte du relationnaire jésuite se situe tout à la fin de la narration du martyr, au moment de l'inspection des cadavres.

Regnaut, faisant son exercice d'authentification, dira: «jay veu et touché les deux levres qu'on luy avoit coupées acause qu'il parlois tousjours de Dieu pendant qu'on le faisoit souffrir»<sup>86</sup>, tandis que Ragueneau montrera plutôt l'issue du combat mené par la *Parole*: «[Les bourreaux] leur avoient grillé la langue, leur mettant à diverses fois dans la bouche, des tisons enflammez, & des flambeaux d'écorce: ne voulans pas qu'ils invoquassent en mourant, celui pour lequel ils souffroient»<sup>87</sup>. La langue est montrée brûlée plutôt que coupée (comme c'était le cas dans le texte de Regnaut), ce qui permet bien sûr à la *Parole* de triompher au milieu du récit et de ne s'éteindre qu'au tout dernier moment. Et de surcroît, Ragueneau achève sa narration omnisciente avec ce troisième élément du *supplice de la parole*. Le retour à un narrateur de la première personne (*je*) suit immédiatement l'issue de ce combat de la *Parole*, comme si l'épistolier souhaitait marquer encore davantage, par la mécanique même de son texte, le triomphe de la *Parole*.

Dans son analyse, Guy Laflèche montre bien<sup>88</sup> l'importance de ce type de supplice dans les moeurs amérindiennes et la mauvaise interprétation que les Européens en faisaient (croyant que les Iroquois voulaient empêcher les suppliciés de parler alors que c'était plutôt l'inverse). Mais ce que nous voulions surtout montrer ici, c'est la

---

<sup>86</sup> Annexe I- [\*11]

<sup>87</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op.cit.*, vol. 34, p. 148 (ou annexe J-ii).

<sup>88</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Le martyr de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, *op.cit.*, p. 186, note 17.

façon dont est perçue l'idée du *supplice de la parole*. Alors qu'elle prend des proportions incomparables sous la plume jésuite parce qu'elle soutient la thèse du martyr et qu'elle met bien en évidence le combat qui oppose les Fidèles et les Impies, (c'est-à-dire, la diffusion de la *Parole*), elle ne se démarque pas dans le texte du *donné* parce que du point de vue de celui-ci, le symbole de la parole n'a rien de plus déterminant que le symbole du baptême par exemple. Le *donné* rédige le récit d'un martyr, non pas le récit d'un combat opposant les forces du Bien et du Mal.

### ***L'épisode anthropophage***

La dernière scène du martyr relatée par Regnaut est *l'épisode anthropophage*. Elle se déroule, d'après ce que rapporte le *donné*, en plusieurs étapes ordonnées logiquement:

Ils se mirent tous à luy décharner toute la chair des jambes et des cuisses et des bras iusqu'aux os, et la mettent rostir devant luy pour la manger. [...] L'un d'eux prenant un couteau, luy coupent la peau qui couvre le crane de la teste, un autre [...] luy fait une ouverture au dessus de la potrine et luy arrache le coeur Le fait rostir et le mange, D'autres vinrent boire son sang tout chaud.<sup>89</sup>

Il va de soi que Ragueneau ne passera pas outre à cet épisode. Mais une fois de plus, le discours du religieux s'enflera par rapport à celui du *donné*.

Le père reprend les mêmes étapes, mais sans ordre logique, ce qui n'est pas sans créer dans l'esprit du lecteur une scène apocalyptique. Il montre d'abord les bourreaux arrachant le coeur et buvant le sang des victimes. Puis, utilisant l'analepse, il les montre en train de décharner les pères et de taillader leur corps (ce qui, évidemment, doit avoir été fait dans l'ordre inverse). Enfin, il montre le scalp, mais en appuyant bien sur l'image du corps décharné et décapité: «Le Pere Iean de Brebeuf avoit eu la peau arrachée qui couvre le crane de la teste: ils luy avoient coupé les pieds, & décharné les cuisses iusqu'aux os, & luy avoient fendu d'un coup de hache, une machoire en deux»<sup>90</sup>.

---

<sup>89</sup> Annexe I- [\*7 et 8]

<sup>90</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op.cit.*, vol. 34, p. 146 (ou annexe J-ii).

Comme Guy Laflèche le montre, «l'énumération ou l'accumulation désordonnée de ces éléments traduit avec une parfaite efficacité tout à la fois l'horreur du narrateur et la stupeur chaque fois renouvelée des victimes. [...] [C'est] un tableau de l'horreur, qui peint la démesure et la déraison»<sup>91</sup>. Et nous ajoutons que, malgré cette image apocalyptique, Ragueneau prend soin de ne faire mourir la *Parole* que tout à la fin, après ces scènes d'horreur au centre desquelles se trouvent d'abord Brébeuf, puis Lalemant, s'assurant ainsi, comme nous venons de le montrer, que la *Parole* ait le dernier mot!

Dans l'ombre des images indéniablement saisissantes créées par la plume du religieux restent donc celles du *donné*. Ragueneau ajoutera encore: «on leur arracha le coeur à tous deux, leur ayant fait une ouverture au dessus de la poitrine; & ces **Barbares s'en repeurent inhumainement**, beuvant leur sang tout chaud, qu'ils puisoient en sa source **d'une main sacrilege**»<sup>92</sup>, tandis que Regnaut, lui, écrira simplement: «un autre de ces barbares voyant que le bon Pere alloit bien tost mourir, luy fait une ouverture au dessus de la potrine et luy arrache le coeur Le fait rostir et le mange, D'autres vinrent boire son sang tout chaud, qu'ils buvoient avec les deux mains»<sup>93</sup>. Le point de vue du *donné* s'écarte encore tout à fait. Il voit certes les *barbares* en action (comme le jésuite) mais les siens restent humains. Aussi les voit-il buvant le sang sans spécifier qu'il s'agit d'un *sacrilège*. Il apparaît encore clairement que le *donné* n'a pas besoin de baliser son récit avec le vocabulaire biblique ou religieux. S'il doit le baliser, c'est avec des marques de réalisme et d'authenticité.

D'ailleurs, Regnaut s'empressera d'authentifier tout ce qu'il vient de décrire par l'entremise de son témoignage personnel (*j'ai vu et j'ai touché...*), Ragueneau se contentera, lui, de formuler deux petites phrases toutes simples juste après sa dernière

---

<sup>91</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, *op.cit.*, p. 191, note 24.

<sup>92</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op.cit.*, vol. 34, p. 146 (ou annexe J-ii).

<sup>93</sup> Annexe I- [\*7 et 8]

allusion *au supplice de la parole*. La première confirme sa position de témoin: «nous ne vismes aucune partie de son corps [...] qui n'eut esté grillée»<sup>94</sup>, tandis que la deuxième sert de conclusion à la narration du martyre en rappelant brièvement la qualité des sources, sans mentionner que celles-ci sont amérindiennes, bien évidemment: «I'ay sceu tout cecy de personnes dignes de foi, qui l'ont veu, & me l'ont rapporté à moy-mesme, & qui alors estoient captifs avec eux, mais qui [...] ont trouvé les moyens de se sauver»<sup>95</sup>.

En somme, notre comparaison montre bien l'écart qui sépare le texte du *donné* de celui du religieux et à la lumière de cette analyse, nous pouvons dégager certaines des raisons qui justifient cet écart.

#### 5.4.3. Regard sur les écarts discursifs

D'abord, il faut considérer *l'intention* de l'épistolier, *intention* sur laquelle nous avons insisté tout au long de cette thèse. Regnaut rédige son *Récit véritable du martyre* avec *l'intention* d'en faire un *récit-relation*, simplement. Il ne rédige pas une *lettre* intime, ni une *relation* officielle (destinée de façon factice à quelque supérieur, mais ayant pour but ultime la publication), et surtout, il ne rédige pas une thèse visant l'établissement de la preuve d'un martyre (ce que fait Ragueneau, et que Guy Laflèche montre bien). Cette *intention* justifie qu'il ait plus ou moins mis en scène le récit du martyre, qu'il n'ait tracé que les grands moments de l'événement et qu'il ait précisé que le récit du martyre lui vient de témoins hurons rescapés. Mais encore, cette *intention de récit-relation* doublée du fait que Regnaut est un *donné* (ou n'est qu'un *donné*) explique, au moins dans une certaine mesure, d'autres écarts discursifs. D'abord, le *savoir-relater* qu'il ne maîtrise certainement pas autant que le père; ensuite, les discours rapportés en style direct réservés uniquement aux bourreaux (qui sont difficiles à croire

---

<sup>94</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op.cit.*, vol.34, p. 148 (ou annexe J-ii).

<sup>95</sup> *Ibid.*

puisqu'ils ne sont pas dignes de foi); puis, la généralisation des supplices (le *supplice des ongles* et celui *de la parole*, par exemple, sont sur le même pied d'égalité, la *Parole* n'étant pas perçue de la même manière chez le laïc que chez le religieux); et bien sûr, la multiplication des stratégies d'authentification qui ponctuent le texte bien plus que ne peuvent le faire les mots issus du vocabulaire biblique et religieux.

Bref, comme nous l'avons constaté lorsque nous comparions les textes de Gendron avec ceux de Ragueneau, *l'intention* qui sous-tend le texte de Regnaut contribue au fait qu'un écart se dessine entre le *Récit véritable du martyr* et la *Relation* officielle de ce martyr. Mais le fait que l'épistolier soit un *donné*, ce qui sous-entend une identité laïque, contribue encore davantage à creuser l'écart qui sépare les deux versions du même événement.

### **5.5. Regnaut et Gendron: deux laïcs, deux visions, deux voix**

Même s'il apparaît maintenant clair que les deux textes connus des *donnés* Gendron et Regnaut sont des pièces uniques en leur genre, même si les comparaisons avec les textes de Ragueneau nous ont permis de révéler une importante part de cette originalité, et même s'il est clair que la voix de chacun des *donnés* s'écarte du discours religieux officiel et communiqué, par le fait même, une perception laïque du Nouveau Monde, il ne faut pas perdre de vue que l'une par rapport à l'autre, ces voix restent personnelles. Aussi croyons-nous qu'il est possible de mesurer l'inscription de l'unicité du discours dans le champ de l'identité laïque et de révéler certaines particularités en comparant ces deux voix et en nous attardant précisément à leur perception de l'Autre. Comme le souligne Marcel Bolle de Bal dans ses travaux, «avoir, acquérir ou conquérir une identité, c'est s'affirmer différent des autres»<sup>96</sup>. Et l'altérité pour un *donné* c'est bien sûr le *Sauvage*, mais c'est aussi le *Religieux*.

---

<sup>96</sup> BOLLE DE BAL, M., «Identités culturelles, co-existence pluriculturelle et enjeux linguistiques», *Altérité, mythes et réalités*, sous la direction de C. Contantopoulou, L'Harmattan, 1999, p. 177.

### 5.5.1. Le *Sauvage*

Cet Autre, c'est d'abord le Huron, le témoin du martyr et le *nouveau chrétien*, mais c'est aussi le peuple d'accueil. Nombreux sont les chercheurs<sup>97</sup> qui se sont penchés sur la perception européenne ou jésuite du *sauvage*, mais qu'en est-il de celle des laïcs *donnés*?

Sous la plume de Regnaut, même s'il est un allié *converti*, le Huron n'est pas partie prenante du *nous* collectif. Une constante se dégage toutefois du *Récit véritable du martyr*: l'usage du substantif «sauvage» est exclusivement utilisé pour désigner les Hurons. Nous savons qu'à l'époque ce mot n'avait pas le sens péjoratif que nous lui connaissons aujourd'hui:

Le vocable "Sauvage" est le plus fréquent et, par conséquent, le plus neutre. Depuis Jacques Cartier, il sert à désigner de la manière la plus économique possible les indigènes du Canada, quelle que soit leur nation ou tribu. Il s'oppose ainsi à des termes comme "Français" ou "Européens".<sup>98</sup>

Au début du *Récit véritable du martyr*, Regnaut semble vouloir marquer la différence entre les Hurons qui ont embrassé la religion catholique et ceux qui ne l'ont pas encore fait en opposant *sauvage* et *nouveaux chrétiens*: «[Les pères] partirent de nostre Cabane [...] pour Instruire les Sauvages et les Nouveaux Chrétiens de ce Bourg [Saint-Ignace]»<sup>99</sup>. Mais dans le reste de son récit, les Hurons (fidèles ou non) sont repérables sous divers vocables: les *Sauvages*, les *pauvres Sauvages*, les *nouveaux chrétiens*, les *bonnes gens*, les *chrétiens sauvages dignes de foi*, les *bons chrétiens* ou les *Sauvages hurons*. En somme, les Hurons de Regnaut sont représentés d'une façon généralement neutre ou méliorative. À l'exception bien sûr du *misérable Huron renégat*<sup>100</sup> (plus loin,

---

<sup>97</sup> Voir notamment le collectif *Figures de l'Indien*, sous la direction de Gilles Thérien, Typo, 1995.

<sup>98</sup> BRAS, Yvon Le, «L'Autre des *Relations de Paul Lejeune*», *Figures de l'Indien*, sous la direction de Gilles Thérien, Typo, 1995, p. 162.

<sup>99</sup> Annexe I, [\*1]

<sup>100</sup> Annexe I, [\*4]

*barbare*) qui administra le *baptême d'eau bouillante* au père Brébeuf, mais cela va de soi étant donné la place réservée ici aux bourreaux. En effet, comme il s'agit du récit d'un martyr, lorsque Regnaut met en scène les bourreaux Iroquois ou tout autre représentant de la gente impie, les appellations sont invariablement péjoratives: *ennemis, ennemis de la foi, bourreaux, infidèles, misérable renégat, etc.*

Le *donné* recourt aussi beaucoup au mot «barbare», mais cette appellation a une *valeur sémantique ambiguë*, comme l'explique Yvon Le Bras. Pour l'évaluer, il est préférable d'examiner les «cooccurrents tels que “vilains” et “infâmes” indexant un jugement de valeur du locuteur sur le sujet»<sup>101</sup>. L'exercice appliqué au texte de Regnaut permet de dévoiler que sous sa plume, le mot «barbare» n'est jamais indexé par des qualificatifs qu'ils soient mélioratifs ou péjoratifs. En fait, seul le contexte dicte ici au lecteur le sens péjoratif du mot «barbare» puisque celui-ci renvoie systématiquement aux bourreaux, qui, dans le *Récit véritable du martyr*, tiennent évidemment le rôle des Méchants.

De façon générale, donc, Regnaut n'utilise que très peu ces qualificatifs appréciatifs, comme si la précision était inutile, comme si les acteurs amérindiens étaient, naturellement, soit dans le groupe des Bons, soit dans celui des Méchants. En somme, selon le point de vue de Regnaut, l'Autre est certes l'Amérindien, mais il est aussi et surtout, soit l'impie, soit le fidèle. Et en ce sens, la plume du *donné* n'est pas sans rejoindre au moins un peu la plume du jésuite, qui, nous nous en souviendrons, ne spécifiera pas que les témoins du martyr étaient Hurons, mais dira bien qu'ils étaient *chrétiens*, effaçant du même coup l'identité ethnique au profit de l'identité religieuse.

Chez Gendron, la figure de l'Amérindien a une représentation similaire sans être toutefois aussi manichéenne. Sur le plan lexical, par exemple, le substantif neutre «nation» connaît les occurrences les plus nombreuses. Le chirurgien le privilégie pour désigner toute autre communauté que celle des Hurons et n'emploie pas d'adjectifs

---

<sup>101</sup> BRAS, Yvon Le, «L'Autre des *Relations de Paul Lejeune*», *op. cit.*, p. 163.

qualificatifs péjoratifs systématiquement. Il arrive aussi qu'il choisisse des termes plus ou moins neutres tels que *peuple*, *gens* ou *nation voisine* et qu'il ne précise pas immédiatement s'il s'agit d'alliés, d'ennemis, de convertis ou d'impies:

Ces gens de la Nation du Chat ont quantité de bourgades arrêtées, où ils cultivent la terre, & sont de mesme langue que nos Hurons. [...] Il y a diverses Nations Algonquines, qui ne cultivent point la terre, & qui ne vivent que de Chasse & de pesche, iusques à la mer du Nort.<sup>102</sup>

Si bien que le lecteur a l'impression que l'objectif qui sous-tend l'acte d'écriture de Gendron tient davantage de la *lettre-rapport* que de la relation missionnaire.

Par ailleurs, les Hurons occupent sous la plume du chirurgien un espace particulier, voire privilégié. Ils sont partie prenante de la communauté, du *nous* collectif. Ils sont *nos Hurons* et évoluent aux côtés de *nos Français*. Cette façon de marquer une certaine sympathie à l'endroit du peuple d'accueil n'est bien sûr pas un trait exclusif à l'écriture de Gendron, mais le fait que celui-ci a une ouverture certaine sur la culture amérindienne (il a adopté des éléments de la pharmacopée<sup>103</sup> *sauvage* et il ne le cache pas) n'est sans doute pas étranger à ces choix discursifs.

Visiblement, Gendron a un certain respect pour le savoir amérindien. Le lexique qu'il utilise pour désigner les Hurons est varié et révèle ce regard particulier qu'il porte sur la nation d'accueil. Par exemple, lorsqu'il parle de leurs succès agricoles, les Hurons sont des *habitants*: «Il y a de belles & grandes plaines cultivées & ensemencées de bled d'Inde, [...] de gros poids & fèves, de citrouilles plates [et] de tournesol, dont les *habitans* tirent une huile fort douce & excellente»<sup>104</sup>; lorsqu'il explique leur méthode

---

<sup>102</sup> GENDRON, François, et ROCOLES, Jean Baptiste, «QUELQUES PARTICULARITEZ DU PAYS DES HURONS EN LA NOUVELLE FRANCE. Remarquées par le Sieur GENDRON, Docteur en Medecine, qui a demeuré dans ce Pays-là fort long-temps», Rédigées par Jean Baptiste de Rocolles, dans *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties [...] de Pierre d'Avity*, Paris, Bechet et Billaine, 1660, t. 4, vol. 3, p. 202-203. (Voir l'annexe G.)

<sup>103</sup> Le musc des castors, des loutres et des rats musqués, mais aussi et surtout la *poudre de pierres ériennes* dont il rapportera «la recette» et qui le rendra célèbre à son retour en la mère patrie. (Voir le chapitre 4.)

<sup>104</sup> GENDRON, François, et ROCOLES, Jean Baptiste, *op. cit.*, p. 203 (ou annexe G).

de récolte du musc, ils sont des *chasseurs*: «la plupart des chasseurs arrachent & jettent les vrais testicules si-tost que l'Animal est pris»<sup>105</sup>; et lorsqu'il décrit leur moeurs, il utilise une périphrase qui traduit bien la position des Hurons comme nation d'accueil: «les originaires du pays y sont fort doux, affables, & grandement hospitaliers, d'humeur un peu melancolique, & qui savent bien dompter & dissimuler leurs passions»<sup>106</sup>.

La terminologie à connotation religieuse très utilisée par les plumes missionnaires et par Christophe Regnaut (*chrétiens, catéchumènes, pauvres misérables...*) reste peu représentative du regard de Gendron sur le peuple Huron, quoiqu'il ne s'en passe pas tout à fait. Le chirurgien l'utilise en fait presque exclusivement dans sa troisième lettre, laquelle, soit dit en passant, est adressée à *un bon ecclésiastique*.

Bref, François Gendron et Christophe Regnaut jettent tous deux un regard personnel sur l'Autre, ici *le Sauvage*, mais ce qui ajoute encore à la particularité de leur discours c'est qu'ils jettent aussi un regard personnel sur *le Religieux*, c'est-à-dire l'Autre au service duquel ils se sont donnés. Ce regard annonce même, dans une certaine mesure, les choix que chacun des *donnés* feront à leur retour en la mère patrie.

### 5.5.2. Le Religieux

Rappelons d'abord que, sur le plan thématique, Gendron ne consacre qu'une de ses trois lettres à la glorification de la mission huronne et des missionnaires, tandis que Regnaut consacre tout son texte à l'apologie des pères martyrs. Évidemment, comme *l'intention* d'écriture dicte la forme, et que *l'intention* de Regnaut était de rédiger le *Récit véritable du martyr*, il va de soi que le thème central de son texte soit l'apologie des pères Brébeuf et Lalemant. Cela dit, malgré les divergences *d'intention* des deux

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 204.

épistoliers *donnés*, nous pouvons tout de même éclairer le cadre dans lequel s'inscrit leur point de vue respectif.

Sur le plan discursif, la pensée de chacun des *donnés* s'articule différemment. Prenons par exemple le rapport des *donnés* au campement de Sainte-Marie. Nous savons que les deux *donnés* y travaillaient, mais que Gendron, en sa qualité de chirurgien, oeuvrait dans l'hôpital qui «est tellement séparé de notre demeure [les quartiers des pères], que non seulement les hommes et les enfants, mais les femmes y peuvent être admises»<sup>107</sup>. Peut-être est-ce en raison de cette *inscription dans le paysage*, comme dirait Gilles Thérien<sup>108</sup>, que Gendron établit une distance si nette avec la maison des pères<sup>109</sup>. Comme nous l'avons montré en comparant le texte de Gendron à celui de Ragueneau<sup>110</sup>, le chirurgien s'exclut systématiquement du groupe religieux. Sous sa plume, le campement de Sainte-Marie est désigné avec une diversité d'appellations qui marquent toutes une certaine distance: *La maison que les révérends pères ont fait bâtir, la maison des Jésuites, leur principale maison, cette maison de Dieu, l'habitation des pères Jésuites*, ou encore *cette maison*. Tandis que Regnaut recourt sans exception au déterminant possessif en appelant le campement de Sainte-Marie *notre cabane*.

Lorsqu'il est question des pères, Gendron reste aussi très en retrait. Il les laisse anonymes, se contentant de dire qu'il s'agit *d'un missionnaire*, *d'un bon père* ou *d'un révérend père de la Compagnie de Jésus*. Comme nous l'avons vu lorsque nous étudions sa troisième lettre<sup>111</sup>, Gendron parle même du groupe des *donnés* en ne

---

<sup>107</sup> *Relation dite de 1644*, citée par Camille de Rochemonteix, dans *Les Jésuites de la Nouvelle-France*, Paris, Letouzey et Ané, 1895, vol. 1, p. 388, note 4.

<sup>108</sup> THÉRIEN, Gilles, «L'inscription dans le paysage. Un examen des modes d'habitation en Nouvelle-France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle», *Études françaises*, 22, n° 2, 1986, p. 47-61.

<sup>109</sup> Voir l'annexe K.

<sup>110</sup> Voir le chapitre 4, section 4.4: *L'exceptionnelle rencontre épistolaire d'un laïc et d'un religieux*.

<sup>111</sup> Voir le chapitre 4, section 4.4.3.: *Troisième lettre: l'ascétisme du missionnaire*.

mentionnant pas qu'il en fait partie! Tandis que Regnaut, lui, n'hésite pas à identifier les pères à l'intérieur de son texte et même à adhérer tout à fait à la structure hiérarchique de la communauté religieuse. Par exemple, alors que Gendron parle d'un *révérend père de la Compagnie de Jésus*, Regnaut parle plutôt, lui, du *révérend père Paul Ragueneau, notre supérieur*.

Un autre indice nous permet de mesurer ce sentiment d'appartenance à la communauté: l'usage des pronoms personnels collectifs<sup>112</sup>. Le *Récit véritable du martyre* de Regnaut se prête parfaitement à ce genre d'exercice parce qu'il est littéralement submergé par le *nous* et le *on* collectif qui rappellent la communauté vivant au campement de Sainte-Marie:

Le 16<sup>m</sup> Jour de Mars [...] **nous** aperceusmes un grand feu [...] [qui] **nous** mist fort en peine, **Nous** ne sçauions si c'estois des ennemis [...] **nous** n'eusmes pas plustost pris le dessein dy aller voir que **nous** aperceumes plusieurs sauvages dans le chemin qui venoient droit à **nous**, **Nous** pensons tous que ce fust des Iroquois, qui **nous** venoient attaquer, mais [...] **nous** apercumes que c'estoient des hurons[...] Lors que **nous** partimes du pays des hurons **nous** levasmes les deux corps de terre et les mismes à bouillir dans de forte Lessive **On** gratta bien tous les os, et on me donna le soing de les faire seicher.<sup>113</sup>

Le lecteur a l'impression que la moindre tâche, voire le moindre mouvement, s'effectue toujours en groupe! S'il n'avait pas recours au *je* pour appliquer ses stratégies d'authentification (*j'ai vu... j'ai touché...*), Regnaut aurait disparu tout à fait dans la communauté.

À cet effet, ouvrons une parenthèse et comparons un instant le texte de Regnaut avec celui de Ragueneau. Pour un même événement (quérir et ramener les restes des pères martyrisés), Regnaut utilise le *nous* collectif alors que Ragueneau présente les personnes désignées pour cette tâche selon leur identité religieuse. Regnaut dira donc:

---

<sup>112</sup> Voir à ce sujet l'article de Danielle Forget et France Martineau, «La parole identitaire dans la correspondance de voyage de Marie Madeleine Hachard (1727-28)», *Des Identités en mutation: de l'Ancien au Nouveau Monde*, Éditions David, 2002, p. 37-64.

<sup>113</sup> Annexe I, [\*1, 2 et 12]

«**nous** allasmes sur laplace, chercher le reste de leur corps au lieu ou ils avoient este faits mourir»<sup>114</sup>, tandis que Ragueneau précisera qu'on avait envoyé un groupe d'hommes au milieu duquel se trouvait un seul religieux: «**nous** envoyasmes **un de nos Peres, & sept autres François**, chercher leurs corps au lieu de leur supplice»<sup>115</sup>. Cela montre bien à quel point la perception de Regnaut tend vers le communautaire et à quel point son *nous* collectif marque son adhésion à la communauté.

Dans le cas de Gendron, l'usage des pronoms collectifs *nous* et *on* obéit à une toute autre mécanique. D'abord, ces pronoms sont plutôt rares (ce qui est déjà révélateur d'une position diamétralement opposée à celle de Regnaut) et en terme de proportion, le *on* connaît davantage d'occurrences que le *nous*. Ceci n'est pas sans exprimer une position très intéressante, les deux pronoms n'ayant pas le même signifiant.

Le *nous* de Gendron fait en effet systématiquement référence aux Français: ceux qui vivent en Amérique (qu'ils soient religieux ou laïques) ou ceux qui sont demeurés en la mère patrie (le *nous* faisant alors référence au peuple français). Par exemple, Gendron dira tantôt que «du costé de l'Occident d'Esté vient aboutir à un lac [...] que **nous** [les Français vivant en Amérique] nommons la Mer Douce»<sup>116</sup> et tantôt que «les cavernes [...] [sont] plaines d'Ours noirs & gris [...] [et de] plusieurs autres animaux qui **nous** [le peuple Français] sont inconnus en l'ancienne France»<sup>117</sup>.

Quant au pronom indéfini *on*, sous la plume du chirurgien, il exprime en quelque sorte l'idée d'une communauté élargie (incluant les Français d'Amérique religieux ou laïques, les Hurons et toutes les autres communautés du Nouveau Monde). En d'autres

---

<sup>114</sup> Annexe I, [\*10]

<sup>115</sup> RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans Thwaites, *op. cit.*, vol.34, p. 138 (ou annexe J-ii).

<sup>116</sup> GENDRON, François, et ROCOLES, Jean Baptiste, *op. cit.*, p. 202 (ou annexe G).

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 204.

termes, le pronom *on* est utilisé à la façon d'un terme générique tel que *Américain*, par exemple. C'est ainsi que Gendron écrira: «*On* prend aussi dans ces mesmes lacs & rivières force beaux loutres noires, & rats d'eaux, dont l'odeur des testicules [...] est mille fois plus douce & agreable que celle des civettes, particulièrement si *on* les tuë pendant les mois de May, Juin, Juillet».<sup>118</sup>

En somme, l'analyse de l'utilisation des pronoms collectifs ne fait que confirmer nos hypothèses quant à la position identitaire des épistoliers *donnés*. D'un côté, Regnaut tend vers une sorte de fusion sélective, c'est-à-dire que ses pronoms unissent sémantiquement (mais strictement) le *donné* à la communauté missionnaire. De l'autre côté, Gendron exprime un paradoxe. Il tend surtout vers une fusion en unissant tous les habitants du Nouveau Monde dans le pronom *on*, mais il exprime aussi à quelques reprises deux réalités identitaires bien vivantes et bien dissociées, celle des Français du Nouveau Monde et celle des Français de l'Ancien Monde.

## 5.6. Conclusion

Les convictions personnelles de chacun des *donnés* sont peut-être à l'origine de l'écart qui sépare leur point de vue. Ils étaient bien sûr tous deux laïques pendant leur service à la mission Sainte-Marie, mais ils choisirent de prononcer leurs vœux (à leur retour en France) dans des conditions très différentes. François Gendron, nous le savons, se fit prêtre et continua d'exercer librement la chirurgie jusqu'à sa mort, tandis que Christophe Regnaut, fidèle à la Compagnie de Jésus, devint frère au service des Jésuites. N'est-ce pas là un avenir qui s'inscrit tout à fait dans l'esprit de leurs discours réciproques?

Une chose est sûre, les deux *voix* sont uniques parce qu'elles se distinguent du discours religieux, mais aussi parce qu'elles sont originales l'une par rapport à l'autre.

---

<sup>118</sup> *Loc. cit.*

Outre les stratégies d'authentification qui restent similaires, chacun des textes de *donnés* possède sa forme propre et se développe avec une mécanique discursive particulière à travers laquelle l'identité migrante se dessine. François Gendron et Christophe Regnaut, représentants de la même nation et au service d'une même mission, portèrent un regard personnel sur ce Nouveau Monde d'Amérique et firent émerger deux voix laïques<sup>119</sup> bien distinctes.

---

<sup>119</sup> Il existe un certain nombre de textes rédigés par des laïcs vivant en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Pensons entre autres aux écrits laissés par Nicolas Perrot, Pierre Boucher et Nicolas Denys. Par rapport à ces autres voix laïques de la Nouvelle-France, il faut rappeler que les voix de François Gendron et Christophe Regnaut sont uniques d'abord parce qu'elles ont la particularité d'être des *voix données* et ensuite parce qu'elles émergent d'un ensemble de voix religieuses (les *Relations de la Huronie* rédigées par les Jésuites). Par ailleurs, ces deux *voix données* appartiennent à un triangle épistolaire (Gendron-Ragueneau-Regnaut) qui, à la lumière de nos recherches, apparaît absolument original.

## **Conclusion générale**

Dans *Nouveau voyage d'Italie* (1699), François Deseine écrivait: «On estime point un homme qui n'a jamais abandonné son pays tant il est vrai qu'on est persuadé que les voyages forment le jugement et perfectionnent l'homme, qu'on prétend être comme ces plantes qui ne peuvent porter de bons fruits qu'après avoir été transplantées»<sup>1</sup>. S'il est vrai que les missionnaires, les explorateurs et les diplomates du Nouveau Monde jouissaient d'une certaine notoriété lorsqu'ils rentraient en France, ce n'était pas le cas pour tous les voyageurs. Les *donnés* qui étaient au service des Jésuites de la Nouvelle-France en sont un bon exemple.

Les *donnés* étaient nécessaires à l'épanouissement du projet d'évangélisation, ils y travaillaient gratuitement en courant les mêmes dangers que les pères de la Compagnie de Jésus, mais contrairement à ceux-ci, leur mémoire est aujourd'hui presque effacée. Plusieurs *donnés* sont absents des listes officielles et nous n'avons qu'une vague idée des métiers qu'ils ont pu pratiquer, notamment à Sainte-Marie-des-Hurons, le campement où il semble y avoir eu le plus grand nombre de ces travailleurs.

À ce jour, seuls deux textes sont attribués à des *donnés* de la Huronie. Ces documents ont survécu tant bien que mal à l'épreuve du temps en soulevant l'intérêt de quelques historiens. Aussi les textes de François Gendron et Christophe Regnaut ont-ils été réunis ici pour la première fois dans la perspective d'une analyse littéraire discursive. Et étant donné le caractère inédit de cette analyse, il nous a semblé absolument nécessaire d'éclairer d'abord certains aspects du contexte historique pour bien inscrire ces textes dans l'ensemble littéraire formé par les relations de voyages de la Nouvelle-France.

Notre survol de l'épistolaire et des relations de voyage nous a permis d'établir les bases de notre travail, de saisir les plus importants concepts des cadres théoriques

---

<sup>1</sup> DEISEINE, François de, *Nouveau voyage d'Italie, contenant une description exacte de toutes les provinces, villes et lieux considérables et des îles qui en dépendent*, cité par Friedrich Wolzettel dans *Le discours du voyage. Le récit de voyage en France, du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires de France, 1996, p. 215.

à l'intérieur desquels allaient s'inscrire notre analyse et de prendre connaissance des plus importants travaux effectués jusqu'à maintenant dans le cadre des études sur la Nouvelle-France, et plus précisément dans le cadre des études sur les écrits de la mission huronne, à partir du moment où l'embauche des *donnés* fut autorisée (1638) jusqu'à l'anéantissement de cette mission en 1650.

La production littéraire émanant de ce territoire, pour la période qui nous intéresse, reste évidemment très limitée. Les écrits directement liés aux *donnés* le sont encore davantage. Mais l'investissement d'une partie de notre recherche dans les centres d'archives québécois, canadiens et français nous permettait d'espérer ouvrir quelque peu la perspective, par exemple en repérant d'autres documents inédits écrits par des *donnés* de la Nouvelle-France, en retraçant les manuscrits du texte publié de François Gendron ou encore en retrouvant quelques brouillons ou spécimen d'écriture attribués à Christophe Regnaut.

Les recherches en archives étant souvent complexes et laborieuses, nous avons limité les nôtres essentiellement au réseau des archives publiques. Mais d'autres recherches pourraient être entreprises, notamment dans le réseau élargi des archives des Jésuites, dans les archives privées de France et bien sûr, auprès des collectionneurs. Il semble, d'après ce que nous pouvons lire sous la plume de Philippe Champault<sup>2</sup> et d'Alexis Dureau<sup>3</sup>, que des descendants de François Gendron ont conservé un certain nombre de documents et d'objets ayant appartenu au chirurgien. Ces pistes pourraient bien sûr être exploitées. Trouver les manuscrits de François Gendron permettrait notamment de déterminer plus exactement la part de l'emprunt que nous pouvons attribuer au père Ragueneau, d'éclairer davantage les aspects soulevés dans notre analyse (influence du destinataire, part d'épistolarité, *intention* de l'acte d'écriture...)

---

<sup>2</sup> CHAMPAULT, Philippe, « Les Gendron "médecins des rois et des pauvres" », *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada*, 3<sup>e</sup> Série, tome 6, Section 1, 1912, p. 35-83.

<sup>3</sup> DUREAU, Alexis, « Notice sur la famille Gendron », *Mémoires de la Société d'Eure-et-Loire*, Chartres, Petrot-Garnier Libraire, Tome 5, 1872, p. 28-41.

et peut-être même de connaître un peu mieux la vie très effacée des *donnés*. De la même façon, retracer quelques brouillons de Christophe Regnaut permettrait de faire un peu plus la lumière sur le mystère entourant le manuscrit qui est conservé aujourd'hui aux Archives Nationales du Canada.

Le fait d'avoir sous les yeux un manuscrit ne donne pas nécessairement réponses à toutes les questions. Avec sa signature falsifiée et sa date ajoutée, le manuscrit de Christophe Regnaut garde, dans une certaine mesure, une part de mystère encore plus grande que celle entourant les lettres de François Gendron. Quelques travaux, notamment ceux de Guy Laflèche<sup>4</sup> et de Gilles Durocher<sup>5</sup>, tendent à confirmer l'hypothèse selon laquelle le manuscrit du *Récit véritable du martyr* dut être rédigé (au moins en partie) au moment où Regnaut était encore *donné*, c'est pourquoi nous l'avons considéré comme tel, au même titre que les lettres de Gendron d'ailleurs.

Cette question est importante dans le cadre de notre analyse parce que nous avons comparé ces textes de *donnés* avec ceux du père Ragueneau et que, en ce sens, les identités qui étaient ici confrontées n'établissaient pas leurs différences dans un cadre ethnique, mais bien dans un cadre d'appartenance ou de non-appartenance à la communauté religieuse. C'est ainsi que se posait toute la question de l'émergence d'une voix, celle de deux laïcs.

Déjà fragilisée par sa nature même de voix laïque émanant d'une communauté religieuse (de surcroît fort isolée), cette voix *donnée* de la Huronie était aussi dans une position ambiguë étant donné la longue controverse au cœur de laquelle se trouvèrent les *donnés*. Faut-il établir un lien direct entre l'effacement quasi complet de la mémoire des *donnés* et cette controverse qui n'en finissait plus? Une chose est sûre, parmi tous les *donnés* embauchés en Huronie, seuls ceux qui finirent par prendre la robe obtinrent

---

<sup>4</sup> LAFLÈCHE, Guy, *Les saints Martyrs canadiens*, Laval, Éditions du Singulier, 1988-90, vol. 1-3.

<sup>5</sup> DUROCHER, Gilles L., *Rapport sans date ni titre concernant le Fonds MG 18 E 10*, Division des manuscrits, Archives Nationales du Canada, Ottawa.

avec leur identité religieuse une place définitive dans les listes officielles. C'est le choix qui firent Christophe Regnaut et François Gendron, pourtant leur vie de *donné* n'est pas passée à l'histoire et leurs textes ont connu une visibilité très limitée (surtout si nous la comparons à la visibilité qu'ont pu connaître les *Relations des Jésuites*). Dans cet ordre d'idées, il faudrait vérifier s'il n'existe pas quelques lettres ou récits de *donnés* d'autres communautés jésuites, datant de la même période, mais issus d'autres territoires. La comparaison de tels documents avec les textes de Gendron et Regnaut serait nécessairement très révélatrice de la position du *donné* dans la communauté et du point de vue laïque.

En étudiant les *Quelques particularités du pays des Hurons* de François Gendron, nous avons constaté qu'être *donné* et être chirurgien, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle n'était pas un gage de succès. Gendron a tout de même su tirer son épingle du jeu en rapportant du Nouveau Monde une recette amérindienne de *sachets merveilleux* qu'il allait lui-même adapter pour le traitement du *cancer*. Mais aussi populaire qu'ait pu être sa *cure*, cela n'assura pas l'avenir de ses lettres écrites en Huronie, comme nous avons pu le constater.

François Gendron écrivait-il à quelque membre de sa famille? à des amis chirurgiens? Les caractéristiques épistolaires qui se dégagent de son texte permettent de croire à l'existence d'autres lettres. Et qu'en est-il du *journal de chirurgie* qu'il devait certainement tenir à l'hôpital de Sainte-Marie? Y avait-il consigné d'autres remèdes de la pharmacopée amérindienne? Y parlait-il des hommes qui lui prêtaient main forte à l'hôpital? Au fait, avait-il quelques affinités avec Christophe Regnaut? Si ce dernier oeuvrait dans les quartiers réservés aux Blancs, ses contacts avec Gendron devaient être assez limités puisque l'hôpital était très en retrait et accessible à tous... et toutes!

La comparaison du point de vue des deux *donnés* sur l'Autre a permis de constater l'expression de deux regards sur le monde, de deux perceptions de la société d'accueil et surtout, de deux expressions du sentiment d'appartenance à la communauté

religieuse. Ceci dit, étant donné que le seul texte que nous ayons de Christophe Regnaut soit le *Récit véritable du martyr*, nous savons qu'il faut relativiser un peu, puisque avec une telle thématique, le point de vue du *donné* passe nécessairement à travers un filtre moins objectif que celui de Gendron.

Aussi croyons-nous que la comparaison qui s'impose maintenant devrait proposer une analyse discursive des textes des *donnés* avec d'autres textes de religieux, mais plus particulièrement avec les *Relations de la Huronie* rédigées par Jérôme Lalemant<sup>6</sup>, François le Mercier<sup>7</sup> et Jean de Brébeuf<sup>8</sup>. Il serait aussi tout à fait indiqué de comparer *Le récit véritable du martyr* de Regnaut, dans une perspective discursive, avec les autres récits de ce martyr rédigés par Marie de l'Incarnation<sup>9</sup>, Joseph-Antoine Poncet<sup>10</sup>, François du Creux<sup>11</sup> et Charles Garnier<sup>12</sup>. Et dans une perspective plus générale, nous pourrions même envisager une analyse discursive comparative des deux textes des *donnés* avec les écrits laissés par Nicolas Perrot<sup>13</sup>, un homme qui fut un *engagé* des Jésuites dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ou encore avec les écrits de Pierre Boucher<sup>14</sup>, un homme qui passa quelques années à la mission Sainte-Marie

---

<sup>6</sup> *Relations de la Huronie* (1639-1644).

<sup>7</sup> *Relations de la Huronie* (1637-1638).

<sup>8</sup> *Relations de la Huronie* (1635-1636).

<sup>9</sup> *Lettre aux Ursulines de Tours* (1649); *Lettre à son fils* (1649) et *Lettre à la mère Gabrielle* (1649).

<sup>10</sup> *Lettre à son frère sur le martyr de leur cousin Gabriel Lalemant* (1649).

<sup>11</sup> *Histoire du Canada*.

<sup>12</sup> *Lettre à son frère* (1649).

<sup>13</sup> Nous pensons ici au *Mémoire sur les moeurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*.

<sup>14</sup> Nous pensons ici à son *Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada* (1664).

alors qu'il était adolescent... Les possibilités sont certainement aussi nombreuses que le sont les points de vue.

Les textes de François Gendron et Christophe Regnaut n'ont été que très peu exploités par la communauté scientifique et comme ils constituent la seule mémoire laïque connue à ce jour, émanant de la Huronie, ils peuvent ouvrir de nouvelles perspectives, notamment sur le discours missionnaire de la Nouvelle-France. Après tout, ces deux voix *données* en la Nouvelle-France n'ont-elles pas survécu à l'épreuve du temps et ne passent-elles pas aujourd'hui dans le XXI<sup>e</sup> siècle?

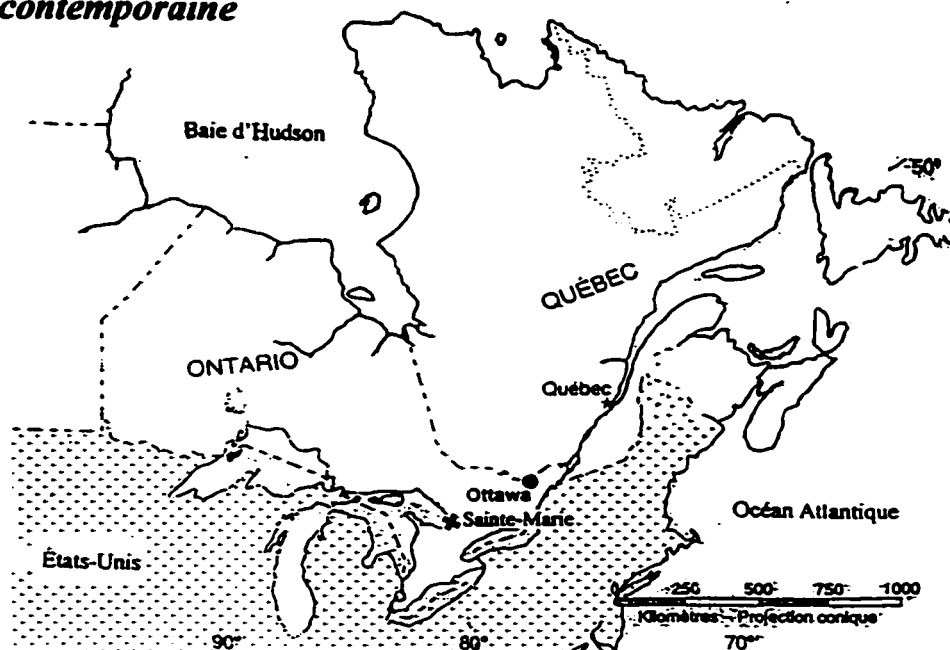
# **Annexes**

## Annexe A

### Chronologie

1632	Publication du <i>Grand voyage du pays des Hurons</i> de Gabriel Sagard.
1635 ?	Arrivée de Christophe Regnaut en Nouvelle-France.
1637	Arrivée du père Paul Ragueneau en Nouvelle-France.
1638	Autorisation pour l'embauche de <i>domés</i> .
1643	Arrivée de François Gendron en Nouvelle-France.
1645-50	Paul Ragueneau est le supérieur de la mission huronne. Il rédige les <i>Relations</i> (1646-50).
1650	François Gendron et Christophe Regnaut rentrent en France.
1660	Publication des <i>Quelques particularités du pays des Hurons...</i> de François Gendron, par Jean Baptiste de Rocoles.
1662	Le père Ragueneau est rappelé à Paris.
***	***
1868	Seconde publication de <i>Quelques particularités du pays des Hurons...</i>
1885	Publication du manuscrit de Christophe Regnaut par Douglas Brymner.

### Carte contemporaine



## **Annexe B**

### **Formule de donation de 1638**

- D'après Jean Côté, «L'institution des donnés», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 15, n° 3, 1961, p. 348.
- Cette formule de donation est aussi reproduite dans *The Jesuit Relations and Allied Documents* de Thwaites (volume 21, p. 304-306).

Je soussigné déclare que de ma propre et franche volonté je me suis donné à la Compagnie de Jésus pour servir et assister de tout mon pouvoir les Pères de ladite Compagnie qui travaillent au salut et à la conversion des pauvres sauvages et barbares de la Nouvelle-France, aux Hurons, et ce en telle forme et habit que l'on voudra et que l'on jugera à propos pour la plus grande gloire de Dieu, sans plus rien prétendre au monde que de vivre et mourir avec les dits Pères en quelque partie du monde où il me faille trouver avec eux, laissant en leur libre disposition tout ce qui me regarde et pourrait appartenir (sauf ce qui se trouve déclaré dans un mémoire particulier dressé à cette fin) sans que je désire que du reste on en fasse aucun inventaire, désirant tout quitter pour Dieu sans aucune réserve ou ressource que de lui-même. En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration que je prie Dieu de bénir et d'avoir pour jamais agréable.

Fait à la résidence de Sainte-Marie des Hurons, le... jour... mois et an...

Signé:... (nom du *Donné*).

Je soussigné, supérieur de la mission de la Compagnie de Jésus aux Hurons, certifie avoir accepté la susdite donation autant que besoin est, à ce qu'elle sortisse son plein et entier effet selon les formes et l'esprit de notre Compagnie, dont le susdit donateur a été dûment informé.

Fait au même lieu, jour, mois et an...

Signé: (nom du Supérieur)  
(nom du *Donné*)

## **Annexe C**

### ***Formule de donation finalement acceptée (utilisée pour la première fois en 1641)***

- D'après Jean Côté, «L'institution des donnés», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 15, n° 3, 1961, p. 358.
- Cette formule de donation est aussi reproduite dans *The Jesuit Relations and Allied Documents* de Thwaites (volume 21, p. 302).

Je soussigné, supérieur de la mission de la Compagnie de Jésus aux Hurons, certifie par ces présentes que ... (nom du *donné*) nous ayant instamment représenté son désir de se consacrer au service de Dieu et de notre Compagnie, en se vouant pour le reste de sa vie au service de nos Pères qui sont aux Hurons et autres endroits de la Nouvelle-France, ainsi qu'on jugera être pour la plus grande gloire de Dieu; celui-ci nous ayant donné suffisante preuve de sa piété et fidélité; nous l'acceptons par ces présentes comme Donné, en qualité de serviteur domestique sa vie durant, pour continuer les même services que par le passé, ou autres tels qu'aviserons bien être aux dits Hurons ou ailleurs; lui promettant de notre part de l'entretenir selon sa condition en son vivre et vêtir, sans autres gages ou prétentions de sa part, et de le soulager charitablement en cas de maladie jusques à la fin de sa vie, sans le pouvoir congédier en ce cas, sinon de son consentement, pourvu que de son côté il continue à vivre avec probité, diligence et fidélité à notre service, ainsi que par ces présentes il promet et s'oblige.

Fait à la résidence de Sainte-Marie, le jour, mois et an...

Signé: (nom du Supérieur)  
(nom du *donné*)

## **Annexe D**

### **Liste des 'donnés' en Huronie, 1648-1650**

- D'après Côté, cité par Laflèche dans *Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, troisième volume de la série *Les saints Martyrs canadiens*, Édition du Singulier, 1990, p. 285.
- Nous avons ajouté les métiers exercés par ces hommes d'après les *Catalogues de la Nouvelle-France* (en annexe du *Monumenta Novae Franciae. Le témoignage du sang, 1647-1650*, de Lucien Campeau) et nous avons traduit les expressions latines.

### **Présentation**

Il est très difficile de dresser une liste exhaustive des *donnés* de la Huronie. Et il est encore plus difficile de déterminer s'ils avaient une formation spécifique dans un métier. Dans *La mission des Jésuites chez les Hurons* (1987, p.278), Lucien Campeau soutient même qu'il est «impossible d'énumérer le personnel au complet» en raison du *silence des sources*.

Nous reproduisons quand même ici la liste de Jean Côté qui est sans doute la plus complète (et la plus sûre) à ce jour. Cette liste répertorie les *donnés* de la Huronie sur une période de deux ans, juste avant l'effondrement de la mission. Elle ne tient donc pas compte des *donnés* qui sont morts en service avant 1648, comme Goupil et Lalande par exemple.

- un nommé Bernard
- Charles Boivin, apparaît comme charpentier et maître d'oeuvre (*praefectus aedificiorum*) dans les *Catalogues* de 1640 à 1642.
- Claude Boucher
- Jean Caron
- Jacques Caulmont
- Desforges (dit Joseph Boursier)
- François Dornais

- François Gendron, chirurgien.
- Jean Guérin
- Jean Guiet, menuisier
- Eustache Lambert
- 
- Jacques Levrier, ancien capucin (*fuit capucinus*). Il est homme à tout faire *ad omnia* dans le *Catalogue* de 1640, puis cordonnier (*sutor*) dans les catalogues de 1641, 1642.
- 
- Guillaume Loisier
- un nommé Michel
- Joseph Molère, apothicaire (*pharmacopola*) et responsable de la buanderie (*lotoz pannorum*)
- Nicolas Montreuil
- Charles Panic, homme à tout faire (*ad omnia*)
- Louis Pinar, apprenti de Gendron, futur chirurgien à Trois-Rivières et futur mari d'une fille de Jacques Hertel.
- Christophe Regnaut (Regnault), il paraît comme homme à tout faire (*ad omnia*) dans le *Catalogue* de 1640, puis comme cordonnier (*sutor*) dans les *Catalogues* de 1641 à 1642.
- un nommé Roland
- Anonyme
- Anonyme
- Robert Lecoq, (*à Québec en 1649-1650*)
- Jacques Douart, (*mort le 28 avril 1648*)

*Annexe E - Portrait de François Gendron*



L'ABBÉ FRANÇOIS GENDRON  
(D'après une toile en la possession de sa famille).

*Cliché de Paul Fougéron*

- Nous tirons cette reproduction de l'article de Philippe Champault «Les Gendron "médecins des rois et des pauvres"», *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada*, 3<sup>e</sup> Série, Tome 6, Section 1, 1912.

## ***Annexe F***

### ***Certificat octroyé à François Gendron***

- D'après Philippe Champault, «Les Gendron “médecins des rois et des pauvres”», *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada*, 3<sup>e</sup> Série, tome 6, Section 1, 1912, p. 38.
- Nous avons ajouté la ponctuation dans le seul but de faciliter la lecture.

Nous, Nicolas Mascot presbtre chanoine Archidiacre de Sully en l'église d'Orléans, Abel Thoynaud sieur de Froigny, Jehan Vincent sieur de Saint phalles et pasques Thoreau Maire de ceste ville d'Orléans. Maistres gouverneurs et administrateurs du grand hospital et Maisondieu d'Orléans certiffions que François Gendron, compagnon chirurgien, natif du village de Vauues en beaulce, pays chartrain, demourant au service de denis de la forest Maistre chirurgien en ceste ville d'Orléans par nous nommé et commis pour panser et médicamenter les malades dudit hospital, sest, par l'espace de deux ans et plus assistant les pauvres, employé a panser et médicamenter les malades dudict hospital et nous en a donné contentement. Ce que nous certiffions estre vray en foy de quoy nous auons signé le présent et en iceluy fait apposer le scel du dict hospital ce jourd huy mercredy quatorziesme janvier mil six cent quarante trois

(Signé)

N. Mascot,  
Thoynaud,  
Vincent,  
Thoreau

(Sceau)

## **Annexe G**

### **Le texte de François Gendron**

- D'après la version la plus ancienne parue dans *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties avec tous ses empires, royaumes, états et républiques où sont déduits et traités par ordre leurs noms [...]* avec un discours universel comprenant des connaissances générales du monde[...], de Pierre D'Avity. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par Jean-Baptiste de Rocolles, Paris, Denys Bechet & Louis Billaine, 1660 [1637], 8 tomes en 6 volumes.
- Document disponible à la Réserve de la Bibliothèque Nationale du Québec à Montréal, Cote RES/AB/6  
[Le texte se trouve dans le tome IV (l'Amérique), volume III, p. 201-206.]
- Nous avons conservé la disposition originale des phrases et l'orthographe archaïque. Les crochets indiquent un changement de page (les nombres à l'intérieur des crochets correspondent aux numéros de page de la version originale).

\*\*\*\*

[201]

QVELQVES PARTICVLARITEZ  
DV PAYS  
DES HVRONS  
EN LA NOVVELLE  
FRANCE

*Remarquées par le Sieur GENDRON, Docteur en  
Medecine, qui a demeuré dans ce Pays-là  
Fort long-temps.*

VN mien Amy m'ayant mis depuis peu entre les mains quelques Lettres écrites és années mil fix cens quarante-quatre & quarante-cinq, que le Sieur Gendron natif de *Vouë* en Beauffe, luy auoit enuoyées de ce pais où il estoit pour lors : l'ay eu la curiofité d'en tranfcrire mot pour mot ce qui fuit, pour vne plus grande intelligence & connoiffance de ces terres nouuellement

découvertes : & l'ay fait d'autant plus volontiers que cette perfonne eft digne de Foy, & qu'il les efcriuoit à des hommes de merite qui auoient beaucoup voyagé.

Après luy auoir décrit dans vne de ces Lettres, le Fort & la ville de Kebec, des trois Riuieres, de Richelieu, & de Mont-Royal habité par les François qui y cultiuent les terres, & y font marchandife de Pelleterie avec les Sauvages, & raconté les diuerfes auantures qui luy eftoient arriuées en fon voyage des Hurons, qui eftoit enuiron de trois cens lieuës, à commencer depuis Kebec; il pourfuit en cette forte, parlant dudit païs des Hurons.

Pleuft à Dieu (Monfieur) que les Meffagers ne fuffent point fi preffez de partir, & que le temps me peuft permettre de vous écrire vn peu plus au long : ie ne me contenterois pas de vous enuoyer vne fi courte & briéue Relation de mon voyage : je voudrois encore vous faire voir la beauté & fecondité du païs, le nombre, la fituation & la force des villes, bourgs & bourgades qui s'y rencontrent, les loix, la police, les mœurs, les richeffes, & toutes les ceremonies de ces Nations, qui pour eftre contraires aux noftres, n'en font pas moins curieufes à fçauoir.

Mais puifque l'vn & l'autre me manque & preffe également, & qu'il ne me refte de loifir que pour vous donner, comme vous le defirez, la fituation du païs des Hurons où je fuis à prefent, leurs Alliez & leurs ennemis; Je vous diray en peu de mots, laiffant tout le refte pour vne autre fois : que le païs des Hurons

AMERIQUE

S

[202]

eft entre le quarante-quatre & le quarante-cinquième degré de latitude, & de longitude, demye heure plus à l'Occident que Kebec; du cofté de l'Occident d'Été vient aboutir à vn lac, dont le tour eft quafi de quatre cent lieuës, que nous nommons la Mer Douce, qui a quelque flux & reflux, & qui dans fon extrémité plus éloignée de la maifon que les RR. PP. Iefuites ont fait baptiler en ce païs, a communication avec deux autres lacs encore plus grands, bordez de diuerfes nations, non encore inftruites à la Foy, faute d'Ouuiers Apoftoliques, & ie croy de moyens pour les y pouuoir entretenir. Je vous parleray ailleurs fur ce fujet, eftant reuenu depuis peu de ce païs. Cette mer Douce a quantité d'Ifles, & vne entr'autre qui a de tour prés de foixante lieuës, où il y a prefentement vn Miffionnaire feul parmy ces peuples, les plus barbares & fuperftitieux que ie connoiffe en tout ce Nouveau Monde. Du cofté de l'Ouëft-fur-Ouëft, c'eft à dire, quafi à l'Occident, eft la Nation du Petun, qui n'eft éloignée de ladite maifon des Iefuites qu'environ douze lieuës : Il y a en cette Nation deux Miffionnaires. Du cofté duMidy tirant vn peu vers l'Occident, eft la nation Neutre, dont les bourgs qui font fur la frontiere en deça, ne font éloignez des Hurons qu'environ trente lieuës. Elle a quarante ou cinquante lieuës d'eftendue. Cette Nation n'a encore voulu iufques à prefent receuoir l'Euangile, quelques efforts que ces bons Peres ayent peu faire. Au de là de la Nation

Neutre tirant vn peu vers l'Orient, on va à la Nouvelle Suede, où habitent les Ondaftacronons, alliez de nos Hurons, & qui parlent comme eux, éloignez de l'habitation des Peres Iefuites, de droicte ligne cent cinquante lieuës : ce voyage fe fait avec beaucoup de peine.

De la Nation Neutre, tirant presque au Midy, on trouue vn grand lac, quasi de deux cent lieuës de tour, nommé Erié, qui fe forme de la décharge de la Mer-Douce, & qui va se precipiter par vne cheute d'eau d'une effroyable hauteur dans le troisiéme lac, nommé Ontarié, que nous appellons le lac S.Louis. De l'escume de ces eaux bondiffantes aux pieds de certains grands rochers qui se rencontrent en ce lieu, se forme vne pierre, ou pluftoft vn fel petrifiée, de couleur tirant vn peu sur le jaune d'une admirable vertu, pour la curation des playes, fistules, & vlceres malignes. Dans ce lieu plein d'horreur habitent aussi certains Sauvages, qui ne viuent que des Eflans, des Cerfs, des Vaches fauages, & toutes autres fortes de gibier, que le rapide entraïne & bouleuerse dans l'entre de ces Rochers, où ils en attrapent sans courir, plus que suffisamment pour leur prouision, & l'entretien des passans, auxquels ils traittent aussi de ces pierres Erienes, ainsi nommées à cause de ce lac, pour les porter & distribuer puis après aux autres Nations.

Ce lac nommé Erié, estoit autrefois habité en ces costes qui sont vers le Midy, par certains peuples que nous nommons la Nation de Chat, ainsi nommées pour la grande quantité de Chats fauages qui se rencontrent en ce pais, bien plus grands que les Renards ne sont en nostre France. Cette Nation a esté obligée de se retirer bien auant dans les terres, pour s'éloigner de leurs ennemis qui sont vers l'Occident : ces gens de la Nation du Chat ont quantité de bourgades arrestées, où ils cultiuent la terre, & sont de mesme langue que nos Hurons.

Partant des Hurons & marchant vers le Midy, ayant fait trente ou quarante lieuës de chemin, on rencontre le lac Saint Louis, qui a quatre-vingts ou nonante lieuës de longueur, & en sa mediocre largeur, quinze ou vingt lieuës, sa longueur est quasi de l'Orient à l'Occident, & sa largeur du Midy au Septentrion : c'est ce lac Saint Louis, qui par sa décharge forme vn bras de la riuiere S. Laurent, sçauoir celui qui est au Midy de l'Isle de Montreal, qui va descendre à Kebec : Au de-là de ce lac S. Louis, vn peu dans les terres, habitent les cinq Nations Hiroquoises, ennemis de nos Hurons, qui dans leur situation sont quasi paralelles à la longueur de ce lac; les Sonnotoucronons sont à septante lieuës des Hurons, fuiuant le Sud Sud-Est, c'est à dire entre le Midy & l'Orient. Plus vers le Midy plus bas fuiuent les Onioncronons, quasi

[203]

en droicte ligne, à vingt cinq lieuës ou enuiron des Sonnotacronons : les Sonnotacronons sont à dix ou douze lieuës des Onioncronons, les Onnioncheronons à sept ou huit lieuës des Annontacronons, les Annicronons, sont éloignez des Onneracheronons vingt cinq ou trente lieuës, ils détour-

nent tant foit peu dans les terres, & font plus Orientaux aux Hurons; ce font ceux qui font plus proches des Trois riuieres, & plus voifines de la nouvelle Hollande : Toutes ces Nations ennemies, n'ont encore voulu entendre la parole de IESVS-CHRIST.

Ce feroit par ce lac faint Louis, que l'on iroit droit à Kebec en peu de iours & avec moins de peine, n'y ayant que trois ou quatre faults, ou pluftoft courants d'eaux à paffer qui foient bien rapides, iufques à Montroyal, qui n'est diftant de l'emboucheure du lac S. Louis qu'environ foixante lieuës; mais la crainte des ennemis qui habitent le long de ce lac, obligent nos Hurons de prendre vn grand détour pour aller gagner vn autre bras de la riuere S. Laurent, fçauoir celui qui est au Nort de Montroyal, que nous nommons la riuere des Prairies. Du costé du Septemtrion des Hurons, il y a diuerfes Nations Algonquines, qui ne cultiuent point la terre, & qui ne viuent que de Chaffe & de pefche, iufques à la mer du Nort. Je referue pour vne autresfois à vous entretenir plus amplement de toutes ces nations que i'efpere de parcourir en peu de temps.

En vne autre lettre, il dit : Le païs des Hurons est vn des plus beaux & agreables que i'aye veu depuis que la curiofité m'a porté à voyager dans ces terres efrangeres : car l'on n'y void point ces faces hideufes de rochers, & montagnes fertiles, comme il se voit presque dans toutes les autres contrées Canadières. Il y a de belles & grandes plaines cultiuées & enfemancées de bled d'Inde, dont les espics font presque d'une coudée de long, de gros poids & fèves, de citrouilles plattes de figures d'estoilles de diuerfes couleurs, de touruefol, dont les habitans tirent vne huile fort douce & excellente, pour affaifonner leurs mets, n'ayant l'vfage de beurre, l'on y voit auffi des montagnes & petites collines couuertes d'arbres fructiers de toutes fortes, fort agreables au gouft & à la veuë, de grands Cedres, Pins, Sapins, Efpinettes, Chefnes, Fouteaux, Erables, Chastigniers, Noyers & autres inconneus dans l'Europe.

Ce pays est auffi tout entre-coupé de lacs & belles riuieres, où toutes fortes de poiffons se pefchent en abondance, particulièrement les Truites, Barbuës, Carpes, & Anguilles, qui font d'une admirable grosseur, auffi bien que les Brochets & Esturgeons, qui s'y trouuent de plus de cinq à fix pieds de long, en vn nombre infiny, ce qui ne se rencontre iamais en nos riuieres, dont les Sauvages font fecherie pour affaifonner quelquesfois leur fagamité, quand ils font ennuyés de viande. Les Oyfeaux aquatiques, comme Cygnes, Gruës, ou Tardes, Brenefches, Canars & Sarcelles, y font auffi en abondance.

Les prairies y font à perte de veuë, où l'on peut reconnoistre les diuerfes pistes de Castors qui font en partie la richesse de ces peuples : car outre qu'ils en mangent la chair qui en est fort bonne, ils s'habillent encore de leurs peaux, qu'ils vendent ou efchangent, estant aisé à nos François d'en auoir pour des armes, des haches, couteaux, chaudières & autres marchandises femblables, dont il ont befoin, mefme les testicules, dont nos Medecins de France se feruent pour la guerifon de plusieurs maladies, qui arriuent aux femmes. Sur ce fujet, ie diray en la confideration de Monsieur AB. Medecin vostre bon amy,

que l'on ne rend aux Apotiquaires pour l'ordinaire au lieu des vrais testicules de Castors, que certaines glandes que ces animaux aquatiques ont proche des testicules; attendu que la plupart des chasseurs arrachent & jettent les vrais testicules si-tost que l'Animal est pris, pour euter la mauuaise odeur qui en pourroit infecter la chair & la peau, i'ay fouuent fait cette obseruation estant à la chasse avec eux, & conseré lefdites glandes qui ne sont remplies que d'une humeur oleagineuse, tirante un peu sur le noir, avec les vrais testicules, qui sont au contraire pleines d'une humeur blancheâtre amassée par grumeaux, bien

AMERIQUE.

S ij

[204]

plus puantes que n'est celle de ces glandes que les Sauvages distribuent aux François qui les enuoyent puis après en France, ie vous diray en passant que ces animaux ont tant d'industrie à faire leurs cabanes, sur le bord des lacs & riuieres, qu'on ne les peut voir sans admiration, estant la plupart à deux & trois estages fort spacieux, basties sur piloties de bois & de terre assez fort, pour resister aux injures du temps & à l'inondation des eaux, & subtilement faites pour se garantir de l'astuce des chasseurs, qui difficilement les y peuuent surprendre, peuuent par les ouvertures qu'ils y font, se fauuer par eau ou par terre, selon que la necessité les y oblige. On prend aussi dans ces mesmes lacs & riuieres force beaux loutres noires, & rats d'eaux, dont l'odeur des testicules qui sent le musque, est mille fois plus douce & agreable que celle des ciuettes, particulièrement si on les tue pendant les mois de May, Juin, Juillet.

Si les eaux y sont fécondes & abondantes en poissons de toutes sortes, ie puis dire que les bois & les forests, ne le sont moins en diuerses especes d'animaux : car les Eflans y sont communs, les Caribous & Loups Ceruiers, les Vaches Sauvages s'y rencontrent par bandes aussi bien que les Cerfs que l'on y voit de trois sortes, de grands, de petits, & comme ceux que nous auons en France. Les cauernes y sont aussi plaines d'Ours noirs & gris, & les tanières de diuerses especes de Renard, comme de gris argentez, de noirs & autres couleurs fort rares, comme aussi les vieux troncs d'arbres, de chats fauuges d'une extrême grandeur, d'Efcurieux volants & autres bigarez de diuerses couleurs, qui leur donnent le nom de Suiffes, & enfin plusieurs autres animaux qui nous sont inconnus en l'ancienne France.

L'air y est temperé comme en l'ancienne France, les originaires du pays y sont fort doux, affables, & grandement hospitaliers, d'humeur un peu melancolique, & qui sçauent bien dompter & diffimuler leurs passions; Ils sont belliqueux, vaillans & adroits aux armes, ce qui les a fait un fort long-temps craindre & redouter de toutes les autres nations voisines, quoy que presentement ils semblent auoir degeneré en quelque façon à leur ancienne generosité, estant souuent vaincus de leurs ennemis, pour, comme ie croy, se confier trop aux armes que les François leur liurent maintenant à Kebec pour leur

### Pelleterie.

Toutes ces nations n'adorent & ne reconnoissent aucune diuinité, quoy qu'ils croient les ames estre immortelles, & qu'après estre separées des corps elles doiuent à iamais iouir d'un eternal bon-heur, qu'ils forgent à leurs mode, & felon leurs sens, fans neantmoins faire distinction des bons d'avec les méchans; ainfi font contes faits à plaifir, que les diables les battent & s'apparoiffent à eux en diuerfes figures pour les tromper & feduire : car dans tout le temps que i'ay demeuré parmy ces peuples, ie n'en ay encore veu aucun d'entre-eux qui en ait feulement eu la moindre connoiffance; Il y a bien certains longleurs subtils & adroits qui pour attraper quelque chose des fimples, font plusieurs tours de paffe-paffe, comme nos Baftleurs de France, & mefmes leurs annoncent, comme nos Astrologues, les choses à venir, vrayes ou faufes, & comme les Bohemes, difent auffi les bonnes auantures, pouuant mefmes empescher, difent-ils, les mauuaifes, quand bon leur femble : comme dégeler les bleds, si ils veulent échauffer la terre de leur ventre, qu'ils couchent à nud contre icelle, & autres mille niaiferies femblables, qui ont deceu les premiers François qui ont esté en ce pays, fur le rapport fans doute, de ces fins matois, ou de quelques idiots, ou autres Sauuages qui se vouloient rire & donner carrière.

Ces Nations ont plusieurs villes, bourgs, & bourgades diftinguées par familles, qui ont en chaque famille deux Capitaines; l'un pour la guerre, & l'autre pour la police. Les derniers font pour maintenir chaque famille en son deuoir, & iuger de leur differend avec les Anciens, fans l'aduis defquels ils ne peuuent rien refoudre de confiderable; les Capitaines de guerre n'ont

[205]

autre soin que de tenir la ieunefse sous les armes, & de pouuoir à toutes les choses neceffaires pour leur entretient lors qu'il faut aller en guerre : car chaque famille doit fournir ses Soldats d'armes & de toutes autres munitions neceffaires, preparans auffi pour chaque Soldat un petit sac plein de farine, faite de bled d'Inde rofty au feu, deuant qu'il fust parfaitement meur, meflé avec quelque peu de graine de tornefol, mise auffi en poudre fort subtile, ainfi ne font à charge au public, pouuant viure un mois entier de cette petite provision, fans y chercher autre affaifonnement que de l'eau, pour humecter un peu de ladite farine dans le creux de leur main, ce qui leur doit suffire pour un repas.

Les Capitaines de familles en élifent encore deux autres en chaque ville & bourgade, qui font comme les Intendants : l'un pour la police, & l'autre pour la guerre, ayant chacun d'eux à voir sur les Capitaines qui leur font foumis, fans toutesfois, non plus que les autres, pouuoir rien entreprendre, ny iuger d'eux-mefmes, que premierement ils n'ayent les sentimens des fufdits Capitaines de famille, qui ne font, à le bien prendre, que les Interpretes de leurs Anciens, dont ils portent la parole, ainfi s'exemptent de plusieurs brigues

& mauuaifes intelligences qui fe pourroient faire, tant dans les affaires publiques, que dans les particulieres, fans cét ordre qu'ils gardent inuiolablement. Les Capitaines qui font pour la guerre, doiuent entretenir aux despens du Public, des Espions dans les armées ennemies pour en apprendre les desseins & la marche, pour puis après, en cas de befoing, aduertir les Capitaines de se tenir sur leurs gardes, & s'affeurer de leurs Soldats. I'aurois mille autres belles particularitez à vous écrire sur ce fujet, si ie ne craignois de vous estre importun, cette lettre estant desia bien plus longue que ie n'aurois desseyn de la faire, voulant referuer au retour de mon Voyage du Nort, à vous écrire plus amplement toutes ces particularitez & plusieurs autres, dont peu de personnes ont eu iufques à present connoissance.

Dans une autre Lettre qu'il escriuoit à vn bon Ecclesiastique parlant des Miffionnaires de ce Nouveau Monde, il n'y a (dit-il) que les Reuerends Peres de la Compagnie de JESVS, qui trauaillent à défricher cette grande vigne, avec neantmoins autant de succès & de bon-heur, qu'ils se rendent infatigables en ce trauail, capable, ie vous assure, de rebutter les plus zelez, sans vn secours tout particuliet de la grace, la nature y estant dans vn continuel aneantissement, sous le faix des persecutions, & de l'objet d'une mort cruelle, dont elle se voit menacée à tous momens.

Leur principale maison, nommée Sainte Marie, est scituée dans le milieu du pays des Hurons, sur le riuage d'une petite riuere, qui va de la mer Douce, dans vn petit Lac d'environ deux lieues de tour, elle est vn refuge de tous les Chrestiens du pays qui y abordent de toutes parts, au moins les quatre principales Fêtes de l'année, pour assister au Seruice qui s'y fait fort solemnellement en ces grands iours de deuotion. Tous ces bons Peres s'y affembent pour lors, afin de vaquer à Dieu seul dans le repos de l'Oraison, & conferer ensemble des moyens & des lumieres que le Saint-Esprit & l'experience leur donnent de iour en iour pour la conuersion de tous ces peuples. I'y en ay compté en ce temps iufques à dix-huict ou vingt. Ce n'est pas que ce nombre s'y trouue d'ordinaire, car le plus souuent ils font disperfez deux à deux, & quelquesfois seuls dans les Miffions éloignées de quatre-vingt & cent lieues : car pour l'ordinaire il n'y demeure qu'un Procureur, assisté de quelques personnes choisies qui se font données à Dieu en cette Maison pour y seruir le reste de leur vie; les vns à bastir des Eglises & Chapelles dans les villes & bourgades circonuoifines, à mesure que le Christianisme s'y establit, les autres à l'entretien des Miffionnaires qui vivent en instruisant ces Peuples au dépens de grand ménage de cette Maison, ou plustost de la manne & benediction celeste, que Dieu répand sur le trauail de de ces Fideles seruiteurs, qui fuffit mesme à l'entretien d'un nombre infiny

S iij

[206]

de pauvres Chrestiens estrangers, chaffez ou exilés de leurs pays, qui y trouuent vn Hofpital pendant leurs maladies, vn refuge au plus fort des allarmes,

& toujours des cœurs charitables prêts à leur faire du bien. J'ay fouvent veu dans les Missions ces hommes vraiment Apostoliques, ne viure la plus part du temps que de glands & fruicts fauuages, pendant ces dernieres années de difette, pour donner à leurs pauvres Chrestiens languiffants de faim, le peu de bled d'Inde & autres prouifions qui leur estoit enuoyé de cette Maifon de Dieu, pour furuenir à leurs neceffitez : comme auffi dans les plus grandes rigueurs de l'Hyuer, se dépouïller d'une partie de leurs vestemens pour courir de pauvres miserables tranfis de froid, qui se venoient faire instruire de bien loing dans cette fascheufe faifon.

Combien de fois pour affister des malades Cathecumenes ou Chrestiens vn peu foibles, & chancelans en la foy, les aif-ie veu passer des nuicts en Oraifon, fans dormir, ny reposer aucunement, de crainte que le diable qui toujours veille à nostre perte, se feruant de l'infidelité de leurs parens ou amis, de la foibleffe de la nature, & de l'accablement de leurs maux, en leurs faifans expofer le foulagement de leurs anciennes superstitions, ne dérobaft ces ames à Dieu, & ne leur fist perdre en vn moment tout le fruict de leurs trauaux, quoy que toujours digne d'une eternelle recompense.

Je ne m'estendray pas dauantage sur ces vertus admirables, qui font la ioye des Anges, & l'admiration des hommes, puis qu'elles se pratiquent icy communément, mesme de la plupart des Chrestiens de cette nouvelle Eglise, qui ne croyent pas, à l'exemple de ces bons Peres, beaucoup meriter, si outre ces devoirs de Chrestiens à quoy ils pensent estre obligez, ils ne s'estudioient & trauailloient encore à s'establir dans d'autres vertus plus folides, qui pour estre moins connues aux hommes, & sensibles à la nature leur puisse estre d'un plus grand merite deuant Dieu : auquel feul ils veulent complaire. Ce feroit de ces vertus interieures & toutes diuines qu'ils pratiquent incessamment, que ie fouhaitterois volontiers vous pouuoir entretenir, si mon esprit estoit capable de comprendre ces voyes myftiques, & penetrer dans l'interieur de ces ames eleuées.

FIN.

## **Annexe H**

### **Le texte de Paul Ragueneau: chapitre 1 de la Relation de 1647-1648**

- D'après la version parue dans *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édition de R.G. Thwaites, New York, 1959, vol. 33, p. 60-66.
- Les nombres entre crochets, précédés d'un astérisque [\*x ] correspondent à la pagination de l'édition de R. G. Thwaites.

\*\*\*\*

[\*60]

#### CHAPITRE I.

##### SITUATION DU PAYS DES HURONS, DE LEURS ALLIEZ, & DE LEURS ENNEMIS.

Qvoy que dans nos Relations precedentes nous ayons pû donner quelques lumieres touchant la fituation d'vne partie de ces pays : toutefois i'ay creu qu'il feroit expedient d'en propofer icy briueement vne veuë plus diftincte & plus generale, tant à caufe que le temps nous en a donné des notions bien plus affeurées, qu'à raifon que nous deons parler dans les fuiuans Chapitres, de diuerfes chofes qui fupposent ces connoiffances.

Le pays des Hurons eft entre le quarante-quatre & le quarante-cinquième degré de Latitude, & de Longitude, demie heure plus à l'Occident que Quebec.

Du cofté de l'Occident d'Efté vient aboutir vn Lac, dont le tour eft quafi de quatre cens lieuës, que nous nommons la Mer douce; qui a quelque flux & reflux, & qui dans fon extremité plus éloignée [6] de nous, a communication avec deux autres Lacs; encore plus grands, dont nous parlerons dans le Chapitre dixième. Cette Mer douce a quâtité d'Ifles, & vne entr'autres, qui a de tour pres de foixante lieuës.

Du cofté de l'oüeft-furoüeft, c'eft à dire quafi à l'Occident, nous auons la nation du Petun, qui n'eft éloignée qu'environ douze lieuës.

Du cofté du Midy, tirant vn peu vers l'Occident, nous regardons la Nation Neutre, dont les bourgs qui

[\*62]

font fur la frontiere en deçà, ne font éloignez des Hurons, qu'enuiron trente lieuës. Elle a quarante ou cinquante lieuës d'estenduë.

Au delà de la Nation Neutre, tirant vn peu vers l'Orient, on va à la Nouvelle Suede, où habitent les Andaftoëronons, alliez de nos Hurons, & qui parlent comme eux; éloignez de nous en ligne droite, cent cinquante lieuës; nous en parlerons au Chapitre huitième.

De la mefme Nation Neutre tirant prefque au Midy, on trouue vn grand Lac, quafi de deux cens lieuës de tour, nommé Erié, qui fe forme de la defcharge [7] de la Mer douce, & qui va fe precipiter par vne cheute d'eaux d'une effroyable hauteur, dans vn troisiéme Lac, nommé Ontario, que nous appellons le Lac Saint Louys, dont nous parlerons cy-apres.

Ce Lac, nommé Erié, estoit autrefois habité en fes coftes qui font vers le Midy, par de certains peuples que nous nommons de Nation du Chat; qui ont esté obligez de fe retirer bien auant dans les terres, pour s'éloigner de leurs ennemis, qui font plus vers l'Occident. Ces gens de la Nation du Chat ont quantité de bourgades arrestées, car ils cultiuent la terre & font de mefme langue que nos Hurons.

Partant des Hurons, & marchant ver le Midy, ayant fait trente ou quarante lieuës de chemin, on rencontre le Lac S. Louys, qui a quatre-vingts, ou nonante lieuës de longueur, & en fa mediocre largeur, quinze ou vingt lieuës. Sa longueur est quafi de l'Orient à l'Occident; fa largeur du Midy au Septentrion.

C'est ce Lac Saint Louys, qui par fa defcharge forme vn bras de la Riuiere Saint Laurent, fçauoir

[\*64]

celuy qui est au Midy de l'Ifle de Mont-Real, & qui va defcendre à Quebec.

[8] Au delà de ce Lac Saint Louys, vn peu dans les terres, habitent les cinq Nations Hiroquoifes, ennemies de nos Hurons, qui dans leur fituation, font quafi paralleles à la longueur de ce Lac.

Les plus proches de la Nation Neutre, font les Sonntoüeronons, à feptante lieuës des Hurons, fuiuant le Sud-Sudeft; c'est à dire, entre le Midy & l'Orient, plus vers le Midy. Plus bas fuiuent les Ouionenronons, quafi en droite ligne, à vingt-cinq lieuës enuiron des Sonntoüeronons. Plus bas encore les Onntaeronons, à dix ou douze lieuës des Ouionenronons. Les Onneiochronons, à fept ou huit lieuës des Onntaeronnôs. Les Annieronons, font éloignée des Onneiochronons, vingt-cinq ou trente lieuës; ils deftournent tant foit peu dans les terres, & font plus Orientaux aux Hurons. Ce font eux qui font les plus voifins de la Nouvelle Hollande, & qui font auffi les plus proches des Trois Riuieres.

Ce feroit par ce Lac Saint Louys, que nous irions droit à Quebec, en peu de iours, & avec moins de peine, n'y ayant que trois ou quatre faults, ou pluftoft courant[s] d'eau plus rapide à paffer iufqu'à [9] Mont-Real, qui n'est diftant de l'emboucheure du Lac Saint Louys, qu'enuiron foixante lieuës :mais la crainte des ennemis, qui habitent le

long de ce Lac, oblige nos Hurons & nous avec eux, de prendre vn grand deſtour, pour aller gagner vn autre bras de la Riuiere Saint Laurent, ſçauoir celuy qui eſt au Nord de Mont-Real, que nous nommons la Riuiere des Prairies. Ce qui allonge noſtre voyage quafi de la moitié

[\*66]

du chemin; nous obligeant en outre à plus de foixante faults, où il faut mettre pied à terre & porter fur ſes eſpauls tout le bagage & les canots, ce qu'on éuiteroit par le droit chemin, ſans compter vne grande quantité de courans rapides, où il faut traifner les canots marchant en l'eau, avec grande incommodité & danger.

Du coſté du Septentrion des Hurons, il y a diuerſes Nations Algonquines, qui ne cultiuent point la terre, & qui ne viuent que de chaffe & de peſche, iuſqu'à la mer du Nord, laquelle nous iugeons eſtre éloignée de nous en droite ligne, plus de trois cens lieuës. Mais nous n'en auons autre connoiſſance, comme auffi de ces Nations-là, finon par le rapport que nous [10] en font les Hurons & quelques Algonquins plus proches, qui y vont en traite, pour les Peltries & Caſtors, qui y font en abondance.

## ***Annexe I***

### ***Le texte de Christophe Regnaut***

- Nous avons fait cette transcription d'après le manuscrit conservé aux Archives Nationales du Canada, Cote MG 18, E10.
- Nous avons conservé l'orthographe archaïque. La barre oblique symbolise un changement de ligne dans le manuscrit et l'astérisque entre crochets [\*] symbolise un changement de page. Le nombre qui suit l'astérisque a pour seul but de faciliter la lecture des renvois de notre analyse (le manuscrit n'étant bien sûr pas paginé).

\*\*\*

[\*1]

Recit veritable du Martyre Et / de la Bien heureuse mort, du Pere Jean / de Breboeuf & du Pere Gabriel L'alemant / En la Nouvelle france, dans le paÿs des / hurons par les Iroquois, Ennemis / de la Foy.

Le Pere Jean de Breboeuf et le pere Gabriel / L'alemant partirent de nostre Cabane pour / aller a un petit Bourg, nommé St Ignace / esloigné de nostre Cabane, environ un petit / quars de Lieüe pour Instruire les Sauvages et / les Nouveaux Chrétiens de ce Bourg. Ce fus / le 16<sup>m</sup> Jour de Mars au matin que nous / aperceusmes un grand feu, au lieu ou estoies / allés ces deux bons Peres; Ce feu nous mist / fort en peine, Nous ne sçauions si c'estois / des ennemis ou biem que le feu auvoit pris a /quelque Cabane de ce village, Le R<sup>d</sup> Pere / Paul Raguenaou Nostre Superieur, prist

[\*2]

prist aussi tots la Resolution denvoyer quelqu'un / pour sçavoir ce que ce pourroit estre, Mais nous / n'eusmes pas plustost pris le dessein dy aller voir / que nous aperceumes plusieurs sauvages dans / le chemin qui venoient droit <sup>a nous</sup>, Nous pensons / tous que ce fust des Iroquois, qui nous venoient / attaquer, mais les ayant considerés de plus pres / nous apercumes que c'estoient des hurons, / qui s'enfuyoient de la meslée et qui s'estoient / eschapés du combat; Ces pauvres Sauvages / nous faisoient grand pitié, Ils estoient tous / blessés, L'un auoit la teste cassee, l'autre le bras / rompu; L'autre une fleche dans l'oeil; / lautre auoit la main coupée d'un coup de hache / Enfin la journée se passa arecevoir dans / nostre Cabane tous ces pauures blessés, et a / regarder par compassion, le feu et le lieu / ou estoient ces deux bons Peres; Nous voyons / le feu et les barbares, mais nous ne peumes voir aucun des deux Peres

[\*3]

Voicy ce que nous dirent ces Sauvages de la / prise du Bourg de St Ignace et des Peres / Jean de Breboeuf et Gabriel L'Allemant. / Les Iroquois sont venus au nombre d'environ / douze cents hommes, ont pris nostre vilage / ont pris le Pere Breboeuf et son compagnon, / ont mis le feu par toutes les Cabanes, ils vont / decharger leur rage sur ces deux Peres, car / ils les ont pris tous deux et les ont dépouiller / tous nuds, et attachez chacun a un posteau, / ils ont les deux mains liées ensemble, ils / leur ont arraché les ongles des doigts, ils leur / ont dechargé une gresle de coups de baston / sur les Epaulles, sur les reins, sur le ventre / sur les jambes, et sur le visage n'y ayant / aucune partie de leurs corps qui nays / enduré ce tourment; Ils nous dirent / encore; quoy que le pere de breboeuf fust / accable sous la pesanteur de ces coups de / baston, Il ne laissoit pas de toujours parler / de Dieu

[\*4]

et d'encourager tous les nouveaux Chretiens qui / estoient captifs comme luy, de bien souffrir, afin / de bien mourir pour aller de compagnie avec / luy dans le Paradis. Pendant que ce bon / Pere encourageoit ainsy ces bonnes gents, un / miserable huron renégat, qui demouroit captif / avec les Iroquois, que le pere de breboeuf avoit / autrefois instruit et baptisé, L'entendant / parler du Paradis et du S' baptesme fut irité / et luy dist, Echon, Cest le nom du Pere de / Breboeuf en huron, tu dis que le Bapteme / et les souffrances de cette vie meine droit en / Paradis, tu irras bientost, car je te vais / baptiser et te bien faire souffrir, afin d'aller / au plustost dans ton Paradis: Le barbare / ayant dis cela, prist un chaudron plein d'eau / toute bouillante et le renverse sur son corps / par trois (diverses) fois en derision du baptesme / et a chaque fois qu'il le baptisoit de la sorte / le barbare luy disoit par aillerires picquantes / va au ciel, car te voila bien baptise apres

[\*5]

Après cela ils luy firent souffrir plusieurs autres / tourments. Le 1<sup>r</sup> fut de faire rougir des / haches toutes rouges de feu et les apliquer / sur les reins et sous les aisselles, Ils font / un collier de ces haches toutes rouges de feu / et le mettent au col de ce bon Pere, voicy / la façon que jay veu faire ce collier pour / d'autres captifs; Ils font rougir six haches / prennent une grosse hart de bois vert / passent les 6 haches par le gros bout de la / hart, prennent les deux bouts ensemble / et puis le mettent au col du patient. / Je n'ay point veu de tourment qui m'ait / plus esmeu a compassion que celui la, / car vō voyez un home tous nud, lié a un / posteau, qui ayant ce collier au col, ne / serois en quelle posture se mettre car s'il / se penche sur le devant celles dedessus les / Epaulles pesent davantage; s'il se veut / pencher en arriere, celles de son estomach

[\*6]

luy fons souffrir le mesme tourment; S'il se / tient tous droit sans pencher de costé n'y / d'autre, Les haches ardantes de feu, appliquées / egallement des deux costez luy donnent un / double supplice

Après cela ils luy mirent une ceinture / d'Ecorce toute pleine de poix et de raisine / et y mirent le feu qui grilla tout son corps, / Pendant tous ces tourments, Le Pere de / breboeuf souffroit come un rocher insen / sible aux feux et aux flames, qui / estonnoient tous les boureaux qui le / tourmentoient, Son Zele estoit si grand / qu'il preschoit tousjours a ces infidelles / pour tascher a les convertir; ses boureaux / indignez contre luy dece quil leur parloit / tousjours de Dieu et de leur conversion / Pour l'empescher den plus parler ils luy / couperent la langue et les leures dembas / et denhaut

[\*7]

Après cela ils se mirent tous a luy decharner / toute la chair des jambes, des cuisses et des / bras iusqu'aux os, et la mettent rostir / devant luy pour la manger./

Pendant qu'ils le tourmentoient de la sorte / Ces miserables se moquoient de luy, en luy / disant, Tu voy bien que nous te traitons / d'amy puis que nõ serons cause de tonbonheur / Eternel, remercie nõ donc de ces bons offices / que nõ te rendons, car plus tu souffriras, / plus ton Dieu t'en recompensera./

Ces bourreaux voyant que ce bon Pere / començoit a devenir foible, ils le firent / asseoir contre terre, et l'un d'eux prenant / un couteau, luy coupent la peau qui / couure le crane de la teste, un autre de / ces barbares voyant que le bon Pere alloit / bien tost mourir, luy fait une ouverture / au dessus de la potrine et luy arrache le / coeur

[\*8]

Le fait rostir et le mange, D'autres vinrent / boire son sang tout chaud, qu'ils buoient / avec les deux mains disant que le Pere / de Breboeuf avoit esté bien courageux / asouffrir tans de mal qu'il luy avoient / fait et quen beuvant son sang ils deviendroient / courageux comme luy./

Voila ce que nous avons appris de Martyre / et dela bienheureuse mort du Pere Jean / de Breboeuf par plusieurs chrestiens sauvages / dignes de foy qui ont tousjours esté presents / depuis que le bon Pere fut pris jusqu'à la / mort. Ces bons Chrestiens estoient / captifs des Iroquois et les menoient en / leur paÿs pō les faire mourir, mais nôtre / bon Dieu leur fist la grace de se pouvoir / sauver par les chemins et nõ sons venus / raconter toutce que iay mis par escrit

[\*9]

Le Pere de breboeuf fut pris le 26<sup>m</sup> Jour / de Mars au matin avec le Pere Lalemant / en l'année 1649. Le Pere de Breboeuf / mourut le mesme Jour desa prise sur les / 4 heures du soir, Ces barbares jetterent / le reste de son corpd dans le feu, mais la / graisse qui restoit encor ason corps / esteignit le feu et ne fut point consommé /

Je ne doute point que tout ce que ie viens / de raconter ne soit vray et ie le signerois / de mon sang, puisque iây veu faire le / mesme traitement aux captifs Iroquois / que les sauvages hurons avoient pris en / guerre, a la reserve de l Eau bouillante / que ie nay point veu verser sur aucun./

Je m'en vay vō decrire auvray ce que / iay veu du Martyre et dela Bh. mort

[\*10]

du pere jean de Breboeuf et du Pere Gabriel / L'alemant des le lendemain matin que nous / eusmes assurance du depart de l'ennemy, nous / allasmes sur laplace, chercher le reste de leur / corps au lieu ou ils avoient este faits mourir / Nous les trouvasmes tous deux, mais un peu / Escartez l'un de l'autre; on les raporte a nostre / Cabane, et on les exposa sur des escorces debois / ou ie les consideré a loisir, plus de deux heures / detemps, pour voir si ce que les sauvages / nous avoient dit de leur martyre et de leur / mort estoit vray; Je consideré p<sup>remi</sup> Le / Corps du Pere de Breboeuf qui faisoit pitié / a voir, aussi bien que celui du Pere / L'alemant; le Pere de Breboeuf avoit / les jambes, les cuisses, et les bras tous decharnez / iusqu'aux os; Jay veu et touché quantité / de grosses empoules qu'il avoit en plusieurs / endroits de son corps; de l'eau bouillante que / ces barbares luy avoient versé enderision / du

[\*11]

du S' Baptesme. Jay veu et touché la plaie / d'une ceinture d'Ecorce toute pleine de poix et / de raisine qui grilla tous son corps./

Jay veu et touché les bruleures du colier / de haches qu'on luy mist sur les Epaulles / et sur l'estomach; jay veu et touché / les deux levres qu'on luy avoit coupées / acause qu'il parlois tousjours de Dieu / pendant qu'on le faisoit souffrir./

Jay veu et touché tous les endroits de / son corps, qui avoit receu plus de deux / cents coups de baston; Jay veu et touché / le dessus de sa teste Ecorchée; jay veu / et touché Louverture que ces barbares luy / firent pō luy arracher le Coeur./

Enfin, Jay veu et touché toutes les playes / de son corps, comme les sauvages nous / l'avoient dit et assuré; Nous ensevelismes / ces precieuses Reliques le Dimanche 21<sup>m</sup> Jour / de mars 1649 avec bien de la Consolation

[\*12]

J'euz le bonheur de les porter en terre et de les / inhumer, avec celles du Pere Gabriel  
L'alemant / Lors que nous partimes du pays des hurons / nous levasmes les deux corps  
de terre et les / mises <sup>a</sup> bouillir dans de forte Lessive / On gratta bien tous les os, et  
on me donna le / soing de les faire seicher; je les mettois tous / les Jours dans un petit  
four de terre que / nous avions, apres l'avoir un eu chauffé / Et estant en estat de les  
serrer on les / enveloppa separém<sup>t</sup> dans de l'Etoffe de soye / Puis on les mist en deux  
petits coffres, / et nous les aportasmes a québech, ou ils sont / en grande veneration.

[\*13]

Ce n'est pas un Docteur de Sorbonne / qui a composé cecy vous le / voyez bien; cest  
un reste d'Iroquois / & une personne qui a vescu, plus / qu'il ne pensoit, qui est et sera  
/ tousjours

Monsieur

Votre Tres humble et tres  
obéissant serviteur.

Christophe Regnaut coadiuteur  
Frere aux Jésuites de Caen 1678 Compagnõs des peres brebeuf  
et Lallemand (cy dessust)

**Annexe J-i****Le texte de Paul Ragueneau : chapitre 3 de la Relation de 1648-1649**

- D'après la version parue dans *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édition de R.G. Thwaites, New York, 1959, vol. 34, p. 122-136.
- Les nombres entre crochets, précédés d'un astérisque [\*x ], correspondent à la pagination de l'édition de R. G. Thwaites.

\*\*\*

[\*122]

## CHAPITRE III

DE LA PRISE DES BOURGS DE LA MISSION DE S.  
IGNACE, AU MOIS DE MARS DE  
L'ANNÉE 1649

Les progrez de la Foy alloient croiffant de iour en iour, & les benedictions du Ciel découloient en abondance fur ces peuples, lors que Dieu a voulu en tirer fa gloire par des voyes adorables, & qui font du reffort de fa diuine prouidence, quoy qu'elles nous ayent esté bien rudes, & qu'elles ne fussent pas dans nos attentes.

Le 16. iour de Mars de la prefente année 1649. a donné commencement à nos malheurs, fi toutefois c'est vn malheur, ce qui fans doute a esté le falut de plufieurs des efleus de Dieu.

[34] Les Iroquois ennemis des Hurons, au nombre d'enuiron mille hommes, armez à l'auantage, & la plufpart d'armes à feu, qu'ils ont des Hollandois leurs alliez, arriuerent de nuict à la frontiere de ce pays, fans qu'on eust eu aucune cognoiffance de leurs approches; quoy qu'ils fussent partis de leur pays depuis l'Automne, chaffans dans les forefts tout le long de, l'Hyuer, & ayans fait deffus les neges près de deux cens lieuës d'vn chemin tres-penible pour nous venir furprendre. Ils reconnurent de nuit l'estat de la premiere place fur laquelle ils auoient deffein, qui estoit entourée d'vne paliffade de pins, de la hauteur de quinze à feize pieds, & d'vn fossé

[\*124]

profond, dont la nature auoit puiffamment fortifié ce lieu par trois coftez, ne reftant qu'un petit efpace plus foible que les autres.

Ce fut par là que l'ennemy fit irruption à la pointe du iour, mais fi fecretement promptement, qu'il eftoit maiftre de la place auant qu'on fe mift en defenfe, le monde eftant alors dans vn profond fommeil, & n'ayant pas eu le loifir de fe reconnoiftre. Ainfi ce bourg fut pris quafi fans coup ferir, n'y ayant eu que dix Iroquois [35] de tuez, tous les Hurons, hommes, femmes & enfans ayant efté vne partie maffacrez fur l'heure mefme, les autres faits captifs, & referuez à des cruautez plus terribles que la mort.

Trois hommes feulement s'efchaperent quafi nuds à trauers les neges; qui porterent l'allarme & l'efpouente à vn autre bourg plus prochain, éloigné enuiron d'une lieuë. Ce premier bourg eftoit celuy que nous nommions de Saint Ignace, lequel auoit efté abandonné de la plupart de fon dés le commencement de l'Hyuer; les plus craintifs & les plus clairvoyans s'en eftant retirez dans l'aprehenfion du danger : ainfi la perte n'en fut pas fi confiderable, & ne monta qu'enuiron à quatre cens ames.

L'ennemy ne s'arrefte pas là, il pourfuit dedans fa victoire, & auant le Soleil leué il fe prefente en armes, pour attaquer le bourg de Saint Louys, fortifié d'une paliffade affez bonne. Les femmes pour la plupart, & les enfans n'en faifoient que fortir, au bruit de la nouvelle qui eftoit arriüée des approches de l'Iroquois. Les gens de meilleur cœur enuiron quatre-vingts perfonnes, refolus de fe [36] bien defendre, repouffent avec courage le premier & le fecond affaut, ayans tué à l'ennemy vne trêtaine de fes

[\*126]

hommes les plus hazardeux, outre quantité de bleffez. Mais enfin le nombre l'emporte. les Iroquois ayans fappé à coups de haches la paliffade de pieux, & s'estans fait paffage par des brèches affez raifonnables.

Sur les neuf heures du matin, nous apperceûmes de noftre maifon de Sainte Marie, le feu qui confumoit les cabanes de ce bourg, où l'ennemy entré victorieux auoit tout mis dans la defolation, iettant au milieu des flammes les vieillards, les malades, les enfans qui n'auoient pas pû fe fauer, & tous ceux qui eftant trop bleffez, n'euffent pas pû les fuiure dans la captiuité. A la veüë de ces flâmes, & à la couleur de la fumée qui en fortoit, nous iugeafmes affez de ce qui en eftoit, ce bourg de Saint Louys n'estant pas éfloigné de nous plus d'une lieuë. Deux Chreftiens qui s'efchaperent de l'incendie, arriuerent quafi au mefme temps, & nous en donnerent affeurance.

Dans ce bourg de Saint Louys eftoient alors deux de nos Peres, le Pere Iean de Brebeuf, & le Pere Gabriel Lallement, [37] qui auoient foin de cinq bourgades affez voisines, lefquelles ne faifoient qu'une des onze Miffions, dont nous auons parlé cy-deffus; nous la nommions la Miffion de S. Ignace.

Quelques Chreftiës auoient prié les Peres de conferuer leur vie pour la gloire de Dieu, ce qui leur eût efté auffi facile, qu'à plus de 500. perfonnes qui fortirent à la premiere alarme, & eurent tout loifir d'arriuer en lieu de feureté, mais leur zele ne leur

pût permettre, & le falut de leur troupeau leur fut plus cher que l'amour de leur vie. Ils employèrent tous les momens de ce temps-là, comme les plus precieux

[\*128]

qu'ils euffent iamais eu au monde; & pendant la chaleur du combat, leur cœur n'estoit que feu pour le falut des ames. L'un estoit à la brèche baptizant les Catechumenes, l'autre donnant l'abfolution aux Neophytes, tous deux animans les Chrestiens à mourir dans les fentimens de pieté, dont ils les confoloient dans leurs miferes. Auffi iamais leur foy ne fut plus vifue, ny l'amour qu'ils eurent pour leurs bons Peres & leurs Pafteurs.

Vn Infidele voyant les affaires dans le defefpoir, parla de prendre la fuite : vn [38] Chrestien nommé Estienne Annaotaha, le plus confiderable du pays pour fon courage, & fes exploits fur l'ennemy, ne voulut iamais le permettre. He quoy, dit-il, pourrions nous bien abandonner ces deux bons Peres, qui pour nous ont expofé leur vie? L'amour qu'ils ont eu de nostre falut, fera la caufe de leur mort : il n'est plus temps pour eux de fuir à trauers les neges? mourons donc avec eux, & nous irons de compagnie au Ciel.

Cet homme s'estoit confeffé generalement fort peu de iours auparauant, ayant eu vn préfontiment du danger où il se veid enueloppé; & difant qu'il vouloit que la mort le trouuaft difposé pour le Ciel. Et en effet, il s'estoit mis dans la ferueur d'une façon fi extraordinaire, auffi bien que quantité d'autres Chrestiens, que iamais nous ne pourrons affez en benir les conduites de Dieu fur tant d'ames predestinées, dont fa diuine Prouidence va conduifant avec amour tous les momens, & de la vie & de la mort.

Toute cette troupe de Chrestiens tomberent pour la plupart en vie, entre les mains de l'ennemy, & avec eux nos deux Peres Pafteurs de cette Eglise. Ils ne furent [39] pas tuez fur le lieu, Dieu les

[\*130]

referuoit à des couronnes bien plus grandes, dont nous parlerons cy-aprés.

L'Iroquois ayant fait fon coup, & tout reduit en feu le bourg de Saint Louys; retourna fur fes pas dans le bourg de Saint Ignace, où ils auoient laiffé vne bonne garnifon, afin que ce leur fust vne retraite affeurée en cas de malheur; & que les viures qu'ils y auoient trouuez, leur feruiffent de rafraifchiffemens, & de prouifions pour leur retour.

Le foir du mefme iour ils ennoyerent des decouureurs pour reconnoiftre l'estat de nostre maifon de Sainte Marie; lefquels ayans fait leur rapport dans le Confeil de guerre, la conclufion fut prife de venir nous attaquer le lendemain matin, se promettans vne victoire, qui leur feroit plus glorieufe, que tous les fucez de leurs armes par le paffé. Nous estions en estat de bonne defenfe, & ne voyons aucun de nos François, qui ne fust refolu de vendre bien cher fa vie, & de mourir en vne caufe, qui estant pour les interests de la Foy, & la maintien du Chrifianifme en ces pays, estoit plus la caufe de Dieu que la nostre : auffi nostre plus grande confiance estoit en luy.

[40] Cependant vne partie des Hurons qui s'appellent Atinniaonten (c'est à dire la nation de ceux qui portent vn Ours en leurs armoiries) ayans armé en haste, se trouuerent le lendemain matin dixseptième de Mars, enuiron trois cens guerriers qui attendans vn plus puiffant fecours, se tenoient secretement aux auenuës, à deffein de surprêdre quelque part l'ennemy.

Enuiron deux cens Iroquois s'estans détachés de leur gros pour prendre le deuant, & venir commencer l'attaque de nostre maison, eurent au rencontre quelques auant-coureurs de cette troupe Huronne, qui

[\*132]

priront assez tost la fuite, après quelque escarmouche, & furent pourfuiuis vngifement iusqu'à la veüe de nostre fort; quantité ayant esté tuez dans le desordre au milieu des neges. Mais les plus courageux des Hurons, ayans tenu pied ferme contre ceux qui s'attachèrent au combat avec eux, eurent du bon de leur costé, & contraignirent l'Iroquois de se refugier dans la paliffade du bourg de Saint Louys, laquelle n'auoit point esté bruslée, mais feulement les cabanes. On força ces Iroquois dans cette paliffade, & on en prit enuiron trente de captifs.

[41] Le gros des ennemis ayant entendu la défaite des siens, vint fondre sur nos gens tout au milieu de leur victoire. C'estoit l'élite des Chrestiens du bourg de la Conception, & quelques autres du bourg de la Magdelaine. Leur courage ne s'abbatit pas, quoy qu'ils ne fussent qu'enuiron cent cinquante. Ils se mettent en prieres, & soustiennent l'affaut d'une place, qui ayant esté si fraichement prise & reprise, n'estoit plus d'une defense raisonnable. Le choc fut furieux de part & d'autre, nos gens ayans fait quantité de forties, nonobstant leur petit nombre, & ayans contraint l'ennemy fouuent de lâcher pied. Mais le combat ayant continué assez auant dans la nuit, ne restant plus qu'une vingtaine de Chrestiens bleffés pour la plupart, la victoire demeura entiere entre les mains des Infideles, quoy qu'elle leur eut coûté bien cher; leur Chef ayant esté griefuement bleffé, & y ayans perdu près de cent hommes sur la place, de leurs meilleurs courages.

Toute la nuit nos François finir en armes, attendans de voir à nos portes cet ennemy victorieux. Nous redoublons nos deuotions, qui estoient le plus

[\*134]

fort de nos [42] esperances, nostre fecours ne pouuant venir que du Ciel. Nous voyans à la veille de la feste du glorieux Saint Ioseph, Patron de ce pays, nous nous fentimes obliger d'auoir recours à vn Protecteur si puiffant. Nous fimes vœu de dire tous les mois chacun vne Messe en son honneur, l'espace d'un an entier, pour eux qui feroient Prestres: Et tous tant qu'il y auoit de monde icy, y ioignirent par vœu diuerfes Penitences, afin de nous disposer plus sainctement à l'accomplissement des volontez de Dieu sur nous, soit pour la vie, soit pour la mort: nous considerans tous comme autant de victimes consacrées à Nostre Seigneur, qui doiuent attendre de sa main l'heure

qu'elles feront immolées pour fa gloire, fans entreprendre d'en retarder, ou de vouloir en hafter les momens.

Tout le iour fe paffa dans vn profond filence de part & d'autre; le pays eftant dans l'effroy, & dans l'attente de quelque nouveau malheur.

Le dixneufiefme, iour du grand Saint Iofeph, vne efpouuente fubite fe ietta dans le camp ennemy, les vns fe retirans avec defordre, les autres ne fongeans qu'à [43] la fuite. Leurs Capitaines furent contraints d'obeyr à la terreur qui les auoit faifis. Ils precipitent leur retraite, faifant fortir en hafte vne partie de leurs captifs, chargez au deffus de leurs forces, comme des chevaux de voiture, des dépouilles qu'emportoient les victorieux, qui referuoient à quelque autre occafion de les faire mourir.

Pour les autres captifs qui leur deftinez à mourir fur le lieu, ils les attacherent à des pieux fichez en terre, qu'ils auoient difpofez en diuerfes cabanes, où en fortant du bourg, ils mirent le feu de

[\*136]

tous coftez; prenans plaifir à leur depart, de fe repaifire des cris efpouuatables que pouffoient ces pauures victimes au milieu de ces flammes, où des enfans grilloient à cofté de leurs meres; où vn mary voyoit fa femme roftir auprès de foy, où la cruauté mefme euft eu de la compaffion, dans vn fpectacle qui n'auoit rien d'humain, finon l'innocence de ceux qui eftoient au fupplice, dont la plupart eftoient Chreftiens.

Vne vieille femme efchapée du milieu de cet incendie, en porta les nouvelles au borg de Saint Michel, où il y auoit enuiron [44] fept cens hommes en armes, qui courent fur à l'ennemy : mais n'ayans pû l'atteindre après deux iournées de chemin; partie le manquement de viures, partie la crainte de combattre fans auantage vn ennemy encouragé de fes victoires, & qui auoient pour la plupart des armes à feu, nos Hurons en ayans fort peu; toutes ces chofes les obligerent de retourner fur leurs pas, fans auoir rien fait. Ils trouuerent fur les chemins de temps en temps diuers captifs, qui n'ayâs pas affez de force pour fuiure le vainqueur, qui precipitoit fa retraite, auoient eu la tefte fenduë d'un coup de hache, les autres reftoient demy bruflez à vn poteau.

## ***Annexe J-ii***

### ***Le texte de Paul Ragueneau : chapitre 4 de la Relation de 1648-1649***

- D'après la version parue dans *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édition de R.G. Thwaites, New York, 1959, vol. 34, p. 138-156.
- Les nombres entre crochets, précédés d'un astérisque [\*x ], correspondent à la pagination de l'édition de R. G. Thwaites.

\*\*\*

[\*138]

#### CHAPITRE IV

##### DE L'HEUREUSE MORT DU P. IEAN DE BREBEUF, & DU PERE GABRIEL LALLEMENT.

Dez le lendemain matin que nous eûmes affurance du depart de l'ennemy, ayant eu auant cela des nouvelles certaines, par quelques captifs eschapez, de la mort du Pere Iean de Brebeuf, & du Pere Gabriel Lallement, nous ennuoyafmes [45] vn de nos Peres, & fept autres François, chercher leurs corps au lieu de leur supplice. Ils y trouuerent vn spectacle d'horreur, les restes de la cruauté mefme : ou pluftoft les restes de l'amour de Dieu, qui feul triõphe dans la mort des Martyrs.

Ie les appellerois volontiers, s'il m'estoit permis, de ce nom glorieux, non pas feulement à cause que volontairement, pour l'amour de Dieu, & pour le falut de leur prochain, ils se sõt exposez à la mort, & à vne mort cruelle si iamais il y en eût au monde; ayans pû facilement & sans peché, mettre leur vie en affurance, s'ils n'euffent esté plus remplis de l'amour de Dieu, que d'eux-mêmes. Mais bien plütoft à cause qu'outre les dispositions de charité qu'ils y ont apporté de leur part, la haine de la Foy, & le mespris du nom de Dieu, ont esté vn des motifs des plus puiffans, qui ait agi dans l'esprit des Barbares, pour exercer sur eux autant de cruauté que iamais la rage des tyrans en ait fait endurer aux

[\*140]

Martyrs, qui ont triomphé & de la vie & de la mort, dans le plus fort de leurs supplices.

Dés le moment qu'ils furent pris captifs, on les dépouilla nuds, on leur arracha [46] quelques ongles, & l'accueil dont on les receut entrant dans le bourg S. Ignace, fut d'une greffe de coups de bastons fur leurs espaules, fur les reins, fur les iambes, fur l'estomac, fur le ventre, & fur le visage, n'y ayant partie de leur corps qui n'eût deflors enduré chacune sō tourmēt.

Le Pere Iean de Brebeuf accablé sous la pesanteur de ces coups, ne perdit pas pour tout cela le foin de son troupeau; se voyant entouré de Chrestiens qu'il auoit instruits, & qui estoient dans la captiuité avec luy. Mes enfans, leur dit-il, leuons les yeux au Ciel dans le plus fort de nos douleurs, fouuenons nous que Dieu est le tefmoin de nos souffrances, & en fera bien-toft nostre trop grande recompense. Mourons dans cette foy, & esperons de sa bonté l'accomplissement de ses promesses. L'ay pitié plus de vous que de moy; mais soustenez avec courage le peu qui reste de tourmens; ils finiront avec nos vies; la gloire qui les fuit n'aura iamais de fin. Echon, luy dirent-ils, (c'est le nom que les Hurons donnoient au Pere) nostre esprit fera dans le Ciel, lors que nos corps souffriront en terre. Prie Dieu pour nous qu'il nous fasse misericorde, nous l'inoquerons [47] iufqu'à la mort.

Quelques Infideles Hurons, anciens captifs des Iroquois, naturalifez avec eux, & anciens ennemis de la Foy, furent irritez de ces paroles, & de ce que nos Peres dans leur captiuité n'auoient pas la langue captiue. Ils coupent à l'un les mains, ils percent l'autre

[\*142]

d'alaines aiguës, & de pointes de fer, ils leur appliquent sous les aixelles & sur les reins, des haches toutes rouges de feu, & leur en mettent un collier à l'entour du col, en forte que tous les mouuemens de leurs corps leur donnoient un nouveau supplice: car voulans se pancher en deuant, les haches toutes en feu qui pendoient par derrière, leur brusfloient toutes les espaules; & s'ils pensoient à éviter cette douleur, se plians un peu en arrière, leur estomac, & leur poitrine trouuoient un semblable tourment; de demeurer tous droits sans pancher de costé ny d'autre, ces haches ardentes appliquées également de tous costez leur estoient un double supplice. Ils leur mirent des ceintures d'ecorce toute pleine de poix & de rafine, où ils mirent le feu qui grilla tout leurs corps.

Dans le plus fort de ces tourmens, le [48] Pere Gabriel Lallement leuoit les yeux au Ciel, ioignant les mains de fois à autres, & iettant des soupirs à Dieu qu'il inuquoit à son secours. Le Pere Iean de Brebeuf souffroit comme un rocher, infensible aux feux & aux flammes, sans pouffer aucun cry, & demeurant dans un profond silence, qui estoit ses bourreaux mesmes; sans doute que son cœur repositoit alors en son Dieu. Puis reuenant à foy, il preschoit à ces Infideles, & plus encore à quantité de bons Chrestiens captifs, qui auoient compassion de luy.

Ces bourreaux indignes de son zele, pour l'empescher de plus parler de Dieu, luy cernerent la bouche, luy couperent le nez, & luy arracherent les léures: mais son sang

parloit bien plus haut que n'auoient fait ses léures, & fon cœur n'estant pas encore arraché, sa langue ne laissa pas de luy rendre seruice

[\*144]

iufqu'au dernier foupir, pour benir Dieu de ces tourmens, & pour animer les Chrestiens plus puiffamment qu'il n'auoit iamais fait.

En derision du faint Baptême, que ces bons Peres auoient administré si charitablement même à la bresche, & au plus chaud de la meflée; ces malheureux, ennemis [49] de la Foy, s'aduiferent de les baptizer d'eau bouillante. Tout leur corps en fut ondoyé plus de deux & trois fois, avec des railleries piquantes qui accompagnoient ces tourmens. Nous te baptisons, difoient ces miserables, afin que tu fois bienheureux dans le Ciel; car sans vn bon Baptême on ne peut pas estre sauué. D'autres adiuftoient en se moquant, Nous te traitons d'amy, puifque nous ferons caufe de ton plus grand bonheur là haut au Ciel : remercie nous de tant de bons offices, car plus tu souffriras, plus ton Dieu t'en recompensera.

C'estoient des Hurons Infideles, anciens captifs des Iroquois, anciens ennemis de la Foy, qui autrefois ayans eu assez d'instruction pour leur falut, en mefuoient avec impiété, en effet pour la gloire des Peres; mais il est bien à craindre que ce ne fust auffi pour leur propre malheur.

Plus on redoubloit ces tourmens, les Peres prioient Dieu que leurs pechez ne fussent pas la caufe de la reprobation de ces pauvres aueugles, aufquels ils pardonnoient de tout leur cœur. C'est bien maintenant qu'ils difent en repos, *Tranfuimus [50] per ignem, & aquam, & eduxisti nos in refrigerium.*

Lors qu'on les attacha au poteau, où ils souffrirêt ces tourmens, & où ils deuoient mourir, ils se mirent à genoux, ils l'embrasserent avec ioye, & le baiferent faintement comme l'obiet de leurs desirs, de leurs

[\*146]

amours, & vn gage affeuré, & le dernier de leur falut. Ils y furent quelque temps en prieres, & plus longtemps que ces bourreaux ne voulurent leur en permettre. Ils creuerent les yeux au Pere Gabriel Lallement, & appliquerent des charbons ardens dans le creux d'iceux.

Leurs supplices ne furent pas en même temps. Le Pere Jean de Brebeuf fut dans le fort de ses tourmens enuiron trois heures, le même iour de sa prise le 16. iour de Mars, & rendit l'ame sur les quatre heures du soir. Le Pere Gabriel Lallement endura plus longtemps, depuis les six heures du soir, iufqu'enuiron neuf heures du lendemain matin dixseptiesme de Mars.

Auant leur mort, on leur arracha le cœur à tous deux, leur ayant fait vne ouuerture au dessus de la poitrine; & ces Barbares s'en repeurent inhumainement, beuant leur fang tout chaud, qu'ils puifoient en [51] sa fource d'une main sacrilege. Estans encore tout pleins de vie, on enleuoit des morceaux de chair de leurs cuiffes, du

gras des iambes & de leurs bras, que ces bourreaux faisoient rostir sur des charbons, & les mangeoient à leur veüe.

Ils auoient tailladé leurs corps en diuerfes parties, & pour accroistre le sentiment de la douleur, ils auoient fourré dans ces playes des haches toutes en feu.

Le Pere Iean de Brebeuf auoit eu la peau arrachée qui couure le crane de la teste : ils luy auoient coupé les pieds, & décharné les cuiffes iufqu'aux os, & luy auoient fendu d'vn coup de hache, vne machoire en deux.

Le Pere Gabriel Lallemët auoit receu vn coup de

[\*148]

hache sur l'oreille gauche, qu'ils luy auoient enfoncé iufque dans la ceruelle qui paroiffoit à découuert; nous ne vifmes aucune partie de fon corps, depuis les pieds iufqu'à la teste qui n'eut esté grillée, & dans laquelle il n'eut esté brûlé tout vif; mefme les yeux où ces impies auoient fourré des charbons ardents.

Ils leur auoient grillé la langue, leur mettant à diuerfes fois dans la bouche, des tifons enflammez, & des flambeaux d'écorce : [52] ne voulans pas qu'ils inuouaflent en mourant, celui pour lequel ils souffroient, & qui iamais ne pouuoit mourir en leur cœur. L'ay fceü tout cecy de perfonnes dignes de foy, qui l'ont veu, & me l'ont rapporté à moy-mefme, & qui alors estoient captifs avec eux, mais qui ayant esté referuez pour estre mis à mort en vn autre temps, ont trouué les moyens de se fauer.

Mais laiffons ces obiets d'horreur, & ces monstres de cruauté; puis qu'vn iour toutes ces parties feront douées d'vne gloire immortelle, que la grandeur de leurs tourmens fera la mesure de leur bonheur, & que dès maintenant ils vivent dans le repos des Saints, & y feront pour vn iamais.

Nous enfeuelifmes ces pretieuses reliques, le Dimanche 21. iour de Mars, avec tant de consolation, & des sentimēs de deuotion si tendres, en tous ceux qui affifterent à leurs obseques, que ie n'en fçache aucun qui ne fouhaittaft vne mort femblable, pluftost que de la craindre; & qui ne se creuft tres-heureux de se voir en vn lieu, où peut-estre à deux iours de là, Dieu luy feroit la grace de répandre & fon fang, [53] & fa vie en vne pareille occafion. Pas vn de nous ne pût iamais gagner sur foy, de prier Dieu pour eux, cōme s'ils en euffent eu quelque befoin : mais

[\*150]

notre esprit se portoit incontinent au Ciel, où il ne doutoit point que ne fuffent leurs ames. Quoy qu'il en foit, ie prie Dieu qu'il accompliffe deffus nous ses volontez iufqu'à la mort, comme il a fait en leurs perfonnes.

Le Pere Gabriel Lallement estoit venu le dernier au combat, & toutefois a rauy heureufement vne des premieres couronnes. Je veux dire, que n'y ayant que fix mois qu'il estoit arriué en cette Miffion des Hurons, & le dernier de tous; il a esté choifi de Dieu pour estre vne des premieres victimes immolées à la haine du nom Chrestien, & de la Foy.

Il y auoit plusieurs années qu'il demandoit à Dieu avec des larmes & des foupirs, d'estre enuoyé en cette Miffion du bout du monde, nonobstant fa complexion tres-delicate, & que fon corps n'eût point de forces, finon ce que l'esprit de Dieu, & le defir de fouffrir pour fon nom pouuoient luy en donner. Le ne puis enuier au public vn escrit fecret de fa main, que i'ay trouué après fa mort, des motifs qu'il [54] auoit eus de fouhaitter fi ardemment l'employ de ces Miffions. Voicy fes propres termes.

C'est mon Dieu mon Sauueur, I. pour me reuancher des obligations que ie vous ay : car fi vous auez abandonné vos contentemens, vos honneurs, vostre fanté, vos ioyes & vostre vie, pour me fauuer moy miserable; n'est-il pas plus que raisonnable que i'abandonne à vostre exemple toutes ces chofes, pour le falut des ames que vous estimez vofres, qui vousont coufté vostre fang, que vous auez aymées iufqu'à la mort, & defquelles vous auez dit, *Quod vni ex minimis meis feciftis, mihi feciftis.*

2. Quand bien mefme ie ne ferois point émeu par

[\*152]

vn esprit de gratitude, à vous faire ces holocaustes de moy-mefme, ie le ferois de tout mon cœur en confideration des grandeurs de vostre adorable Maiefté, & de vostre bonté infiniment infinie, qui merite qu'un homme s'immole à vostre feruice, & qu'il fe perde heureufement foy-mefme, pour accomplir fidelement ce qu'il iuge estre de vostre volonté fur luy, & des infpirations particulieres qu'il vous plaift luy donner, pour le bien de vostre [55] plus grande gloire.

3. Puis que i'ay esté fi miserable que de tant offenser vostre bonté, ô mon IESVS, il est iuste de vous fatisfaire par des peines extraordinaires : & ainfi ie dois marcher deuant vostre face, le refte de ma vie, le cœur humilié & contrit dans la fouffrance des maux, que vous auez le premier foufferts pour moy.

4. Le fuis redeuable à mes parens, à ma mere, à mes freres, & ie dois attirer fur eux les effets de vos misericordes. Mon Dieu ne permettez iamais qu'aucun de cette famille, pour laquelle vous auez eu tant d'amour, periffe en vostre prefence, & qu'il foit du nombre de ceux qui vous doiuent blasphemer eternellement. Que ie fois pour eux la victime, *Quoniam ego in flagella paratus fum; hinc vre, hinc feci. vt in æternum parcas.*

5. Oüy mon IESVS, & mon amour, il faut auffi que vostre fang verfé pour les Barbares auffi bien que pour nous, foit appliqué efficacement pour leur falut; & c'est en quoy ie veux cooperer à vostre grace, & m'immoler pour eux.

6. Il faut que vostre nom foit adoré, que vostre Royaume foit estendu par toutes les [56] Nations du monde; & que ie conformme ma vie pour retirer des

[\*154]

mains de Satan vostre ennemy, ces pauures ames, qui vous ont coufté & vostre fang & vostre vie.

7. Enfin s'il est raisonnable, que quelqu'un fe porte d'amour à donner ce contentement à Iefus-Christ, au peril de cent mille vies, s'il en auoit autant, avec la perte de tout ce qui est de plus doux, & agreable à la nature; tu ne trouueras iamais perfonne

qui foit plus obligé à l'entreprendre que toy. Sus donc, mon ame, perdons nous faintement, pour donner ce contentement au cœur sacré de Iefus-Christ; il le merite, & tu ne peux t'en dispenser, si tu ne voulois viure & mourir ingrate à son amour.

Ce font là les motifs qui auoient animé son zele à venir mourir avec nous, au milieu de cette barbarie. Il n'estoit rien de plus innocent que luy, ayant quitté le monde dès sa tendre ieunesse : & depuis dixneuf ans qu'il estoit Religieux de nostre Compagnie, ayant toujours marché avec vne conscience si pure, que la moindre ombre, ie ne diray pas du peché, mais des pensées qui en approchent, & qui n'ont rien de criminel, ne seruoit que [57] pour l'ayder à s'en venir dauantage à Dieu.

Depuis son arriuée icy dans les Hurons, il s'estoit appliqué avec tant d'ardeur à apprendre vne langue ingrate, si iamais il y en eut au monde, & en fuite y auoit fait tant de progresz, que nous ne doutions point que Dieu ne voulust se seruir de luy en ces pais, pour l'aduancement de sa gloire. sa charité ne trouuoit point de difference entre l'estude des sciences plus hautes, qui l'auoient occupé iusqu'alors, & les difficultez espineuses d'une langue barbare, qui n'a rien d'attrayant, sinon autant que le zele du salut du prochain y fait rencontrer de beautez. Ce n'est pas vne

[\*156]

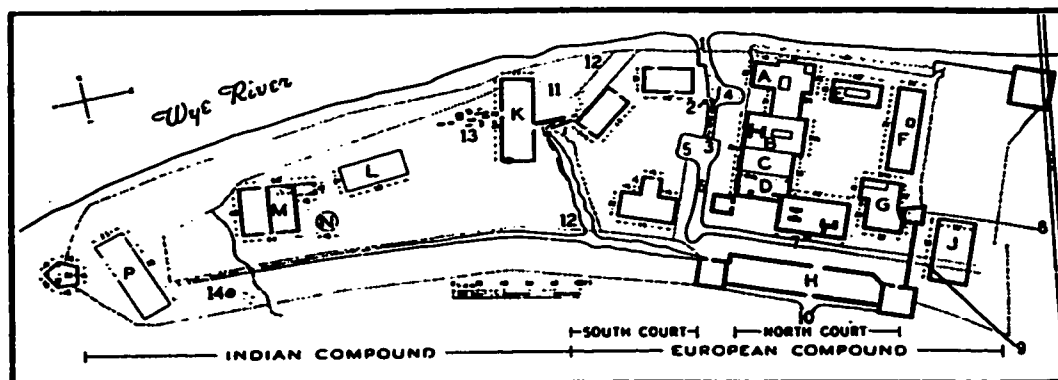
des peines des plus petites en ces pais, qu'il faille deuenir enfant pour apprendre à parler à l'âge de 39. ans.

Après tout, sa course a esté bien-toft consommée, mais en ce peu de temps, il a remply les attentes que la terre & le Ciel pouuoient auoir de ses traueux. Il est mort en la cause de Dieu, & a trouué en ces pais, la Croix de Iefus-Christ, qu'il y cherchoit, dont il a porté dessus soy les marques bien fanglantes.

Quoy que quittant le monde, il eût quitté la part que sa naissance luy donnoit à [58] des charges honorables : toutefois ie puis dire avec verité, que la robe qu'il a empourprée de son sang, est mille fois plus pretieuse que la pourpre, & les plus hautes esperances, que le monde luy eust pu promettre.

Il naquit à Paris, le 31. d'Octobre de l'année 1610. Il entra en nostre Compagnie le 24. de Mars de l'année 1630. il y est mort dans vn lit de gloire le 17. de Mars de la presente année 1649. Les Hurons le nommoient Atironta.

## Annexe K - Plan de Sainte-Marie



**Plan de Sainte-Marie I**  
d'après la reconstruction de Wilfrid Jury et Elsie McLeod Jury

A — Résidence	H — Caserne
B — Chapelle	J — Grange
C — Menuiserie	K — Église
D — Forge	L — Cabane huronne
E — Cuisine	M — Hôpital
F — Logement	N — Wigwam algonquin
G — Logement	P — Cabane huronne

1, 2, 3 — Ecluses
4 — Bassin de remontée
5 — Bassin de descente
6 — Canal est-ouest
7 — Canal nord-sud
8 — Aqueduc d'eau potable
9 — Aqueduc

10 — Porte d'entrée
11 — Tunnel de sortie
12 — Fossé de fortification
13 — Cimetière
14 — Puits

Palissade de pieux .....
Construction de bois =====
Maçonnerie —————

pi 100

Plan 4 de W. et E. Jury

m 60

- Plan reproduit par Wilfrid Jury et Elsie McLeod Jury (*Sainte-Marie among the Hurons*, 1954) et repris dans l'ouvrage de Guy Laflèche, *Les saints Martyrs canadiens. Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau*, vol. 3, Édition du Singulier, 1990, (cartes et plans).

## Bibliographie

### **CORPUS**

AVITY, Pierre d', *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties avec tous ses empires, royaumes, estats et republics où sont déduits et traitez par ordre leurs noms [...] avec un discours universel comprenant des connaissances générales du monde [...]*, Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par Jean Baptiste de Rocolles, Paris, Denys Bechet & Louis Billaine, 1660 [1637], 8 tomes en 6 volumes.

GENDRON, François et ROCOLES, Jean Baptiste, «QVELQVES PARTICVLARITEZ DV PAYS DES HVRONS EN LA NOUVELLE FRANCE. Remarquées par le Sieur GENDRON, Docteur en Medecine, qui a demeuré dans ce Pays-là fort long-temps», Rédigées par Jean Baptiste de Rocolles, dans *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties [...]* de Pierre d'Avity, Paris, Bechet et Billaine, 1660, t. 4, vol. 3, p. 201-206.

- Voir l'annexe G.

GENDRON, François et ROCOLES, Jean Baptiste, *QVELQVES PARTICVLARITEZ DV PAYS DES HVRONS EN LA NOUVELLE FRANCE. Remarquées par le Sieur GENDRON, Docteur en Medecine, qui a demeuré dans ce Pays-là fort long-temps*, Rédigées par Jean Baptiste de Rocolles, Albany, New-York, J. Munsell (Shea's Cramoisy Press series, n° 25), 1868 [1660].

- Texte disponible sur la Toile à l'adresse suivante:  
<http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=5897dbd8af&doc=26088>

(Jésuites), *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édité par Reuben Gold Thwaites, New-York, Pageant Book Company, 1959, 73 vol.

RAGUENEAU, Paul, «Relation de ce qui s'est passé en la Mission des Peres de la Compagnie de IESVS aux Hurons pays de la Nouvelle France, es années 1647. & 1648.», dans *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édité par Reuben Gold Thwaites, Vol. XXXIII, New York, Pageant Book Company, 1959 [1649].

- Voir l'annexe H.

RAGUENEAU, Paul, «Relation de ce qui s'est passé en la Mission des Peres de la Compagnie de IESVS aux Hurons pays de la Nouvelle France, es années 1648. & 1649.», dans *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Édité par Reuben Gold Thwaites, Vol. XXXIV, New York, Pageant Book Company, 1959 [1649].

- Voir l'annexe J.

REGNAUT, Christophe, *Recit veritable du Martyre Et de la Bien heureuse mort, du Pere Jean de Breboeuf & du Pere Gabriel L'alemant En la Nouvelle france, dans le pays des hurons par les Iroquois, Ennemis de la Foy* [manuscrit conservé aux Archives Nationales du Canada, ffMG 18, E 10]

- Voir l'annexe I.

### **DOCUMENTS CONCERNANT REGNAUT ET GENDRON**

BRYMNER, Douglas, «Report on Canadian Archives. 1884.», dans *Canada Public Archives Report 1881-1884*, Ottawa, MacLean, Roger & Co., 1885.

CHAMPAULT, Philippe, «Les Gendron “médecins des rois et des pauvres”», dans les *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada*, 3<sup>e</sup> Série, T. 6, Section 1, 1912, p. 35 à 83.

CHARPIGNON, Dr, «Étude sur l'abbé Gendron», dans *Mémoires de la Société d'agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans*, Tome 10, 1867, p. 1-13.

CRANSTON, W. H., «Huronian's First White Surgeon Found Cancer Secret From Indian “Medicos”», dans *Martyrs' Shrine Message*, vol.32, n° 4, Hiver 1968, p. 23-28.

DESJARDIN, Paul, «GENDRON, François, (1618-1688) Chirurgien, prêtre, Donné», Rapport de 11 pages (10 pages dactylographiées et une manuscrite) portant la cote BO-85-4,60 [Archives des Jésuites de Saint-Jérôme, Québec, Fonds Paul Desjardins, s.j., (1895-1975)], trouvé au Centre de ressources de Sainte-Marie-aux-pays-des-Hurons (Midland, Ontario), sans date.

DUREAU, Alexis, «Notice sur la famille Gendron», dans *Mémoires de la Société d'Eure-et-Loire*, Chartres, Petrot-Garnier Libraire, Tome 5, 1872, p. 28-41.

DUROCHER, Gilles L., Rapport sans date ni titre concernant le Fonds MG 18 E 10, Division des manuscrits, Archives Nationales du Canada, Ottawa.

LORRAINE, Dr, «Rapport sur le mémoire qui précède», dans *Mémoires de la Société d'agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans*, Tome 10, 21 juin 1867, p. 224-227.

NADEAU, Gabriel, «François Gendron», dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol.1, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 336-337.

PRIEUR, G. O., «François Gendron. The First Physician Of Old Huronia», dans *Historical Bulletin*, Calgary (Alberta), vol. 21, n° 1, mai 1956, p. 1-7.

SULTE, Benjamin, «Le Sieur Gendron », dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 13, n° 6, 1907, p.182-183.

### **TEXTES DE LA NOUVELLE-FRANCE**

-----, *Mémoires touchant la mort et les vertus des pères Isaac Jogues, Anne de Noue, Anthoine Daniel, Jean de Brébeuf, Gabriel Lallement, Charles Garnier, Noel Chabanel et un séculier René Goupil*, Rapport des Archives de Québec, 1924-1925, p. 3-93.

-----, *Première mission des Jésuites au Canada: lettres et documents inédits*, documents publiés par Auguste Carayon, Paris, 1864.

BRÉBEUF, Jean de, *Écrits en Huronie*, Texte établi et annoté par Gilles Thérien, Bibliothèque québécoise, 1996.

(CAMPEAU, Lucien), *Monumenta Novae Franciae. Établissement à Québec (1616-1634)*, vol. 2, Édition critique des *Relations des Jésuites*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979.

(CAMPEAU, Lucien), *Monumenta Novae Franciae. Fondation de la mission huronne (1635-1637)*, vol. 3, Édition critique des *Relations des Jésuites*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1987.

(CAMPEAU, Lucien), *Monumenta Novae Franciae. La bonne nouvelle reçue (1641-1643)*, Édition critique des *Relations des Jésuites*, vol. 5, Montréal, Bellarmin, 1990.

(CAMPEAU, Lucien), *Monumenta Novae Franciae. Le témoignage du sang (1647-1650)*, vol. 7, Édition critique des *Relations des Jésuites*, Montréal, Bellarmin, 1994.

CHAMPLAIN, Samuel de, *Des Sauvages*, texte établi, présenté et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Montréal, Typo, 1993.

CHARLEVOIX, François-Xavier de, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Édition critique de Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994.

- (Jésuites), *Monumenta Novae Franciae*, Édition critique des *Relations* des Jésuites par Lucien Campeau, 8 vol.
- LEJEUNE, Paul, *Relation de 1634 de Paul Lejeune. Le missionnaire, l'apostat, le sorcier*, Édition critique de Guy Lafèche, les Presses de l'Université de Montréal, 1973.
- MORIN, Marie, *Histoire simple et véritable. Les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1659-1725)*, Édition critique de Ghislaine Legendre, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1979.
- PERROT, Nicolas, *Mémoire sur les moeurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, établi par Jules Tailhan, Agone Éditeur et Comeau & Nadeau, 1999.
- PERROT, Nicolas, *Mémoire sur les moeurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, établi par Jules Tailhan, Leipzig & Paris, Librairie A. Franck, 1864.
- RAGUENEAU, Paul, *Relation de 1648-1649*, dans *Les Saints Martyrs Canadiens. Le Martyre de Jean deBrébeuf selon Paul Ragueneau* (vol. 3), Édition critique de Guy Lafèche, Éditions du Singulier, 1990.
- RAUDOT, Antoine-Denis, *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale* [faussement attribuée au père Antoine Silvy], éditée et annotée par le père Camille de Rochemonteix, Paris, Letouzey et Ané Éditeurs, 1904.
- SAGARD, Gabriel, *Le grand voyage du pays des Hurons*, texte établi par Réal Ouellet, Bibliothèque québécoise, 1990.
- SAGEAN, Mathieu, *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien*, Édition critique de Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999.

## **ARTICLES ET CHAPITRES DE LIVRES**

- **sur les 'donnés'**

DESJARDINS, Paul, «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Le donné Robert Le Coq», dans *Lettres du Bas-Canada*, vol. 11, n° 2 (juin 1957), p. 69-89.

DESJARDINS, Paul, «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Les donnés Charles et Guillaume Boivin», dans *Lettres du Bas-Canada*, vol. 9, n° 4 (décembre 1955), p. 220-230.

DESJARDINS, Paul, «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. François Malherbe, donné et frère coadjuteur», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 10, n° 1 (mars 1956), p. 5-12.

DESJARDINS, Paul, «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Joseph Boursier dit Desforges, donné et Frère coadjuteur», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 10, n° 3 (octobre 1956), p. 154-159.

DESJARDINS, Paul, «Apôtres laïques des missions de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Saint-Jean de La Lande», dans *Lettres du Bas-Canada*, vol. 9, n° 3 (septembre 1955), p. 158-167.

DESJARDINS, Paul, «Le donné Jean Guérin», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 10, n° 2 (juin 1956), p. 80-99.

DESJARDINS, Paul, «La résidence Sainte-Marie-des-Hurons; les auxiliaires laïques (1640-1644)», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 19, n° 1 (mars 1965), p. 5-16.

DESJARDINS, Paul, «La résidence Sainte-Marie-des-Hurons; les auxiliaires laïques (1640-1644) [Suite de l'article précédent du même titre]», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 19, n° 4 (mars 1965), p. 157-165.

DESJARDINS, Paul, «La résidence Sainte-Marie-des-Hurons; les auxiliaires laïques (1640-1644) [Suite de l'article précédent du même titre]», *Lettres du Bas-Canada*, vol. 19, n° 2 (juin 1965), p. 24-35.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, «Des figures oubliées de notre histoire», dans *Revue canadienne*, 3<sup>e</sup> série, tome 1, 1888, p. 382 à 391.

POULIOT, Léon, «René Goupil», *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval / Université de Toronto, édition sur cédérom, 2000.

• **sur l'épistolaire**

BOSSIS, Mireille, «Pour la conservation de l'épistolaire: réflexions sur une méthode d'approche», dans *Correspondre jadis et naguère*, Paris, Éditions du CTHS, Paris, 1997, p. 31-34.

CHAMAYOU, Anne, «Une forme contre les genres: penser la littérature à travers les lettres du XVIII<sup>e</sup> siècle», dans *Penser par lettre*, Actes du colloque d'Azay-le-Ferron (mai 1997), sous la direction de Benoît Melançon, Fides, 1998.

CUÉNIN, Micheline, «La lettre éducatrice de la sensibilité: l'exemple de Voiture», *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 6, 1978.

DELMAS, Bruno, «Correspondre: esquisse d'une typologie des formes individuelles et collectives de la communication écrite», *Correspondre jadis et naguère*, Paris, Éditions du CTHS, 1997, p. 13-29.

DIAZ, Brigitte, «Les femmes à l'école des lettres. La lettre et l'éducation des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle», *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Études réunies et présentées par Christine Planté, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 133-150.

DIBON, Paul, «Les échanges épistolaires dans l'Europe savante du XVII<sup>e</sup> siècle», *Revue de synthèse*, n° 81-82, 1976, p. 31-50.

DIDIER, Béatrice, «Écrire pour se trouver», *Femmes en toutes lettres. Les épistolaires du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Textes réunis et présentés par Marie-Laure Girou Swiderski et Marie-France Silver, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 243-249.

DUBOIS, Paul-André et MELANÇON, François, «Les amitiés féminines et la construction de l'espace savant au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Érudition et passion dans les écritures intimes*, Québec, Nota Bene, 1999.

DUCHÊNE, Roger, «Lettres et gazettes au XVII<sup>e</sup> siècle», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 18, 1971, p. 489-502.

DUMONCEAUX, P., «Le XVII<sup>e</sup> siècle: aux origines de la lettre intime et du genre épistolaire», dans *Écrire, publier, lire les correspondances*, Publication de l'Université de Nantes, 1983, p. 289-302.

GIROU SWIDERSKI, Marie-Laure, «De la “gazette” au “commerce des âmes” : les lettres de la présidente de Meinières à la marquise de Lénoncourt», *Femmes en toutes lettres. Les épistoliers du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Textes réunis et présentés par Marie-Laure Girou Swiderski et Marie-France Silver, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 119-139.

GRANET-ABISSET, Anne-Marie, «Dans l'entrecroisement des mémoires: les correspondances familiales dans le Queyras, une source pour l'histoire des migrations au XIX<sup>e</sup> siècle», *Correspondre jadis et naguère*, Sous la direction de Pierre Albert, Éditions du CTHS, Paris, 1997, p. 501-516.

OUELLET, Réal, «Épistolarité et relations de voyage», *La lettre au XVIII<sup>e</sup> siècle et ses avatars*, Éditions du Gref, 1996, p. 179-199.

VERNIER, Olivier, «La correspondance et le droit privé au XIX<sup>e</sup> siècle: de l'inviolabilité des lettres missives à la publication de la correspondance», dans *Correspondre jadis et naguère*, Paris, Éditions de CTHS, 1997, p. 649-657.

• ***sur la Nouvelle-France, les relations de voyage et l'identité migrante***

BARREIRO, Carmen Mata, «Paroles et silences, lumière et ombres dans le récit de voyage et dans la littérature migrante», *Des Identités en mutation: de l'Ancien au Nouveau Monde*, Éditions David, 2000, p. 19-36.

BERTHIAUME, Pierre, «Quelques remarques sur la notion de récits de voyages au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Description du Detroit & de la Baye d'Hudson de Nicolas Jérémie», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 56, n<sup>o</sup> 1, 1986, p. 99-106.

BERTHIAUME, Pierre, «Le tremblement de terre de 1663: les convulsions du Verbe ou la mystification du logos chez Charlevoix», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 36, n<sup>o</sup> 3, décembre 1982, p. 375-387.

BERTHIAUME, Pierre et FORGET, Danielle, «Entre la polémique et le littéraire: le baron de Lahontan», *La revue canadienne d'études rhétoriques*, Ottawa, CÉRUC, vol. 9, septembre 1998, p. 73-96.

BIDEAUX, Michel, «Des Sauvages: une singularité narrative», *Études françaises*, 22, n<sup>o</sup> 2, 1986, p. 35-45.

- BOLLE DE BAL, Marcel, «Identités culturelles, co-existence pluriculturelle et enjeux linguistiques», *Altérité, mythes et réalités*, sous la responsabilité de Chrissyoula Contantopoulou, L'Harmattan, 1999, p. 172-183.
- BRAS, Yvon Le, «L'autre des *Relations* de Paul Lejeune», *Figures de l'Indien*, sous la direction de Gilles Thérien, Typo, 1995, p. 159-172.
- CHAVRANSKI, Nicole, «Heureux qui comme Ulysse...», dans *Croissance*, n° 373, juillet-août 1994.
- CLICHE, Marie-Aimée, «Histoire et description générale de la Nouvelle-France, du père François-Xavier de Charlevoix», *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, Tome 1, 1978, p. 366-373.
- CÔTÉ, Jean, «Domestique séculier d'habit, mais religieux de coeur», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 10, n° 2, 1956, p. 183-190.
- CÔTÉ, Jean, «L'institution des donnés», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 15, n° 3, 1961, p. 344-378.
- DESCHAMPS, Nicole et ROBITAILLE, Martin, «De l'acte d'écrire comme tiers épistolaire: l'oeuvre d'Élisabeth Bégon», *La lettre au XVIII<sup>e</sup> siècle et ses avatars*, Textes réunis et présentés par Georges Bérubé et Marie-France Silver, Éditions du Gref, 1996.
- FERLAND, Rachel, «Du Nouveau Monde à l'Ancien: l'inscription d'un choc identitaire dans le réseau épistolaire et les *Lettres au cher fils* d'Élisabeth Bégon», *Des Identités en mutation: de l'Ancien au Nouveau Monde*, Éditions David, 2002, p. 141-169.
- FORGET, Danielle et MARTINEAU, France, «La parole identitaire dans la correspondance de voyage de Marie Madelaine Hachard (1727-28)», *Des Identités en mutation: de l'Ancien au Nouveau Monde*, Éditions David, 2002, p. 37-64.
- GOMEZ-GÉRAUD, Marie-Christine, «Le procès d'une relation coupable. De quelques interprétations des récits de Jacques Cartier», *Études françaises*, 22, n° 2, 1986, p. 63 à 71.
- HARE, John E., «*Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne dans le navire de l'Auguste en l'an 1761*», *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 2, 1980-81, p. 136-161.

- HUENEN, Roland le, «Le récit de voyage: l'entrée en littérature», *Études littéraires*, vol.20, n° 1, 1987, p. 45-61.
- LAFLECHE, Guy, «L'analyse littéraire des documents ethno-anthropologiques», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 29, n° 3, 1999, p. 109 à 112.
- LAFLECHE, Guy, «L'analyse littéraire des Relations des Jésuites: 1970-1986», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 30, n° 1, 2000, p. 103 à 108.
- LAFLECHE, Guy, «L'analyse littéraire des Relations des Jésuites: 1987-1994», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 30, n° 2, 2000, p. 89-93.
- LAFLECHE, Guy, «L'analyse littéraire des Relations des Jésuites: 1995-2000», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 30, n° 3, 2000, p. 101 à 106.
- LAFLECHE, Guy, «Les relations des jésuites de la Nouvelle-France. Un document anthropologique majeur de l'américanité française du XVII<sup>e</sup> siècle», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 29, n° 2, 1999, p. 77-87.
- LEGENDRE, Ghislaine, «Relation de Soeur Cuillerier (1725-1747)», *Écrits du Canada français*, n° 42, 1979, p.149-192.
- OUELLET, Réal, «Le Beau, le Bon et le Mauvais Sauvage», *Québec français*, n°123, automne 2001, p. 67 -70.
- PASQUALI, Adrien, «Récits de voyage et critique: un état des lieux» du dossier «Voyages, Ailleurs» dans *Textyles, la Revue des lettres belges de langue française*, n° 12, 1995, p. 21-32.
- (PERREAULT, Claude), «Nicolas Perrot», *Dictionnaire biographique du Canada*, Tome 2, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 540-542.
- ROBITAILLE, Martin, «Du rapport à l'Image dans les lettres d'Élisabeth Bégon», *Femmes en toutes lettres. Les épistolières du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Textes réunis et présentés par Marie-France Silver et Marie-Laure Girou Swiderski, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 41-57.
- ROUSSEAU, Jacques et BROWN, George W., «Les Indiens du Nord-Est de l'Amérique», *Dictionnaire biographique du Canada*, Tome 1, Presses de l'Université Laval, 1965, p. 5-16.
- TARDIVEL, Jules-Paul, «Les martyrs du Canada», *La Vérité*, Québec, 4 avril 1885.

- THÉRIEN, Gilles, «L'inscription dans le paysage. Un examen des modes d'habitation en Nouvelle-France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle», *Études françaises*, 22, n° 2, 1986, p.47-61.
- THÉRY, Chantal, «1727-1728. De Rouen à la Nouvelle-Orléans. Correspondance et journal de bord de Marie-Madeleine Hachard de Saint-Stanislas», *Femmes en toutes lettres. Les épistolaires du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 109-117.
- THÉRY, Chantal, «Chemins de traverse et stratégies discursives chez Marie de L'Incarnation», dans *Laval théologique et philosophique*, 53, 2 (juin 1997), p. 301-315.
- THÉRY, Chantal, «Femmes missionnaires en Nouvelle-France: dans la balançoire de la rhétorique jésuite», *Rhétorique et conquête missionnaire: le jésuite Paul Lejeune*, Sous la direction de Réal Ouellet, Septentrion, 1993, p. 89 à 99.
- THÉRY, Chantal, «Histoire de (se) dire des femmes en Nouvelle-France», *Entre l'Histoire et le roman; la littérature personnelle*, Centre d'études canadiennes, 1992, p. 157 à 176.
- TOUPIN, Robert, «Les coordonnées d'un nouvel espace dans les écrits de Pierre Potier, Jésuite belge chez les Hurons du Détroit», dans *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 56, n° 1, 1986, p. 57-66.

**LIVRES**• **sur l'épistolaire**

-----, *L'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions rue d'Ulm (Cahiers V.L. Saulnier, n° 18), 2001.

-----, *Femmes en toutes lettres. Les épistolières du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Textes réunis et présentés par Marie-Laure Girou Swiderski et Marie-France Silver, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

BÉGON, Élisabeth, *Lettres au cher fils*, texte établi et annoté par Nicole Deschamps, Boréal, 1994.

GRASSI, Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de "La Nouvelle Héloïse" et du romantisme*, Genève, Éditions Slatkine, 1994.

GRASSI, Marie-Claire, *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998.

MELANÇON, Benoît, *Diderot épistolier. Contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Fides, 1996.

MELANÇON, Benoît, *Sévigné@Internet. Remarques sur le courrier électronique et la lettre*, Montréal, Fides, 1996.

• **sur l'histoire de la médecine**

DELAUNAY, Paul, *La vie médicale aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions Hippocrate, 1935.

DESHAIS-GENDRON, Claude, *Recherches sur la nature et la guérison des cancers*, Paris, Florentin & Delaulme, 1700.

LEBRUN, François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Paris, Temps Actuels, 1983.

RAYNAUD, Maurice, *Les médecins au temps de Molière. Mœurs, institutions, doctrines*, Paris, Didier et C<sup>e</sup>, 1863.

- **sur l'histoire de la Nouvelle-France**

GADOURY, Lorraine, *La famille dans son intimité. Échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIIIe siècle*, Hurtubise HMH, 1998.

HEIDENREICH, Conrad, *Huronnia. A History and Geography of the Hurons Indians 1600-1650*, Toronto, McClelland and Stewart, 1971.

JONES, Arthur Edward, *Wendake ehen or Old Huronia*, Toronto, 1909.

LAMOUREUX, Sylvie A., *Contact médical français-iroquoien au XVII<sup>e</sup> siècle: l'oeuvre de François Gendron*, Mémoire de spécialisation en histoire, Université Laurentienne, Sudbury, Ontario, 1987, 55 pages.

LAVIOLETTE, Guy, *Mon pays. Histoire du Canada - 7<sup>e</sup> année*, Procure des Frères de l'Instruction Chrétienne, 1954.

PORTER, Peter A., *Niagara, an Aboriginal Center of Trade*, Niagara Falls, 1906.

TESSIER, Marcel, *Marcel Tessier raconte... Chroniques d'histoire*, Éditions de l'Homme, 2000.

TRIGGER, Bruce, *Les Enfants d'Aataentsic. L'histoire du peuple Huron*, traduit de l'anglais par J.-P. Sainte-Marie et B. Chabert Hacikyan, Montréal, Libre Expression, 1991.

TRUDEL, Marcel, *Catalogue des immigrants 1632-1662*, Hurtubise HMH, 1983.

TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Fides, 4 volumes.

TRUDEL, Marcel, *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973.

- **sur la littérature de la Nouvelle-France**

-----, *Figures de l'Indien*, sous la direction de Gilles Thérien, Typo, 1995.

BEUGNOT, Bernard, «Le XVII<sup>e</sup> siècle», dans *Dix ans de recherche québécoise sur la littérature française 1970 - 1979*, Cahier de l'Acfas n°4, Montréal, 1980.

- CAMPEAU, Lucien, *La mission des Jésuites chez les Hurons 1634-1650 suivi de La formation des noms de peuples et de bourgades en Huron* par Pierrette-L. Lagarde, Montréal, Bellarmin (Bibliotheca Instituti Historica S.I., vol XLVI), 1987.
- LAFLECHE, Guy, *Les saints Martyrs canadiens*, Éditions du Singulier, 5 volumes.
- LAFLECHE, Guy, *Les saints Martyrs canadiens, Histoire du mythe* (vol. 1), Éditions du Singulier, 1988.
- LAFLECHE, Guy, *Les saints Martyrs canadiens, Le martyre de Jean de Brébeuf selon Paul Ragueneau* (vol. 3), Éditions du Singulier, 1990.
- LEMIRE, Maurice, *Les écrits de la Nouvelle-France, Nota bene*, 2000.
- PIOFFET, Marie-Christine, *La tentation de l'épopée dans les Relations des jésuites*, Québec, Septentrion, 1997.
- ROCHEMONTEIX, Camille de, *Les Jésuites de la Nouvelle-France*, Paris, Letouzey et Ané, 1895, 3 volumes.
- ***sur les relations de voyage et la littérature migrante***
    - , *Des identités en mutation de l'Ancien au Nouveau Monde*, Sous la direction de Danielle Forget et France Martineau, Éditions David, 2002.
    - , *Roman et récit de voyage*, Textes réunis par Marie-Christine Gomez-Géraud et Philippe Antoine, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001.
- BERTHIAUME, Pierre, *L'Aventure américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du voyage à l'écriture*, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990.
- RAJOTTE, Pierre, *Le récit de voyage au XIX<sup>e</sup> siècle. Aux frontières du littéraire*, Montréal, Tryptique, 1997.
- WOLFZETTEL, Friedrich, *Le discours du voyageur. Pour une histoire littéraire du récit du voyage en France, du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.
- ZEITOUNI, Latif, *Sémiologie du récit de voyage*, Publications de l'Université Libanaise, Section des Études Linguistiques, Beyrouth, 1997.

## **OUVRAGES DE RÉFÉRENCE**

- , *La Bible de Jérusalem*, Les Éditions du Cerf, Paris, 1981.
- , *Dictionnaire Quillet de la langue française*, Paris, Librairie Aristide Quillet, [sans date], 20 volumes.
- , *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle en six volumes*, publié sous la direction de Paul Auger, Paris, Librairie Larousse, 1930.
- , *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1996.
- , *Random House Webster's College Dictionary*, Mc Graw-Hill, 1991.
- AUZANNEAU, B. et AVRIL, Y., *Dictionnaire Latin de poche*, Le livre de poche, Librairie générale française, 2000.
- CHASSANT, L.-A., *Dictionnaire des abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du Moyen Âge*, Georg Olms Verlagsbuchhandlung Hildesheim, 1965.
- DECHAMBRE, A., *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Librairie de la Faculté de Médecine, 4<sup>e</sup> Série, tome 7, 1867.
- FURETIÈRE, Antoine, *Le Dictionnaire Universel*, Réédition sous la direction d'Alain Roy, Paris, Le Robert, 1978 [1690], 3 volumes.
- (LOYOLA, Ignace), *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, traduction du texte primitif par F. Courel, Paris, Desclée de Brouwer (Christus, n° 24), 1967, 2 volumes.

## Table des matières

Remerciements.....	2
Résumé.....	4
 Introduction générale.....	 5
 <b>1. Cadre théorique</b>	
1.1. Introduction.....	12
1.2. Définir l'épistolaire?.....	15
1.2.1. L'héritage du passé.....	16
1.2.2. Le XVII <sup>e</sup> siècle: éclosions épistolaires.....	17
1.2.3. Le XVIII <sup>e</sup> siècle: lieu privilégié de la lettre.....	21
1.3. Une définition de la relation de voyage?.....	24
1.3.1. L'héritage du passé.....	30
1.3.2. Le XVI <sup>e</sup> siècle: éclosion de la relation de voyage.....	31
1.3.3. Le XVII <sup>e</sup> siècle: lieu privilégié de la relation de voyage.....	33
1.3.4. Le XVIII <sup>e</sup> siècle: inscription de la relation de voyage dans le littéraire.....	35
1.3.5. Recherches et analyses: un tableau d'ensemble.....	36
1.4. Conclusion.....	44
 <b>2. Recherche des documents</b>	
2.1. Introduction.....	46
2.2. Le texte de François Gendron: un imprimé sans manuscrits?.....	47
2.3. Le texte de Christophe Regnaut: un manuscrit controversé.....	52
2.4. Retour aux sources: les archives au service de la recherche littéraire.....	58
2.4.1. Archives québécoises et canadiennes.....	60
2.4.2. Archives françaises.....	62
2.5. Conclusion.....	67

### **3. Être *donné* en Nouvelle-France**

3.1. Introduction.....	70
3.2. Sur les traces des <i>donnés</i> .....	73
3.3. Au coeur de l'institution... la controverse!.....	74
3.4. Être ou ne pas être <i>donné</i> .....	81
3.5. Quelques mots sur les <i>engagés</i> .....	88
3.6. Se donner aux Jésuites de la Nouvelle-France... Pourquoi?.....	89
3.7. Conclusion .....	91

### **4. Les *Quelques particularités du pays des Hurons* de François Gendron: un regard laïque sur la mission jésuite en Huronie**

4.1. Introduction.....	95
4.2. Entre l'inédit et l'oubli: un épistolier, un texte et un trophée.....	96
4.2.1. Les sources.....	96
4.2.2. Quelques données biographiques.....	99
4.2.3. François Gendron, chirurgien.....	105
4.3. <i>Quelques particularités du pays des Hurons</i> .....	108
4.3.1. Épistolarité.....	109
4.3.2. Authenticité.....	116
4.4. L'exceptionnelle rencontre épistolaire d'un laïc et d'un religieux.....	123
4.4.1. Première lettre: la position d'un <i>donné</i> dans une communauté jésuite	128
4.4.2. Deuxième lettre: le Nouveau Monde révélé par un chirurgien.....	132
4.4.3. Troisième lettre: l'ascétisme du missionnaire.....	137
4.5. Conclusion.....	141

### **5. Le *Récit véritable du martyre* de Christophe Regnaut: la mémoire silencieuse d'un épistolier fidèle**

5.1. Introduction.....	145
5.2. Christophe Regnaut, <i>ad omnia et sutor</i> .....	148
5.3. <i>Récit véritable du martyre</i> .....	149

	254
5.3.1. Épistolarité.....	150
5.3.2. Authenticité.....	154
5.4. <i>Le Récit véritable du martyr au service de la Relation de Ragueneau?</i> .....	159
5.4.1. Avant le martyr.....	160
5.4.2. Le martyr.....	168
5.4.3. Regard sur les écarts discursifs.....	184
5.5. Regnaut et Gendron: deux laïcs, deux visions, deux voix.....	185
5.5.1. <i>Le Sauvage</i> .....	186
5.5.2. <i>Le Religieux</i> .....	189
5.6. Conclusion.....	193
Conclusion générale.....	195
<b>Annexes</b>	
A- Chronologie et carte contemporaine.....	203
B- Formule de donation de 1638.....	204
C- Formule de donation finalement acceptée.....	205
D- Liste des <i>donnés</i> en Huronie (1648-1650).....	206
E- Portrait de François Gendron.....	208
F- Certificat octroyé à François Gendron.....	209
G- Texte de François Gendron (d'après l'édition de 1660).....	210
H- Texte de Ragueneau (1 <sup>er</sup> chapitre de la <i>Relation 1647-48</i> ).....	218
I- Texte de Christophe Regnaut (d'après le manuscrit).....	221
J- Textes de Paul Ragueneau	
J-i Chapitre 3 de la <i>Relation de 1648-1649</i> .....	226
J-ii Chapitre 4 de la <i>Relation de 1648-1649</i> .....	231
K- Plan de Sainte-Marie.....	237
Bibliographie.....	238